1980

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
5 avril 1980
No 14

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie I)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
BOUTIQUE LE SAINT GERMAIN INC. 1347-4234	ZAZI CHAUSSURES INC.	72 07 17
CHIBOUGAMAU EXPRESS, LIMITÉE 1341-9155	CHIBOU-VRAC INC.	54 05 04
CRANKSHAFT GRINDER INC. 1105-6751	L'ATELIER DU VILBREQUIN A.F. INC.	64 11 19
HONDA CITY LTD. 1106-3245	MOTOSPORT PLUS INC.	65 05 03
MILANO FRUIT STORE INC. 1101-0741	FRUITERIE MILANO INC.	67 06 05

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
B. COFSKY & ASSOCIÉS INC. 1235-9691	70 01 08	8, rue St-Louis, Lemoyne
CUMULET LIMITED 1250-5699	64 11 12	1, carré Westmount, Westmount
LA DÉLICIEUSE LIMITÉE 1251-7843	53 09 16	855, rue du Marché-Central, Montréal
DERO ENTERPRISES LTD. 1109-5924	64 03 26	9960, boulevard Plaza, Montréal-Nord
EVAN PANTS INCORPORATED 1134-0049	49 08 03	6170, boulevard Métropolitain est, Saint-Léonard
GRUE CLEVELAND LTÉE 1286-5010	63 05 16	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
HARCOURT MANUFACTURING & SALES COMPANY 1305-5983	57 07 31	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
INDUSTRIES DESORMEAU INC. 1212-7577	70 10 15	8195, rue Pascal-Gagnon, Saint-Léonard
MARIE LORRAIN LIMITÉE 1288-3542	39 05 22	1460, avenue Docteur-Penfield, bureau 604, Montréal
MAGUIRE ELECTRIC LIMITED 1158-7136	53 07 08	430, avenue St-Sacrement, Québec
MANSEAU, COURTIER EN IMMEUBLE INC. 1273-8183	66 08 18	2035, rue Gauthier, Montréal
J.F. MATHYS ET ASSOCIÉS INC. 1361-0050	74 12 27	190, rue Benjamin-Hudon, Saint-Laurent
MEUBLES GASTON AUCLAIR INC. 1474-3595	77 02 17	41, rue Grégoire, Adamsville
PERRIN CANADA LTÉE 1110-4668	23 10 17	603, boulevard Ste-Élizabeth, La Prairie
PLAGE RIVIERA (ST-JOSEPH) LTÉE 1169-6747	66 09 07	893, rue Ste-Thérèse, Saint-Joseph-de-Beauce
LES PROJETS M. LANDRY INC. 1473-1780	77 01 14	229, rue Forget, Sainte-Anne-des-Plaines
PUBLICITÉ BOURBONNAIS & ASSOCIÉS INC. 1122-3716	64 04 30	1435, boulevard St-Martin ouest, suite 400, Laval
RELIABLE ENGRAVING INC. 1116-6626	62 04 16	3285, boulevard Cavendish, Montréal
SOCRA INC. 1625-8444	78 04 25	10061, rang Lafrenière, Mirabel
TRANSPORT R. ROCHON INC. 1336-7669	72 11 24	458, boulevard Bourassa, Saint-Jérôme

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ALIEN THUNDER PRODUCTIONS LTD. 1126-1963	64 06 05	3
L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU DISTRICT DE ST-HYACINTHE INC. 1202-9880	68 06 04	18
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DES APPALACHES 1637-7210	79 07 17	8

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ASSOCIATION MONT-TYROL DE ST-HIPPOLYTE INC. 1627-7469	78 06 26	7
LES ATELIERS AUDIO-VISUELS DU QUÉBEC 1325-0642	70 02 12	4
ATELIERS T.A.Q. INC. 1636-3657	79 05 18	7
ANDRÉ BARD LTÉE 1232-5304	68 01 29	5
BOUTIQUE LE SAINT GERMAIN INC. 1347-4234	72 07 17	3
CENTRE DES LOISIRS DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC INC. 1270-6545	60 03 02	7
CENTRE D'EXPOSITION POINT DE VUE 1624-6001	78 03 20	5
CLUB D'ATHLÉTISME STE-THÉRÈSE 1465-6540	76 03 16	4
CLUB DE L'ÂGE D'OR CORDIALITÉ DE CHAMBORD 1337-9052	73 05 14	11
CLUB L'ESCALE LORRAINVILLE INC. 1257-5601	75 12 16	10
COMITÉ DES CITOYENS DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR 1349-6708	72 09 11	10
COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE VAL BOISÉ INC. 1632-3115	79 01 26	7
COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTINE LTÉE 1631-3553	78 11 15	7
CONSTRUCTION FILIATRAULT INC. 1461-7617	75 09 04	6
CORPORATION DE PROMOTION D'HABITATIONS DE HULL 1252-9095	71 09 21	5
DOMAINE DES LOISIRS PLOURDE INC. 1476-2256	77 04 04	7
LES ÉDITIONS DU RICHELIEU LIMITÉE 1134-6269	35 09 20	3
ELEVEN & TWELVE ISLAND CLUB INC. 1256-1429	53 03 17	3
LES FONDATIONS LAVAL INC. 1634-5431	79 03 12	3
GUILDO, MORNEAU ET ASSOCIÉS, INC. 1264-6071	71 10 22	3
HÉBERT, LE HOUILLIER & ASSOCIÉS INC. 1265-3366	65 05 05	13
LES INDUSTRIES ABÉNAKIS INC. 1470-1486	76 09 14	3

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
INDUSTRIES V.F. LIMITÉE 1462-6618	75 10 15	3
LES INDUSTRIES VENTILAIR INC. 1212-1331	71 01 20	3
INSTITUT DE PSYCHOTHÉRAPIE DU QUÉBEC 1281-1360	71 05 07	5
KNIGHT GRAPHICS LTD. 1118-7655	66 06 01	4
LALU INC. 1222-5298	72 03 14	3
LAURENTIDE TRANSPORT INC. 1288-7097	61 11 23	5
LES LOISIRS ST-STANISLAS-DE-KOSTKA INC. 1305-8912	72 11 20	7
LYNN INC. 1289-3855	47 05 01	3
MARCHÉ PROVIDERO INC. 1479-4689	77 07 14	3
MOUVEMENT D'ANIMATION POUR LE REDRESSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC 1633-7685	79 02 16	3
NORDBEC CONSTRUCTION INC. 1169-2704	60 02 22	3
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-GERMAIN DE KAMOURASKA 1300-6853	61 12 29	13
LES PIANOS LESAGE LTÉE 1132-6162	42 04 27	3
R.R. ALUMINIUM LTÉE 1226-2176	72 01 18	9
RESTAURANT ALHAMBRA LTÉE 1469-0564	76 08 09	3
RESTAURANTS AYLMER LTÉE 1462-3482	75 10 01	4
SERVICE DES LOISIRS SAINT-PIERRE-CLAVER, INC. 1247-1512	47 02 28	9
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HENRI IV INC. 1478-2247	77 06 01	4
SOSACO 1507-2713	77 10 04	5
J.P. TRUDEAU INC. 1269-3065	70 01 15	3
VENTE D'EXPLOSIFS (1970) LTÉE 1108-8713	70 01 05	4

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ALUMINIUM ÉMOND, LAFONTAINE INC. 1365-6467	75 06 02	80 04 05
CALAGAMO INC. 1202-3602	70 11 17	80 04 12
CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE PARO INC. 1477-5035	77 05 12	80 04 08
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU RETOUR AUX SOURCES INC. 1625-1068	78 04 07	80 03 15
LES CONSTRUCTIONS MARQUIS LTÉE 1160-2521	54 02 10	80 04 10
LES ÉQUIPEMENTS DUBERGER INC. 1254-8178	65 10 28	80 04 05
LES IMMEUBLES YORK INC. 1288-0167	63 07 15	80 04 05
LES PETITS PLACEMENTS INC. 1279-6769	64 05 29	80 04 05
RANDILL CONSTRUCTION CO. LTD. 1281-5734	60 10 21	80 04 10
REVUE MON MARIAGE INC. 1274-1021	53 04 09	80 04 10
SINGER SHOE COMPANY LIMITED 1284-3710	32 09 22	80 04 12

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6012-o

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES ALIMENTS CARNAVAL INC. 1206-9779	68 04 09	4425, rue d'Iberville, Montréal
LES AMUSEMENTS PIERYVON INC. 1475-1515	77 03 14	243, 8e Avenue, Dolbeau
ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC. 1628-5538	78 07 25	322, rue St-Jacques, Sainte-Thècle

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE DE SHERBROOKE INC. 1624-9641	78 04 03	4035, boulevard Université, Sherbrooke
ASSOCIATION SPORTIVE ST-CHARLES DE MONTRÉAL INC. 1198-5744	57 02 11	1555, rue Grand-Trunk, Montréal
AUTOMOBILES LOGAN INC. 1465-6193	76 03 18	143, rue Notre-Dame est, Cap-Chat
BBR QUÉBEC (1980) INC. 1641-1175	80 01 25	700, rue St-Régis sud, Saint-Constant
BASES UNIVERSELLES LAURENTIDES INC. 1629-7194	78 09 12	137, rue Deschênes, domaine Langlois, Rawdon
BAU-VAL INC. 1139-3600	54 04 20	378, rue Samuel-de-Champlain, Boucherville
BIJOUTERIE MARCEL FAUBERT INC. 1480-0163	77 08 03	4889, rue Jarry, Saint-Léonard
BERNARD BROUILLARD LTÉE 1125-0024	61 05 01	3601, rue Martial, Montréal-Nord
CANTIN & FILS LIMITÉE 1154-6736	46 04 15	175, rue St-Vallier est, Québec
CARANABEC INC. 1505-2079	76 10 04	462, boulevard Jacques-Cartier ouest, Longueuil
LE CENTRE RÉSIDENTIEL DE L'ESTRIE INC. 1360-6199	75 04 17	448, rue King ouest, suite 8, Sherbrooke
CHANTECLAIR REALTY CO. LTD. 1245-1290	64 06 02	221, avenue Gentaman, route rurale numéro 1, Sainte-Agathe-Sud
CLIP INC. 1334-7216	73 05 24	1030, rue Cherrier, suite 405, Montréal
ANDY CLOUGH & GEORGE ZINMAN INC. 1633-0649	79 01 22	392, Grand-Bernier nord, Saint-Jean-sur-Richelieu
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-FRANÇOIS DE SALES DE DE LAVAL 1371-6113	75 03 06	7100, boulevard des Mille-Îles, Laval
CLUB DE SKI DE FOND DE MARIA INC. 1464-5931	76 02 04	Centre communautaire de Maria, Maria
LE CLUB DES FAMILLES DE DEMAIN INC. 1251-9039	71 02 23	2452, rue Fullum, Montréal
LES CLUBS DE STYLE KEMPO CHINOIS INC. 1473-1640	77 01 17	3486, rue d'Iberville, Montréal
LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE LACOBRAN LTÉE 1229-4054	62 04 30	4897, chemin de la Reine-Marie, app. 3, Montréal
CONADAD INC. 1470-3292	76 09 22	2247, rue Larivière, bureau 205, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LA CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU PLEIN AIR 1230-5389	70 01 02	2315, rue Ontario est, Montréal
CONSTRUCTION ET FONDATIONS J.M.G. SIMARD INC. . 1633-2876	79 02 05	90, rue Léger, Drummondville-Sud
CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA BAIE-DES-HA HA 1358-7837	74 08 26	1262, 6e Avenue, La Baie
CORPORATION D'IMMEUBLES ARGYLE 1358-7266	74 08 23	1155, boulevard Dorchester ouest, bureau 818, Montréal
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT 1463-2566	76 05 24	2107, rue Lapierre, LaSalle
CORPORATION PUPLI-COM INC. 1214-5736	71 07 15	1600, boulevard St-Martin est, tour A, Laval
CRÉATIONS DELIRE INC. 1633-2728	79 01 29	1000, rue King ouest, Sherbrooke
LES CROISIÈRES MARIE-CLARISSE INC. 1640-6787	80 01 04	101, rue Fraser, Rivière-du-Loup
DUMOUCHEL ET THURBER INC. 1505-4455	76 10 26	88, rue St-Louis, Lemoyne
ENTREPRENEUR DE COUTURE J.C.L. INC. 1504-6998	76 08 20	4220, montée Gagnon, Saint-Louis-de-Terrebonne
ENTREPRISES BEAUCEVILLE LTÉE 1174-5502	66 04 15	484, boulevard Renault, Beauceville
LES ENTREPRISES CHARRON ET FRÈRES INC. 1461-6031	75 08 26	686, rue Marco-Polo, Boucherville
ENTREPRISES CLAUDAN INC. 1473-1699	77 01 14	5104, boulevard Bourque, Rock-Forest
LES ENTREPRISES D'ADMINISTRATION HENRI BIARD INC. 1467-2620	76-05-19	2315, rue Ontario est, Montréal
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ GAUTHIER & ROSS !NC. 1465-7001	76 03 22	555, route 138, Sept-Îles
LES ENTREPRISES EVERETT LTÉE 1336-4153	72 10 02	4969, rue Fulton, Montréal
LES ENTREPRISES VIGNEAULT & FRÈRES LTÉE 1364-8548	75 07 24	1400, avenue Trudelle, Plessisville
ÉVALUATECH INC. 1330-3243	73 04 11	11519, rue Letellier, Montréal
EXCAVATION MARSOLAIS INC. 1629-1932	78 08 21	165, rue Petite-Ligne, Saint-Alexis
EXTERMINATION LASALLE INC. 1467-4980	76 06 02	7699, Goulds Brough, LaSalle
FABROSE SOCCER CLUB 1459-0772	74 07 03	3496, rue Ignace, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT AUTOMOBILE ... 1330-5966	72 10 04	2315, rue Ontario est, Montréal
GARAGE ÉMILE LABBÉ INC. ... 1154-8583	69 01 30	1185, place Dufresne, Québec
MAURICE GAUTHIER LTÉE ... 1355-7772	74 03 18	5417, boulevard Grande-Allée, Brossard
GESTION GENTILLY INC. ... 1636-8250	79 06 06	3685, boulevard Bécancour, Bécancour
GESTION LAMA INC. ... 1351-5606	74 01 18	11, rue St-Jean, Neufchâtel
GEWURZ HOLDINGS LTD. ... 1262-8269	71 12 23	1410, rue Stanley, bureau 314, Montréal
LOUIS GIROUX & ASSOCIÉS (1975) LIMITÉE ... 1480-4603	75 10 21	560, boulevard Henri-Bourassa ouest, Montréal
H & S GROUP INC. ... 1264-4431	69 06 12	5333, avenue Casgrain, 11e étage, Montréal
H. I. M. INVESTMENTS INC. ... 1265-8100	69 06 25	5333, avenue Casgrain, 11e étage, Montréal
HARMONIE DE GRANBY, INC. ... 1263-9357	48 02 05	456, rue Châteauguay, Granby
LES IMMEUBLES 1001 ST-DENIS INC. ... 1252-0458	65 09 03	1101, rue St-Denis, Montréal
IMPREGILO CANADA LTÉE ... 1640-1960	79 11 01	1505, rue de Louvain ouest, Montréal
JADU INC. ... 1640-5334	79 12 21	650, rue Lavigerie, Sherbrooke
JEVLAM INC. ... 1640-8247	79 12 28	1677, place de Bruyère, Sainte-Foy
JEAN E. LABELLE INC. ... 1505-7888	76 11 29	16079, route 117, Saint-Antoine
LACAILLE & LAROSE INC. ... 1358-1806	73 12 21	230, Henri-Bourassa, bureau 300, Montréal
MARCEL LESSARD & ASSOCIÉS (1980) INC. ... 1641-2652	80 02 01	57, rue Georges, Sorel
LOG PLUS INC. ... 1509-6399	77 12 19	3616, rue Ste-Famille, bureau 1, Montréal
MACHINERIE B.D.M. INC. ... 1471-6831	76 11 22	8, rue Garnier, Port-Cartier
MARCHÉ H. BOURRET INC. ... 1481-1624	75 11 28	10455, boulevard St-Laurent, Montréal
MARCHÉ L. TARDY INC. ... 1466-2787	76 04 12	3321, rue Ste-Catherine est, Montréal
MAROLOTO INC. ... 1505-9660	77 08 05	4528, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
MENUISERIE MAURICE BERNIER INC. 1159-5071	65 07 19	3e Avenue, centre Industriel, Saint-Romuald-d'Etchemin
1135 DRUMMOND CORPORATION 1254-7212	63 07 25	1, place Ville-Marie, suite 700, Montréal
MINERAIS MIDWAY LTÉE 1275-6201	56 03 07	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal
LES MINES D'ARGENT ABCOURT INC. 1228-1317	71 01 11	5091, parc de Lotbinière, Montréal
OPTIQUE LÉVIS LTÉE 1159-1815	68 12 06	8, rue Bégin, Lévis
PIÈCES D'AUTO LAPARE INC. 1138-6430	69 03 07	418, 4e Avenue, Rawdon
PLACEMENTS ANDRÉ LECOMPTE INC. 1232-5916	69 07 11	1030, rue Cherrier, suite 405, Montréal
PLISSAGE L.M.C. LTÉE 1281-3747	63 02 26	9940, avenue Curotte, Montréal
LES PRODUITS AGROB INC. 1367-3116	74 03 20	115, rue St-Jean-Baptiste ouest, Mercier
LES PROMOTEURS ROGI INC. 1479-4325	77 07 11	66, rue Beauce, Sainte-Martine
PROPHARM INC. 1506-6467	77 09 01	165, rue Notre-Dame nord, Sainte-Marie
QUINCAILLERIE A. POULIOT LTÉE 1130-2346	66 05 17	209, chemin St-Louis, Beauharnois
QUINCAILLERIE LE BRICOLEUR INC. 1478-8426	77 06 20	572, avenue du Phare est, Matane
ST. LAWRENCE FREIGHTING CORP. LIMITED 1261-2271	41 05 19	1, carré Westmount, bureau 484, Montréal
SAMOCO INC. 1331-8399	73 05 04	222, rang Anse-de-Roche, Sacré-Coeur
G.H.R. SAVARD INC. 1128-4288	56 11 02	980, rue Roy, Saint-Laurent
SERVICE CENTICO INC. 1502-3583	76 03 01	307, boulevard Henri-Bourassa est, Montréal
LES SILLONS BEAUREGARD INC. 1638-9850	79 09 21	421, Haut-de-la-Rivière, Saint-Damase
E. SKINNARLAND ET ASSOCIÉS LTÉE 1628-7484	78 08 02	3470, rue Stanley, bureau 804, Montréal
LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTIVE DU QUÉBEC 1246-2446	49 04 21	3737, avenue Lacombe, Montréal
SOCIÉTÉ POWERTRON (1965) LTÉE 1302-5465	65 04 30	1410, rue Stanley, bureau 314, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
SPORTS NÉRON INC. 1335-9872	72 10 13	2647, boulevard Lapinière, Brossard
LES SYSTÈMES INTÉRIEURS F.L. INC. 1626-2552	78 05 08	8240, 12e Avenue, Laval
TABAGIE ROLAND INC. 1509-3024	77 12 08	2992, rue Ste-Marie, Mascouche
TELBEC INC. 1121-8153	65 11 29	1030, rue Cherrier, suite 405, Montréal
JEAN TELLIER ET ASSOCIÉS LTÉE 1360-5134	74 11 29	418, boulevard Manseau, Joliette
PAUL TELLIER ASSURANCES INC. 1279-2412	71 07 15	96-2, rue Main, Rock-Island
LA TERRE D'EN HAUT INC. 1511-0224	78 02 13	165, rue Petite-Ligne, Saint-Alexis
THERRITEC INC. 1472-2771	76 12 14	3951, rue Lanouette, Verdun
TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY DE SALON DE JONQUIÈRE INC. 1625-7701	78 04 24	556, rue Hunt, Jonquière
TRANSMISSION YVON MÉNARD INC. 1347-7401	73 11 19	2530, rue Logan, Montréal
TRANSPORT JEAN-GUY FORTIN LTÉE 1361-1538	75 02 03	85, rang 9, Lamarche
RENÉ TURCOTTE & FRÈRES LTÉE 1282-0635	71 06 30	2905, boulevard St-Michel, Trois-Rivières
UNION DES CENTRES DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (U.C.P.A.Q.) INC. 1330-5792	72 10 04	2315, rue Ontario est, Montréal

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE LANGELIER INC. 1641-4211	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE OUEST INC. L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES DE LA PLAZA JACQUES-CARTIER INC.	80 02 06	910, rue Ste-Thérèse, Québec
BOIS-FONTAINE INC. 1641-2330	BOIS-FONTAINE INC. ..... PLACE BOIS-FONTAINE INC.	79 12 31	880-880, chemin Ste-Foy, Québec

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
CONSTRUCTION J.P.R. LALIBERTÉ INC. 1642-2495	LES CONSTRUCTIONS J.P.R. LALIBERTÉ INC. CONSTRUCTION SYLVAIN LTÉE ...	80 02 20	Varennes
MOBERCAR INC. 1639-1484	LA COMPAGNIE MOBERCAR INC. . LA COMPAGNIE BRASSERIE D'YOUVILLE INC.	79 09 26	625, Grande-Allée est, Québec
PLOMBERIE CARILLON INC. 1640-2893	PLOMBERIE CARILLON INC. ..... PLOMBERIE, CHAUFFAGE ET QUINCAILLERIE MODERNE INC.	79 12 01	Saint-Jean
RAVICK INC. 1640-6993	RAVIK INC. ..... CHAUSSURES GIRARD LTÉE	79 12 27	157, rue Racine est, Chicoutimi
SABRICE LIMITÉE ..... *SABRICE LIMITED* 1640-8619	SABRICE LIMITÉE ..... COBADUS LIMITÉE	80 01 08	Montréal

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'AGENCE DE VARIÉTÉS MUSICALES A ET D INC. 1640-6944	80 01 04	1690, boulevard St-Joseph est, Montréal
AUBERGE DES TROIS SOLEILS INC. 1641-2645	80 01 31	Saint-Urbain-de-Charlevoix
BOUTIQUE FRANCE-MODE INC. 1641-2850	80 02 01	1839, rue André, Laval
LE COIN DU MEUBLE DE WATERLOO INC. 1640-7983	80 01 10	6235, Foster, Waterloo
COMPOSITION BROMONT INC. 1640-9575	80 01 17	200, boulevard Bromont, Bromont
LES CONSULTANTS EN ADMINISTRATION GARUFI & ASSOCIES INC. *GARUFI & ASSOCIATES MANAGEMENT CONSULTANTS INC.* 1641-2272	80 01 30	Montréal
CRISTAL CANABEL INC. 1641-1548	80 01 28	801, rue Côté, Rouyn
LES ENTREPRISES MARCEL HÉLIE INC. 1639-2797	79 10 05	1026, rue Chamflour, Trois-Rivières
LES ENTREPRISES ROSAIRE CHOQUETTE INC. 1640-7934	80 01 09	185, Mgr-Decelles, Saint-Damase

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ÉPICERIE LANEUVILLE LTÉE 1640-5524	79 12 21	Ville-Marie
LA FERME PITTET INC. 1640-5870	79 12 28	261, rang du Haut-du-Lac, Saint-Tite
LES FERMES MOREL INC. 1641-3635	80 02 05	45, rang Petit-Chenal, Yamaska
FESTIVAL WESTERN DE MIRABEL INC. 1640-4162	79 12 17	1751A, côte St-Pierre est, Saint-Janvier
LES FRUITS ET LÉGUMES MARTEL INC. 1641-5531	80 02 27	408, rue Châteauguay, Jonquière
GARAGE PAUL E. DUBOIS ET FILS INC. 1640-9450	80 01 17	1108, boulevard d'Iberville, Iberville
GOLF DE PRINCEVILLE INC. 1641-3262	80 02 04	Route 116, Princeville
ISOLATION S.X. (QUÉBEC) INC. 1642-1836	80 02 22	Québec
MAÇONNERIE A.G. LTÉE 1639-9735	79 11 21	570, rue Valois, Laval
JEAN-YVES MARTIN & ASSOCIÉS INC. 1640-0483	79 11 26	871, Nadon, Sainte-Thérèse
MUSIQUE SIMCO INC. 1640-8569	80 02 11	321, 15e Avenue, Dolbeau
OPTIQUE DU NORD-OUEST INC. 1641-0052	80 01 21	Rouyn
R.P. OUELLETTE & ASSOCIÉS INC. 1640-0046	79 11 22	Montréal
LES PRODUCTIONS DOMINIQUE GIRARD INC. 1641-0284	80 01 31	Louiseville
LES PRODUCTIONS DU SUROIT INC. 1639-8158	79 10 17	102-8602, rue Sherbrooke est, Montréal
LES PROMOTIONS SPORT-QUÉBEC, INC. 1640-7991	80 02 11	610, Croissant-Dauphin, Saint-Louis-de-Terrebonne
PUSHPA ET ASSOCIÉS INC. *PUSHPA & ASSOCIATES INC.* 1640-1895	79 11 30	800, avenue Verdure, Brossard
RESTAURANT DE MAILLY INC. 1641-6067	80 02 13	Saint-Agapit
RESTAURANT LES 7 FRÈRES INC. 1641-0334	80 01 22	Saint-Georges
RESTAURANT PIZZÉRIA 77 INC. 1640-6779	80 02 12	974, Hemlock, Shawinigan
RYJE INC. 1641-2280	80 01 30	Lévis

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE GIMBEC LTÉE 1641-1365	80 01 25	1134, chemin St-Louis, Sillery
LA TABAGIE CHAMBLY INC. 1640-4642	79 12 18	Chambly
TRAITEUR AU BON GOÛT INC. 1641-0292	80 01 22	820-615, boulevard Dorchester ouest, Montréal
J.L.D. & S. TURCOTTE INC. 1641-3239	80 02 04	208, Limousin, Laval
VOTRE ÉBÉNISTE R.C. INC. 1641-0946	80 01 24	650, route rurale numéro 3, Sainte-Rosalie

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION À VOTRE SANTÉ INC. 1637-5305	79 07 09	80 02 18	Des objets
LES BOUTIQUES SADEC LTÉE 1361-8574	75 02 18	80 02 06	1) De la dénomination sociale: LABORATOIRE MÉDICAL SADEC LTÉE; 2) des objets.
BUMEDA STEEL MANUFACTURING LTD. . 1117-0545	68 03 21	80 01 28	De la dénomination sociale: LES PRODUITS MANUFACTURÉS BUMEDA LIMITÉE
CARREFOUR BROMONT INC. 1631-4478	78 11 16	80 03 06	1) De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS PRADON INC.; 2) du capital-actions.
CARREFOUR DU PÊCHEUR INC. 1634-1307	79 02 27	80 01 21	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CEGELEC CANADA INC. 1139-9292	63 04 04	80 01 15	1) Changeant son nom en celui de: CEGELEC ALSTHOM INC.; 2) du capital-actions.
LE CENTRE DES LOISIRS DE LAMOTTE INC. 1271-0216	61 04 14	80 01 10	Des objets
CHARTER CREDIT CORPORATION 1245-4781	61 12 27	80 01 10	Du capital-actions
CHESGO CORP. 1245-9285	63 12 13	79 12 27	1) Changeant son nom en celui de: CHESGO INC.; 2) du capital-actions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CONSTRUCTIONS SIMARD-BEAUDRY (1977) INC. 1158-5643	50 02 14	80 03 12	De la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS SIMARD-BEAUDRY INC. *SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC.*
LÉO COUPAL INC. 1503-5991	76 05 25	80 02 19	Du capital-actions
CRÈMERIE ST-FIDÈLE INC. 1183-4496	67 06 28	79 11 30	Du capital-actions
D.C. INDUSTRIAL DRIVES LTD. 1121-0945	68 12 04	80 01 18	Changeant son nom en celui de: D.C. INDUSTRIELLE LTÉE *D.C. INDUSTRIAL LTD.*
DELANO ENTERPRISES CORP. 1251-7116	59 04 01	79 12 27	Du capital-actions
EDDY'S SPORTSWEAR MFG. CO. LTD. 1115-0372	57 06 15	79 10 17	Du capital-actions
LES ENTREPRISES GIKENNO INC. 1262-9705	61 07 20	79 12 27	Du capital-actions
FALCO INC. 1258-7135	48 10 07	79 11 14	Du capital-actions
FORGET PETROLEUM INC. 1143-7878	65 05 20	80 02 01	Du capital-actions
FORT INVESTMENTS LTD. 1260-6778	59 04 10	80 02 01	Du capital-actions
GESTION SECCAR INC. 1503-9746	76 06 22	80 01 28	Du capital-actions
HABITAT DEVELOPMENTS LIMITED 1230-2493	65 05 05	79 12 28	Du capital-actions
IMPORTATIONS M.D.R. INC. 1480-6863	75 11 03	80 02 15	Du capital-actions
LES INVESTISSEMENTS JIB LTÉE 1268-5707	58 12 29	79 12 18	Du capital-actions
THE LAMOUR HOSIERY MFG. INC. 1266-2482	70 12 28	79 10 30	Du capital-actions
LIBRAIRIE DE L'OS INC. 1340-5675	73 09 25	80 02 25	Des objets
LES PLACEMENTS R. ET C. TURCOTTE INC. 1152-8635	67 08 11	80 02 11	Du capital-actions
RESTAURANT GIORGIO (MONTRÉAL) INC. 1119-5997	63 11 15	80 01 03	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
SALAISON FAMILIALE DE MONTRÉAL INC. 1501-3170	75 12 12	80 02 04	1) De la dénomination sociale: RÔTISSERIE PARISIENNE INC.; 2) des objets.
LE SÉMINAIRE SALÉSIEN DE BOUCHERVILLE 1325-3315	60 05 17	79 12 11	Changeant son nom en celui de: LE SÉMINAIRE SALÉSIEN DE SHERBROOKE *SALESIAN SEMINARY OF SHERBROOKE*

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
SERVICES BATTERIES ÉLECTRIQUES LTÉE 1127-7570	21 03 18	80 01 07	Du capital-actions
SERVILEX INC. 1283-9320	68 03 20	80 02 11	Des dispositions
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS D'ART AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC. 1633-9723	79 02 23	80 01 25	Des dispositions
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE GATINEAU LIMITÉE 1624-5623	78 03 20	79 06 12	1) Des objets; 2) des dispositions.
THAU'S LAMP MFG. CO. LTD. 1116-6394	49 12 22	79 11 27	1) Changeant son nom en celui de: S. THAU INC.; 2) du capital-actions.

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ALIMENTATION LÉGARÉ LA PÉRADE INC. 1641-7727	80 03 06	Trois-Rivières
AQUEDUC BELLEVUE INC. 1641-7628	80 03 06	Labelle
LES ARMOIRES DE CUISINE ROUGEMONT INC. 1642-5902	80 03 10	Saint-Hyacinthe
ATELIER R.M.S. INC. 1642-3048	80 03 07	Saint-Hyacinthe
L'ATELIER TURLAP INC. 1642-5514	80 03 07	Alma
AUX AMOUREUX DU CUIR INC. 1642-4566	80 03 04	Québec
BARBEAU & L'ÉCUYER (1980) INC. 1642-5449	80 03 07	Beauharnois
BERPIC INC. 1642-2115	80 03 10	Saint-Jérôme
BESTAN INC. 1642-6611	80 03 11	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BOIS H. NADEAU INC. 1641-4708	80 03 07	Bonaventure
J. BOLDUC ÉLECTRIQUE INC. 1642-5829	80 03 10	Beauce
BOUTIQUE LYSE-RENÉE INC. 1641-6232	80 03 07	Montréal
CABINET JEAN GRÉGOIRE ET ASSOCIÉS INC. 1641-8345	80 03 07	Montréal
CARON, GUINDON ET ASSOCIÉS INC. 1642-5258	80 03 06	Joliette
CARREFOUR BROMONT (1980) INC. 1642-5290	80 03 06	Montréal
LES CASCADES DU BRAS INC. 1642-7023	80 03 13	Beauce
CENTRE DE LIQUIDATION TERREBONNE INC. 1642-5654	80 03 07	Terrebonne
CENTRE DE PEINTURE ET DÉBOSSELAGE SAVARD INC. 1642-5282	80 03 06	Québec
CENTRE D'ÉLECTRONIQUE ÉDUCATIVE QUÉBÉCOIS INC. 1642-5761	80 03 05	Montréal
CENTRE D'ÉQUITATION LA CAVALE INC. 1642-5605	80 03 07	Montmagny
LES CONSULTANTS AGRICOLES DE L'ESTRIE 1641-7438	80 03 10	Saint-François
CORPORATION DE GESTION MINIÈRE DEUX-MONTAGNES *TWO MOUNTAINS MINING MANAGEMENT CORPORATION* 1642-6074	80 03 06	Montréal
CRÉATIVIDÉE INC. 1642-5670	80 03 07	Longueuil
DÉCALQUE ET SÉRIGRAPHIE APRIL INC. 1642-4376	80 03 04	Chicoutimi
DESCOURT INC. 1642-6215	80 03 11	Québec
JEAN-RENÉ DESMARAIS INC. 1642-5456	80 03 07	Richelieu
DU PIGNON INC. 1641-7685	80 03 06	Montréal
NELSON DUROCHER COURTIER INC. 1642-5340	80 03 06	Québec
ÉBÉNISTERIE PÉROTEK INC. 1642-6520	80 03 11	Montréal
LES EMBALLAGES J.F. DANDENAULT INC. 1642-1943	80 03 06	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENTREPRISES DA-CARD INC. 1642-1893	80 03 07	Montréal
LES ENTREPRISES GILET STOP INC. 1642-5381	80 03 07	Chicoutimi
LES ENTREPRISES J.M.M. CHARETTE INC. 1641-7610	80 03 06	Labelle
L'ÉVÉNEMENT INC. 1642-2388	80 03 06	Québec
LA FERME CASTÉRAN INC. 1642-6603	80 03 11	Saint-François
LA FERME CHARLES CATTILAZ & FILS INC. 1642-6595	80 03 11	Drummond
FERME DANIEL SANSOUCY INC. 1642-4384	80 03 04	Saint-Hyacinthe
FERME G. ROMPRÉ INC. 1641-7735	80 03 06	Trois-Rivières
FERME GUSTAVE MICHON & FILS INC. 1642-2602	80 03 03	Saint-Hyacinthe
FERME LEMIEUX & FILS INC. 1642-6249	80 03 11	Rimouski
FERME MAÎTRE INC. 1642-4046	80 03 03	Hull
FERME MÉLANIE INC. 1642-5431	80 03 07	Joliette
FERME NORMAND SAURETTE INC. 1642-1935	80 03 07	Saint-Hyacinthe
FERME P.R.P. INC. 1642-5159	80 03 06	Saint-Jean
LES FERMES PIERRE NOREAU INC. 1642-5977	80 03 10	Terrebonne
FONDATIONS NORDICA INC. 1642-3089	80 03 10	Québec
GAIMAC INC. 1642-3691	80 02 29	Saint-François
GESTION DUSSAULT, ALLAIRE INC. 1642-5530	80 03 07	Bedford
GESTION P.N.J. INC. 1642-5928	80 03 10	Québec
GESTIONS S.B.L. INC. 1642-5662	80 03 07	Richelieu
LES HABITATIONS JEAN LAMY INC. 1642-6033	80 03 10	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES IMMEUBLES VAL-PIERRE INC. 1642-6900	80 03 12	Montmagny
INTER-VISION (MONTRÉAL) INC. 1642-5746	80 03 05	Montréal
INTER-VISION (QUÉBEC) INC. 1642-5753	80 03 05	Québec
LES JARDINS CÔTÉ INC. 1642-5464	80 03 07	Québec
C.F. LANGLOIS ET FRÈRES INC. 1641-7503	80 03 06	Saint-François
1641-6661 QUÉBEC INC. 1641-6661	80 03 07	Rimouski
1641-8386 QUÉBEC INC. 1641-8386	80 03 10	Chicoutimi
1641-8592 QUÉBEC INC. 1641-8592	80 03 03	Montréal
1641-8600 QUÉBEC INC. 1641-8600	80 03 03	Montréal
1641-8618 QUÉBEC INC. 1641-8618	80 03 04	Montréal
1641-8626 QUÉBEC INC. 1641-8626	80 03 04	Montréal
1641-8667 QUÉBEC INC. 1641-8667	80 03 06	Saint-Hyacinthe
1642-4988 QUÉBEC INC. 1642-4988	80 03 05	Montréal
1642-5365 QUÉBEC INC. 1642-5365	80 03 07	Québec
1642-5373 QUÉBEC INC. 1642-5373	80 03 07	Québec
1642-6058 QUÉBEC INC. 1642-6058	80 03 10	Drummond
1642-6066 QUÉBEC INC. 1642-6066	80 03 10	Québec
1642-6223 QUÉBEC INC. 1642-6223	80 03 11	Joliette
1642-6488 QUÉBEC INC. 1642-6488	80 03 11	Saint-François
1642-6629 QUÉBEC INC. 1642-6629	80 03 11	Roberval
1642-6637 QUÉBEC INC. 1642-6637	80 03 11	Roberval
MONTRÉAL AUTO EXPERT INC. 1641-6562	80 03 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
N.D. INFORMATIQUE INC. 1641-8105	80 03 10	Montréal
OXYGÈNE SOREL-TRACY INC. 1642-5613	80 03 07	Sorel
PATIORAMA INC. 1642-6264	80 03 11	Québec
HENRI PELLERIN INC. 1642-6553	80 03 11	Frontenac
PLACEMENTS MAJADA INC. 1642-5944	80 03 10	Saint-Hyacinthe
LES POMPES COUTURE INC. 1642-5522	80 03 07	Beauce
LES RESTAURANTS LEE & TANG INC. 1642-5563	80 03 07	Hull
RIVAGE GASPÉSIEN INC. 1641-5192	80 03 07	Bonaventure
LE RUCHER FORTIER INC. 1642-6934	80 03 12	Québec
SEIGNEURIE BAILLARGEON FRÈRE & FILS INC. 1642-6645	80 03 11	Québec
SERRES DU QUATRE TEMPS INC. 1642-6470	80 03 11	Saguenay
SERVICE C.L. DE PROTECTION DE L'OUÏE INC. 1641-7982	80 03 11	Québec
SOCIÉTÉ DE GESTION MÉDICALE DU QUÉBEC INC. 1642-6686	80 03 12	Montréal
STUDIO PRIMO TÊTE INC. 1641-5572	80 02 29	Arthabaska
SURPLUS BERGERON & VOYER INC. 1642-5183	80 03 06	Bedford
TÉLÉ-MÉDIC (SAGUENAY) INC. 1642-6694	80 03 12	Montréal
TÉLÉ-MÉDIC (VALLEYFIELD) INC. 1642-6702	80 03 12	Montréal
TRANSPORT VAILLANCOURT & POULIN INC. 1642-6363	80 03 11	Abitibi
TRANSPORTS GUILLARD INC. 1641-7339	80 03 06	Roberval
USINAGE D'AMOS INC. 1642-4624	80 03 11	Amos

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6012-o

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
AGENCE DE PUBLICITÉ PROVINCIALE INC. *PROVINCIAL ADVERTISING AGENCY INC.* 1228-4196	66 11 18	80 03 06
ALLROB INC. 1465-4123	76 03 10	80 03 05
CHASSÉ, SIROIS & ASSOCIÉS INC. 1284-3918	68 12 11	80 03 07
LA COMPAGNIE DE MÉTAL CERVIN LTÉE 1333-3273	72 09 29	80 03 06
LE GROUPE L.G.P. INC. 1472-3381	76 12 14	80 03 06
LES HÔTELLERIES DE LA PLACE D'ARMES INC. 1631-7133	78 11 27	80 03 05
MANOIR BEAUHARNOIS INC. 1510-5075	78 01 25	80 03 05
PLACEMENTS DEUFEL LTÉE *DEUFEL HOLDINGS LTD.* 1509-7165	78 01 24	80 03 04
PLACEMENTS J.R.D. LIMITÉE 1253-6959	66 09 29	80 03 06
PRODUITS GERBEX INC. 1640-6274	80 01 03	80 03 06
RADIO C.K.P.B. LTÉE *C.K.P.B. RADIO LTD.* 1356-3929	74 05 09	80 03 06
SOCIETÉ DE GESTION DELNA INC. 1364-0594	75 07 29	80 03 06
LA SOCIETÉ DE GESTION P.R. INC. 1367-7018	74 02 18	80 03 07
TARGAU CONSTRUCTION INC. 1300-4171	67 10 17	80 02 08

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LES ARTISANS DU TROISIÈME ÂGE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN 1640-4261	79 12 17	291, rue St-Vallier est, Québec
L'ASSOCIATION DES BONNES GENS SOURDS 1639-4967	80 01 04	7631, rue Berrie, Montréal
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR DE LAC-MÉGANTIC INC. 1640-1630	79 12 03	Lac-Mégantic
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALET DU LAC BUCKELL 1639-9040	79 11 16	360, 5e Rue, Chibougamau
ASSOCIATION DES RESPONSABLES EN SÉCURITÉ ET EN COMMUNICATIONS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC. 1640-9062	80 01 16	6686, boulevard Martineau, Saint-David-de-l'Auberivière
L'ASSOCIATION POUR LES ENFANTS DE LA MAÎTRISE DU CHAPITRE DE QUÉBEC 1641-1191	80 01 25	Québec
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOÉ-KAYAK D'EAUX VIVES 1640-6035	79 12 28	1415, rue Jarry est, Montréal
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOTAGE LONG PARCOURS 1640-9690	80 01 18	1415, rue Jarry est, Montréal
ATELIER D'ART RELIGIEUX DE L'AGAPÈ INC. 1642-2198	80 02 25	Sherbrooke
ATELIERS DES 6-12 ANS DE STE-MARIE INC. 1640-7645	80 01 08	Montréal
AU COMPTOIR DU VILLAGE INC. 1640-7967	80 01 10	Route rurale numéro 6, Mistassini
CAFÉ-RENCONTRE MAURICIE INC. 1641-1951	80 01 29	Shawinigan
CENTRE D'AIDE DU PLATEAU DE QUÉBEC 1639-3993	79 10 12	180, Blouin, Vanier
LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN CONSOMMATION (C.R.I.C.), PORT-CARTIER 1641-5556	80 02 29	Port-Cartier
CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE TOURISME DE LA RÉGION DES LAURENTIDES 1640-5532	79 12 21	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CIRCULART INC. 1641-0193	80 02 04	101-300, rue Labelle, Saint-Jérôme
LA CITÉ DE L'ESPÉRANCE 1639-5378	79 10 26	Jonquière
CLUB DE BALLE MOLLE FÉMININ TIC TAC TOC 1640-2331	79 12 05	1695, Agnès, Brossard
CLUB DE BOXE DE DRUMMONDVILLE 1640-8940	80 02 04	Drummondville
CLUB DE GYMNASTIQUE CHINOOK 1641-0565	80 01 23	Chicoutimi
CLUB DE GYMNASTIQUE VIAGYM INC. 1640-6415	80 01 03	Bois-des-Filion
CLUB DE SKI DE FONDS LE MONTAGNARD ST-ANSELME INC. 1641-0300	80 01 22	Saint-Anselme
LE CLUB DE SKI NAUTIQUE DU LAC HÉNEAULT 1640-9963	80 02 21	7790, Curé-Clermont, Anjou
CLUB DE SOCCER ST-AUGUSTIN 1639-0916	80 02 14	Saint-Augustin-de-Desmaures
LE CLUB DE TIR AU PISTOLET DE SEPT-ÎLES INC. 1640-9971	80 01 21	56, rue Smith, Sept-Îles
CLUB DE VOLLEY-BALL DE TROIS-RIVIÈRES «LES TRIFLUVIENNES» 1641-3759	80 02 05	Trois-Rivières
CLUB DE VOLLEY-BALL SOULANGES 1639-1658	79 10 01,	31, Bourget, Rigaud
CLUB DES AMIS DU VIEUX MOULIN DE POINTE-CLAIRE 1640-1267	79 11 29	19, rue Victoria, Pointe-Claire
CLUB LES SAUT-HAUT INC. 1640-6670	80 01 04	Chicoutimi
CLUB LIONS DE RIVIÈRE OUELLE/ST-PACÔME INC. 1641-3114	80 02 04	Saint-Pacôme
COMITÉ ADMINISTRATIF DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE INC. 1639-8760	79 10 18	1308, boulevard Portland, Sherbrooke
COMITÉ DE L'HABITATION DES RETRAITÉS DE N.D.G. INC. 1640-0475	79 11 26	5375, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal
COMITÉ DE LOGEMENT DE LAVAL 1640-3248	79 12 10	Laval
COMITÉ DE RÉFLEXION POLITIQUE U.L. 1641-3452	80 02 05	379, Lavigueur, app. 2, Québec
CORPORATION DES MISSIONNAIRES DU SACRÉ-COEUR DE SANTO DOMINGO 1642-4640	80 03 05	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LA CLIQUE ALOUETTE DU PATRO LAVAL DE QUÉBEC 1642-1653	80 02 22	145, avenue Bigaouette, Québec
EXPÉRIENCE NATURELLE DE VIE DE L'ORDRE DU LOTUS (E.N.V.O.L.) INC. 1639-7580	79 11 13	Montréal
FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC, SECTION DE MONTRÉAL, INC. 1639-3787	79 10 12	Communauté urbaine de Montréal
FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC, SECTION DE QUÉBEC, INC. 1639-3969	79 10 12	Communauté urbaine de Québec
FONDATION LOGE BALFOUR (MONTRÉAL) LTÉE ..... *BALFOUR LODGE (MONTRÉAL) FOUNDATION LTD.* 1639-6871	79 10 18	Communauté urbaine de Montréal
GALA DES PERSONNALITÉ DES JOURNALISTES DU GRAND CHÂTEAUGUAY INC. *PERSONALITY GALA OF THE JOURNALISTS OF GREATER CHÂTEAUGUAY INC.* 1640-9344	80 01 11	Châteauguay
GARDERIE MAISON MALKA 1639-7077	80 02 13	5340, Jeanne-Mance, Montréal
LA GRANDE ESCOUSSE 1641-2256	80 01 30	Saint-Athanase
GROUPE D'ÉTUDES COMMUNAUTAIRES DE CLARKE CITY (GEC) 1639-4819	80 01 23	150, rue de l'Église, Clarke-City
LIGUE DE HOCKEY LOISIRS ADULTE BAIE-DES-CHALEURS INC. 1641-2546	80 01 31	Carleton
PARENTS-SECOURS ST-HUBERT 1640-7462	80 01 08	Saint-Hubert
PARENTS-SECOURS ST-MICHEL INC. 1640-5995	79 12 28	7421, 8e Avenue, Saint-Michel
LES PRODUCTIONS ENCHANTÉES LTÉE 1640-6472	80 01 28	1601, côte de l'Église, Sillery
QUÉBEC 1534-1984 1642-4095	80 03 03	21, Sous-le-Fort, Québec
LES RÉSIDENCES DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL 1640-1259	79 11 29	255, rue Ontario est, Montréal
REVIVRE, ASSOCIATION DE FAMILLES MONOPARENTALES DE LACHINE 1640-1861	79 11 30	1500, Duff Court, app. 110, Lachine
LA REVUE L'ENTRELLES INC. 1642-3956	80 03 03	132, Jeanne-d'Arc, Hull
LA RUCHE DE GUYENNE 1639-5089	80 01 28	Guyenne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION ALPHONSE DESJARDINS ... 1641-7958	80 02 19	Lévis
LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES MILLE-ÎLES 1641-4666	80 02 08	10, rue de l'Église, Sainte-Thérèse
LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE CHAMBLY-CARIGNAN 1641-1811	80 02 19	Carignan
TÉLÉ-URGENCE NATIONALE INC. 1641-2082	80 01 30	8012, 13e Avenue, Montréal
THÉÂTRE CHOU-CLAC INC..... 1640-8510	80 01 14	Rimouski

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
THE SHERBROOKE WELFARE AGENCY INC. 1284-1177	79 12 06	Aucune
L'UNION DES PAROISSIENS DE ST-ANTOINE DE CHICOUTIMI INC. 1233-0601	79 11 30	Aucune

6012-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
BEK MANAGEMÉNT SERVICES LTD. 1641-4864	80 03 03	Me Robert S. Vineberg 1, place Ville-Marie, Montréal	7810, rue Jarry est, Unit L., Anjou
BENTLEY LABORATORIES, INC. 1641-4823	80 03 06	M. Robert L. Munro, Montréal	6234, boulevard Viau, Montréal

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
DIAMOND SHAMROCK ALBERTA GAS LTD. 1641-6570	80 03 03	M. Michel Brunet, 726, terrace Lecavalier, Sainte-Dorothée	1203-5, place Ville-Marie, Montréal
LE HOLDING CASTOR LTÉE ..... *CASTOR HOLDINGS LTD.* 1636-0760	80 01 18	M. W.O. Stolzenberg, 1253, avenue College McGill, Montréal	1253, avenue College McGill, Montréal
MACKENZIE & FEINMANN LIMITÉE ..... *MACKENZIE & FEINMANN LIMITED* 1641-3163	80 02 28	Me J. Brian McMullan, Montréal	7900, Jean-Brillon, LaSalle
PROVOST APPARTMENTS INCORPORÉE 1641-4690	80 02 29	Me Daniel Picotte, édifice tour de la Bourse, bureau 3400, place Victoria, Montréal	Édifice tour de la Bourse, Bureau 3400, place Victoria, Montréal
ROL MANAGEMENT SERVICES LTD. 1641-4856	80 03 03	Me Robert S. Vineberg, 1, place Ville-Marie, Montréal	7810, rue Jarry est, Unit L., Anjou
SELLS-FLOTO, INC. 1641-3478	80 03 03	CT Corporation System (Canada), Ltd. 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
SMITH CANADIAN PEAT, INC. 1640-7355	80 03 03	M. Simon Leblanc, Saint-Charles-de- Bellechasse	Saint-Charles-de- Bellechasse
STEPHENS ENERGY LTD. 1641-3486	80 03 03	Me John G. Porteous, 3450, rue King-Edward, Montréal	1, place Ville-Marie, Montréal
SUMNER HOLDINGS LIMITED 1545-2808	80 03 03	M. Glen A. Emberlay, Montréal	438, rue St-Pierre, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6012-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Numérotation Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-42551
M-304791-102-D
MARLEAU, JEAN-LOUIS
620, chemin Poirier
St-Lazare, Vaudreuil, QC
J0P 1V0
Voiturier-remorqueur
M-304623-114-D
HIGHWAY TRANSPORTS LIMITED
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Republication de celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 25 du 23 juin 1979, à la page 6465.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement par la requérante conjointe: Kingsway Transports Limited, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-42602
M-304792-102-D
DORÉ, GILLES
7, 53e Avenue est,
Île-Perrot, Vaudreuil, QC
J0P 1X0
Voiturier-remorqueur
M-304623-115-D
KINGSWAY TRANSPORT LIMITED
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Republication de celle publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 25 du 23 juin 1979 à la page 6469.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement par la requérante conjointe: Kingsway Transports Limited, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un pemis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-48471
M-40003-343-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Modifier le tarif no 24 de l'Aero Mayflower Transit Co. Ltd. par une hausse de 4 pour cent des taux de transport aux sections de 4 à 11 inclusivement; ajouter Hamilton à la liste A concernant les taux pour cueillettes ou livraisons supplémentaires et ville d'Hamilton, Ont. à la liste A concernant les frais de transport pour cueillette ou livraison de chargements en transit; ajouter au numéro tarifaire 19 B «Frais de service», nouvelle région 13, «tout point situé dans un rayon de vingt-cinq milles de l'intersection des routes 6 et 8 dans la ville d'Hamilton, Ont.»; le tout devant entrer en vigueur le 24 mai 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-48472
M-40003-344-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Modifier le tarif no 458 de North Amerian Van Lines Canada Ltd. par une hausse de 4 pour cent des taux de transport aux sections quatre, six, sept, huit, neuf et dix; ajouter un nouveau supplément de 4,50 $ le 100 lb aux frais de transport à partir ou à destination de points à l'est de Bottoms Brook, à Terre-Neuve (intersection des routes 1 et 480) ou entre ces points, par la route 480, le tout devant entrer en vigueur le 24 mai 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-48473
M-40003-345-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Modifier le tarif no 24 de la Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association, par une hausse de 4 pour cent des taux de transport aux sections de 4 à 11 inclusivement, à compter du 24 mai 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-48486
M-208227-101-D
DEGUIRE DORVAL ÉLISE
979, Poirier
McMasterville
(Verchères) QC
J3G 1K6
Requérante-cédante
M-207816-002-101-D
PRÉVOST CLAUDE
2875, de Granby, app. 1
Montréal, QC
H1N 2Z3
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-208227-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle 48487
M-209289-101-D
BERGERON AUCLAIR MME MADELEINE
937, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Beloeil (Verchères) QC
J3G 4K8
Requérante-cédante
M-210244-001-101-D
GUIMONT, JEAN
1741, de Montesson
St-Bruno (Chambly) QC
J3V 2W5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-209289-001 pour l'agglomération A-24 St-Bruno demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-48488
M-207178-101-D
QUESNEL, JACQUES
1005, place White, app. 4
La Prairie
(Laprairie) QC
J5R 4A3
Requérant-cédant
M-210242-001-101-D
RENAUD, CLAUDE
20 B, Marie-Victorin
Candiac
(Laprairie) QC
J5R 1B4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207178-001 pour l'agglomération A-3 Candiac-Laprairie demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-48489
M-203814-101-D
POTVIN, VICTOR
257, 14e Avenue, app. 5
Lachine, QC
H8S 3L1
Requérant-cédant
M-210247-001-101-D
VACHON, MME RAYMONDE
744, 14e Avenue
Lachine, QC
H8S 3L3
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-203814-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-48490
M-207418-101-D
DESCHÊNES, YVON
9292, Notre-Dame est
Montréal, QC
H1L 3N5
Requérant-cédant
M-210256-001-101-D
DORVAL, JEAN-RENEL
5664, des Érables
Montréal, QC
H2G 2L8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207418-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.
Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-48491
M-206631-101-D
VACHON, LÉOPOLD
304, Bouchard, app. 5
Granby
(Shefford) QC
J2G 6H5
Requérant-cédant
M-210255-001-101-D
LASNIER, PIERRE YVES
115, St-Antoine nord
Granby
(Shefford) QC
J2G 5G4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206631-001 pour l'agglomération A-33 Granby demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-48492
M-209225-102-D
ROY, DENIS
67, Rodier
Repentigny, QC
J6A 6R1
Requérant-cédant
M-210258-001-101-D
TÉTRAULT, DIANE
1260, Trudel
La Plaine
(L'Assomption) QC
J0N 1B0
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209225-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-48493
M-207460-101-D
CHAPUT, JEAN
2395, Ambroise, C.P. 457
St-François (Laval) QC
H0A 1G0
Requérant-cédant
M-206680-006-101-D
ROUSSILLE, PAUL-ÉMILE
8485, Notaire-Girard
St-Léonard, QC
H1P 2R1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207460-001 pour l'agglomération A-5 Est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-48494
M-209679-102-D
CLÉMENT, PAUL-E.
4140, des Grandes-Prairies, app. 3
Montréal-Nord, QC
H1Z 1H9
Requérant-cédant
M-210234-001-101-D
ABISSERA, ACHER
210, place Benoît, app. 3
St-Laurent, QC
H4N 2H4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209679-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-49002
M-000598-101-D
BOYER, EDMOND
4000, Hampton
Montréal, QC
H4A 2K9
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service touristique suivant, par taxi (type berline 1 à 5 personne):
Tour de ville:
Carré Dominion - La Cathédrale Marie-Reine-du-Monde - La place Ville-Marie - La place Desjardins - Le Vieux Montréal - Arrêt de 20 minutes à l'Église Notre-Dame - Port de Montréal - Site olympique - Jardin botanique - Le Mont-Royal - Municipalité Outremont - Oratoire St-Joseph - Point de vue de Westmount - Centre ville.
Durée du tour: 2,15 heures; tarif: 15,00 $ de l'heure.
Voie maritime:
Carré Dominion - Arrêt au Fort Ste-Hélène - 30 minutes, visite des écluses de St-Lambert et de Ste-Catherine - Réserve indienne de Caughnawaga - visite de la Mission de St-François-Xavier, arrêt de 30 minutes.
Durée du tour 3,00 heures; tarif: 15,00 $ de l'heure.

Rôle M-49003
M-000341-102-D
TRANSPORT LIBERTÉ INC.
186, Gillespie
Sherbrooke (Sherbrooke) QC
J1H 4X3
Requérante

Transport saisonnier - catégorie spécialisée
Service: Transport occasionnel de personnes handicapées de Sherbrooke à Rouyn-Noranda, Rimouski, Rivière-du-Loup et à tout endroit situé dans un rayon de 250 milles de Sherbrooke, pour participer occasionnellement à des activités culturelles, récréatives, sportives, éducatives et religieuses et retour.
Durée: 364 jours.

Rôle M-49004
M-000271-102-D
AUTOBUS G. ASHBY LTÉE
R.R. no 1
Ayer's Cliff QC
J0B 1C0
Requérante

Transport saisonnier - catégorie économique
Transport des personnes du couvent des Ursulines de l'école Sacré-Coeur de Stanstead et de l'école Notre-Dame-de-la-Merci de Rock Island aux endroits suivants: de Stanstead et Rock Island à Coaticook, Mégantic, Sherbrooke, Loretteville, Ayer's Cliff et Québec pour l'année scolaire 1980-81.

Rôle M-49005
M-000086-101-D
LES AUTOBUS LEBOEUF LTÉE
11370, 56e Avenue
Rivière-des-Prairies, Montréal
QC, H1E 2L5
Requérante

Les Autobus Leboeuf Ltée s'adressent à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant: Classe de permis: service d'autobus. Permis: Transport de porte à porte d'enfants de moins de 12 ans de leurs domiciles respectifs, situés dans Montréal, se rendant aux diverses écoles ci-après mentionnées et retour: école Centre de l'Immaculée Conception, 4425, Papineau, QC, école Les Marionnettes, 6400, Lemay, Montréal, QC, pensionnat Notre-Dame-des-Anges, 5690, boul. Rosemont, Montréal, QC, studio Brasseur, 6555, Louis-Hémon, Montréal, QC.
Le service donné dans Montréal, sera borné par les rues suivantes:
Nord: boul. Gouin, ouest: avenue du Parc, sud: Notre-Dame, est: Georges-V.
Le service sera donné de septembre 1980 à juin 1981.

Rôle M-49006
M-000590-101-D
GRONDIN, ANDRÉ
118, rue Fraser
Lachute, QC
J8H 2N9
Requérant

Transport de passagers et de fleurs par véhicule non immatriculé comme taxi, de Lachute à tout endroit situé dans un rayon de 30 milles pour le compte de 2 maisons funéraires: Ménard, Roland et J.P. MacKimmie.

Rôle M-49007
M-00001A-101-D

L'ASSOCIATION DES USAGERS DU TRANSPORT EN COMMUN AUTCOM

1, place Ville-Marie
Montréal, QC
Requérante
M-00006T-102-D

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL

1000, de Sérigny
Longueuil, QC
J4K 5B1
et

M. ANDRÉ CAMARAIRE

75, Dorchester ouest
7e étage
Montréal, QC

M. MARCEL FAFARD

Président-directeur général de la CTRSM

M. JACQUES FILION

507, place d'Armes
Bureau 300
Montréal, QC

M. MARCEL ROBIDAS

Maire de Longueuil
300 ouest, rue St-Charles
Longueuil, QC

M. MICHEL SICOTTE

Maire de Lemoyne
2205, rue St-Georges
Lemoyne, QC
Intimés
et

LES CORPORATIONS MUNICIPALES DE:

Boucherville
Brossard
Greenfield Park
Lemoyne
Longueuil
Saint-Hubert
Saint-Lambert
Notre-Dame
Mises en cause

Requête en appel, et pour ordonnance de surseoir, en vertu des art. 49 et SS. de la Loi constituant la Commission de Transport de la Rive Sud de Montréal (L.Q., 1971, chapitre 98)

À l'un des honorables juges de la Commission des transports du Québec:

1. La requérante a pour objet de défendre les intérêts des usagers des transports publics, aux termes des lettres patentes qui lui ont été octroyées, le 4 décembre 1979, en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, comme il appert du certificat produit sous la cote R-1 pour valoir comme s'il était ici énoncé au long;

2. L'intimée, la CTRSM, a adopté, le 14 février 1980, la résolution no 80-36 décrétant une augmentation de 0,05 $ de tous ses tarifs, sauf ceux qui s'appliquent aux étudiants et aux personnes âgées, ladite augmentation devant entrer en vigueur le 3 mars 1980, comme il appert de la copie certifiée de ladite résolution 80-36 produite sous la cote R-2 pour valoir comme si elle était ici énoncée au long;

3. La résolution 80-36 mentionnée au paragraphe qui précède a pour objet de porter les tarifs de l'intimée, la CTRSM, de 0,55 $ à 0,60 $ aux heures de pointe (de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00), du lundi au vendredi, et de 0,45 $ à 0,50 $ en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi) ainsi que les week-ends et les jours fériés, comme il appert de la résolution 80-36 produite sous la cote R-2 pour valoir comme si elle était ici énoncée au long;

4. La requérante s'oppose à l'augmentation des tarifs de l'intimée décrétée par la résolution 80-36 mentionnée aux paragraphes 3 et 4 de la présente requête;

5. La requête de la requérante est bien fondée en fait et en droit.

Pour ces motifs, la requérante demande à la Commission:

1. D'accorder la présente requête;

2. D'annuler l'augmentation des tarifs, ladite résolution décrétée par les intimés en vertu de la résolution 80-36 du 14 février 1980 devant entrer en vigueur le 3 mars 1980;

3. D'ordonner immédiatement aux intimés de surseoir à l'exécution de la résolution 80-36 qu'elle a adoptée le 14 février 1980.

Rôle M-49008
M-302526-101-D
(24167-V)

NOVOREX CORPORATION LTÉE

7330, 6e Rue
R.D.P., Montréal, QC
H1E 1K7

La requérante, qui était titulaire du permis M-302526 (24167-V), demande à la Commission des transports du Québec, l'émission des permis suivants:

Transport restreint - service local - contrat

Montréal métropolitain, pour le transport de marchandises pour le compte de Groupex Distribution Inc.;

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Montréal à tout autre point dans un rayon de cent (100) milles, pour le transport de marchandises, pour le compte de Groupex Distribution Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Rôle M-49009
M-300680-101-D
(17768-V)

A. PROULX TRANSPORT INC.

85, Hôtel-de-Ville
Chénéville, QC
J0V 1E0

La requérante demande que les clauses *c*), *d*) et *h*) ainsi qu'une décision portant le numéro MCR-04459 du 24 avril 1978 soient modifiées pour se lire comme suit:

c) Transport général - longue distance - route

c) De Chénéville, Montpellier, Duhamel, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville, Notre-Dame-de-la-Paix, Namur et Lac-Long à Montréal, et retour.

d) Transport général - longue distance - route

d) De Chénéville, Montpellier, Duhamel, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville, Notre-Dame-de-la-Paix, Namur et Lac-Long à Hull et retour.

h) Transport général - longue distance - route

h) De Chénéville, Montpellier, Duhamel, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville, Notre-Dame-de-la-Paix, St-Emile-de-Suffolk, Lac-Long, Plaisance et Montebello aux frontières Québec/Ontario (port d'entrée: Hull) et retour, destination: Ottawa.

Restriction:

La clause *h*) de ce permis ne sera opérée que conjointement avec le certificat de l'Ontario Highway Transport Board daté du 29 juin 1967.

Transport général - longue distance - route

De St-Rémi-d'Amherst, Bréboeuf, Noileau, Lac-des-Plages, Heberdeau, Arundel, Pine Hill, Lost River, Lake View, Round Lake, Lac-des-Seize-Îles, Weir, Batesville, Bavon Lake, Lac-Cameron, Barkmere, Grey Valley, Vendée, Rockway Valley à Montréal, et retour.

Rôle M-49010
M-304736-101-D

A. VIENS TRANSPORT LIMITÉE

338, 14e Avenue
Richelieu, QC
J3L 3V2

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De St-Romuald, Scott Junction, Québec, Racine, St-Jean-de-Matha, Montréal, St-Honoré-de-Beauce, à la frontière Québec/États-Unis (tous ports d'entrée), à destination de tous les points dans les états du Maine, Michigan, New Hampshire, New York, Vermont, Indiana, Pennsylvanie, Maryland, Virginia, West Virginia, Georgia, Connecticut, Mass., New Jersey, Ohio, Delaware, N.C., S.C.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - corridor, contrat

De St-Romuald, Scott Junction, Québec, St-Jean-de-Matha, Montréal, St-Honoré-de-Beauce, à la frontière Québec/Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette), corridor à travers l'Ontario, à destination des états de Michigan, New York, Ohio, Indiana, Pennsylvanie.

Dans les deux (2) cas, pour le transport de bois ouvré ou plané, pour le compte de Les Entreprises M.F.L. Ltée.

Rôle M-49011
M-300697-102-D
(12198-V)

TRANSPORT BIENVENUE (ST-VALÉRIEN) LTÉE
BIENVENUE TRANSPORT (ST-VALÉRIEN) LTD.

115, rue Principale
St-Valérien, QC
J0H 2B0

La requérante qui détient le permis suivant:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - réfrigération

c) De St-Simon, (St-Hyacinthe) à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles (321,8 km) de cette localité, pour le transport de carcasses de porcs, de veaux et de boeufs, et de viande rouge en coupe, par camions réfrigérés spécialement munis de rails d'expédition de l'expéditrice, le tout pour le compte de Salaison Olympia Ltée de St-Simon, (St-Hyacinthe) QC

Restriction re/clause *c*):

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que le requérant sera détenteur d'un tiers des actions de la compagnie expéditrice, par la compagnie qu'elle contrôle, Olivier Bienvenue Ltée, dont les deux autres tiers sont détenus respectivement à raison d'un tiers chacun par P.A. Bonneau Inc. et Abattoir Ouellet Inc.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - réfrigération

d) De St-Simon, (St-Hyacinthe) à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous points en Ontario, et retour avec marchandises refusées, pour le transport de carcasses de porcs, de veaux et de boeufs, et de viande rouge en coupe, par camions réfrigérés spécialement munis de rails à roulettes avec fermeture, ces rails étant agencés pour convenir et prolonger les rails d'expédition de l'expéditrice, le tout pour le compte de Salaison Olympia Ltée de St-Simon, comté de St-Hyacinthe, Qué.

Restriction re/clause *d*):

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que le requérant sera détenteur d'un tiers des actions de la compagnie expéditrice, par la compagnie qu'elle contrôle, Olivier Bienvenue Ltée, dont les deux autres tiers sont détenus respectivement à raison d'un tiers chacun par P.A. Bonneau Inc et Abattoir Ouellet Inc.

demande que le permis soit modifié pour se lire à l'avenir comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - réfrigération - contrat

c) De St-Simon (St-Hyacinthe) à Montréal et à tous les points situés dans un rayon de 200 milles de cette localité, et retour avec marchandises refusées.

Ce transport est effectué pour le compte de Salaison Olympia Ltée de St-Simon, (St-Hyacinthe), pour le transport de carcasses de porcs, de veaux et de boeufs, par camions réfrigérés munis de rails à roulettes avec fermeture, ces rails étant agencés pour s'ajuster en les prolongeant aux rails d'expédition de l'expéditrice, et de plus, de viande en coupe en contenants, et par véhicules réfrigérés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - réfrigération - contrat

d) De St-Simon (St-Hyacinthe) à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) à destination de tous les points de l'Ontario, et retour, avec marchandises refusées.

Ce transport est effectué pour le compte de Salaison Olympia Ltée de St-Simon (St-Hyacinthe) pour le transport de carcasses de porcs, de veaux et boeufs, par camions réfrigérés munis de rails à roulettes avec fermeture, ces rails étant agencés pour s'ajuster en les prolongeant aux rails d'expédition de l'expéditrice, et aussi, de viande en coupe en contenants, et par véhicules réfrigérés.

Restriction:
Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante sera détentrice d'un tiers des actions de la compagnie expéditrice, dont les deux autres tiers sont détenus à raison d'un tiers chacun par P.A. Bonneau Inc. et Abattoir Ouellet Inc.

Rôle M-49012
M-302682-101-D
(24647-V)
CHOQUETTE, ÉMILE
Requérant-cédant
DESBIENS, RAYMOND
Requérant-cessionnaire
TRANSPORT MISTACAMIE INC.
MISTACAMIE TRANSPORT INC.
732, 4e Rue
Chibougamau, QC
G8P 1S5
Mise en cause

La mise-en-cause demande le maintien intégral du permis actuel, tel quel, suite à un changement de contrôle au sein de la compagnie, le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur les transports et de l'article 2.59.1 du Règlement 2 (1976).
Ancienne répartition des actions

Choquette,Émile	101 actions ordinaires
Chabot, Léandre	1 action ordinaire
Blaquière, Colette	1 action ordinaire

Nouvelle répartition des actions:

Desbiens, Raymond	100 actions ordinaires
Choquette, Émile	1 action ordinaire
Desbiens, Colette	1 action ordinaire

Rôle M-49013
M-305112-101-D
DI NEZZA, PAOLO
12353, 4e Avenue
Rivière-des-Prairies, QC
H1E 3A5

Le requérant désire être autorisé à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - service local
Montréal métropolitain pour livraison de colis.

Rôle M-49015
M-30003-392-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire
Demande urgente de modification de taux
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Tarif 30-A
Item 3181 - cédule 3050 - 3105 - 3110 - 3115 - 3120
Nouvel item et nouvelles cédules.
Item 4320
Ajouter l'Ange-Gardien à la première section de cet item.
Item 5620 - cédules 5490 et 5495
Augmenter les taux aux cédules de 9. Augmenter les taux et frais accessoires publiés directement à l'item de 8% tout en arrondissant au plus près de 0,05 ou 0,00 pour les frais accessoires.
Item 5410 - cédules 5170 - 5175
Amender certains taux pour refléter les taux. F.A.K.
Item 3180
Changer le point de destination pour lire Gaspé. Annuler Gaspé à la référence B.
Ajouter à la référence B Paspébiac et Rivière-Madeleine
Tarif 60-A
Item 147
Ajouter «Lac-des-Aigles». Ajouter à la note 3- «Minimum 14 000 pieds par voyage». Ajouter à *e*) «Ste-Florence». Ajouter à 1) St-Edgar, comté de Bonaventure «St-Elzéar». Ajouter «Taux applicables par mille pieds».
Item 145
Ajouter une note pour St-Jérôme et Ste-Thérèse seulement, que les taux s'appliquent seulement via un seul camionneur.
Item 560
Annuler le taux pour 2 000 lb
Tarif 70-B
Item 360
Annuler les notes *B*, *C*, *D* et *F* à cet item.
Item 90
Amender la destination pour lire Mirabel.
Item 296
Amender certains taux de cet item.
Item 1360
Annuler la section St-Jérôme à Hull.

Item 25

Annuler les taux pour 20 000, 30 000 et 40 000 lb à cet item, voir item 2311, tarif 101-E.

Item 965

Nouvel item.

Item 470

Augmenter le taux de 8% au lieu de 11% et que ce changement devienne en vigueur en même temps que le S.O.G. # 55 et inscrire la note pas sujet au S.O.G. # 55. Ajouter Montréal comme point d'origine. Ajouter rebut de cuivre en baril d'acier à la description. Ajouter une note *c*) le taux s'applique seulement lorsque combiné avec un voyage tel que l'item 600 tarif 101-E.

Tarif 75-A

Item 210

Ajouter que Desjardins Transport, Brazeau Transport et Laurentide Transport ne participent pas à cet item.

Item 2310 - cédule 1660

Annuler cet item, voir item 3270.

Item 3090 - cédules 2640 et 2645

Amender les taux pour 24 000 lb à ces deux cécules.

Item 3270

Ajouter à la description sur fuseaux ou bobines en carton.

Item 3292 — cédule 1105

Annuler cet item et le taux de cette cédule.

Item 3690 - cédule 3420

Amender le taux à 0,45 cwt pour 35 000 lb

Item 4610 - cédule 4030

Annuler marchandises diverses à la description de cet item.

Item 5230 - cédule 4945

Remplacer ville d'Auteuil et Ste-Rose par Laval. Amender les taux pour 5 000 lb et 10 000 lb

Tarif 80-A

Item 2101

Amender les taux de 40 000 et 45 000 pour Montréal. Ajouter deux notes à l'effet que les taux pour Montréal ne seront pas sujets à l'augmentation du début de 1980 et qu'ils ne seront pas sujets à la surcharge sur le carburant.

Item 2855

Ajouter la note suivante à cet item «Lorsqu'il y aura diversion, une charge additionnelle de 1,25 $ du mille (millage simple) s'appliquera: millage selon le guide des distances routières du ministère des Transports.»

Item 245

Annuler la référence 1. Annuler les taux pour 30 000 et 40 000 lb. Ajouter un taux pour 70 000 lb

Item 1940

Annuler cet item.

Item 4310

Annuler la référence 3

Item 3124

Ajouter un taux pour 50 000 à la première section de cet item.

Item 4722

Ajouter à la référence # que le taux 1,04 $ s'applique pour exportation seulement. Ajouter une section de Chandler à Montréal pour exportation seulement.

Tarif 101-E

Item 3188 - cédule 5220

Nouvel item et nouvelle cédule

Item 4030 -cédule 5225

Ajouter une section de Pointe-au-Père à La Pocatière.

Item 776 - cédules 5230 - 5235 - 5240 - 5245 - 6420 et 6460

Ajouter les destinations suivantes: Rimouski, Ste-Anne-des-Monts et Chandler pour les pleines et les mêmes points comme origines pour le retour des vides avec taux appropriés. Applicable via Rimouski Transport seulement.

Item 785 - cédules 2675 et 2680

Ajouter une note à l'effet que Rimouski Transport ne participe pas à cet item.

Item 3170

Retirer St-Valier de la 1re section. Ajouter une section de St-Valier avec taux publiés à la nouvelle cédule 1100. Amender à la note A le minimum de 10,10 $ à 9,95 $. Amender à la note A le maximum de 48,20 $ à 45,50 $. Ajouter deux notes D et E.

Item 4025 - cédules 9175 et 9185

Ajouter Sault-au-Mouton comme point d'origine à ces sections. Ajouter les références E et D à ces deux cédules. Amender le taux de la cédule 9185 et que ces taux

ne soit pas sujet au S.O.G. # 55. Que le taux de la cédule 9175 ne soit pas sujet à S.O.G. # 55.

Item 3165 - cédule 2390

Ajouter un taux de 5,16 cwt minimum 2 000 lb

Item 2802 - cédule 1235

Nouvel item et nouvelle cédule

Item 110 - cédules 25 et 30

Amender les taux de 8% au lieu de 11% à la même date que notre S.O.G. # 55 et que ceux-ci ne soient pas sujets au S.O.G. # 55.

Item 1660 - cédule 2715

Amender le taux de 5% au lieu de 11% à la même date que notre S.O.G. # 55 et que ce taux ne soit pas sujet au S.O.G. # 55.

Item 2255 - cédules 3715 et 3720

Amender les taux de 8% au lieu de 11% et que ceux-ci ne soient pas sujets au S.O.G. # 55.

Contrat à taux convenus # 15

La Brasserie O'Keefe Ltée et Rimouski Transport annulent ce contrat.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-49017
M-30006-194-DT

NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.

P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire:

Supplément 25-0 au tarif principal 121

(Tarif de surtaxe pour carburant)

Item 2-Y (augmentation)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 4 avril 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-49024
M-500673-101-D

L. FOURNIER & FILS INC.

1287, rue Harricana
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 3X7

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4*A*.

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e), dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par les décisions MCV-13119 et MCV-13119-C;

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4*A*), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette manière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4*A* du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4*A*) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49025
M-501221-101-D

TRANSPORT BRAZEAU INC.

6600, chemin St-François
Ville St-Laurent, QC
H4S 1B7
Place d'affaires:
380, rue Burke
Rouyn
(Témiscamingue) QC
J9X 3V3

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4*A*)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision MCV-13101;

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4*A*), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49026
M-501238-101-D
NORBO CONSTRUCTION INC.
680, Jacques-Cartier
Malartic
(Abitibi) QC
J0Y 1Z0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision MCV-13099.

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49027
M-501441-101-D
BORDELEAU & FRÈRES ENR.
(En société)
18, 9e Avenue est
LaSarre
(Abitibi) QC
J9Z 1P2

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e), dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision MCV-13115.

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49028
M-502362-101-D
NORMAND CLOUTIER TRANSPORT INC.
St-Simon
(Bagot) QC
J0H 1Y0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce sui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision QCV-09823.

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49029
M-502365-101-D
GILLES ROBERT INC.
134, rue Bernier
St-Luc
(St-Jean) QC
J0J 2A0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports a rendu la décision MCV-13175.

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49030
M-502962-101-D
J.P. BLANCHETTE TRANSPORT LTÉE
900, boul. Saguenay, C.P. 520
Noranda
(Témiscamingue) QC
J9X 5B1

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par décision;

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49031
M-503235-101-D
LAIDLAW TRANSPORT LTD
65, Guise Street
Hamilton, Ont.
Place d'affaires:
200, rue St-Jacques ouest, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;
2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision MCV-13166;
3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4*A*) article premier de l'arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;
4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;
5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;
6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;
7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4*A*) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;
2. Ajouter le groupe 4*A*) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49032
M-504529-101-D
LEVERT TRANSPORT INC.
Lac Carré
St-Faustin
(Terrebonne) QC
J0T 2G0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4*A*)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;
2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision QCV-09963.
3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4*A*), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;
4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;
5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;
6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;
7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4*A*) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;
2. Ajouter le groupe 4*A*) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49033
M-505351-101-D
QUÉVILLON TRANSPORT ENR.
(Gervais, Léon)
Lebel-sur-Quévillon
(Abitibi) QC
J0Y 1X0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4*A*)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;
2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision MCV-13100.
3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4*A*), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;
4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;
5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;
6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49034
M-507751-101-D
TRANSPORT JACQUES MARTIN INC.
119, rue Leffé
Coteau-Station
(Soulanges) QC
J0P 1E0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour de transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e) dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision QCV-09938.

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4A) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49035
M-508284-101-D
TRANS VRAC TRANSPORT INC.
3730, Grande-Ligne
Chambly, QC

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'obtention d'un permis de camionnage en vrac exclusivement pour le transport de bois brut visé au groupe 4A du Règlement sur le camionnage en vrac pour la région 06.

Rôle M-49036
M-508284-102-D
TRANS VRAC TRANSPORT INC.
3730, Grande-Ligne
Chambly, QC

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'obtention d'un permis de camionnage en vrac exclusivement pour le transport de bois brut visé au groupe 4A du Règlement sur le camionnage en vrac pour la région 06.

Rôle M-49037
M-508645-101-D
A.A. MC CORMICK INC.
8, rue Gale
Ormstown
(Châteauguay) QC
J0S 1K0

Requête en vertu de l'arrêté en conseil 3092-79, pour le transport de bois brut visé au groupe 4A)

Le ou la requérant(e) expose à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Attendu que le ou la requérant(e), dans le cadre du Règlement 12L a exercé son choix, conformément aux articles 12.77 et 12.78;

2. Attendu que le 15 décembre 1977, la Commission des transports du Québec confirmait ce choix par la décision QCV-09966.

3. Attendu qu'à cette époque, le transport de bois brut, tel que défini au groupe 4A), article premier de l'Arrêté en conseil 3092-79, n'était pas réglementé;

4. Attendu que cette matière est maintenant réglementée par le Règlement sur le camionnage en vrac;

5. Attendu que le ou la requérant(e) a depuis toujours transporté cette marchandise;

6. Attendu qu'il ou elle serait grandement préjudicié(e) si il ou elle ne pouvait être autorisé(e) à continuer à donner ce service au public;

7. Le ou la requérant(e) demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le bois brut, tel que défini au groupe 4A) du Règlement sur le camionnage en vrac, aux autres matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix déjà exercé;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

1. Accueillir la présente requête;

2. Ajouter le groupe 4*A*) aux matières en vrac déjà autorisées, conformément au choix 12L déjà exercé;

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-49038
M-301926 103 DT
LAURIER TRANSPORT LIMITED
182, Colonnade Road South
Ottawa, Ont.
Au Québec
M-301926 103 DT
LAURIER TRANSPORT LIMITED
200, rue St-Jacques ouest
Montréal, QC

Modification tarifaire:

La requérante, Laurier Transport Ltd, détentrice du permis portant le numéro 22375-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux, conformément à la liste annexée aux présentes, soit une modification d'environ 8% sur certains endroits de son territoire.

Note: Pour de plus amples informations, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-49039
M-300228 101 DT
TRANSPORT DONNAN INC
9945, Park Georges
Montréal-Nord, QC

Modification tarifaire:

La requérante qui est autorisée à donner le service suivant:

Tirer des remorques vides ou chargées de Métro Transportation Service Inc dans Montréal et un rayon de 30 milles.

Demande l'autorisation d'augmenter le tarif de ce contrat de 8% à 820,00 $ par semaine.

Rôle M-49040
M-300270 105 DT
R.H. REDIKER TRANSPORT LIMITÉE
C.P. 30, Main Street
Beebe, Stanstead, QC

Modification tarifaire:

Demande de modification tarifaire sur toutes les clauses du permis.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-49041
M-302558 102 DT
BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD
Mc Allister Industrial Park
P.O. Box 132
St-John, N.B.
Au Québec:
M-302558 102 DT
BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD
7887, rue Grenache
Ville d'Anjou, QC

Modification tarifaire:

La requérante demande une modification de ses tarifs pour le transport de marchandises en véhicules-citernes entre les provinces maritimes et le Québec. Les tarifs proposés apparaissent à la formule 7 de la présente requête.

Elle demande respectueusement que les tarifs en question deviennent exécutoires à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

La requérante propose une fixation de ses tarifs comme suit:

Description	*Présent Recueil no 51-E Rubrique 30*	*Proposé Recueil no 51-E Rubrique 30*	*Majoration*
Soude caustique			
De Dalhousie, NB à Chandler, QC	96	105	9%
New Richmond, QC	61	67	10%
	Rubrique 35	*Rubrique 35*	
a)	429,16 $	467,78 $	9%
b) *i*	74 cents	80,7 cents	9%
ii	58 cents	62,8 cents	8%
	Rubrique 40	*Rubrique 80 Colonne B*	

L'application de la rubrique 40 n'étant plus justifiée, étant donné que le trafic de chlore liquide de Dalhousie, NB aux points dans le Québec n'existe plus, la requérante demande l'annulation de ladite rubrique et propose dorénavant les tarifs-distance publiés à la rubrique 80, col. *B*.

	* *Rubrique 50*	*Rubrique 50*	
Sulphate d'aluminium liquide			
De Dalhousie, NB à Chandler, QC	16,41 $	18,38 $	12%
New Richmond, QC	8,48	9,51	12%
Rivière-du-Loup, QC	28,46	31,87	12%

	* *Rubrique 60 Colonne A*	*Rubrique 60 Colonne A*	
Acide sulphurique De Dalhousie, NB à New Richmond, QC	42,4/40m	47,5/40m	12%
	Colonne B	*Colonne B*	
De Murdochville, QC à Abercrombie, NS	313/50m	351/50m	12%
Abercrombie, NS	257/70m	287/70m	12%
Dalhousie, NB	126/70m	141/70m	12%
Dalhousie, NB	186/40m	208/40m	12%
Newcastle, NB	169/70m	189/70m	12%
New Richmond, QC	88/70m	99/70m	12%
	Rubrique 70	*Rubrique 70*	
	27,00 $	*a*) 36,00 $	33%
	27,00	*b*) 40,00	48%
	* *Rubrique 80*	*Rubrique 80*	
Colonnes A et A-1	*d*) 22,00 $	27,00 $	23%
	f) 24,00	28,50	19%
Colonne B	*d*) 24,00	29,00	20%
	e) 30,59	37,00	21%
	f) 24,00	33,50	40%

La requérante propose une majoration de 15% applicable aux tarifs-distance de la colonne *B* seulement, dont voici quelques exemples:

Description	*Présent Recueil no 51-E* * *Rubrique 80*	*Proposé Recueil no 51-E Rubrique 80*	*Majoration*
Distance:			
41 — 50	66	75	15%
131 — 135	98	113	15%
251 — 255	172	198	15%
326 — 330	215	247	15%
371 — 375	244	281	15%
	Recueil no 95 * *Rubrique 80*	*Recueil no 95 Rubrique 80*	*Majoration*
Sulphate d'aluminium liquide De Dalhousie, NB à Port-Cartier, QC (via traverse)	33,54 $	37,57 $	12%
Port-Cartier, QC	79,28	88,80	12%
Québec, QC	40,15	44,98	12%

* Les taux proposés au Rôle M-45596, Dossier M-302558-101-DT. Ladite requête est présentement pendante à la Commission.

Rôle M-49042
M-000389 101-D
PÈRES SERVITES DE MARIE
(Père René Leveillé)
Ayer's Cliff (Stanstead) QC
J0B 1C0
Requérants

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport saisonnier - catégorie Économique

Transport des étudiants fréquentant le Collège Notre-Dame-des-Servites à Ayer's Cliff à tout endroit situé dans un rayon de 100 milles dudit endroit.

Ce service ne sera donné que deux (2) fois par semaine, lors de la sortie et de l'entrée des étudiants du collège, à partir du premier septembre 1980 au 30 juin 1981.

Rôle M-49043
M-000385 101-D
LES ENTREPRISES PARASCOLAIRES L.T.S. INC.
95, avenue du Puits
Boucherville, QC
J4B 4V7
Requérante

Transport saisonnier - catégorie Économique - minibus

Transport privé pour véhiculer les élèves fréquentant le «Centre Éducatif, Les Trois Saisons Enr.» Le territoire à desservir comprend: Boucherville, Ste-Julie, Varennes, Longueuil, St-Bruno.

Les autobus servent aussi à transporter les élèves sur les lieux de sorties éducatives, sportives, etc.

La période s'étendra du 1er août 80 au 1er août 81.

Rôle M-49044
M-30003 393-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, no 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux
La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1. du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Suppléments intérim
Transport Champlain Express Inc. no 1898
Clause *s*
Amender les taux de contrat pour le compte de Canadian Pacific Express Co. (contrat ci-attaché).
Transport Thibodeau - Finch Ltée no 2150
Établir supplément intérim no 2150 au nom de ce camionneur.
Clause *e*
Nouvelle clause-contrat pour le compte des Produits Chimiques Dow du Québec, division de Dow Chemical of Canada Limited (contrat ci-attaché).
Transport d'Anjou Inc. no 1830
Clause *c*
Renouvellement de la clause *c* pour le compte de la Coopérative Agricole de la Côte Sud. (contrat ci-attaché).
Clause *r*
Amender les taux de contrat pour le compte de Deniso Lebel Inc. (contrat ci-attaché).
Clause *y*
Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de la Coopérative Agricole de la Côte Sud. (contrat ci-attaché).
Clause *bb*
Renouvellement de la clause *bb* pour le transport de bois blanchi originant des usines de Raoul Guérette Inc. pour le public en général (contrat ci-attaché).
Clause *cc*
Amender les taux de contrat pour le compte de Ahlstrom Canada Limited. (contrat ci-attaché).
Clauses *ee - gg - hh - jj - ll - mm*
Amender les taux de contrat pour le compte de F.F. Soucy Inc. (contrats ci-attachés).
Clause *pp*
Renouvellement de la clause *pp* pour le transport de papier provenant de F.F. Soucy Inc. (contrat ci-attaché).
Clause *qq*
Renouvellement de contrat pour le compte de Nadeau Beverages Ltd. (contrat ci-attaché).
Murray Bay Transport Co. Ltd. no 1331
Clause *e*
Amender les taux de contrat pour le compte de Donohue Brothers Limited. (contrat ci-attaché).
Clause *f*
Amender les taux de contrat pour le compte de la Société de Câbles Reynolds Limitée (contrat ci-attaché).
Clause *g*
Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de la Société de Câbles Reynolds Limitée (contrat ci-attaché).
Transport par remorquage. Nouvelle clause-contrat avec Transport Clermont Inc. (contrat ci-attaché).
V. Boutin Express Inc. no 1832
Clause *a*
Amender les taux pour service local.
Clause *b*
Amender les taux de la clause *b*.
Clause *e*
Amender les taux de contrat pour le compte de Forano Limitée. (contrat ci-attaché).
Clause *h*
Amender les taux de la clause *h* pour le compte d'un seul expéditeur par voyage.
Clause *k*
Amender les taux de la clause *k* pour le transport par fardier.
Clause *m*
Amender les taux de contrat pour le compte de Blon-Roul Inc. (contrat ci-attaché).

Clause *o*

Amender les taux de contrat pour le compte de R.D.L. Limitée. (contrat ci-attaché).

Transport spécialisé

Nouvelle clause-contrat pour le compte de Machinerie B.V. Ltée. (contrat ci-attaché).

Transport spécialisé - Fardiers

Nouvelle clause-contrat pour le compte de Machinerie B.V. Ltée. (contrat ci-attaché).

Champlain Sept-Îles Express Inc. no 1885

Clause *d*

Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de la Compagnie Internationale de Papier du Canada ainsi que les compagnies subsidiaires suivantes: Produits de Papier CIP Limitée, Les Alcools de Commerce Limitée et Masonite Canada Ltée. (contrats ci-attachés).

Clause *e*

Amender les taux de contrat pour le compte de Consolidated Bathurst Packaging Ltd., Consolidated Bathurst Newsprint Sales Ltd., et Consolidated Bathurst Paper Sales Ltd. (contrats ci-attachés).

Clauses *k* et *m*.

Amender les taux des clauses *k* et *m*.

Clause *p*

Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de Beloit Sorel Limited (contrat ci-attaché).

Clause *r*

Amender les taux de contrat pour le compte de Canron Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause *cc*

Amender les taux de contrat pour le compte de Domtar Newsprint Sales Ltd et/ou Domtar Newsprint Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause *dd*

Amender les taux de contrat pour le compte de Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause *ee*

Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause *ff*

Renouvellement de la clause-contrat et amender les taux de contrat pour le compte de Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause *gg*

Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de Domtar Construction Materials Ltd. (contrat ci-attaché).

Clause *hh*

Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de Ciment Québec Inc. (contrat ci-attaché).

Clause *ii*

Amender les taux de contrat pour le compte de Maple Leaf Mills Limited et Robin Hood Multifoods Ltée. (contrats ci-attachés).

Clause *q*

Amender les taux de contrat pour le compte de Canadian Industries Limited. (contrat ci-attaché).

Clause *x*

Amender les taux de contrat pour le compte de Canadian Pacific Express Co. (contrat ci-attaché).

Clause additionnelle

Amender les taux de contrat avec Transport Frenette Inc. (contrat ci-attaché).

Gosselin Transport Ltée no 1835

Clause *a*

Amender les taux de la clause *a*.

Clause *o*

Amender les taux de clause *o*.

Clause *p*

Amender les taux de la clause *p*.

Transport Frenette Inc. no 2064

Clause *a*

Amender les taux de la clause *a*.

Clause *g*

Amender les taux de contrat pour le compte de Vermiculite Insulating Limited (contrat ci-attaché).

Droit additionnel
Amender les taux de contrat avec Gosselin Transport Ltée. (contrat ci-attaché).
Hamel Transport Ltée. no 1861 (suite)
Clause *u*
Renouvellement de la clause-contrat pour le compte de Les Industries Tanguay Ltée (contrat ci-attaché).
Décision QCR-02727
Nouvelles clauses-contrat pour le compte de Cartier Transport Inc. et Magny Transport Inc. (contrats ci-attachés)
Décision QCS-1927
Nouvelle clause-contrat pour le compte de Genesse Transport Inc. (contrat ci-attaché).
Décision QCS-2082
Nouvelle clause-contrat pour le compte de Murray Bay Transport Co. Ltd. (contrat ci-attaché).
Brazeau Transport Inc. no 1875
Clause *t*
Amender les taux de contrat pour le compte de Distillers Corporation Ltd. et de Atlantic Distillers Limited. (contrat ci-attaché).
Genesse Transport Inc. no 1987
Clauses *l* et *q*
Amender les taux de contrat pour le compte de Dominion Textile Inc., (contrat ci-attaché).
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-49046
M-301801-103-D
(22003-V)
SANIVAN INC.
1705, 3e Avenue
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 5M9

La requérante qui détient le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire - citerne vacuum
De tout point à tout autre point dans la province de Québec, pour le transport de rebuts pétroliers ou dérivés de ces derniers, ou de produits chimiques, ou de tout autre produit, par camion-citerne spécialement muni d'une pompe servant à l'écumage ou à vider les contenants de ceux-ci. Dans tous les cas, ces produits devant être destinés à être incinérés ou à être enfouis dans le sol.
s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ledit permis, pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - longue distance - territoire - citerne vacuum
De tout point à tout autre point dans la province de Québec, pour le transport de rebuts pétroliers ou dérivés de ces derniers, ou de produits chimiques, ou de tout autre produit, ne tombant pas sous le Règlement modifiant le Règlement sur le transport des déchets A.C. 2566-79 du 12 septembre 1979, par véhicule-citerne spécialement muni d'une pompe servant à l'écumage ou à vider les contenants de ceux-ci.
Elle demande au surplus, d'ajouter le service suivant:
Transport restreint - service local - citerne vacuum
De Montréal et toutes les localités situées dans ladite municipalité pour le transport de rebuts pétroliers ou dérivés de ces derniers, ou de produits chimiques, ou de tout autre produit, ne tombant pas sous la Règlementation modifiant le Règlement sur le transport des déchets A.C. 2566-79 du 12 septembre 1979, par véhicule-citerne spécialement muni d'une pompe servant à l'écumage ou à vider les contenants de ceux-ci.

Rôle M-49047
M-305118-101-D
SERVICE DE REMORQUAGE GRANBY
(Généreux, Denis)
560, rue Principale
Granby, QC
J2G 8Y8

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le droit d'offrir le service de transport suivant:
Transport restreint - service local
Granby et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles.
Transport restreint - territoire
De tous points à tous points dans un rayon de 50 milles de Granby.
Dans les deux cas, pour le transport par camion spécialement agencé dont la plateforme peut s'incliner et glisser afin de permettre de tirer les véhicules par un treuil dont est muni le camion: ce service étant fait en transportant ou en remorquant des véhicules accidentés ou n'ayant pas de force motrice, et aussi des cabanes à pêche ou des remises d'utilité domestique n'excédant pas huit pieds par 12 pieds (8′ x 12′).
Dans tous les cas, pour le public en général.

Rôle M-49048
M-302707-101-D
(21645-V)

PIKE'S LIMITED

P.O. Box 215
Stephenville, Newfoundland
Au Québec:
2020, Université, suite 1738
Montréal, QC
H3A 2A5

La requérante, détentrice du permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - en transit - contrat -

De la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), en transit à travers la province de Québec via la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points situés à l'ouest de la province de Québec et retour, pour le transport de produits alimentaires à l'état naturel ou surgelés par équipement isotherme, pour le compte de Central Foods Limited et Central Dairies Limited.

Origine de la marchandise: tous les points de la province de Terre-Neuve.

Restriction 1: Ce permis sera opéré en conjonction avec le permis X-2345 émis par le «Ministry of Transport and Communications» d'Ontario et le certificat no 101 émis par la province de Terre-Neuve.

Restriction 2: Ce permis sera valide tant et aussi longtemps que Pike's Limited, Central Foods Limited et Central Dairies Ltd. demeureront sous le même contrôle.

désire le modifier afin qu'il se lise de la façon suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - en transit - isothermes et citernes

De la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), en transit à travers la province de Québec via la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points situés à l'ouest de la province de Québec et retour, pour le transport de produits alimentaires et poissons de tous genres à l'état naturel ou surgelés par équipement isotherme et également pour le transport par véhicule-citerne d'huile de poisson en vrac.

Origine de la marchandise: Tous les points de la province de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Edouard et tous les points à l'ouest de la province de Québec.

Restriction 1: Ce permis devra être opéré en conjonction avec les permis émis par les juridictions compétentes des autres provinces.

Rôle M-49049
M-301591-101-D
(21045-V)

BEAUVAIS LIMITÉE

27, rue Saint-Louis
Ville Le Moyne, QC
J4R 2L3

La requérante dont le permis se lit comme suit:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - unités réfrigérées et/ou isothermes -

1. De St-Georges-de-Beauce et Montréal à la frontière Québec–États-Unis (tous ports d'entrée), pour le transport par véhicules de type isotherme et/ou réfrigéré, de couenne de porc à destination de New York, N.Y., Boston, Massachusetts, Easton, Pennsylvanie et Lima, Ohio; et retour avec marchandises refusées et/ou avariées, pour le compte de Dean Watson faisant affaires sous la raison sociale de Double G. Co. Reg'd.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte - unités réfrigérées et/ou isothermes -

2. De St-Georges-de-Beauce et Montréal à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) en transit à travers la province d'Ontario, à la frontière Ontario–États-Unis; pour le transport par véhicules de type isotherme et/ou réfrigéré, de couenne de porc à destination de Easton, Pennsylvanie et Lima, Ohio; et retour avec marchandises refusées et/ou avariées, pour le compte de Dean Watson faisant affaires sous la raison sociale de Double G. Co. Reg'd.

demande que le nom de l'expéditrice soit changé en celui de Double G. Co.

De plus, elle demande que le taux à contrat soit augmenté d'environ 40% selon la teneur du contrat déposé.

Rôle M-49050
M-302892-101-D
(24649-V)

IANNONE, MARIO

159, Hélène-Boulé
Joliette, QC
J6E 2R7

Le requérant qui détient le permis suivant:

Transport restreint par contrat - service local

Joliette et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises pour le compte de National Raylway Company.

demande à ce que le service suivant soit rajouté audit permis:

Transport restreint - route restreinte - longue distance - contrat

De Joliette à Lachine, avec point de chargement à L'Assomption, chez Corbeil Ltée et Hupp Canada, a/s Grutman Warehouse de L'Assomption et à St-Paul-l'Ermite chez Canadian Arsenals Ltd, pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

De Lachine à Joliette pour le transport de marchandises pour le compte de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada.

Rôle M-49051
M-300099-101-D
(853-V)

SUPER TRANSPORT (1966) LTÉE

11, chemin Yvon, C.P. 194
Granby, QC
J2G 8E4

La requérante, détentrice du permis M-300099 (853-V), demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation suivante:

«Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules, pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux (2) à la fois.»

Condition:

Toutes les copies de contrats de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-49052
M-305119-101-D

TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC.

697, Principale
St-Michel-de-Napierville, QC
J0L 2J0

La requérante demande à la Commission des transports du Québec un permis pour effectuer le transport suivant:

Transport restreint - service local - citerne - contrat

Pour le district Montréal métropolitain, pour la livraison d'huile à chauffage domicilière ou des petites livraisons industrielles avec compteur, pour le compte de S. Albert Cie. Ltée, 5763, boulevard St-Laurent, Montréal, QC, en utilisant des camions-citernes d'une capacité maximale de 4 000 gallons ou 18 184 litres.

Rôle M-49053
M-302748-102-D
(25435-V)

MÉTRO-FLAME INC.

4545, boul. Lavoie
St-Vincent-de-Paul, QC
H7C 1A1

La requérante, qui détient le permis M-302748 (25435-V), dont la clause *d*) se lit comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne

d) De Montréal-Est à tout autre endroit situé dans la province de Québec, dans un rayon de 500 milles pour le transport, par camions-citernes, d'huile, gazoline et produits pétrolifères pour le compte de Golden Eagle Refining Company of Canada Ltd., nonobstant les dispositions de paragraphes 5 et 6 de l'article 44, de l'Ordonnance générale sur le camionnage (2 mars 1965).

Restriction re/clause *d*):

En donnant le service autorisé par la clause *d*) ci-dessus, la détentrice n'aura pas le droit de transporter d'huile pour asphalte et d'asphalte liquide (liantes hydrocarbonnées) pour les plans d'asphalte (béton bitumineux) en général.

s'adresse respectueusement à la Commission, afin d'obtenir que le permis soit modifié, afin qu'il se lise désormais comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne

d) De Montréal-Est à tout autre endroit situé dans la province de Québec, dans un rayon de 500 milles pour le transport, par camions-citernes, d'huile, gazoline et produits pétrolifères pour le compte de Ultramar Canada Inc., nonobstant les dispositions de paragraphes 5 et 6 de l'article 44, de l'Ordonnance générale sur le camionnage (2 mars 1965)

Restriction re/clause *d*):

En donnant le service autorisé par la clause *d*) ci-dessus, la détentrice n'aura pas le droit de transporter d'huile pour asphalte et d'asphalte liquide (liantes hydrocarbonnées) pour les plans d'asphalte (béton bitumineux) en général.

Note: La présente demande a pour but de changer le nom de Golden Eagle Refining Company of Canada Ltd., suite au changement intervenu dans ladite compagnie.

Rôle M-49054
M-303273-101-D
(26151-V)

TRANSPORT DIAMARO INC.

67, rue Dumas
Matagami, QC
J0Y 2A0
Voiturier-remorqueur
M-300238-144-D
(1930-V)

PROVOST CARTAGE INC.

7887, rue Granche
Ville d'Anjou, QC
H1J 1C4
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Provost Cartage Inc., détentrice du permis M-300238 (1930-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon la clause *d*) du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-49055
M-000297-101-D
JALBEC INC.
(L'Oasis de Laval)
103, montée du Moulin
Laval-des-Rapides (Laval)
H7N 3Y7
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner un service de transport de passagers du 200, rue Desnoyers, Pont-Viau, ville de Laval, QC, jusqu'au métro Ahuntsic et retour avec autres passagers du métro Ahuntsic au 200, rue Desnoyers, Pont-Viau, ville de Laval, QC.

Ce service de transport s'applique aux personnes âgées demeurant au 200, rue Desnoyers, Pont-Viau, ville de Laval, moyennant une rémunération de 0,25 $ et est effectué toutes les trente (30) minutes de 8 heures à 22 heures sur semaine et toutes les heures de 10 heures à 19 heures, les samedi et dimanche.

Rôle M-49056
M-000084-103-D
AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC.
315, St-Donat, C.P. 442
St-Donat (Montcalm)
QC, J0T 2C0
Requérante

Transport saisonnier - catégorie Économique

Transport d'enfants et moniteurs pour activités de groupes, notamment activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives de St-Donat à Montréal et retour, pour le compte de L'Auberge de la Perdrière, L'Auberge des 4 Vents, Auberge La Cabouse, Les camps Marie-Clarac, St-Donat, Kiwa, Pembina, Notre-Dame de la Merci, Notre-Dame de la Joie, Ville-Marie et Katimavik, et également ajouter à notre permis le transport d'étudiants de Montréal à St-Donat, Hôtel La Réserve, et retour.

Rôle M-49057
M-303109-101-D
ULCH TRANSPORT LIMITED
P.O. Box 13
Kirkton, Ontario
Au Québec:
2020, Université, suite 1738
Montréal, QC
H3A 2A5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Kirkton, Ontario, et de tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites d'icelle, à la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée), à destination de tous les points au Québec, et retour, pour le transport d'animaux vivants.

Ce permis sera opéré en conjonction avec le certificat émis par le Ministry of Transportation and Communications de l'Ontario.

Rôle M-49059
M-305125-102-D
GUY ROUSSEAU ENR.
(Rousseau, Guy)
278, boul. D'Iberville
Répentigny, QC
J6A 2A3
Voiturier-remorqueur
M-304623-111-D
KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement par la requérante conjointe: Kingsway Transports Limited, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle Q-22639
Q-600501-101-D
NICOL MATHIEU SPORT INC.
9205, boul. Lacroix
St-Georges (Beauce)
G5Y 2B6

Nouvelle publication suite à un amendement reçu le 11 mars 1980:

1. Requête originale (Q-22639, *G.O.Q.* no 9 du 1er mars 1980, page 3661)

Nicol Mathieu Sport Inc. demande un permis de location, section: véhicules récréatifs.

2. Requête amendée (introduite le 11 mars 1980):

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à court terme de maisons motorisées pour le public en général.

Rôle Q-22966
Q-301,884-102-D
CIMON, MARCEL
27, rue St-Laurent
Matane
(Matane) QC
G4W 1P6
Requérant-tireur
Q-300,577-156-D (15957-V)
GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE
982, de l'Église
C.P. 100
St-Jean-Chrysostome
(Lévis) QC
G0S 2T0
Requérante-tirée
M-300,238-146-D (1930-V)
LES TRANSPORTS PROVOST INC.
PROVOST CARTAGE INC.
7887, Grenache
Anjou
(Île-de-Montréal) QC
H1J 1C4
Requérante-tirée

Nouvelle demande de permis de tireur:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé aux services suivants:

Transport restreint - remorquage seulement

Transport par remorquage pour tirer les semi-remorques vides ou chargées des requérantes conjointes:

Provost Cartage Inc., qui agira comme voiturier-roulier et ce en vertu des clauses *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *l*), *m*), *o*), *t*) du permis M-300,238.

Gérard Nolin (1975) Ltée, qui agira comme voiturier-roulier et ce en vertu des clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *h*), *j*), *k*), *l*), *s*), *t*), *u*), *v*) du permis Q-300,577.

Rôle Q-22967
Q-300,197-110-D (4561-V)
CABANO TRANSPORT LTÉE
C.P. 157
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) QC
G5R 3Y8
Requérante
Q-300,861-103-D (21466-V)
ANTONIN GAULIN ENR.
(Gaulin, Antonin)
92, rang Lafontaine
Ste-Perpétue
(L'Islet) QC
G0R 3Z0
Intimé
Q-301,052-101-D (23055-V)
COUTURE, RENÉ
12, Mailloux
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) QC
G5R 2K5
Intimé

Demande de suppression totale de permis:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, Cabano Transport Ltée demande la suppression totale de son permis de tiré connexe aux permis des tireurs Antonin Gaulin Enr. (Gaulin, Antonin) permis Q-300,861 (21466-V) et de René Couture permis no Q-301,052 (23055-V), et vice versa.

Rôle Q-22968
Q-300,310-124-D (8077-V)
TRANSPORT BRAZEAU INC.
BRAZEAU TRANSPORT INC.
2725, Dalton
Ste-Foy
(Québec) QC
G1T 3T1
Requérante
Q-301,967-103-D
LÉVESQUE, SIMONE
1113, 9e Avenue
Charny
(Lévis) QC
G6W 4G5
Intimée

Demande de suppression totale de service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, Transport Brazeau Inc. — Brazeau Transport Inc. demande la suppression totale de son permis de tiré connexe au permis du tireur Simone Lévesque permis Q-301,967, et vice versa.

Rôle Q-22969
Q-504 922-102-D
BANVILLE, MARIE-PAULE
410, 2e Rue ouest
Rimouski (Rimouski)
G5L 4Y9
Requérante-cédante
Q-507 205-101-D
PERRON, CHARLES
153, rue Ross
C.P. 5
New-Richmond (Bonaventure)
G0C 2C0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Charles Perron, le permis de camionnage en vrac Q-504 922-002, pour la région no 01, pour effectuer le transport de matières en vrac.

Rôle Q-22970
Q-505 803-101-D
LAVOIE, CLÉMENT
126, avenue Matte
Donnacona (Portneuf)
G0A 1T0

Demande de modification de permis:
Le requérante demande à la Commission des transports du Québec, que son permis de camionnage en vrac Q-505 803-001, région 03, soit modifié aux fins d'y ajouter l'autorisation de transporter les matières suivantes: les rebuts de bois, les copeaux de bois, les sciures et les planures.

Rôle Q-22973
Q-506,638-101-D
GOULET, NICOL
5325, boul. Hamel
Sainte-Foy, QC
G2G 1B0
Requérante-cédante
Q-507,160-101-D
MARCOUX & BOISVERT ENR.
(En société)
275, rue Demers
Saint-Gilles (Lotbinière)
G0S 2P0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que la requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-506,638-001, région no 3, en faveur de Marcoux & Boisvert Enr. (en société).
Les requérants conjoints demandent l'application de l'article 2.58.1 pour la date de la mise en vigueur de la décision.

Rôle Q-22974
Q-600,385-101-D
LOCATION V.P. INC.
637, avenue St-Louis
Plessisville (Mégantic)
QC, G6L 2L9

Demande de maintien et de modification de permis:
La requérante, Location V.P. Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le maintien de son permis suite au changement de contrôle survenu au sein de la compagnie.

Anciens actionnaires	*Nombre d'actions ordinaires*
Côte, Maurice	299
Côté, Mme Gisèle Nadeau	1
Labbé, Yvon	199
Labbé, Mme Nicole	1

Nouveaux actionnaires	*Nombre d'actions ordinaires*
Côté, Maurice	249
Côté, Mme Gisèle Nadeau	1
Roy, Réjean	249
Roy, Mme Jocelyne Paradis	1

De plus, la requérante détentrice du permis de location numéro, Q-600,385, lequel permis se lit comme suit:
— location à court terme (moins d'un (1) an) de véhicules de promenade et de camions d'une capacité maximale d'une (1) tonne au 637, avenue St-Louis, Plessisville, QC;
— location à court terme (moins d'un an (1) an) de véhicules de promenade au: 410, Notre-Dame ouest, Victoriaville, QC;
— location à long terme (plus d'un (1) an) de véhicules de promenade et de camions d'une capacité maximale d'une (1) tonne au 410, Notre-Dame ouest, Victoriaville, QC;
s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier son permis, lequel se lirait dorénavant comme suit:

— location à court terme (moins d'un (1) an) de véhicules de promenade et de camions d'une capacité maximale d'une (1) tonne au 637, avenue St-Louis, Plessisville, QC;

— location à long terme (plus d'un (1) an) de véhicules de promenade et de camions d'une capacité maximale d'une (1) tonne au 637, avenue St-Louis, Plessisville, QC;

— location à court terme (moins d'un (1) an) de véhicules de promenade et de camions d'une capacité maximale d'une (1) tonne au 163, boulevard Bois-Francs sud, Victoriaville, QC;

— location à long terme (plus d'un (1) an) de véhicules de promenade et de camions d'une capacité maximale d'une (1) tonne au 163, boulevard Bois-Francs sud, Victoriaville, QC

Rôle Q-22978
Q-000,113 102-DT
SERVICE D'AUTOBUS DES MINES ENR.
(Rancourt, Yvon)
1027, 11e Avenue
Thetford-Mines
(Mégantic) QC
G6G 1Y6

Le requérant demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport des mineurs résidant à Thetford-Mines aux mines British Canadian, Lake Asbestos et Normandie, tous dans un rayon de 15 milles de la cité de Thetford-Mines.

Taux actuels	*Taux proposés*
1,60 $ par jour aller retour	2,00 $ par jour aller retour

Rôle Q-22979
Q-300,191-101-DT
BLOUIN, GEORGES
940, avenue Royale
St-Jean, Î.-O.
(Montmorency) QC
G0A 3W0

Le requérant demande une augmentation de 10% de ses taux et tarifs en vigueur (détails disponibles à la C.T.Q.) et demande l'application de la décision de la Commission des transports en conformité avec l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Rôle Q-22980
Q-300,692-101-D
(18707-V)
LANGLOIS, MAURICE
2251, chemin des Foulons
Sillery, QC
G1T 1X5

Demande de modification de permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à modifier son service suivant:
Transport restreint - service local - contrat
Québec et 5 milles, pour la livraison de commandes de restaurants (mets préparés), pour le compte de Rôtisserie Kébec Bar-B-Q. Inc. pour se lire à l'avenir comme suit:
Transport restreint - service local - contrat
Ste-Foy et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité pour le transport de commandes de restaurants (mets préparés) pour le compte de Restaurant Sam Wong Inc.

Rôle Q-22981
Q-300,269-101-D
(7147-V)
L. THIBODEAU TRANSPORT INC.
228, 2e Avenue
Portneuf
(Portneuf) QC
G0A 2Y0
Requérante
M-300,215-101-D
(1714-V)
GATIEN TRANSPORT INC.
P.O. Box 326,
St-Bernard-de-Lacolle
(St-Jean) QC
J0J 1V0
Intimée

Demande de suppression de service:
Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, L. Thibodeau Transport Inc. demande la suppression totale de son permis de tiré connexe au permis du tireur Gatien Transport Inc. permis no M-300,215 (1714-V) et vice versa.

Rôle Q-22982
Q-300,045,106-D
(478-V)

FRANÇOIS NOLIN LIMITÉE
2000, rue Léon-Harmel
Québec, QC
G1N 4K3
Requérante
Q-301,177-101-D
(23742-V)

CADORETTE, GÉRARD
252, rue des Pinsons
Lauzon
(Lévis) QC
G6V 6Y7
Intimé
Q-301,178-101-D
(23743-V)

JODOIN, ALAIN
99, rue Langevin
Beauport
(Québec) QC
G1E 5C4
Intimé

Demande de suppression de services:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, François Nolin Limitée demande la suppression totale de son permis de tiré connexe aux permis des tireurs Gérard Cadorette, permis Q-301,177 (23742-V) et de Alain Jodoin permis Q-301,178 (23743-V), et vice versa.

Rôle Q-22983
M-300,084-108-D
(659-V)

SMITH TRANSPORT CO. LTD
10755, côte de Liesse
Dorval
(Île-de-Montréal) QC
H9P 1A8
Requérante
Q-301,257-103-D
(24192-V)

RICHARD FAFARD
(Fafard, Richard)
37, 122e Avenue
Drummondville-Sud
(Drummond) QC
J2B 7K2
Intimé

Demande de suppression de service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, Smith Transport Co Ltd demande la suppression totale de son permis de tiré connexe au permis du tireur Richard Fafard permis no Q-301,257 (24192-V), et vice versa.

Rôle Q-22984
Q-301,048-104-D
(22999-V)

B.G. TRANSPORT ENRG.
(Goulet, Benoit)
2189, rue Notre-Dame
Ste-Foy, QC
G2E 3G4

Demande de modification de permis:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

a) De Montréal à l'entrepôt de la Brasserie Molson du Québec Limitée, à Québec, pour le transport de bière en bouteilles, en canettes ou en barils, et retour avec contenants vides, pour le compte de la Brasserie Molson du Québec Limitée en utilisant les remorques appartenant à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées par cette dernière d'un détenteur de permis de location.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

b) De Montréal et Québec aux entrepôts de la Brasserie Molson du Québec Limitée et/ou de ses agences ou sous-agences à Rivière-du-Loup, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Forestville, Baie-Comeau, et Sept-Îles, pour le transport de bière en bouteilles, en canettes ou en barils, et retour avec contenants vides, pour le compte de la Brasserie Molson du Québec Limitée, en utilisant une remorque appartenant à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louée par elle d'un détenteur de permis de location.

Droits additionnels re/clause *b*):

En donnant le service autorisé par la clause *b*) de son permis, le détenteur est autorisé à utiliser les services de traversiers reliant Matane à Baie-Comeau et Godbout.

Restrictions se rattachant aux clauses *a*) et *b*):

1. Pour donner le service précité, le détenteur ne devra utiliser que des remorques appartenant à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées par elle d'un détenteur de permis de location.

2. Des polices d'assurance, pour dommages à autrui, à la propriété et à la marchandise, devront être maintenues en vigueur durant l'existence du permis, pour toutes

les remorques utilisées par le détenteur et appartenant à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées par elle d'un détenteur de permis de location.

3. Ces marques d'identification devront être enlevées lorsqu'il retournera les véhicules au propriétaire ou au locataire.

De telles marques d'identification devront montrer par lettres d'au moins deux pouces de hauteur, que le véhicule est utilisé par le détenteur du permis et devront être apposées de chaque côté du véhicule.

4. Le détenteur devra faire l'inspection du véhicule pour vérifier si la remorque qui est mise à sa disposition est en bonne condition.

5. À compter du moment de l'acceptation du véhicule, le détenteur en aura la possession et le contrôle exclusifs et en assumera l'entière responsabilité.

6. Le détenteur devra se servir desdits véhicules en employant ses propres chauffeurs et son propre équipement.

7. Le détenteur pourra utiliser toutes les remorques appartenant à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées par cette dernière d'un détenteur de permis de location pourvu que ces véhicules soient munis d'un enregistrement approprié.

8. Le chauffeur devra avoir en sa possession, en tout temps, les certificats d'enregistrement appropriés ainsi qu'une copie photostatée du présent permis.

Demande que son permis soit modifié pour se lire à l'avenir comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal à l'entrepôt de la Brasserie Molson du Québec, pour le transport de bière en bouteilles, en canettes ou en barils, et retour avec contenants vides, pour le compte de la Brasserie Molson du Québec Limitée en utilisant ses remorques et celles de la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées d'un détenteur de permis de location.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De Montréal et Québec aux entrepôts de la Brasserie Molson du Québec Limitée et/ou de ses agences ou sous-agences à Rivière-du-Loup, Rimouski, Bonaventure, Gaspé, Forestville, Baie-Comeau et Sept-Îles, pour le transport de bière en bouteilles, en canettes ou en barils, et retour avec contenants vides, pour le compte de la Brasserie Molson du Québec Limitée, en utilisant ses remorques et celles de la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées d'un détenteur de permis de location.

Droit additionnels re/clause *b*):

En donnant le service autorisé par la clause *b*) de son permis, le détenteur est autorisé à utiliser les services de traversiers reliant Matane à Baie-Comeau et Godbout.

Se rattachant aux clauses *a*) et *b*):

1. Pour le service précité, le détenteur pourra utiliser ses propres remorques et celles appartenant à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées d'un détenteur de permis de location.

2. Des polices d'assurance, pour dommages à autrui, à la propriété et à la marchandise, devront être maintenues en vigueur durant l'existence du permis, pour toutes les remorques appartenant au détenteur ainsi qu'à la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées d'un détenteur de permis de location.

3. Ces marques d'identification devront être enlevées lorsqu'il retournera les véhicules au propriétaire ou au locataire. De telles marques d'identification devront montrer par lettres d'au moins deux pouces de hauteur, que le véhicule est utilisé par le détenteur du permis et devront être apposées de chaque côté du véhicule.

4. Le détenteur devra faire l'inspection des véhicules pour vérifier si les remorques qui sont à sa disposition sont en bonne condition.

5. À compter du moment de l'acceptation des véhicules, le détenteur en aura la possession et le contrôle exclusifs et en assumera l'entière responsabilité.

6. Le détenteur devra se servir desdits véhicules en employant ses propres chauffeurs et son propre équipement.

7. Le détenteur pourra utiliser toutes ses remorques ainsi que celles de la Brasserie Molson du Québec Limitée ou louées d'un détenteur de permis de location pourvu que ces véhicules soient munis d'un enregistrement approprié.

8. Le chauffeur devra avoir en sa possession, en tout temps, les certificats d'enregistrement appropriés ainsi qu'un photostat du présent permis.

Rôle Q-22985
Q-300,102-110-D
(1467-V)
LE TRANSPORT FRENETTE INCORPORÉE
251, rue Principale
Notre-Dame-de-Portneuf
(Portneuf) QC
G0A 2Z0
Requérante
Q-301,166-103-D
(23656-V)
VACHON, JEAN-DENIS
488, boul. Sauvageau
Thetford-Mines
(Mégantic) QC
G6G 2H3
Intimé
Q-301,211-103-D
(23963-V)
GIROUX, HERVÉ
12, rue Ste-Marguerite
Robertdonville
(Mégantic) QC
G0N 1L0
Intimé

Demande de suppression de service:
Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, Le Transport Frenette Incorporée demande la suppression totale de son permis de tiré connexe aux permis des tireurs Jean-Denis Vachon permis Q-301,166 (23656-V) et Hervé Giroux Q-301,211 (23963-V), et vice versa.

Rôle Q-22986
Q-301 958-104-D
TRANSPORT ARMAND DUPUIS INC.
1142, rue Champlain
Val-Bélair, QC
G0A 1G0
Voiturier-remorqueur
et
M-300 044-108-D
(406-V)
CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC.
6500, boul. Grande-Allée
C.P. 30
St-Hubert
(Chambly) QC
J3Y 1B8
Voiturier-roulier

Nouvelle demande:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Champlain Sept-Îles Express Inc., selon toutes les clauses du permis de cette dernière portant le numéro 406-V et ladite Champlain Sept-Îles Express Inc. demande le permis correspondant.

Rôle Q-22987
Q-000552-101-D
AUTOBUS J.G. CÔTÉ INC.
4671, boul. de La Grande
La Baie (Chicoutimi)
G7B 1H1
Requérante

Demande un permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir un permis de transport de colis léger de Chicoutimi à St-Siméon vu que je dessers actuellement le parcours des usagers. Aller retour, route à suivre 170.

Rôle Q-22989
Q-000224-105-D
(3064-A)
TRANSPORT ROWLEY INC.
8801, boul. St-Jacques
Neufchâtel, QC
G2B 3W4
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Transport Rowley Inc. désire s'adresser à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique:
Service 1:
Transport d'élèves le midi de leur résidence située soit à Val-Bélair, Neufchâtel, St-Émile ou Ancienne-Lorette jusqu'à la polyvalente de Neufchâtel et retour.
Service 2:
Transport d'élèves le midi de leur résidence située soit à Val-Bélair, St-Émile, Loretteville ou Neufchâtel jusqu'à la polyvalente de Loretteville et retour.
Durée:
Septembre 1980 à juin 1981 incl.

Rôle Q-22990
Q-000462-101-D
(3791-A)
BLAIS, JEAN-CLAUDE
4, 3e Rue ouest
St-François (Montmagny)
G0R 3A0
Requérant

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis saisonnier, catégorie Économique.
Service:
Transport des employés de Meubles Morigeau Ltée entre leur résidence et l'usine en question, matin, midi et soir du lundi au vendredi de chaque semaine.
Actuellement détenteur du même permis que celui demandé (3791-A) Q-000462-3-D

Rôle Q-22997
Q-302 016-102-D
MARCHÉ ST-NORBERT INC.
137, rue Notre-Dame
Cap-Chat
(Gaspé-Ouest) QC
G0L 1E0

Nouvelle demande:
Prenez avis que Marché St-Norbert Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins de demander l'émission d'un permis visant à l'autoriser à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - service à la clientèle
a) Service local Cap-Chat et tout endroit situé dans les limites ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises vendues par le Marché St-Norbert.
b) Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Cap-Chat aux camps de bûcherons situés dans les concessions forestières sur une distance approximative de 70 milles, pour le transport de marchandises vendues par le Marché St-Norbert.

Rôle Q-23000
Q-300,270-101-D
(7148-V)
J.E. ROY INC.
126, rue Commerciale
St-Henri
(Lévis) QC
G0R 3E0

Demande de modification de permis, clause additionnelle:
J.E. Roy Inc., dont le siège social est situé à 126, rue Commerciale, St-Henri (Lévis) QC et détentrice du permis 7148-V, dont la clause *c*) l'autorise à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De la frontière Nouveau-Brunswick–Québec (tous les ports d'entrée) à ailleurs dans la province de Québec, pour le transport de pommes de terre provenant du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, pour le compte de Joseph Edmond Roy.
s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à ajouter le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De la frontière Nouveau-Brunswick–Québec (tous les ports d'entrée) à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette) pour le transport de pommes de terre provenant du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, pour le compte de Joseph Edmond Roy. Cette clause sera exploitée conjointement avec les permis complémentaires émis par les autorités compétentes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Rôle Q-23001
Q-301,774-106-D
SOLIVRAC SERVICES INC.
365, chemin Témiscouata
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) QC
G5R 2Y9

Demande de modification de permis, clause *k*):
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder la modification de la clause *k*) de son permis pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
k) Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat -
k) De St-Marc-des-Carrières à tous points dans la province de Québec situés dans un rayon de 500 milles de St-Marc-des-Carrières, pour le transport de poudre de pierre à chaux, par remorques-citernes munies d'un système de déchargement par soufflerie, pour le compte de Les Papiers Reed Ltée.

Rôle Q-23002
Q-300,128-101-D (2290-V)
LAPLANTE, CLAUDE
Rang Ste-Anne
Ste-Perpétue
(Nicolet) QC
J0C 1R0

Demande de modification de permis, service additionnel:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant:
Transport général - longue distance - rayon -
De Drummondville à tous les endroits situés dans un rayon de cent soixante et quinze (175) milles des limites de ladite ville, en suivant les routes principales et retour.
Pour tout le transport général de Palettes Drummond Ltée de Drummondville et ce, pour toute la durée du contrat.

Rôle Q-23003
Q-300,240-104-D (6427-V)
STE-MARIE EXPRESS LIMITÉE
C.P. 208
Rue du Parc
Parc industriel
Ste-Marie
(Beauce) QC
G0S 2Y0

Demande de modification de permis, clause additionnelle:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui octroyer le permis suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte -
De Ste-Marie, Beauce aux frontières Québec–États-Unis (port d'entrée Jackman) et retour.
Ce permis ne sera opéré que conjointement avec l'autorité américaine complémentaire requise.

Rôle Q-23004
Q-300,505-102-D (14279-V)
SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC/ SOMAVRAC INC.
C.P. 294
2, des Forges
Trois-Rivières
(St-Maurice) QC
G9A 5G1

Demande de modification de permis, clause additionnelle:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis suivant:
Transport spécialisé - longue distance - rayon - citerne -
Des installations de Somavrac Inc. à Trois-Rivières à tous points dans un rayon de 85 km pour le transport de tous produits liquides, manufacturés, transformés et/ou entreposés par Somavrac Inc. et retour avec produits avariés ou refusés.
Si le permis demandé est accordé intégralement, la requérante demande à la Commission des transports du Québec d'annuler la clause *p*) de son permis.

Rôle Q-23005
Q-503,501-101-D
B.J. LUMBER ET CONSTRUCTION LTD
Case postale 2280
Gaspé «Gaspé Harbour»
(Gaspé-Est)
G0C 1S0
Requérante-cédante
Q-505,857-101-D
MCGREGOR, ROBERT
Case postale 2007
Gaspé «Gaspé Harbour»
(Gaspé-Est)
G0C 1S0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que la requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-503,501-001, région no 1, en faveur de Robert McGregor.

Rôle Q-23007
Q-506,290-102-D
LES ENTREPRISES J.B. ET A. DUBÉ INC.
C.P. 1509
89, rue Villeray
L'Isle-Verte (Rivière-du-Loup)
G0L 1L0

Modification de permis:
La requérante, Les Entreprises J. B. et A. Dubé Inc., détentrice du permis no Q-506,290, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de faire rajouter à son permis, le transport des matières énumérées à la section II, du Règlement 12 de la Loi sur les Transports, au paragraphe 3, sous-paragraphe 3.*i*).

Rôle Q-23008
Q-600,454 102-DT
LOCATION J.L.P. LTÉE
141, boul. Smith nord
Thetford-Mines
(Mégantic)
G6G 1N3

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de location à court et long termes, de véhicules de commerce et de livraison selon son permis no Q-600,454.
Les intéressés qui désirent obtenir les nouveaux tarifs demandés doivent communiquer avec la Commission des transports.

Rôle Q-23009
Q-300,109 102-DT
TRANSPORT PHILIPPE INC.
3650, boul. Chaudière
Ste-Foy
(Québec) QC
G1X 3X4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs comme suit:
Transport général - service local (Québec métropolitain):
1. Taux horaires:
a) Camions à ridelles ou fourgons avec chauffeur, 17,60 $ de l'heure.
b) Tracteur (seul) avec chauffeur, 21,34 $ de l'heure.
c) Tracteur et remorque avec chauffeur, 27,12 $ de l'heure.
Ces taux ne s'appliquent que pour le temps régulier. Camion muni d'un chargeur mécanique, 2,20 $. Aide additionnelle 7,43 $ l'heure.
2. Tarif pour livraison de conteneurs.
Conteneurs de 20 pieds × 99,00 $
Conteneurs de 40 pieds × 115,00 $
Une période d'une heure par conteneur de 20 pieds est allouée pour le chargement et une heure par conteneur de 20 pieds est alloués pour le déchargement.
Une période de deux heures par conteneur de 40 pieds est allouée pour le chargement et deux heures pour le déchargement.
L'excédent du délai prévu sera facturé à un taux horaire de 27,12 $ de l'heure.
La détention d'une remorque ou semi-remorque ou châssis sera de 30,00 $ par jour ou fraction de jour.
3. Tarifs spéciaux pour le transport local de marchandises:
* Valises et malles de voyage: 2,15 $ par 100 livres, minimum 8,00 $
Dominion Corset: 1,94 $ par 100 livres, minimum 8,00 $

* Articles de bois: 1,38 $ par 100 livres (ltl) minimum 7,50 $
1,20 $ par 100 livres minimum 5 000 livres.
* Ces taux sont sujets à la table de réduction pour subventions sélectives émises par la Commission canadienne des transports.

Rôle Q-23010
M-304,620 105-DT
CLARO EXPRESS INC.
8535, Pascal-Gagnon
St-Léonard
(Île-de-Montréal) QC
H1P 1Y5

La requérante s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs comme suit:
Transport général - service local dans le Montréal métropolitain:
1. Taux horaires:
a) Camion à ridelles ou fourgon avec chauffeur, 21,73 $ l'heure
b) Tracteur et remorque 2 essieux avec chauffeur, 24,75 $ l'heure
c) Tracteur et remorque 3 essieux avec chauffeur, 38,50 $ l'heure
2. Taux pour livraison de conteneurs:
Deux conteneurs de 20 pieds, 88,00 $ par conteneur. Un conteneur de 40 pieds, 104,50 $ par conteneur.
Une période d'une heure par conteneur de 20 pieds est allouée pour le chargement et une heure pour le déchargement.
Une période de deux heures par conteneur de 40 pieds est allouée pour le chargement et une heure pour le déchargement.
L'excédent du délai prévu sera facturé à un taux horaire de 24,75 $ l'heure.
La détention d'une remorque ou semi-remorque ou châssis sera de 30,00 $ par jour ou fraction de jour.

Rôle Q-23013
Q-503,002-102-D
FECTEAU, VICTOR
161, rue Principale
C.P. 96
Saint-Benoît-Labre
(Beauce)
G0M 1P0
Requérant-cédant
Q-507,195-101-D
LAURENT BERNARD & FILS INC.
580, rue Ste-Madeleine
Sainte-Marie (Beauce)
G0S 2Y0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-503,002-001, région no 3, en faveur de Laurent Bernard & Fils Inc., dont les actionnaires sont:

Jeannine Prévost, présidente	99 actions ordinaires
Ovide Bernard, vice-président	1 action ordinaire

Rôle Q-23014
Q-500,907-101-D
SYLVAIN, OVILA
Rue Ste-Marguerite
Saint-Séverin (Beauce)
G0N 1V0
Requérant-cédant
Q-507,175-101-D
CLOUTIER, MARCEL
Rang 1
Tring-Jonction (Beauce)
G0N 1X0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-500,907-001, région no 3, en faveur de Marcel Cloutier.

Rôle Q-23015
Q-505,818-101-D
LALIBERTÉ, MME BLANDINE POULIN
Saint-Camille-de-Lellis
(Bellechasse)
G0R 2S0
Requérante-cédante
Q-500,773-102-D
LALIBERTÉ, LIONEL
Saint-Camille-de-Lellis
(Bellechasse)
G0R 2S0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que la requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-505,818-001, région no 3, en faveur de Lionel Laliberté.

Rôle Q-23016
Q-300,252 102-DT
ABATTOIR OUELLET INC.
C.P. 60
Ste-Perpétue
(Nicolet) QC
J0C 1R0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ses tarifs, afin qu'ils se lisent à l'avenir comme suit:

Destination	*Tarifs*
Toronto (800 milles)	800,00 $
Burlington	867,50
Kitchener (935 milles)	935,00
Hull	320,00
Princeville (135 milles)	130,00
Magog (120 milles)	175,00
Québec	250,00
Montréal	175,00
St-Hyacinthe	40,00
Mont St-Hilaire	75,00
Acton-Vale	50,00
Trois-Rivières	125,00
Granby	70,00
Valleyfield	200,00
St-Jean-d'Iberville + Montréal	150,00 + 25,00

Rôle Q-23017
Q-505902-101-D
LEMAY, DENIS
145, Marie-Victorin
St-Pierre-les-Becquets (Nicolet)
G0X 2Z0

Demande de permis de camionnage en vrac exclusivement pour le transport de bois brut visé au groupe 4A.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis selon le groupe 4*a* du Règlement sur le camionnage en vrac.

Rôle Q-23018
Q-501 345-101-D
LEBLANC, THOMAS
C.P. 1006
St-Omer (Bonaventure)
G0C 2Z0
Requérant-cédant
Q-507 172-101-D
GAUVREAU, LAURENT
C.P. 101
St-Omer (Bonaventure)
G0C 2Z0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Laurent Gauvreau, le permis portant le numéro Q-501345-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Rôle Q-23019
Q-500905-101-D
BEAUDOIN, JEAN-PAUL
C.P. 284
St-Martin (Beauce)
G0M 1B0
Requérant-cédant
Q-507 171-101-D
J.P. & M. BEAUDOIN INC.
C.P. 284
St-Martin (Beauce)
G0M 1B0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à J.P. & M. Beaudoin Inc., le permis portant le numéro Q-500905-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 03.

Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Beaudoin, Jean Paul	1 action ordinaire
Beaudoin, Michel	1 action ordinaire
Beaudoin, Michel	1 action ordinaire

Rôle Q-23020
Q-600488-103-D
LOCATION A. B. D. M. INC.
Route rurale no 1
Rochebeaucourt (Abitibi)
J0Y 2J0

Modification de permis:

La requérante dont le permis se lit comme suit:

Location à long terme (une année et plus) de remorques pour le public en général à l'exception de remorques-citernes.

Location à court terme (moins d'une année) de remorques pour le public en général à l'exception de remorques-citernes.

demande à la Commission des transports du Québec d'apporter la modification suivante pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Location à long terme (une année et plus) de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exception de remorques-citernes.

Location à court terme (moins d'une année) de camions, tracteurs, remorques et semi-remorques à l'exception de remorques-citernes.

Rôle Q-23025
Q-710,429-101-D
LES SERVICES SANITAIRES N.D.A. INC.
Notre-Dame-de-Montauban (Portneuf)
G0X 1W0
Requérante-cédante
Q-710,681-101-D
SERVICES SANITAIRES GINGRAS INC.
321, boul. Chabot
St-Ubalde (Portneuf)
G0A 4L0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer ses permis de transport de déchets nos Q-710,429-001 et -002, l'un pour le transport de déchets solides dans la région 3, et l'autre pour le transport de déchets solides dans la région 4, à Services Sanitaires Gingras Inc.
Actionnaires de la cédante:

Leduc, Raynald	97 actions ordinaires
Fiset, Urbain	1 action ordinaire
Leduc, Nicole	1 action ordinaire
Carrier, René	1 action ordinaire

Actionnaire de la cessionnaire:

Gingras, Gilles	10 actions ordinaires

Rôle Q-23027
Q-600522-101-D
GESTION LOCATION P.M.R. INC.
11289, 1re Avenue
St-Georges (Beauce)
G5Y 2C2

Nouvelle demande de permis de location:
Prenez avis que Gestion Location P.M.R. Inc., dont le bureau de location est situé au 11289, 1re Avenue, ville St-Georges, Beauce, QC, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir les permis suivants:
Location à long terme de véhicules de promenade au 11289, 1re Avenue, St-Georges-de-Beauce, QC.
Le tout en conformité avec l'Ordonnance générale numéro 2.
Location à long terme de camions légers, au 11289, 1re Avenue, St-Georges-de-Beauce, QC.
Le tout en conformité avec l'Ordonnance générale numéro 2.
Location à long terme, plus d'un an, de camions, remorques et semi-remorques au 11289, 1re Avenue, St-Georges-de-Beauce, QC.
Le tout en conformité avec l'arrêté en conseil 4476-77.
Cette demande exclut la location de tout véhicule de type citerne.

Rôle Q-23028
Q-203370-101-D
TAXI MURDOCHVILLE ENRG.
(Tennier, Clément)
714, place Lamontagne
Murdochville (Gaspé-Ouest)
G0E 1W0

Nouvelle demande de permis de taxi:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de propriétaire de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de Murdochville 01-0301-V.

Rôle Q-23029
Q-200017-101-D
BRETON, MAGELLA
153, du Mil
St-Augustin-de-Desmaures (Portneuf)
G0A 3E0
Requérant-cédant
Q-203367-101-D
LANGLOIS, GILLES
36, St-Romain
St-Émile, QC
G0A 3N0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Breton, Magella demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Langlois, Gilles le permis Q-200017-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-23030
Q-000143-111-D
(2463-A)
TRANSPORT DUCHESNEAU INC.
79, rue Isaïe
Beauport, QC
G1C 2S6
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Transport Duchesneau Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis saisonnier, catégorie Économique, visant à effectuer les services suivants:
Service 1:
Transport des élèves de Beauport à destination du Pensionnat St-Coeur de Marie de Beauport, et retour, pour l'année scolaire 1980-81.
Durée: du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.
Transport par véhicules et autobus scolaires des élèves et surveillants du Pensionnat St-Coeur de Marie de Beauport, pour les sorties para-scolaires seulement, pour fins éducatives, et retour.
Durée: du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.

Service 2:

Transport par véhicules et autobus scolaires des élèves de Beauport, Québec, Sillery, Ste-Foy, Vanier, Neufchâtel, St-Émile, Lac-St-Charles, Loretteville, Charlesbourg, Duberger, Les Saules, Val-Bélair, Ancienne-Lorette, Lauzon, St-Romuald, Lévis, St-David à destination du Camp de Jour «La Halte Champêtre» à Ste-Foy, et retour.

Durée: du 16 juin 1980 au 31 août 1980.

Transport par véhicules et autobus scolaires des moniteurs de Québec, Sillery, Ste-Foy, à destination du Camp de Jour «La Halte Champêtre» à Ste-Foy, et retour.

Durée: du 16 juin 1980 au 31 août 1980.

Transport par véhicules et autobus scolaires des élèves et moniteurs du Camp de Jour «La Halte Champêtre» à diverses destinations situées dans un rayon de trente (30) milles de la ville de Québec, pour fins éducatives, et retour.

Durée: du 16 juin 1980 au 31 août 1980.

Ce transport sera défrayé entièrement par l'Association pour déficients mentaux (Québec), Camp de Jour «La Halte Champêtre» qui en a adjugé le contrat à la requérante.

La requérante dessert ce client depuis 1978.

Rôle Q-23032
Q-300,533-101-D
(14835-V)

R. & G. DUCHARME INC.

St-Albert-de-Warwick
(Arthabaska) QC
J0A 1E0
Requérante-venderesse
Q-302,007-101-D

MEUNERIE DUCHARME INC.

123, St-Louis
Warwick,
(Arthabaska) QC
J0A 1M0
Requérante-acquéreur

Demande de transfert total de permis:

R. & G. Ducharme Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à transférer son permis no 14835-V en faveur de Meunerie Ducharme Inc. de Warwick, comté d'Arthabaska.

Rôle Q-23033
Q-301,973-102-D

TRANSPORT CAR-FRE LTÉE

201, 4e Avenue
Péribonka
(Lac-St-Jean-Ouest) QC
G0W 2G0

Nouvelle demande de permis:

La requérante Transport Car-Fre Ltée, 201, 4e Avenue Péribonka, Lac-St-Jean-Ouest, QC, détentrice du permis Q-301,973 s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires les services de transport suivants:

a) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé

a) De Québec à Chicoutimi, Alma, St-Félicien, Roberval pour le transport d'automobiles neuves transportées par des remorques spécialement aménagées pour le transport d'automobiles, et retour.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé

b) De Montréal, de Ste-Thérèse, à Chicoutimi, Alma, St-Félicien, Roberval pour le transport d'automobiles neuves transportées par des remorques spécialement aménagées pour le transport d'automobiles, et retour.

Rôle Q-23034
Q-501 694-101-D

LECLERC, ROGER

2544, rue Principale
Ste-Perpétue (Nicolet)
J0C 1R0
Requérant-cédant
Q-507 179-101-D

ÉQUIPEMENT BROUSSEAU LTÉE

291, boul. St-Louis
St-Séverin (Champlain)
G0X 2B0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Équipement Brousseau Ltée, le permis de camionnage en vrac Q-501 674-002, pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région 04.

Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Brousseau, Jeannot	80 actions ordinaires
Brousseau, Fernand	10 actions ordinaires
Brousseau, Denis	10 actions ordinaires

Rôle Q-23036
Q-505280-101-D
LABARRE, FLORIAN
412, des Bouleaux
Ste-Eulalie (Nicolet)
G0Z 1E0
Requérant-cédant
Q-507 186-101-D
MICHAUD, NORMAND
2000, rue Dubé
St-Léonard-d'Aston (Nicolet)
J0C 1M0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, que son permis de camionnage en vrac Q-505280-001, région 04, pour le transport des matières en vrac suivantes: sable, gravier, bois de chauffage; les copeaux de bois, les sciures et les copeaux de rabotages (planures); le bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage; soit transféré à Normand Michaud.

Rôle Q-23037
Q-502 190-101-D
BÉDARD, LOUIS
190, avenue Notre-Dame
Charlesbourg, QC
G0A 1J0
Requérant-cédant
Q-507 192-101-D
LES ENTREPRISES LOUIS BÉDARD INC.
190, avenue Notre-Dame
Charlesbourg, QC
G0A 1J0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer ses permis de camionnage en vrac Q-502 190-001 et 002, région 03, en faveur de Les Entreprises Louis Bédard Inc.
Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:
Bédard, Louis 100 actions, catégorie A

Rôle Q-23038
Q-503,836-101-D
GINGRAS, CLAUDE A.
Saint-Octave-de-Dosquet (Lotbinière)
G0S 1H0
Requérant-cédant
Q-507,196-101-D
BÉTON VERSATILE INC.
Route 116 est
Saint-Octave-de-Dosquet (Lotbinière)
G0S 1H0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-503,836-001, région no 03, en faveur de Béton Versatile Inc., dont les actionnaires sont:

Excavation Ginnault Inc.,	251 actions ordinaires
Marcel Gingras	248 actions ordinaires
Lucille Gingras	1 action ordinaire

Rôle Q-23041
Q-302 023-101-D
GUÉRIN, YVAN
378, Bergeron
St-Siméon
(Charlevoix-Est) QC
G0T 1X0
Voiturier-remorqueur
et
Q-301 190-107-D
(23782-V)
TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.
2720, avenue St-Georges
Beauport, QC
G1E 4B9
Voiturier-roulier

Nouvelle demande:
Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Transport Nordique (1975) Inc. suivant toutes les clauses du permis de cette dernière portant le numéro 23782-V et ladite Transport Nordique (1975) Inc. demande le permis correspondant.

Rôle Q-23042
Q-302 030-102-D
FOURNIER, PIERRE
1101, boul. St-Germain ouest
Rimouski
(Rimouski) QC
G5L 7B5

Nouvelle demande:
Prenez avis que la partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation suivante:
Transport restreint et spécialisé - contrat
Pour le compte de Les Distributions Québecor Inc. (division Les Messageries Dynamiques) effectuer le transport du Journal de Québec, de revues et de périodiques dans tout le territoire à l'est de Rimouski.

Rôle Q-23043
Q-302 033-102-D
TRANSPORT VAILLANCOURT & POULIN INC.
852, 6e Rue
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 3W1

Nouvelle demande:
Prenez avis que la partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation suivante:
Transport restreint et spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat
De Val-d'Or et Champneuf aux frontières Québec–Ontario (tous ports d'entrée), pour le transport de bois ouvré pour le compte de Forex Leroy Inc. et J.J. Cossette & Frères Inc.
Transport restreint et spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat
De Val-d'Or et Champneuf aux frontières Québec–U.S.A. (tous ports d'entrée), pour le transport de bois ouvré pour le compte de Forex Leroy Inc. et J.J. Cossette & Frères Inc.

Rôle Q-23044
Q-302032-102-D
CENTRE DE LIVRAISONS DE LÉVIS ENR.
(Comeau, Arthur)
38, Jean-de-Bréboeuf
Lauzon
(Lévis) QC
G6V 6N4

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de petites livraisons de pharmacies et de restaurants dans les villes de Lévis, Lauzon, St-David, St-Romuald, Pintendre, Beaumont, pour être livrées à domicile au moyen de véhicules de promenade.

Rôle Q-23046
Q-201994-101-D
LAVOIE, LAWRENCE
104, Devost, app. 2
Chutes-aux-Outardes (Saguenay)
G0H 1C0
Requérant-cédant
Q-203369-101-D
DESBIENS, ROLAND
144, Jean
Chutes-aux-Outardes (Saguenay)
G0H 1C0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Lavoie, Lawrence demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Desbiens, Roland le permis Q-201994-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Chute-aux-Outardes 09-9726-VL.

Rôle Q-23047
Q-301,594-101-D
RUEL & FRÈRES LTÉE
C.P. 1206, route Trans-Canada
Lévis
(Lévis) QC
G6V 6R8

Demande de permis:
Transport restreint et spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat
De Carleton, Marsoui, Cap-Chat, Bic, St-Michel-de-Squateck, ville Dégelis, St-Jean-de-la-Lande, Escourt, St-Joseph-de-Kamouraska, St-Pamphile, Lac-Frontière à Lévis pour le transport de bois ouvré pour le compte de Empire Wholesale Lumber Co.
Restriction:
Ce service ne sera donné qu'à l'occasion du voyage de retour des véhicules utilisés par Ruel & Frères pour livrer sa marchandise.

Rôle Q-23048
Q-300,061-101-D
(651-V)
GAGNON, YVON
44, rue Pelchat
St-Raphaël
(Bellechasse) QC
G0R 4C0

Demande de modification de certificat no 005:
Le requérant dont la clause *e*) se lit présentement comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De St-Raphaël à Granby, pour le transport de sirop d'érable et retour avec barils vides, pour le compte de Confederated Foods of Canada Limited.
demande à la Commission des transports du Québec que ladite clause se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De St-Raphaël à Granby, pour le transport de sirop d'érable et retour avec barils vides, pour le compte de Les Produits de l'Érable UMP.

Rôle Q-23049
Q-201106-101-D
LAJOIE, YVON
405, 9e Avenue
Charny (Lévis)
G6W 4E6
Requérant-cédant
Q-203368-101-D
LAJOIE, MME RITA
(Légataire universelle)
405, 9e Avenue
Charny (Lévis)
G6W 4E6
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis de taxi par transmission de décès:
Lajoie, Rita, légataire universelle, demande à la Commission des transports du Québec que le permis Q-201106-002 détenu par Lajoie, Yvon de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule lui soient transférés pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Charny 03-2126-V.

Rôle Q-23050
Q-201106-102-D
LAJOIE, YVON
405, 9e Avenue
Charny (Lévis)
G6W 4E6
Requérant-cédant
Q-203368-102-D
LAJOIE, MME RITA
(Légataire universelle)
405, 9e Avenue
Charny (Lévis)
G6W 4E6
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis de taxi par transmission de décès:
Lajoie, Rita, légataire universelle, demande à la Commission des transports du Québec que le permis Q-201106-002 détenu par Lajoie, Yvon de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule lui soient transférés pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Charny 03-2126-V.

6013-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
Q-22971	Q-710,671-101-D **DROUIN, NORMAND** 362, rue St-Jacques Ste-Marguerite (Dorchester) G0S 2X0	Déchets solides	3
Q-22972	Q-710,672-101-D **AUBERT, ALONZO** 1675, Principale St-Gilles (Lotbinière) G0S 2P0	Déchets solides	3
Q-22975	Q-710,667-101-D **LES ENTREPRISES ANDRÉ ROBERGE ENR.** (Roberge, André) 940, Jacques-Cartier nord Stoneham et Tewkesbury, QC G0A 4P0	Déchets solides	3
Q-22976	Q-710,669-101-D **CONRAD GALLANT ENRG.** (Gallant, Conrad) C.P. 70 Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine) QC G0B 1B0	Déchets solides	1

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
Q-22977	Q-710,670-101-D **LEBLANC, RENÉ** 442, Principale St-Léon-de-Standon (Dorchester) G0R 4L0	Déchets solides	3
Q-22988	Q-710 673-101-D **OSCAR LACHANCE ENR.** (Lachance, Oscar) 3317, rue Royale St-Féréol-les-Neiges (Montmorency) G0A 3R0	Déchets solides	3
Q-22998	Q-710,679-101-D **MIGNEAULT, ODILON** 246, Rang 2 St-David-de-Falardeau (Chicoutimi) G0V 1C0	Déchets solides	2
Q-22999	Q-710 674-101-D **CORPORATION SANIBEC M.T.R.** 7975, boul. des Forges Trois-Rivières (St-Maurice) G8Y 1Z5	Déchets solides	4

Liste des actionnaires de la requérante:	*Actions ordinaires*	*Actions privilégiées*
Goudreault, Benoît	30 000	26 135
Drouin, Raymond	30 000	26 135
Beaudoin, Gaston	30 000	26 135
Bellerose, Jacques	30 000	26 135
Bastien, Fernand	15 000	13 070
Laflamme, Léonard	15 000	13 070
Dupont, Jacqueline	15 000	13 070
Paré, Réal	8 000	6 590
Castonguay, Yoland	8 000	6 590
Cadotte, Claude	1 500	—
Bouliane, Paul	1 500	—
Bernier, Serge	500	—
Vézina, Michel	500	—
Bergeron, Roger	15 000	13 070

Q-23026	Q-710 676-101-D **BUTEAU, RAYMOND** 224, Commerciale Saint-Henri (Lévis) G0R 3E0	Déchets solides	3
Q-23035	Q-710 677-101-D **ROLAND ROBITAILLE** 1005, 3e Avenue Shawinigan-Sud (Champlain) G9P 1G7	Déchets solides	4

6013-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul, conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1797-S	80-02-26	Cause: M-45203 M-000115-103-DS PAQUETTE AUTOBUS INC.	Le Devoir	25, 26, 27 septembre 79	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1798-S	80-03-03	Cause: M-44006 M-000071-106-DS VOYAGEUR INC. Requérante-cédante M-000084-101-DS AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 juillet 79	Transfert de permis Accordée
MPV-1800-S	80-03-03	Cause: M-47529 M-000060-107-DS TERREBONNE AUTOBUS	Le Devoir	21, 22, 23 janvier 80	Demande de permis saisonnier Accordée Du 3 mars 1980 au 28 février 1981
MPV-1801-S	80-03-04	Cause: M-45140 M-000119-104-DS AUTOBUS TRUDEAU INC.	Le Devoir	6, 7, 8 septembre 79	Demande de permis saisonnier Désistement
MPV-1802-S	80-03-04	Cause: M-46725 M-000051-102-DS AUTOBUS LÉO AUGER INC.	Le Devoir	28, 29, 30 novembre 79	Demande de permis saisonnier Désistement
MPV-1803-S	80-03-04	Cause: M-45138 M-000119-101-DS AUTOBUS TRUDEAU INC.	Le Devoir	29, 30 novembre 79	Demande de permis saisonnier Rejetée
MPV-1804-S	80-03-04	Cause: M-46566 M-000382-101-D TRANSPORT D'ÉCOLIERS	G.O.Q. no 3 p. 396	80-01-19	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1805-S	80-03-04	Cause: M-46461 M-000259-101-D THE BIBLE WAY PENTECOSTAL CHURCH	G.O.Q. no 3 p. 386	80-01-19	Demande de permis saisonnier Accordée
MPV-1806-S	80-03-06	Cause: M-46462 M-000278-101-D BEAUDIN, JEAN-CHARLES	G.O.Q. no 3 p. 386	80-01-19	Demande de permis saisonnier La Commission accueille la requête partiellement modifiée.
MPV-1807	80-03-06	Cause: M-6206 1742-A D-5 BRISEBOIS BUS LINES (1973) LTÉE	G.O.Q. no 8 p. 1754	75-02-22	Droit additionnel Rejetée
QPV-1478	80-02-28	Cause: Q-22566 Q-000 026-101-DS ST-JARRE & LEGAULT LTÉE Requérante-cédante Q-000 584-101-DS LES AUTOBUS LEGAULT INC. Requérante-cessionnaire	Le Soleil	16, 17, 18 janv. 80	Transfert de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 février 1980
QPV-1491	80-03-11	Cause: Q-22684 Q-000 279-103-DS AUTOCAR PORTNEUF INC. Requérante-cédante Q-000 417-102-DS TRANSPORT E.R.B. INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	4, 5, 6 fév. 1980	Transfert de clause Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QPV-1494-TF-T	80-03-12	Cause: Q-22416 Q-00005-103-DT COMMISSION DES TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC	G.O.Q. no 6 p. 1627	80-02-09	Modification de tarifs Accordée

Annexe
Tarification 1980

Circuit	*Détail*		*Net (10%)*		*Groupe*		*Grossiste **	
	Adulte	*Enfant ***	*Adulte*	*Enfant ***	*Adulte*	*Étudiant ****	*Adulte*	*Étudiant ****
No 1	6,60 $	3,30 $	5,94 $	2,97 $	5,20 $	4,90 $	182,00 $	162,00 $
No 2	7,20	3,60	6,48	3,24	5,70	5,35	199,00	176,00
No 3	8,80	4,40	7,92	3,96	6,95	6,50	243,00	216,00
No 4	7,70	3,85	6,93	3,46	6,10	5,70	213,00	189,00
No 5	7,20	3,60	6,48	3,24	5,70	5,35	199,00	176,00
No 6	7,70	3,85	6,93	3,46	6,10	5,70	213,00	189,00
No G-8	N/A	N/A	N/A	N/A	6,10 $	5,70 $	213,00 $	189,00 $

* On entend par grossiste, les organisations ou personnes qui contribuent régulièrement à l'achalandage des services touristiques de la C.T.C.U.Q.
** S'applique aux enfants de 5 à 12 ans inclusivement.
*** S'applique aux étudiants de 18 ans et moins.

QPV-1496-TF	80-03-12	Cause: Q-22417 Q-000 466-101-DT AUTOBUS CENTRE SUD LIMITÉE	G.O.Q. no 6 p. 1627	80-02-09	Modification de tarifs Accordée
QPV-1499-S	80-03-19	Cause: Q-22489 Q-000464-101-D ROSARIO PERREAULT	G.O.Q. no 7	80-02-16	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1er juin 1980 au 31 mai 1981.
QPV-1500-S	80-03-19	Cause: Q-22488 Q-000477-103-D TRANSPORT LA CHAUDIÈRE INC.	G.O.Q. no 7	80-02-16	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide à compter du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981.

TAXI

MPT-14649	79-11-30	Cause: M-44566 M-207334-101-D DORANTE CHARLES GÉRARD Requérant-cédant M-208054-002 DABEL, FRITZ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 39 p. 8779	79-09-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14959	80-02-25	Cause: M-45867 M-207656-101-D PAQUETTE, RENÉ Requérant-cédant M-210001-001 GAGNON, MARIO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 10675	79-12-29	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14960	80-02-26	Cause: M-46488 M-208888-101-D RICHARD OUELLETTE ENRG. Requérant-cédant M-205346-003 THERRIEN, GUY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 393	80-01-19	Transfert de permis Accordée A-15

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MPT-14964	80-02-26	Cause: M-46485 M-200235-101-D DEPATIE, ÉMILIEN Requérant-cédant M-210030-001 GAUDET, MME MICHELINE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 393	80-01-19	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-14993	80-03-12	Cause: M-47185 M-209338-101-D TAXI JACQUES ENR. Requérante-cédante M-210106-001 BRESSE, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1621	80-02-09	Transfert de permis Accordée Ascot CT
MPT-14996	80-03-12	Cause: M-46999 M-210068-101-D MARTIN, MME LOUISE	G.O.Q. no 6 p. 1596	80-02-09	
Demande de permis Accordée en partie Accordée Amherst 06 7559 CT Pendante Heberdeau 06 7438 SD et Arundel 06 7436 CT					
MPT-14997	80-03-12	Cause: M-47000 M-210069-101-D CHAPEAU TAXI ENR.	G.O.Q. no 6 p. 1596	80-02-09	
Demande de permis Accordée Chapeau 07 8036 VL, Île-aux-Allumettes partie Est 07 8032 CT, Île-des-Allumettes 07 8034 CT et Chichester 07 8038 CT.					
MPT-14998	80-03-17	Cause: M-46782 M-205628-101-D GRINBERT, MAURICIO Requérant-cédant M-210045-001 KAZMI, SAYYID AKHTAR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 890	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
QPT-3559-CCC	80-03-17	Cause: Q-10979 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-202671-1-D HERVÉ BÉLANGER ENR. Mise en cause			
Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.12 La Commission: Corrige la décision portant le numéro QPT-3559 en y remplaçant le deuxième paragraphe du dispositif, à la page 2, par le deuxième paragraphe suivant: Autorise en faveur de Hervé Bélanger Enr. (Hervé Bélanger), Saint-Pamphile (L'Islet), QC, la délivrance d'un permis pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région constituée des municipalités suivantes: St-Pamphile, 03-1301-V, St-Omer, 03-1302-SD, St-Adalbert, 03-1304-SD, St-Marcel, 03-1390-SD, Ste-Félicité, 03-1308-SD, conformément au Règlement 6.					
QPT-5060	80-02-20	Cause: Q-22211 Q-203 016-101-D FRANCINE BEAUCHESNE BEAUDOIN (Beaudoin, Beauchesne Francine) Requérante-cédante Q-203 307-101-D FRANÇOIS MICHEL ENR. (Michel, François) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 407	80-01-19	Transfert de permis A-19 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 20 février 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-5073	80-02-28	Cause: Q-22306 Q-202 998-101-D LOUIS LEBLANC Requérant-cédant Q-203 018-101-D ARMAND HUARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 912	80-01-26	Transfert de permis 09-9749-V Accordée
QPT-5074	80-02-28	Cause: Q-22308 Q-200 246-101-D CHARLES RICHARD Requérant-cédant Q-203 311-101-D JEAN-CLAUDE BEAUDRY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 913	80-01-26	Transfert de permis A-40 Accordée
QPT-5078	80-03-05	Cause: Q-22661 Q-203 170-103-DS TAXI PIERRE NORMANDEAU (Pierre Normandeau) Requérante-cédante Q-203 352-101-DS TAXI MARIA ENR. (Normandeau, Johnson Patricia) Requérante-cessionnaire	Le Soleil	24, 25, ET 26 janv. 1980	Transfert de permis 01-0429-SD Accordée Cette décision est valide à compter du 5 mars 1980
QPT-5081	80-03-07	Cause: Q-22342 Q-200 505-101-D MARIUS PAQUET Requérant-cédant Q-203 315-101-D GHISLAIN GAGNÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1361	80-02-06	Transfert de permis A-21 Accordée
QPT-5095	80-03-19	Cause: Q-22473 Q-201684-101-D GASTON PARÉ Requérant-cédant Q-203326-101-D JOSEPH-AIMÉ PAQUET Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1830	80-02-16	Transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 19 mars 1980
QPT-5100	80-03-19	Cause: Q-22472 Q-202233-101-D VÉZEAU, JEAN-LOUIS	G.O.Q. no 7 p. 1830	80-02-16	Suppression totale de services Accordée
QPT-5101	80-03-21	Cause: Q-22258 Q-202515-102-D TAXI SERGE BÉLANGER ENR. (Bélanger, Serge)	G.O.Q. no 3	80-01-19	Demande de permis Accordée
QPT-5102	80-03-21	Cause: Q-21787 HONORABLE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-202515-101-D TAXI SERGE BÉLANGER ENR. (Bélanger, Serge) Requérante			

Décision complémentaire QPT-5102

La Commission:

1. Révoque et annule la décision QPT-5028 rendue le 16 janvier 1980;

2. Modifie le permis Q-202515-001, détenu par la partie requérante, pour qu'elle soit désormais autorisée à desservir, en vertu dudit permis, la région constituée des municipalités de St-Pamphile, St-Adalbert, Ste-Félicité, St-Marcel et St-Omer.

CAMIONNAGE RÉGULIER

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-5590-TF	79-12-18	Cause: M-45259 M-300971-102-DT HOWELL TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 44 p. 9821	79-11-03	Modification de tarifs Accordée
MCR-5620-C	80-03-04	Cause: M-45759 M-300170-101-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant BOUCHARD, ANDRÉ Intimé-cédant 94521 CANADA INC. Intimée-cessionnaire YVON BOUCHARD EXPRESS INC. Mise en cause			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision MCR-5620, à la page frontispice, de façon à ce que les dates de publication dans le journal «Le Devoir» se lisent: 18, 19 et 20 octobre 1979 au lieu de 18, 18 et 20 octobre 1979.

MCR-5711-TF	80-02-25	Cause: M-45941 M-303524-101-DT LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU LTÉE	G.O.Q. no 3 p. 380	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
MCR-5714-TF	80-02-25	Cause: M-45937 M-303372-101-DT LIVRAISON CACTUS ENR.	G.O.Q. no 3 p. 380	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
MCR-5715-TF	80-02-26	Cause: M-45938 M-301659-108-DT TRANSPORT ROBERT QUÉBEC (1973) LTÉE	G.O.Q. no 3 p. 380	80-01-19	Modification de tarifs Accordée telle qu'amendée
MCR-5734-TF	80-02-29	Cause: M-46845 M-30006-182-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 4 p. 901	80-01-26	Modification de tarifs Accordée
MCR-5738	80-03-05	Cause: M-37878 M-304554-1-D POOLE TRUCK LINE INC.	G.O.Q. no 8	79-02-24	Demande de permis Accordée telle que modifiée à l'audience.
MCR-5739	80-03-07	Cause: M-46938 M-300379-102-D ST-GABRIEL EXPRESS INC.	G.O.Q. no 5 p. 1353	80-02-02	Modification de permis Accordée
MCR-5742	80-03-10	Cause: M-42943 M-302458-101-D P. PARADIS TRANSPORT ENR.	G.O.Q. no 28 p. 6966	79-07-14	Demande de permis Rejetée
MCR-5743	80-03-10	Cause: M-42934 M-303142-2-D 81000 CANADA LTÉE	G.O.Q. no 28 p. 6964	79-07-14	Demande de permis Désistement
MCR-5745	80-03-12	Cause: M-47177 M-300137-101-D LAVAL EXPRESS INC.	G.O.Q. no 6 p. 1619	80-02-09	Demande de permis Accordée
MCR-5749	80-03-12	Cause: M-47135 M-300717-102-D ST-HYACINTHE EXPRESS INC.	G.O.Q. no 6 p. 1614	80-02-09	Demande de permis Accordée
MCR-5750	80-03-12	Cause: M-47134 M-300131-102-D COUPAL TRUCKING LTD.	G.O.Q. no 6 p. 1614	80-02-09	Demande de permis Accordée
MCR-5751	80-03-12	Cause: M-47069 M-300650-102-D M. ROBERT EXPRESS INC.	G.O.Q. no 6 p. 1607	80-02-09	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCR-5759	80-03-12	Cause: M-42796 M-300558-102-D TRANSPORT BÉLANGER-LEMIRE INC.	G.O.Q. no 27	79-07-07	Modification de permis Accordée
MCR-5764-TF	80-03-18	Cause: M-49061 M-30003-395-TT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.			Modification de tarifs Accordée
MS-6084	80-03-06	Cause: M-48110 M-305086-101-S SILVERLINE MOTOR EXPRESS CO.	Journal de Québec	16, 17, 18 novembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
QCR-3056	80-03-05	Cause: Q-22672 Q-300 022-113-DS GOSSELIN TRANSPORT LTÉE	Journal de Québec	4, 5, 7 janv. 1980	
Maintien de permis suite à un changement de contrôle Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 5 mars 1980.					
QCR-3056-C	80-03-25	Cause: Q-22672 Q-300 022-113-DS GOSSELIN TRANSPORT LTÉE			
Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11 Par ces motifs, la Commission: modifie le dispositif de la décision QCR-3056 en radiant le paragraphe 4, le paragraphe 5 devenant le paragraphe 4.					
QCR-3057	80-03-05	Cause: Q-22674 Q-300 320-123-DS GOSSELIN EXPRESS LTÉE	Journal de Québec	4, 5, 7 janv. 1980	
Maintien de permis suite à un changement de contrôle Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 5 mars 1980.					
QCR-3057-C	80-03-25	Cause: Q-22674 Q-300 320-123-DS GOSSELIN EXPRESS LTÉE			
Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11 Par ces motifs, la Commission: — modifie le dispositif de la décision QCR-3057 en radiant le paragraphe 4, le paragraphe 5 devenant le paragraphe 4; — corrige l'adresse à la page frontispice pour se lire: «141, boulevard Smith sud, Thetford-Mines».					
QCR-3073	80-03-17	Cause: Q-21912 Q-301898-103-D NEWFOUNDLAND TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 50 p. 10457	79-12-15	Modification de permis telle qu'amendée Accordée
QCR-3074	80-03-17	Cause: Q-21913 Q-301898-102-D NEWFOUNDLAND TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 50 p. 10457	79-12-15	Demande de permis Accordée
QCR-3075	80-03-17	Cause: Q-18658 Q-300093-1-D CORRIGAN CONTRACTING SYNDICATE (Dames Jessie Matheison Corrigan et Elsie Corrigan) Requérante-cédante Q-301778-1-D LANDRY, JACQUES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3	79-01-20	Transfert de permis Désistement
QCR-3076	80-03-17	Cause: Q-22447 Q-301 321-101-D ANDRÉ GENEST HALLAWAYS (Genest, André)	G.O.Q. no 6 p. 1630	80-02-09	Suppression totale de service Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCR-3078	80-03-19	Cause: Q-21171 Q-301923-101-D ACHILLE GAUDET ET MAURICE LAPLANTE (faisant affaires sous la raison sociale: GARAGE L.D.G. ENR.)	G.O.Q. no 35	79-09-01	Demande de permis Rejetée
QS-3059	80-03-07	Cause: Q-22794-S Q-300 027-103-S TRANSPORT J.W. THIBAULT INC.	Le Nouvelliste	18, 19, 20 fév. 80	
Permis spécial Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 7 mars 1980. Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1980.					
QS-3077	80-03-24	Cause: Q-22993-S Q-302028-101-S LIVRAISON PRESTO ENREGISTRÉE (Rosaire Ruel)	Le Nouvelliste	5, 6, 7 mars 80	Permis spécial Rejetée

CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

MCS-4849-TF	80-02-25	Cause: M-45944 M-302025-101-DT C.I. WHITTEN TRANSFER (QUÉBEC) INC.	G.O.Q. no 3 p. 381	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
MCS-4850-TF	80-02-26	Cause: M-45943 M-301253-101-DT COMPTOIR DES CULTIVATEURS ENR.	G.O.Q. no 3 p. 381	80-01-19	Modification de tarifs Accordée
MCS-4856-TF	80-02-29	Cause: M-46452 M-40003-318-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION	G.O.Q. no 4 p. 885	80-01-26	Modification de tarifs Accordée
MCS-4857	80-02-29	Cause: M-46819 M-305004-102-D BRUNETTE, JEAN-PAUL Voiturier-remorqueur M-305020-107-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 897	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4858	80-02-29	Cause: M-46820 M-305015-102-D ST-JEAN, MAURICE Voiturier-remorqueur M-305020-109-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 898	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4859	80-02-29	Cause: M-46831 M-305009-102-D CHARTRAND, JACQUES Voiturier-remorqueur M-305020-105-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 898	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4860	80-02-29	Cause: M-46832 M-305008-102-D NAULT, GÉRALD Voiturier-remorqueur M-305020-102-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 898	80-01-26	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4861	80-02-29	Cause: M-46833 M-305007-102-D AUTHIER, JEAN-PAUL Voiturier-remorqueur M-305020-110-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 898	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4862	80-02-29	Cause: M-46834 M-305006-102-D COURCHESNE, GILLES Voiturier-remorqueur M-305020-103-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 899	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4864	80-02-29	Cause: M-46818 M-305005-102-D BOURDAGES, JEAN-PAUL Voiturier-remorqueur M-305020-106-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 897	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4865	80-02-29	Cause: M-46817 M-305010-102-D CHOLETTE, JACQUES Voiturier-remorqueur M-305020-104-D 94832 CANADA LIMITÉE Voiturier-roulier	G.O.Q. no 4 p. 897	80-01-26	Demande de permis Accordée
MCS-4870	80-03-03	Cause: M-47904 M-300986-103-D BULK CARRIERS LIMITED			Demande de permis Désistement
MCS-4871	80-03-05	Cause: M-47406 M-304282-101-DS COURTEMANCHE, RÉMI Requérant-cédant M-305059-001 LESAGE, MICHEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Transfert de permis Accordée partiellement
MCS-4872	80-03-06	Cause: M-45946 M-300102-101-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (CM-30000-233-P) Requérante LANDREVILLE TRANSPORT INC. Intimée	G.O.Q. no 2 p. 222	80-01-12	*Proprio motu* La Commission: Annule le permis ou clause de permis connu actuellement comme étant la clause *g*) du permis 867-V (M-300102-).
MCS-4873	80-03-06	Cause: M-45947 M-300104-101-P COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (CM-30000-232-P) Requérante H. MONETTE TRANSPORT LTÉE Intimée	G.O.Q. no 2 p. 222	80-01-12	*Proprio motu* La Commission: 1. Déclare ne pas donner suite à l'avis tel que publié. 2. Décrète qu'une telle demande est introductive d'instance par le détenteur d'un tel permis ou clause de permis.
MCS-4874	80-03-06	Cause: M-47525 M-302545-101-DS MEUNIER, RÉO Requérant-cédant M-305076-101-DS ROBERT, ALAIN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 décembre 79	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4876	80-03-07	Cause: M-42684 M-300379-D-101 ST-GABRIEL EXPRESS INC.	G.O.Q. no 26	79-06-30	Demande de permis Accordée
MCS-4877	80-03-07	Cause: M-42552 M-301241-D-101 OIL AND INDUSTRY SUPPLIERS LTD	G.O.Q. no 26	79-06-30	Modification de permis Accordée
MCS-4878	80-03-07	Cause: M-35003 M-301031-4-D QUÉVILLON TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 40 p. 12053	78-10-07	Modification de permis Désistement
MCS-4880	80-03-07	Cause: M-46916 M-304905-103-D VISINTIN, GIUSEPPE	G.O.Q. no 5 p. 1351	80-02-02	Demande de permis Accordée
MCS-4881	80-03-07	Cause: M-46918 M-305027-103-D PANICCIA, ROBERTO	G.O.Q. no 5 p. 1352	80-02-02	Demande de permis Accordée
MCS-4883	80-03-07	Cause: M-46919 M-305025-103-D FACCHINI, LORETO	G.O.Q. no 5 p. 1352	80-02-02	Demande de permis Accordée
MCS-4892	80-03-12	Cause: M-47131 M-305043-101-D BARBE, ROBERT	G.O.Q. no 6 p. 1613	80-02-09	Demande de permis Accordée
MCS-4893	80-03-12	Cause: M-47087 M-303197-104-D INDIAN RIVER TRANSPORT CO.	G.O.Q. no 6 p. 1611	80-02-09	Demande de permis Accordée
MCS-4896	80-03-12	Cause: M-43148 M-304807-101-D TRANSPORT DUBÉ-QUÉVILLON INC.	G.O.Q. no 28 p. 6991	79-07-14	Demande de permis Désistement
MCS-4899	80-03-12	Cause: M-42792 M-300558-101-D TRANSPORT BÉLANGER-LEMIRE INC.	G.O.Q. no 27	79-07-07	Demande de permis Désistement
MS-6083	80-03-06	Cause: M-48101 M-305100-101-S PROVENCAL, GAÉTAN	Le Devoir	4, 5, 6 février 80	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6086	80-03-07	Cause: M-47256 M-304559-102-S MAURICE BEAUCHAMP	Journal de Montréal	20, 21, 22 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6087	80-03-07	Cause: M-47130 M-305061-101-S ROGER CARPENTIER	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
MT-713	80-03-13	Cause: M-49001 M-305144-101-SI VALLEY SALES & SERVICES LTD.			Demande de permis temporaire Rejetée
QCS-2196	80-02-28	Cause: Q-22118 Q-301,965-101-D TRANSPORT ROCHEFORT ENRG. (Rochefort Paul-Émile) Voiturier-remorqueur Q-300,724-107-D ST-LAMBERT TRANSPORT INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 52 p. 10689	79-12-29	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-2199-TF	80-03-05	Cause: Q-20892 Q-300,575-101-DT LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC. Requérante BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Intervenante	G.O.Q. no 30 p. 7327	79-07-28	

Renouvellement de contrats et modification de tarifs
Accordée
Annule le permis connu comme la clause *f*)
Cette décision est valide à compter du 5 mars 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QCS-2201	80-03-06	Cause: Q-21829 Q-301 958-102-D TRANSPORT ARMAND DUPUIS INC. Voiturier-remorqueur Q-300 487-119-D SPEEDWAY EXPRESS LTD Courtier en transport	G.O.Q. no 49 p. 10303	79-12-08	Permis de transport par remorquage Accordée Annule, s'il y a lieu, le permis Q-301 958-101-S.
QCS-2208	80-03-07	Cause: Q-22386 Q-301 257-102-D RICHARD FAFARD Voiturier-remorqueur M-300 569-105-D KINGSWAY TRANSPORTS LIMITÉE Courtier en transport	G.O.Q. no 5 p. 1367	80-02-02	Permis de transport par remorquage Accordée
QCS-2217	80-03-07	Cause: Q-21073 Q-300605-104-D CARTIER TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur MAGNY TRANSPORT (INCORPORÉ) MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD HAMEL TRANSPORT LIMITÉE DÉMÉNAGEMENT CARTIER INC. LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ (1977) LIMITÉE GENESSE TRANSPORT INC. Courtiers en transport	G.O.Q. no 32 p. 7632	79-08-11	Permis de transport par remorquage et selon l'article 13-B Accordée telle qu'amendée
QCS-2218	80-03-07	Cause: Q-21072 Q-300202-188-D MAGNY TRANSPORT (INCORPORÉ) Voiturier-remorqueur MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD HAMEL TRANSPORT LIMITÉE CARTIER TRANSPORT INC. DÉMÉNAGEMENT CARTIER INC. LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ (1977) LIMITÉE GENESSE TRANSPORT INC. Courtiers en transport	G.O.Q. no 32 p. 7631	79-08-11	Permis de transport par remorquage et selon l'article 13-B Accordée telle qu'amendée
QCS-2219	80-03-07	Cause: Q-21071 Q-300127-106-D HAMEL TRANSPORT LIMITÉE Voiturier-remorqueur MAGNY TRANSPORT (INCORPORÉ) MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD CARTIER TRANSPORT INC. DÉMÉNAGEMENT CARTIER INC. LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ LIMITÉE GENESSE TRANSPORT INC. Courtiers en transport	G.O.Q. no 32	79-08-11	Permis de transport par remorquage et selon l'article 13-B Accordée telle qu'amendée
QCS-2222	80-03-17	Cause: Q-22439 Q-300 422-101-D HARVEY, JEAN-MARIE	G.O.Q. no 6 p. 1629	80-02-09	Modification de la clause *g*) Désistement
QCS-2225	80-03-19	Cause: Q-21166 Q-301909-102-D 92471 CANADA LTÉE	G.O.Q. no 34	79-08-25	Demande de permis Désistement
QS-3065	80-03-07	Cause: Q-22860-S Q-302 004-101-S LES ENTREPRISES M. & M. ENR. (en société) Voiturier-remorqueur Q-300,724-112-S ST-LAMBERT TRANSPORT INC. Courtier en transport	Le Devoir	19-20 et 21 fév. 80	Permis spécial Accordée Cette décision est valide à compter du 7 mars 1980. Ce permis est valide jusqu'au 31 décembre 1980.

PRODUITS NOMMÉS

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10482	80-03-18	Cause: M-48807 M-400210-PN-3 MC NEAL, OLEN			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10483	80-03-18	Cause: M-48808 M-400216-PN-1 MC HONE, EDDIE RICHARD			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10484	80-03-18	Cause: M-48809 M-400219-PN-2 KUYKENDALL, M.D.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10485	80-03-18	Cause: M-48810 M-401162-PN-3 EVANS FARMS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10486	80-03-18	Cause: M-48811 M-401162-PN-4 EVANS FARMS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10487	80-03-18	Cause: M-48812 M-401162-PN-5 EVAN FARMS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10488	80-03-18	Cause: M-48813 M-401162-PN-7 EVANS FARMS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10501	80-03-18	Cause: M-48826 M-401911-PN-1 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10502	80-03-18	Cause: M-48827 M-401911-PN-2 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10503	80-03-18	Cause: M-48828 M-401911-PN-3 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10504	80-03-18	Cause: M-48829 M-401911-PN-5 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10505	80-03-18	Cause: M-48830 M-401911-PN-7 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10506	80-03-18	Cause: M-48831 M-401911-PN-8 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10507	80-03-18	Cause: M-48832 M-401911-PN-9 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10508	80-03-18	Cause: M-48833 M-401911-PN-10 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10509	80-03-18	Cause: M-48834 M-401911-PN-11 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10510	80-03-18	Cause: M-48835 M-401911-PN-13 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10511	80-03-18	Cause: M-48836 M-401911-PN-18 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10512	80-03-18	Cause: M-48837 M-401911-PN-21 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10513	80-03-18	Cause: M-48838 M-401911-PN-22 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10514	80-03-18	Cause: M-48839 M-401911-PN-29 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10515	80-03-18	Cause: M-48840 M-401911-PN-30 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10516	80-03-18	Cause: M-48841 M-401911-PN-31 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10517	80-03-18	Cause: M-48842 M-401911-PN-33 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10518	80-03-18	Cause: M-48843 M-401911-PN-34 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10519	80-03-18	Cause: M-48844 M-401911-PN-35 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10520	80-03-18	Cause: M-48845 M-401911-PN-36 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10521	80-03-18	Cause: M-48846 M-401911-PN-37 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10522	80-03-18	Cause: M-48847 M-401911-PN-38 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10523	80-03-18	Cause: M-48848 M-401911-PN-39 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10524	80-03-18	Cause: M-48849 M-401911-PN-40 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10525	80-03-18	Cause: M-48850 M-401911-PN-41 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10526	80-03-18	Cause: M-48851 M-401911-PN-42 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10527	80-03-18	Cause: M-48852 M-401911-PN-43 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10528	80-03-18	Cause: M-48853 M-401911-PN-44 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10529	80-03-18	Cause: M-48854 M-401911-PN-45 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10530	80-03-18	Cause: M-48855 M-401911-PN-46 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10531	80-03-18	Cause: M-48856 M-401911-PN-47 SANDMOUNTAIN FARMERS COOP., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10537	80-03-18	Cause: M-48862 M-400489-PN-3 TALLANT TRUCKING ENTREPRISES			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10538	80-03-18	Cause: M-48863 M-400650-PN-39 J & P PROPERTIES INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10539	80-03-18	Cause: M-48864 M-400961-PN-1 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10540	80-03-18	Cause: M-48865 M-400961-PN-4 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10541	80-03-18	Cause: M-48866 M-400961-PN-5 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10542	80-03-18	Cause: M-48867 M-400961-PN-6 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10543	80-03-18	Cause: M-48868 M-400961-PN-7 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10544	80-03-18	Cause: M-48869 M-400961-PN-8 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10545	80-03-18	Cause: M-48870 M-400961-PN-10 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10546	80-03-18	Cause: M-48871 M-400961-PN-11 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10547	80-03-18	Cause: M-48872 M-400961-PN-12 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10548	80-03-18	Cause: M-48873 M-400961-PN-13 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10549	80-03-18	Cause: M-48874 M-400961-PN-14 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10550	80-03-18	Cause: M-48875 M-400961-PN-15 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10551	80-03-18	Cause: M-48876 M-400961-PN-16 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10552	80-03-18	Cause: M-48877 M-400961-PN-17 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10553	80-03-18	Cause: M-48878 M-400961-PN-18 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10554	80-03-18	Cause: M-48879 M-400961-PN-19 R.C. MOORE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10555	80-03-18	Cause: M-48880 M-401531-PN-2 ALTADONNA BROS. PRODUCE & LSG. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10556	80-03-18	Cause: M-48881 M-401617-PN-1 CHAMBERLAND, ROBERT F.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10557	80-03-18	Cause: M-48882 M-401617-PN-2 CHAMBERLAND, ROBERT F.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10558	80-03-18	Cause: M-48883 M-401617-PN-3 CHAMBERLAND, ROBERT F.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10559	80-03-18	Cause: M-48884 M-401819-PN-1 NORINA PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10560	80-03-18	Cause: M-48885 M-401819-PN-2 NORINA PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10561	80-03-18	Cause: M-48886 M-401819-PN-4 NORINA PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10562	80-03-18	Cause: M-48887 M-402043-PN-1 WINGATE, MURRAY E.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10563	80-03-18	Cause: M-48888 M-402188-PN-1 COOKE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10566	80-03-18	Cause: M-48891 M-400207-PN-2 HERBERT W. THOMAS INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10567	80-03-18	Cause: M-48892 M-400207-PN-4 HERBERT W. THOMAS INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10568	80-03-18	Cause: M-48893 M-400565-PN-1 GILLESPIE BROKERAGE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10569	80-03-18	Cause: M-48894 M-401171-PN-1 HATHAWAY, RICHARD L.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10570	80-03-18	Cause: M-48895 M-401181-PN-2 SHAVER, GILBERT S.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10575	80-03-18	Cause: M-48900 M-401257-PN-2 LORD, BRUNO			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10576	80-03-18	Cause: M-48901 M-401511-PN-13 C E S INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10578	80-03-18	Cause: M-48903 M-401930-PN-1 L & M LADD			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10579	80-03-18	Cause: M-48904 M-402014-PN-1 SPINDRIFT TRANS. INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10580	80-03-18	Cause: M-48905 M-402118-PN-1 JIMIKE, INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10581	80-03-18	Cause: M-48906 M-402118-PN-2 JIMIKE, INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10582	80-03-18	Cause: M-48907 M-402142-PN-1 J.C. SMITH & SON			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10583	80-03-19	Cause: M-48908 M-402114-PN-1 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10584	80-03-19	Cause: M-48909 M-402114-PN-2 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10585	80-03-19	Cause: M-48910 M-402114-PN-3 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10586	80-03-19	Cause: M-48911 M-402114-PN-4 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10587	80-03-19	Cause: M-48912 M-402114-PN-5 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10588	80-03-19	Cause: M-48913 M-402114-PN-6 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10589	80-03-19	Cause: M-48914 M-402114-PN-7 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10590	80-03-19	Cause: M-48915 M-402114-PN-8 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10591	80-03-19	Cause: M-48916 M-402114-PN-9 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10592	80-03-19	Cause: M-48917 M-402114-PN-10 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10593	80-03-19	Cause: M-48918 M-402114-PN-11 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10594	80-03-19	Cause: M-48919 M-402114-PN-13 COLANDREA TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10595	80-03-21	Cause: M-48920 M-402285-PN-1 95148 CANADA LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10596	80-03-19	Cause: M-48921 M-400925-PN-7 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10597	80-03-19	Cause: M-48922 M-400925-PN-8 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10598	80-03-19	Cause: M-48923 M-400925-PN-9 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10599	80-03-19	Cause: M-48924 M-400925-PN-10 HENRY BUTLER TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10601	80-03-24	Cause: M-48926 M-400512-PN-35 CATRON BEVERAGE INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10604	80-03-19	Cause: M-48929 M-402180-PN-4 L'ISLET EXPRESS INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10605	80-03-19	Cause: M-48930 M-402180-PN-5 L'ISLET EXPRESS INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10606	80-03-19	Cause: M-48931 M-401633-PN-1 SHADY BROOK FARMS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10607	80-03-19	Cause: M-48932 M-401412-PN-2 HALL'S PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10608	80-03-19	Cause: M-48933 M-401157-PN-1 MARTEL, RÉJEAN			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10609	80-03-19	Cause: M-48934 M-401143-PN-1 GULSBY, JOHN			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10610	80-03-19	Cause: M-48935 M-400307-PN-3 BLACKWOOD, JOHN J.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10611	80-03-18	Cause: M-48936 M-402264-PN-2 GLOUCESTER DISPATCH INC.			Demande de permis Accordée Du 18 mars 1980 au 31 mars 1980
MPN-10612	80-03-19	Cause: M-48937 M-402295-PN-1 CANADA U.S.A. TRANSPORT LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10613	80-03-19	Cause: M-48938 M-401946-PN-1 BISSONNETTE, RÉJEAN			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10614	80-03-19	Cause: M-48939 M-401675-PN-2 VITRERIE GÉNÉRALE CIE LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10615	80-03-19	Cause: M-48940 M-401675-PN-3 VITRERIE GÉNÉRALE CIE LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10616	80-03-19	Cause: M-48941 M-401675-PN-4 VITRERIE GÉNÉRALE CIE LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10617	80-03-19	Cause: M-48942 M-401675-PN-5 VITRERIE GÉNÉRALE CIE LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10618	80-03-19	Cause: M-48943 M-401675-PN-6 VITRERIE GÉNÉRALE CIE LTÉE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication dans la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10619	80-03-19	Cause: M-48944 M-400611-PN-44 CARROLL'S TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10620	80-03-19	Cause: M-48945 M-400611-PN-45 CARROLL'S TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10621	80-03-19	Cause: M-48946 M-400611-PN-46 CARROLL'S TRANSFER INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10622	80-03-24	Cause: M-48947 M-402131-PN-1 KELLEN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10623	80-03-24	Cause: M-48948 M-402131-PN-2 KELLEN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10624	80-03-24	Cause: M-48949 M-402131-PN-3 KELLEN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10625	80-03-24	Cause: M-48950 M-402131-PN-4 KELLEN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10626	80-03-24	Cause: M-48951 M-402131-PN-5 KELLEN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10627	80-03-24	Cause: M-48952 M-402131-PN-6 KELLEN TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10628	80-03-19	Cause: M-48953 M-401549-PN-2 C.T. GRASSO INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10629	80-03-19	Cause: M-48954 M-401549-PN-5 C.T. GRASSO INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10630	80-03-19	Cause: M-48955 M-401549-PN-7 C.T. GRASSO INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10631	80-03-19	Cause: M-48956 M-401636-PN-3 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-10632	80-03-19	Cause: M-48957 M-401636-PN-4 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-10633	80-03-19	Cause: M-48958 M-401636-PN-5 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-10634	80-03-19	Cause: M-48959 M-401636-PN-6 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Rejetée
MON-10635	80-03-19	Cause: M-48960 M-401636-PN-7 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Rejetée
MPN-10636	80-03-19	Cause: M-48961 M-401636-PN-1 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10637	80-03-19	Cause: M-48962 M-401636-PN-2 HI-GRADE FOOD CO., INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10638	80-03-24	Cause: M-48963 M-400005-PN-5 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10639	80-03-24	Cause: M-48964 M-400005-PN-7 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10640	80-03-24	Cause: M-48965 M-400005-PN-8 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10641	80-03-24	Cause: M-48966 M-400005-PN-9 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10642	80-03-24	Cause: M-48967 M-400005-PN-10 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10643	80-03-24	Cause: M-48968 M-400005-PN-11 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10644	80-03-24	Cause: M-48969 M-400005-PN-12 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10645	80-03-24	Cause: M-48970 M-400005-PN-13 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-10646	80-03-24	Cause: M-48971 M-400005-PN-14 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10647	80-03-24	Cause: M-48972 M-400005-PN-15 COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
MPN-10648	80-03-24	Cause: M-48973 M-402286-PN-1 CLARK, KENNETH L.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10649	80-03-24	Cause: M-48974 M-400319-PN-3 J & M TRANSPORTS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10650	80-03-24	Cause: M-48975 M-400319-PN-4 J & M TRANSPORTS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10651	80-03-24	Cause: M-48976 M-400309-PN-90 WDW TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-19652	80-03-24	Cause: M-48977 M-400309-PN-92 WDW TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10653	80-03-24	Cause: M-48978 M-400309-PN-93 WDW TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10654	80-03-24	Cause: M-48979 M-400309-PN-94 WDW TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10655	80-03-24	Cause: M-48980 M-400309-PN-95 WDW TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10726	80-03-21	Cause: M-49181 M-401991-PN-1 SUNSHINE EXPRESS			Demande de permis Accordée Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981
MPN-10727	80-03-21	Cause: M-49182 M-402297-PN-1 H. C. WIGGINS			Demande de permis Accordée Du 20 mars 1980 au 31 mars 1980
MPN-10728	80-03-21	Cause: M-49183 M-401799-PN-5 ROBERT M. PATE TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 21 mars 1980 au 31 mars 1980
MON-10761	80-03-21	Cause: M-49216 M-402296-PN-1 JOHN ROCHA TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 21 mars 1980 au 31 mars 1980

LOCATION

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-2085	79-11-20	Cause: M-45130 M-600736-102-DS GARAGE LAGUE LTÉE Requérant-cédant M-601201-101-DS LOCATION GARAGE LAGUE LTÉE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 septembre 1979	Transfert de permis Accordée
ML-2161	80-03-03	Cause: M-46585 M-600905-RV-101 HAUL SYSTEMS LIMITED			Révision de décision Rejetée
ML-2163	80-03-05	Cause: M-45998 M-601120-101-D LOCATION C.V.S. LTÉE	G.O.Q. no 3 p. 383	80-01-19	Changement de place d'affaires Accordée
ML-2165	80-03-05	Cause: M-45999 M-600498-101-D LOCATION D'AUTOS LONGUE-POINTE INC.	G.O.Q. no 3 p. 383	80-01-19	Modification de permis Accordée
ML-2166	80-03-12	Cause: M-43063 M-601163-101-D LES REMORQUES PRA-TIC 1979	G.O.Q. no 28 p. 6983	79-07-14	Demande de permis Désistement
ML-2169	80-03-12	Cause: M-45992 M-601209-101-D CLAUDE PROVOST, DODGE-CHRYSLER INC.	G.O.Q. no 3 p. 382	80-01-19	Demande de permis Accordée
ML-2170	80-03-11	Cause: M-46393 M-600939-105-D AUTOSERVICAR INC.	G.O.Q. no 3 p. 383	80-01-19	Demande de permis Accordée
ML-2171	80-03-12	Cause: M-45995 M-601211-101-D ANDRÉ THIVIERGE ENR.	G.O.Q. no 3 p. 382	80-01-19	Demande de permis Accordée
ML-2181	80-03-21	Cause: M-46000 M-600331-101-D LES ROULOTTES DES MONTS INC.	G.O.Q. no 3 p. 383	80-01-19	Demande de permis Accordée
MS-6067	80-02-15	Cause: M-47734 M-601229-101-S FOUCAULT PONTIAC BUICK INC.	Journal de Montréal	26, 27, 28 janvier 80	Demande de permis spécial Accordée Du 15 février 1980 au 13 février 1981
QL-977-TF	80-03-07	Cause: Q-22340 Q-600 214-103-DT TRANSOL LOCATION INC.	G.O.Q. no 5 p. 1360	80-02-02	Modification de tarifs Accordée Cette décision est valide à compter du 7 mars 1980

Annexe

Taux de location janvier 1980

	Heure	*Jour*	*Semaine*	*1 mois*	*Taux/mille*
Camion de 16 pieds	9,00 $	36,00 $	144,00 $	555,00 $	0,22
Camion de 20 pieds	11,00	44,00	176,00	605,00	0,26
Tracteur 2 essieux	12,00	48,00	192,00	650,00	0,26
Tracteur 3 essieux	14,00	70,00	350,00	1 375,00	0,31
Remorque 45 pi ouverte	5,00	25,00	125,00	488,00	0,06
Remorque 45 pi fermée	6,00	27,00	145,00	550,00	0,06
Train ouvert	7,25	45,00	225,00	820,00	0,10
Train fermé	8,50	54,00	240,00	940,00	0,10
Remorque réfrigérée	17,00	59,00	290,00	975,00	0,10
Remorque ouverte 3 essieux	9,00	38,00	190,00	750,00	0,10
Remorque fermée 3 essieux	10,00	42,00	210,00	825,00	0,10
Remorque dompeuse	6,00	35,00	175,00	550,00	0,06

Minimum: 200 milles par jour

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QL-979-TF	80-03-07	Cause: Q-22384 Q-600 023-103-DT LOCATION GIGUÈRE INC.	G.O.Q. no 5 p. 1367	80-02-02	Modification de tarifs Accordée

Annexe

Location Giguère Inc.

Taux de location maximum

	Location 1 jour	*Assurances*	*Location 5 jrs, ass. incl.*	*Location 7 jrs, ass. incl.*	*Taux par mille*	*Taux par km*	*Location 1 mois (taux maximum) (ass. incl.)*
1.- Ventura	22,00 $	4,00 $	125,00 $	165,00 $		0,14	550,00 $
2.- Pick-up	22,00	4,00	125,00	165,00		0,14	550,00
3.- Pick-up dompeuse	40,00	4,00	200,00	250,00		0,16	750,00
4.- Suberban 4X2	30,00	4,00	150,00	175,00		0,14	650,00
5.- Pick-up 3X3	30,00	4,00	150,00	175,00		0,14	650,00
6.- Pick-up 4X4	30,00	4,00	150,00	175,00		0,14	650,00
7.- Pick-up 3X3, 4X4	34,00	5,00	160,00	200,00		0,14	675,00
8.- Suberban 4X4	35,00	5,00	175,00	220,00		0,14	675,00
9.- Jimmy 4X4	34,00	5,00	160,00	200,00		0,14	675,00
10.- Mini-bus 12 passagers	30,00	11,00	195,00	240,00		0,14	600,00
11.- Mini-bus 15 passagers	35,00	11,00	220,00	275,00		0,15	675,00
12.- Hi-cube 10 pi ou 12 pi	28,00	6,00	150,00	175,00		0,15	650,00
13.- Value-van roues simple	30,00	7,00	165,00	200,00		0,15	625,00
14.- Value-van roue double	32,00	7,00	190,00	235,00		0,15	650,00
15.- Plate-forme 14 pi dompeuse	45,00	7,00	250,00	280,00	0,25		800,00
16.- Plate-forme 16 pi	40,00	7,00	225,00	260,00	0,25		825,00
17.- Plate-forme 2 essieux, 20 pi	60,00	8,00	325,00	425,00	0,30		1 225,00
18.- Boîte 14 pi fermée	37,00	7,00	200,00	240,00	0,26		725,00
19.- Boîte 16 pi fermée	38,00	7,00	205,00	275,00	0,26		775,00
20.- Boîte 18 pi fermée	40,00	7,00	225,00	300,00	0,28		900,00
21.- Boîte 20 pi fermée	42,00	8,00	240,00	325,00	0,28		950,00
22.- Boîte 22 pi fermée	44,00	8,00	250,00	340,00	0,30		1 200,00
23.- Boîte 24 pi fermée	50,00	8,00	275,00	375,00	0,30		1 300,00
24.- Boîte 26 pi fermée	55,00	8,00	300,00	400,00	0,30		1 375,00
25.- Camion 20 pi	60,00 (réfrigéré)	8,00	325,00	425,00	0,30		1 350,00
26.- Tracteur de remorque, 2 essieux	130,00	12,00	650,00	900,00	0,15		3 100,00

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

	Location 1 jour	*Assurances*	*Location 5 jrs, ass. incl.*	*Location 7 jrs, ass. incl.*	*Taux par mille*	*Taux par km*	*Location 1 mois (taux maximum) (ass. incl.)*
27.- Tracteur de remorque, 1 essieu	110,00	10,00	575,00	700,00	0,15		2 400,00
28.- Remorque plate-forme 45 pi, 3 essieux	38,00	3,00		175,00	0,05		675,00
29.- Semi-remorque fermée, 45 pi, 3 essieux	45,00	3,00		200,00	0,05		700,00
30.- Treuil portatif électrique	15,00		50,00	60,00			150,00
31.- Toit de caisse pick-up	7,00		25,00	30,00			100,00
32.- Levier hydraulique pour camions	8,00		30,00	40,00			100,00

— Le taux d'assurance ci-haut indiqué comporte une franchise collision 250,00 $ déductible. Pour une assurance-collision sans franchise le taux est le double. (10% sur le prix de location hebdomadaire et mensuel).
— Âge des conducteurs, 25 ans et plus; moins de 25 ans, prime d'assurances à discuter.

Marque	*Par jour (24 heures)*	*Km*	*Après 24 heures*	*Fin de semaine Vendredi 15h au lundi 8h*	*semaine (7 jrs)*	*Mois Ass. incl.*
Sous-compacte	27,00 $	0,10	5,00 $/h	65,00 $	165,00 $	450,00 $
Acadian	150 km inclus			(400 km inclus)	1 050 km inclus	
Compacte	30,00 $	0,10	5,00 /h	75,00	195,00 $	475,00 $
Phoenix	150 km inclus			(400 km inclus)	1 050 km inclus	
Skylark						
Intermédiaire	32,00 $	0,10	5,00 /h	85,00	215,00 $	500,00 $
Lemans	150 km inclus			(400 km inclus)	1 050 km inclus	
Régulière	34,00 $	0,10	5,00 /h	90,00	225,00 $	525,00 $
Pontiac Laurentien	150 km inclus			(400 km inclus)	1 050 km inclus	
Buick Century						
Familiale	35,00 $	0,10	5,00 /h	100,00	240,00 $	550,00 $
(station-wagon)	150 km inclus			(400 km inclus)	1 050 km inclus	

1. Au mois 3 200 kilomètres gratuits, surplus à 0,10 (passager seulement).
2. Assurance-collision déductible 250,00 $ autos
3. Assurance-collision (aucun déductible) 4,00 $ de plus par jour (10% sur le prix de location hebdomadaire et mensuel
4. Âge des conducteurs 25 ans et moins, prime d'assurance à discuter
5. Minimum de location une journée, heures si nécessaires en plus
6. Les taux n'incluant pas l'essence

QS-3075	80-03-24	Cause: Q-23031-S Q-600524-101-S GEMAC ENRG. (En société)	La Tribune	6, 7, 8 mars 80

Permis spécial
La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer de permis de location pour la location de tentes-roulottes et remorques utilitaires.

TRANSPORT EN VRAC

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16604	79-11-21	Cause: M-45285 M-506638-101-DS CHARTRAND, ANDRÉ Requérant-cédant M-509189-101-DS MEUNIER, JEAN-GUY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	4, 5, 6 octobre 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16619	79-11-26	Cause: M-45118 M-502936-102-DS LES EXCAVATIONS TOUCHETTE LTÉE Requérante-cédante M-508747-101 ADAM, GABRIEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 septembre 1979	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16739	80-02-12	Cause: M-46981 M-508973-102-DS MARCHAND, ROGER Requérant-cédant M-509226-001 MÉNARD, BENOÎT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	25, 26, 27 octobre 79	Transfert de permis Accordée R-5
MCV-16741	80-02-12	Cause: M-47046 M-507452-101-DS MORIN, JEAN-GUY Requérant-cédant M-509227-001 FORGET, SERGE Requérant-cessionnaire	Journal de Montréal	1, 2, 3 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16742	80-02-12	Cause: M-47048 M-509006-103-DS DENJAC EXCAVATION LTÉE Requérante-cédante M-509222-001 LÉVESQUE, GILLES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	31 octobre 1, 2 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16747	80-02-29	Cause: M-47236 M-500937-101-DS RIVET, ALAIN Requérant-cédant M-509244-001 A. RIVET CAMIONNAGE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16748	80-02-14	Cause: M-47212 M-504407-101-DS SOREL, CLÉMENT Requérant-cédant M-509253-101-DS CARDINAL, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	Le Devoir	21, 22, 23 novembre 1979	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16750	80-02-15	Cause: M-47129 M-508648-101-DS CHENIER, MARCEL Requérant-cédant M-506524-101-DS CHENIER, GABRIEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-7

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16755	80-02-15	Cause: M-47099 M-504862-101-DS R.H. JOUBERG LTÉE Requérante-cédante M-509236-101-DS LECLERC, GHISLAIN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	29, 30, 31 octobre 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16757	80-02-15	Cause: M-47160 M-507823-101-DS CLOS STE-MARIE LIMITÉE Requérante-cédante M-509239-101-DS AUCLAIR, YVES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 novembre 1979	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16779	80-02-21	Cause: M-47390 M-507993-102-DS EMBELLISSEMENT ST-ROCH INC. Requérante-cédante M-509292-101-DS CARDINAL, LIETTE LEPAGE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16780	80-02-21	Cause: M-47392 M-508700-102-DS MEUNIER, PAULINE Requérante-cédante M-509295-101-DS MEUNIER, DENIS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16782	80-02-21	Cause: M-47388 M-508701-102-DS LÉVESQUE, GAÉTAN Requérant-cédant M-502869-102-DS VAILLANCOURT, GABRIEL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16794	80-02-22	Cause: M-47331 M-508157-101-DS GIRARD, ANDRÉ Requérant-cédant M-509270-101-DS RIENDEAU, SERGE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	3, 4, 5 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16795	80-02-22	Cause: M-47284 M-500136-101-DS LEFEBVRE, VINCENT Requérant-cédant M-507196-101-DS VINCENT LEFEBVRE INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	22, 23, 24 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-8
MCV-16802	80-02-29	Cause: M-47425 M-502218-101-DS PETIT, CLAUDE Requérant-cédant M-501316 OZANAM ROY INC. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16822	80-03-03	Cause: M-47560 M-505911-101-DS BRODEUR, RENÉ Requérant-cédant M-509313-101-DS TÉTREAULT, PIERRE Requérant-cessionnaire	La Voix de L'Est	16, 17, 18 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-6

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16824	80-03-03	Cause: M-47557 M-501251-101-DS BEAUREGARD, ZOËL Requérant-cédant M-509330-101-DS LES ENTREPRISES C.C. JR. INC. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16830	80-03-03	Cause: M-47401 M-506121-101-DS DUBUC, DENIS (Madeleine Bélair-Dubuc, ès qualités exécuteur testamentaire et légataire universelle) Requérant-cédant M-509274-101-DS DUBUC, BÉLAIR, MADELEINE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16837	80-03-05	Cause: M-47566 M-502982-101-DS GEMME, ALFRED Requérant-cédant M-507459 MARCEL LUSSIER LTÉE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16839	80-03-05	Cause: M-47568 M-507918-101-DS TRANSPORT BERNARD LAPOINTE Requérant-cédant M-508876 DÉMOLISSEURS D'AUTOS G. DEMERS INC. Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-16844	80-03-05	Cause: M-47423 M-503395-101-DS TAILLEFER, GEORGES Requérant-cédant M-509320 LAITERIE BÉLANGER & FILS LTÉE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 janvier 80	Transfert de permis Rejetée
MCV-16847	80-03-06	Cause: M-48416 M-508149-101-VE GARY W. COVELL			Demande de permis Accordée
MCV-16848	80-03-06	Cause: M-48417 M-509418-101-VE JULES R. THIBEAULT			Demande de permis Accordée
MCV-16849	80-03-06	Cause: M-48418 M-509417-101-VE RENÉ R. GAGNÉ			Demande de permis Accordée
MCV-16850	80-03-06	Cause: M-48421 M-509427-101-VE RON MARQUIS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16851	80-03-06	Cause: M-48422 M-509427-102-VE RON MARQUIS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16852	80-03-06	Cause: M-48423 M-509427-103-VE RON MARQUIS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16853	80-03-06	Cause: M-48424 M-509427-104-VE RON MARQUIS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée
MCV-16858	80-03-12	Cause: M-48498 M-509434-101-VE LAURENT A. RANCOURT, TRUCKING			Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-16859	80-03-12	Cause: M-48496 M-508643-102-VE JACK R. LAVOIE			Demande de permis Accordée
MCV-16860	80-03-12	Cause: M-48497 M-509433-101-VE LOUIS RANCOURT, TRUCKING			Demande de permis Accordée
MCV-16861-TF	80-03-12	Cause: M-43935 CM-50000-PT-4 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante VILLE DE QUEBEC VILLE DE MONTRÉAL L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC LTÉE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS-ARTISANS DES RÉGIONS 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 11 L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE BOIS DE QUÉBEC SUD INC. SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES ASSOCIATION DES EMPLOYEURS DE LA BAIE JAMES ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE BOIS DE SCIAGE DU QUÉBEC GÉRARD THIFFAULT BRUNO COLLIN TRANSPORT INC. DONOHUE ST-FÉLICIEN INC. L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS EN VRAC MONTRÉAL-LAVAL INC. CORPORATION DU POSTE D'AFFECTATION 08 INC. CONSEILLERS EN TAUX DE FRET (G.P.) LTÉE LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Intervenants SERVICE DE SCIERIE LIMITÉE JULES MIGNEAULT TRANSPORT G. LAROUCHE & FILS LTÉE Mises en cause	G.O.Q. no 33	79-08-18	

Proprio motu

La Commission:

1. Révoque les décisions MCV-15993-TF du 29 mars 1979 et MCV-15993-TF-C du 16 juillet 1979;

2. Fixe, par le recueil annexé à la présente décision pour en faire partie intégrante, les taux et tarifs de camionnage en vrac, consignés au tarif 12, Volume no 7;

3. Décrète que la présente décision entre en vigueur le 1er avril 1980;

4. Déclare son intention de procéder à une enquête dans chacune des régions, afin d'évaluer les changements possibles à la fixation des taux et tarifs de camionnage en vrac, et de modifier, s'il y a lieu, la présente décision, en tout ou en partie.

MCV-16863	80-03-14	Cause: M-47657 M-500221-101-DS DRAPEAU, YVON Requérant-cédant M-509331-001 PELLETIER, GILLES Requérant-cessionnaire	Le Devoir	16, 17, 18 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-8

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MCV-16865	80-03-11	Cause: M-47157 M-508731-101-DS LEDUC, MARCEL Requérant-cédant M-508417-101-DS GRENIER, URBAIN Requérant-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 novembre 79	Transfert de permis Désistement
MCV-16875	80-03-18	Cause: M-47511 M-501416-101-DS BUDGE, JOE Requérant-cédant M-509307-001 MCCAMBLEY, ELDON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-7
MS-5534	79-12-06	Cause: M-46128-S M-503823-101-S GAÉTAN PHÉNIX	Le Devoir	22, 23, 24 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 6 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-5573	79-12-07	Cause: M-46165-S M-508800-101-S MALORNI MICHEL ENR.	Le Devoir	29, 30, 31 octobre 79	Demande de permis spécial Accordée Du 7 décembre 1979 au 14 avril 1980
MS-6081	80-03-04	Cause: Q-22278-S Q-506960-102-S GOSSELIN, MARC	G.O.Q. no 4 p. 909	80-01-26	Demande de permis spécial Rejetée
MS-6082	80-03-04	Cause: Q-22292-S Q-502844-101-S NADEAU, VINCENT	G.O.Q. no 4 p. 910	80-01-26	Demande de permis spécial Rejetée
QCV-12547	80-02-15	Cause: Q-22147 Q-503,875-101-D G. CHOUINARD & FILS ENR. (Chouinard, Georges) Requérant-cédant Q-507,080-101-D G. CHOUINARD & FILS INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 1 p. 41	80-01-05	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est valide à compter du 15 février 1980.
QCV-12553	80-02-21	Cause: Q-22243 Q-504 528-101-D ANTOINE FORTIN Requérant-cédant Q-507 093-101-D JEAN-MARIE SAVARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 412	80-01-19	Transfert de permis R-9 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 21 février 1980.
QCV-12584	80-03-05	Cause: Q-22633 Q-500 712-101-DS BONA DONAHUE Requérant-cédant Q-502 726-101-DS MARC-ANDRÉ DUGAS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	80-01-24, 25 et 26	Transfert de permis R-01 Accordée Cette décision est valide à compter du 5 mars 1980.
QCV-12592	80-03-07	Cause: Q-22377 Q-505 876-101-D EVENS SIMARD Requérant-cédant Q-507 109-101-D MAGELLA DUFOUR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1366	80-02-02	Transfert de permis R-2 Accordée
QCV-12593	80-03-07	Cause: Q-22378 Q-505 717-101-D RAYMOND VALLÉE Requérant-cédant Q-502 496-101-D YVANHOÉ GAGNON Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 5 p. 1366	80-02-02	Transfert de permis R-01 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12598	80-03-11	Cause: Q-22748 Q-500 144-101-DS PAUL-EUGÈNE LÉVESQUE Requérant-cédant Q-507 154-101-DS TRANSPORTS P.E. LÉVESQUE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	29, 30 et 31 janv. 1980	Transfert de 4 permis R-01 Accordée Cette décision est valide à compter du 11 mars 1980.
QCV-12601	80-03-12	Cause: Q-22687 Q-500 605-101-DS GÉRARD MICHAUD Requérant-cédant Q-507 148-101-DS CLAUDE PARADIS Requérant-cessionnaire	Le Devoir	24, 25, 26 janv. 80	Transfert de permis R-03 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 12 mars 1980.
QCV-12609	80-03-11	Cause: Q-22263 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Q-503 575-101-P CHAMBERLAND, JEAN-PAUL Mis en cause	G.O.Q. no 2 p. 223	80-01-12	

Révision de décision

Par ces motifs, la Commission révise la décision QCV-2623 du 15 août 1975, me remplaçant partout dans ladite décision les mots «région no 4» par les mots «région no 6».

QCV-12615	80-03-13	Cause: Q-22937 Q-507 183-101-VE BONVILLE FARMS (Bonville, S. Geary)			Permis extraprovincial Accordée Ce permis est valide jusqu'au 31 mars 1981.
QCV-12629	80-03-20	Cause: Q-22819 Q-502 454-101-DS ADRIEN MORISSET Requérant-cédant Q-507 165-101-DS CONSTRUCTION ADRIEN MORISSET INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	06, 07 et 08 février 1980	Transfert de 4 permis R-09 Accordée Cette décision est valide à compter du 20 mars 1980.
QCV-12632	80-03-24	Cause: Q-19558 Q-52512-1-D L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LA RÉGION 03 INC. et ANDRÉ VIEN et RAYMOND BLOUIN Requérants Q-52012-3-D POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 03 INC. Intimée	G.O.Q. no 17 p. 4635	79-04-28	Vérification de permis Désistement
QS-3039	80-02-26	Cause: Q-22719-S Q-502,621-106-S ROCH ROY TRANSPORT LTÉE	Journal de Québec	80-02-09-11 et 12	

Permis spécial
Accordée
Cette décision est valide à compter du 26 février 1980.
Ce permis est valide jusqu'au 17 mars 1980.

QS-3040	80-02-26	Cause: Q-22718-S Q-502,621-105-S ROCH ROY TRANSPORT LTÉE	Journal de Québec	80-02-09-11 et 12	

Permis spécial
Accordée
Cette décision est valide à compter du 26 février 1980.
Ce permis est valide jusqu'au 17 mars 1980.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
QS-3041	80-02-26	Cause: Q-22716-S Q-502,621-103-S ROCH ROY TRANSPORT LTÉE	Journal de Québec	80-02-09-11 et 12	
Permis spécial Accordée Cette décision est valide à compter du 26 février 1980. Ce permis est valide jusqu'au 17 mars 1980.					
QS-3042	80-02-26	Cause: Q-22717-S Q-502,621-104-S ROCH ROY TRANSPORT LTÉE	Journal de Québec	80-02-09-11 et 12	
Permis spécial Accordée Cette décision est valide à compter du 26 février 1980 Ce permis est valide jusqu'au 17 mars 1980.					
QS-3043	80-02-26	Cause: Q-22720-S Q-502,621-107-S ROCH ROY TRANSPORT LTÉE	Journal de Québec	80-02-09-11 et 12	
Permis spécial Accordée Cette décision est valide à compter du 26 février 1980 Ce permis est valide jusqu'au 17 mars 1980.					
QI-50126	80-03-11	Cause: QI-50126 Q-503288-003 POTVIN TRANSPORT LTÉE			Permis identique *instanter* Accordée

DÉCHETS

MSD-372	80-03-03	Cause: M-41176 M-710070-1-D SOCIÉTÉ SANITAIRE LAVAL LTÉE	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41177 M-710071-1-D SERVICE SANITAIRE LAVAL ARTISAN LTÉE	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41174 M-710068-1-D LAURENT VAN DEN BREMT	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41175 M-710069-1-D YVES VIAU	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41179 M-710073-1-D ROGER BARIBAULT	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41180 M-710074-1-D ROGER BERNIER	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41181 M-710075-1-D JEAN-LOUIS FORGET	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41182 M-710076-1-D JEAN BOLDUC	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41183 M-710077-1-D ROGER BONDU	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41184 M-710078-1-D JEAN-CLAUDE BONNEAU	G.O.Q. no 20	79-05-19	

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Cause: M-41185 M-710079-1-D SYLVAIN DAOUST	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41187 M-710081-1-D MICHEL GERMAIN	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41188 M-710082-1-D JEAN GOULET	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41189 M-710083-1-D DENIS HOTTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41190 M-710084-1-D GAËTAN LAGROIS	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41191 M-710085-1-D PIERRE LAGROIS	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41192 M-710086-1-D JEAN LAPOINTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41193 M-710087-1-D GERMAIN LEFÈBVRE	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41194 M-710088-1-D RÉJEAN MARIN	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41195 M-710089-1-D BENOIT NADON	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41196 M-710090-1-D RAYNALD ROUSSEL	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41197 M-710091-1-D MICHEL FRANCE	G.O.Q. no 20	79-05-19	
		Cause: M-41198 M-710092-1-D CLAUDE FORGET	G.O.Q. no 20	79-05-19	

Demande de permis

1. La Commission suspend sa décision aux fins suivantes:

a) permettre, d'ici le 1er juin 1980, à chacune des parties requérantes, dans les causes M-41176 et M-41177, d'introduire une requête en division de pratique pour la fixation d'une audience publique, lorsqu'elles seront en état de répondre aux exigences formulées au paragraphe 9 mentionné plus haut;

b) permettre, d'ici le 1er juin 1980, à chacune des parties requérantes, dans les causes M-41174, M-41175, M-41179 à M-41185, M-41187 à M-41198, d'introduire une requête en division de pratique pour la fixation d'une audience publique, lorsqu'elles seront en état de répondre aux exigences formulées au paragraphe 10 mentionné plus haut.

2. Si les requêtes, aux fins susdites, ne sont pas introduites à la Commission avant le 1er juin 1980, la Commission rendra alors une décision finale, sans autre avis ni convocation des parties.

3. Jusqu'à ce qu'elles soient annulées lors de la décision finale, les attestations détenues par les parties requérantes continuent d'être en vigueur.

MSD-373	80-02-27	Cause: M-41309 M-710268-1-D RONALD DUFAULT	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-374	80-02-27	Cause: M-41332 M-710299-1-D TRANSPORT JOSEPH DUBOIS INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-375	80-02-27	Cause: M-41339 M-710306-1-D PIERRE DUFAULT	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MSD-376	80-02-27	Cause: M-41342 M-710310-1-D JEAN-JACQUES BOISVERT	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-377	80-02-27	Cause: M-41354 M-710366-1-D JOSEPH DUBOIS	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-382	80-02-28	Cause: M-41055 M-710138-1-D SERVICE SANITAIRE DUHAMEL ENRG.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-383	80-02-28	Cause: M-41116 M-710526-1-D JEAN-PAUL LAPLANTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-384	80-02-28	Cause: M-41126 M-710579-1-D HARVEY SMITH	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-385	80-02-28	Cause: M-41108 M-710445-1-D PAUL'S TRANSFER & DELIVERY LIMITED	G.O.Q. no 20 p. 5489	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-385	80-02-28	Cause: M-41122 M-710562-1-D CAMIONNAGE BERTRAND ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5490	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-387	80-02-28	Cause: M-41125 M-710577-1-D MIDDLESTEAD, WILLIAM	G.O.Q. no 20 p. 5490	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-388	80-02-28	Cause: M-41210 M-710108-1-D POMPAGE CLAUBERT INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-389	80-02-28	Cause: M-41021 M-710211-1-D BLAIS & LANGLOIS INC.	G.O.Q. no 20 G.O.Q. no 40 p. 9022	79-05-19 79-10-06	Demande de permis Accordée
MSD-398	80-02-25	Cause: M-41556 M-710466-1-D JACQUES BISSONNETTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-399	80-02-25	Cause: M-41527 M-710434-1-D YOLAND ANCTIL	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-400	80-02-25	Cause: M-41528 M-710435-1-D ANDRÉ MADORE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-401	80-02-25	Cause: M-41531 M-710438-1-D JAMES TANNER	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-402	80-02-25	Cause: M-41545 M-710455-1-D THOMPSON, STANLEY	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-403	80-02-28	Cause: M-41324 M-710290-1-D SANI-VAC ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5473	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-413	80-02-28	Cause: M-41308 M-710267-1-D SERVICE SANITAIRE ROGER LARIVIÈRE	G.O.Q. no 20 p. 5472	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-414	80-02-28	Cause: M-41320 M-710285-1-D SERVICE SANITAIRE YVON LACOSTE	G.O.Q. no 20 p. 5473	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-428	80-02-26	Cause: M-41085 M-710321-1-D SERGE BIGRAS	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MSD-429	80-02-26	Cause: M-41089 M-710335-1-D REJEAN BOUCHER	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-430	80-02-26	Cause: M-41092 M-710338-1-D GUY OUELLETTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-433	80-02-26	Cause: M-41102 M-710392-1-D ROBERT NEWTON ENR.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Désistement
MSD-435	80-02-26	Cause: M-41215 M-710116-1-D DENIS, ELPHÈGE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-441	80-02-27	Cause: M-41383 M-710422-2-D LAIDLAW TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-450	80-02-27	Cause: M-45299 M-710630-101-D DENIS TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 48	79-12-01	Demande de permis Désistement
MSD-454	80-02-25	Cause: M-41418 M-710007-1-D B.R. SCRAP MÉTAL ENR.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-455	80-02-25	Cause: M-41421 M-710019-1-D IRWIN FOWLER	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-456	80-02-25	Cause: M-41422 M-710021-1-D E. JAMES HARRISON	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-457	80-02-25	Cause: M-41424 M-710023-1-D NETTOYAGE DE RÉSERVOIRS INDUSTRIELS I.T.C. INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-458	80-02-25	Cause: M-41427 M-710029-1-D SERVAC INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-463	80-03-12	Cause: M-41627 M-710557-1-D ALBINI CHARETTE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-464	80-03-12	Cause: M-41293 M-710232-1-D SERVICES SANITAIRES DU HAUT-RICHELIEU INC.	G.O.Q. no 20 p. 5470	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-465	80-03-12	Cause: M-41297 M-710244-1-D RICHER, LAURENT	G.O.Q. no 20 p. 5471	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-466	80-03-12	Cause: M-41363 M-710386-1-D LALONDE, ÉMILE	G.O.Q. no 20 p. 5477	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-467	80-03-12	Cause: M-41412 M-710559-1-D SERVICES SANITAIRES COYOTTE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5482	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-468	80-03-12	Cause: M-41280 M-710213-1-D PRIMEAU, MARCEL	G.O.Q. no 20 p. 5469	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-469	80-03-12	Cause: M-41315 M-710280-1-D THIBAULT, ANDRÉ	G.O.Q. no 20 p. 5472	79-05-19	Demande de permis Désistement
MSD-471	80-03-12	Cause: M-41612 M-710553-1-D ST-PIERRE, HERVÉ	G.O.Q. no 20 p. 5454	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-472	80-03-12	Cause: M-42182 M-710595-101-D THERRIEN, LÉO	G.O.Q. no 23 p. 6047	79-06-09	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MSD-473	80-03-12	Cause: M-41206 M-710103-1-D URGEL CHARETTE TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5462	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-474	80-03-12	Cause: M-41478 M-710276-1-D LES ENTREPRISES SANITAIRES BÉRARD	G.O.Q. no 20 p. 5441	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-475	80-03-12	Cause: M-41257 M-710176-1-D BISSON, NOËL	G.O.Q. no 20 p. 5467	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-476	80-03-12	Cause: M-44117 M-710619-101-D LEMIEUX, JACQUES	G.O.Q. no 35 p. 8116	79-09-01	Demande de permis Rejetée
MSD-477	80-03-12	Cause: M-41367 M-710395-1-D MILLETTE, JEAN-MARC	G.O.Q. no 20 p. 5477	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-479	80-03-12	Cause: M-41006 M-710023-2-D NETTOYAGE DE RÉSERVOIRS INDUSTRIELS I.T.C. INC.	G.O.Q. no 20 p. 5496	79-05-19	Demande de permis Rejetée
MSD-480	80-03-12	Cause: M-41247 M-710163-1-D SOCIÉTÉ ROGER PLANTE ENR.	G.O.Q. no 20 p. 5466	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-481	80-03-12	Cause: M-41172 M-710066-1-D L. PLANTE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 20 p. 5460	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-482	80-03-12	Cause: M-41227 M-710139-1-D LUCIEN GARCEAU INC.	G.O.Q. no 20 p. 5464	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-483	80-03-12	Cause: M-41228 M-710140-1-D MARTIN, URBAIN	G.O.Q. no 20 p. 5464	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-484	80-03-12	Cause: M-41234 M-710146-1-D MOUSSEAU & FILS INC.	G.O.Q. no 20 p. 5465	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-485	80-03-12	Cause: M-41253 M-710170-1-D SERVICES SANITAIRES STE-ROSE INC.	G.O.Q. no 20 p. 5467	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-486	80-03-12	Cause: M-41237 M-710149-2-D BOUCHER, JOSEPH	G.O.Q. no 20 p. 5465	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-488	80-03-12	Cause: M-41003 M-710530-1-D LES TRANSPORTS BRAVO INC.	G.O.Q. no 20 p. 5496	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-489	80-03-12	Cause: M-41447 M-710124-1-D TRANSPORT POWELL INC.	G.O.Q. no 20 p. 5439	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-490	80-03-12	Cause: M-41281 M-710215-1-D LES REBUTS DE MÉTAL VARENNES LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5469	79-05-19	Demande de permis Accordée
MSD-491	80-03-12	Cause: M-41211 M-710110-1-D ENLÈVEMENT DES REBUTS MÉTROPOLE LTÉE	G.O.Q. no 20 p. 5463	79-05-19	Demande de permis Accordée déchets solides Désistement boues liquide

Erratum

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 12 du 22 mars 1980, à la page 4358, lors de la publication de la décision QCV-12563, le numéro de cause aurait dû se lire Q-22490 au lieu de Q-24490.

6013-o

Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION CO-OP HABITAT BIENVILLE

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis, conformément à l'article 109 de la Loi sur les associations coopératives, que «ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION CO-OP HABITAT BIENVILLE» est en défaut de produire, depuis plus de trois ans, le rapport annuel visé à l'article 84 de ladite loi; cette association est en conséquence passible de dissolution, sans autre avertissement, faute de remédier à cette omision dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6012-o ADRIEN RIOUX.

COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRICOLES DE LEJEUNE

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRICOLES DE LEJEUNE», dont le siège social est situé à Lejeune, dans le district électoral de Rivière-du-Loup.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6086-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION LA BELLE SAISON DE NEUFCHÂTEL

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION LA BELLE SAISON DE NEUFCHÂTEL», dont le siège social est situé à Neufchâtel, QC, dans le district électoral de Chauveau.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6087-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE TOURBILLON» DE NEUFCHÂTEL

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE TOURBILLON» DE NEUFCHÂTEL», dont le siège social est situé à Neufchâtel, QC, dans le district électoral de Chauveau.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6088-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS ST-LAURENT

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS ST-LAURENT», dont le siège social est situé à Causapscal, dans le district électoral de Matapédia.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6089-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

L'Entraide diocésaine de Chicoutimi

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de l'article 19 de la Loi sur les évêques catholiques romains, (L.R.Q., chapitre E-17, article 19), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province, des lettres patentes, en date du 7 janvier 1980, constituant en corporation «L'Entraide diocésaine de Chicoutimi».

Le siège social de la corporation ci-haut mentionnée est situé à Chicoutimi, district judiciaire de Chicoutimi.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
6090-o 1640-7298

Village de St-Charles-de-Grondines

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39), lors d'une séance régulière tenue le troisième jour de mars 1980, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 19 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Grondines, le 5 mars 1980.

Le secrétaire-trésorier,
ANTONIO PORTELANCE.

6114-o

Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 février 1980 le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 66, intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

La secrétaire-trésorière,
JOAN SHEEHAN.

6067-o

Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, province de Drummondville

Avis est donné qu'en vertu des articles 21 et 22 de la Loi constituant en corporation Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, 15-16 Elizabeth II, chapitre 148, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec des lettres patentes, en date du 21 novembre 1979 constituant en corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, province de Drummondville», de décréter que cette corporation succède à la corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte-Vierge, province de Notre-Dame de Lourdes, créée par lettres patentes en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, en date du 20 février 1961, et que cette dernière corporation est déclarée éteinte.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Drummondville, district judiciaire de Drummond.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

6012-o 1290-4504

Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, province de Saint-Grégoire

Avis est donné qu'en vertu des articles 21 et 22 de la Loi constituant en corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge», 15-16 Elizabeth II, chapitre 148, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec des lettres patentes, en date du 21 novembre 1979 constituant en corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, province de Saint-Grégoire», de décréter que cette corporation succède à la corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte-Vierge, province de L'Assomption» créée par lettres patentes en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, en date du 4 novembre 1960 et que cette dernière corporation est déclarée éteinte.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Grégoire, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

6012-o 1299-3200

Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, province de Trois-Rivières

Avis est donné qu'en vertu des articles 21 et 22 de la Loi constituant en corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge», 15-16 Elizabeth II, chapitre 148, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec des lettres patentes, en date du 21 novembre 1979 constituant en corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte Vierge, province de Trois-Rivières», de décréter que cette corporation succède à la corporation «Les Soeurs de L'Assomption de la Sainte-Vierge, province de Saint-Joseph» créée par lettres patentes en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, en date du 20 février 1961 et que cette dernière corporation est déclarée éteinte.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Trois-Rivières, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

6012-o 1318-4642

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse d'économie des employés de Miron

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, que La Caisse d'économie des employés de Miron a fait défaut de tenir l'assemblée générale annuelle de ses membres, pendant trois (3) années consécutives, conformément à l'article 42 de ladite loi; cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 24 mars 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6012-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Mohsen Ackad

Prenez avis que monsieur Mohsen Ackad, comptable, demeurant au 3426, rue Dorion, Montréal, QC, H2K 4B6, s'adressera au ministre de la Justice, afin de changer son nom en celui de Mohsen Joseph Ackad.

Le requérant,
5907-13-2-o MOHSEN ACKAD.

Julienne Bélanger

Prenez avis que Julienne Bélanger, secrétaire, résidant et domiciliée au no 5150, de la 18e Avenue, appartement no 5, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat pour changer son prénom de Julienne en celui de Julie.

Montréal, le 12 février 1980.

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, LAPORTE
5942-13-2-o & TURGEON.

Anne Bourque

Avis est, par les présentes, donné que Anne Bourque, étudiante, domiciliée et résidant au 1075, Mill Hill, Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Anne Burke.

LaSalle, le 24 janvier 1980.

Le procureur de la requérante,
6034-14-2-o PASCAL PILLARELLA.

Suzanne Bourque

Avis est, par les présentes, donné que Suzanne Bourque, étudiante, domiciliée et résidant au 1075, Mill Hill, Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Suzanne Burke.

LaSalle, le 24 janvier 1980.

Le procureur de la requérante,
6035-14-2-o PASCAL PILLARELLA.

Maurice Canuel

Prenez avis que Maurice Canuel, agent de sécurité, 1184, Maufils, Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Évariste Maurice.

Québec, le 12 mars 1980.

Le requérant,
5918-13-2-o MAURICE CANUEL.

Chuck Jim Choy

Avis est, par les présentes, donné que Chuck Jim Choy, restaurateur, mari de dame Jick Yuk Seto, de 4840, rue Notre-Dame, Chomedy, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chuck Jim Toye.

Les procureurs du requérant,
5908-13-2-o HADJIS & FENG, *avocats*.

Marco Côté

Avis est par la présente que Marco Côté domicilié et résidant au 657, Belzac, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Côté. Ce changement de nom n'affectera aucune

autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 3 mars 1980.

Les procureurs du requérant,
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
6036-14-2-o BEAULIEU & FILLION, *avocats*.

Jeannine Liliane Cotton

Avis est donné que Jeannine Liliane Cotton, réceptionniste, domiciliée au 121, avenue Canora, à Delson, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son non en celui de Jeannine Liliane Cotten.

Charlesbourg, le 6 mars 1980.

La requérante,
6068-14-2-o JEANNINE LILIANE COTTON.

Samuel Joseph Fryszman

Avis est donné que Samuel Joseph Fryszman, domicilié au 2255, rue Modugno, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Samuel Joseph Frishman.

Montréal, le 22 février 1980.

Le requérant,
6018-14-2-o SAMUEL JOSEPH FRYSZMAN.

Marie Exénaide Simone Gagnon

Marie Exénaide Simone Gagnon, vendeuse, résidant et domiciliée au 300, rue Joliette, app. 1211, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son prénom Exénaide en celui de Claire.

Longueuil, le 3 mars 1980.

Les procureurs de la requérante,
6019-14-2-o MARC CHAGNON & ASSOCIÉS.

Desneiges Gauthier McLean

Avis est donné que Desneiges Gauthier McLean, aide générale de cafétéria, domiciliée et résidant au 1967, rue Drouin, Giffard, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Denise Gauthier McLean.

Québec, le 24 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
6125-14-2-o GUY SAMSON.

Andrée Gervais

Avis est donné que Andrée Gervais, résidant et domiciliée au 686, rue Giasson, app. 21, à Sept-Îles, district de Mingan, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Yvonne Andrée Dumais.

Sept-Îles, le 6 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
5930-13-2-o JEAN COUTURE, *avocat*.

Joseph Wilfrid Rosaire dit Parent

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Wilfrid Rosaire dit Parent, domicilié à RR no 2, Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom par l'addition à ses prénoms du patronymique de Parent.

S'il était fait droit à sa requête, le changement de nom bénéficiera à son épouse Liliane St-Laurent et à leur fille Lise toutes deux domiciliées à la même adresse que le requérant.

Granby, le 14 mars 1980.

Les procureurs du requérant,
5959-13-2-o LIZOTTE, GRIGNON & BRUN.

Michael Kolokythas

Avis est, par les présentes, donné que Michael Kolokythas, restaurateur, résidant au 1420, rue Crescent, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Kolokythas Alexandrou.

Montréal, le 17 mars 1980.

Les procureurs de la requérante,
5996-13-2-o MANOLAKOS & BISANTE, *notaires*.

Ghislaine Marcotte

Prenez avis que Ghislaine Marcotte domiciliée au 1020, Saint-Louis, Portneuf-Station, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guylaine Marcotte.

Portneuf-Station, le 17 mars 1980.

La requérante,
5960-13-2-o GHISLAINE MARCOTTE.

Marie Lucille

Avis est, par les présentes, donné que Marie Lucille présentement domiciliée et résidant au 11, de la rue Saint-Alexandre, Gatineau, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucille Goyer.

Gatineau, le 11 mars 1980.

Les procureurs de la requérante,
6069-14-2-o MES GERVAIS, BROUILLETTE & BABIN.

Rita Moore

Avis est, par les présentes, donné que madame Rita Moore, ménagère, épouse de Marcel Paiement, domiciliée et résidant au 4001, Drolet, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rita Beaudry.

Montréal, le 17 mars 1980.

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT TSIMBERIS.
5975-13-2-o

Joseph Léopold Tilles Moyner

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Léopold Tilles Moyner, domicilié au 47, rue Albert, ville d'Aylmer, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Léopold Gilles Myner.

Hull, le 20 février 1980.

Le procureur du requérant,
5943-13-2-o ALAIN POIRIER, *avocat*.

Florestine Sabourin

Avis est donné que Florestine Sabourin, maîtresse de maison, domiciliée à Chénéville, province de Québec, épouse de Eugène Lamothe, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Jacqueline Sabourin.

Saint-André-Avellin, le 3 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
5976-13-2-o LOUIS-PHILIPPE ROBERT, *notaire*.

Joseph Arthur Mauril Truchon

Avis est, par la présente, donné que Joseph Arthur Mauril Truchon, domicilié et résidant au 401, rue Garneau à Chicoutimi, district de Chicoutimi, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Arthur Mauril Gagné.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 15 janvier 1980.

Le procureur du requérant,
6027-14-2-o ME DENIS-MARIO TREMBLAY.

Marie Brigite Rollande Trudel

Avis est, par la présente, donné que Marie Brigite Rollande Trudel, domiciliée et résidant au 233, Principale, à Albanel, district de Roberval, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Marie Brigite Yolande Trudel.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Dolbeau, le 4 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
5961-13-2-o ME RAYMOND POISSON.

Mavro Zbodulja

Avis est donné, que Mavro Zbodulja, architecte BA, domicilié au 6452, place Malicorne, app. 3, Anjou, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mavro Hader.

Ce changement bénéficiera aussi à sa femme Monique, ainsi qu'à ses filles, Florence, Karen, Sandra, domiciliées au même endroit.

Anjou, le 17 mars 1980.

Le requérant,
5977-13-2-o MAVRO ZBODULJA.

Bahgat Aziz Ziwani

Prenez avis que Bahgat Aziz Ziwani, étudiant, domicilié et résidant au 865, Delourdes, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Geroges Aziz Ziwani.

Laval, le 4 février 1980.

Les procureurs du requérant,
SAINT-AUBIN, LONDEI,
5944-13-2-o CHARBONNEAU & LACROIX.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-011560-796

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CLEMENT DOYER, autrefois domicilié au 4e Rang, Sainte-Louise, comté de L'Islet

a/s Gilles Bissonnette, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Clément Doyer, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Clément Doyer.

Frais à suivre.

Québec, le 17 mars 1980.

Le greffier adjoint,
6084-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Compagnies — Loi sur les

Demandes d'abandon de charte

LES AMÉNAGEMENTS LOIS GOLD INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, LES AMENAGEMENTS LOIS GOLD INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 janvier 1980.

Le président,
6115-o MARK ISSENMAN.

LES APPARTEMENTS LES GLANEUSES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la corporation LES APPARTEMENTS LES GLANEUSES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 18 mars 1980.

La secrétaire,
6116-o VICTOR SAVARIA.

L'ASSOCIATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES DE STE-JULIE INC.

Prenez avis que la compagnie, L'ASSOCIATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES DE STE-JULIE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
6028-o JACQUES LEMIRE, *notaire*.

ATELIERS DES SOURDS (MONTRÉAL) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie ATELIERS DES SOURDS (MONTRÉAL) INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 3 mars 1980.

Le président,
6037-o LUCIEN LAMARCHE.

AWARD TOOL CO. LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, AWARD TOOL CO. LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
6070-o PHILLIPS & VINEBERG.

BÉTON PRÉPARÉ DE MONTMAGNY INC. MONTMAGNY READY-MIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que BÉTON PRÉPARÉ DE MONTMAGNY — MONTMAGNY READY-MIX INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MES VÉZINA, POULIOT,
6126-o L'ÉCUYER ET MORIN.

BÉTON PRÉPARÉ DORCHESTER INC. DORCHESTER READY-MIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que BÉTON PRÉPARÉ DORCHESTER INC. — DORCHESTER READY-MIX INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'aban-

donner sa charte.

Québec, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MES VÉZINA, POULIOT,
6127-o L'ECUYER ET MORIN.

BÉTON PRÉPARÉ K.R.T. INC.
K.R.T. READY-MIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que BÉTON PRÉPARÉ K.R.T. INC. — K.R.T. READY-MIX INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MES VÉZINA, POULIOT,
6128-o L'ECUYER ET MORIN.

BÉTON PRÉPARÉ RIMOUSKI INC.
RIMOUSKI READY-MIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que BÉTON PRÉPARÉ RIMOUSKI INC. — RIMOUSKI READY-MIX INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MES VÉZINA, POULIOT,
6129-o L'ECUYER ET MORIN.

BONALY LIMITED

Prenez avis que la compagnie BONALY LIMITED demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 28 février 1980.

Le secrétaire,
6117-o ROBERT A. HOPE.

MAGASINS CARROUSEL INC.
CARROUSEL STORES INC.

Prenez avis que MAGASINS CARROUSEL INC. — CARROUSEL STORES INC., corporation légalement constituée, selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sherbrooke, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Sherbrooke, le 18 mars 1980.

La secrétaire,
6030-o ANGÉLINE CASSAR.

RESTAURANT CHOLON LTÉE
et sa version
CHOLON RESTAURANT LTD.

Prenez avis que la compagnie RESTAURANT CHOLON LTÉE et sa version CHOLON RESTAURANT LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6020-o LECOMPTE, BERNIER & ROUSSEAU.

CONSTRUCTION ENSAR INC.
ENSAR CONSTRUCTION INC.

Avis est donné que la compagnie CONSTRUCTION ENSAR INC. — ENSAR CONSTRUCTION INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Longueuil, le 17 mars 1980.

Le procureur de la compagnie,
6096-o RÉAL ST-ONGE, *notaire*.

LES CONSTRUCTIONS LOIS GOLD INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, LES CONSTRUCTIONS LOIS GOLD INC., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 janvier 1980.

Le président,
6071-o MARK ISSENMAN.

LES CONSTRUCTIONS SAINT-JEAN LIMITÉE
ST. JOHNS CONSTRUCTIONS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que LES CONSTRUCTIONS SAINT-JEAN LIMITÉE — ST. JOHNS CONSTRUCTIONS LIMITED, corporation constituée par lettres patentes de la province de Québec en date du 3 juillet 1953, a l'intention de demander l'abandon de sa charte.

Saint-Jean, le 7 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
6118-o JEAN DUPONT, *notaire*.

CONSULTANTS CORDES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie CONSULTANTS CORDES LTÉE, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 13 décembre 1979.

Le secrétaire,
6097-o IAN CORDES.

CORPORATION H.E. LANGER

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie CORPORATION H.E. LANGER, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 février 1980.

La secrétaire,
6098-o EVE LANGER.

DARL INVESTMENT CORP.

Avis est donné que DARL INVESTMENT CORP. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6072-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

LES ÉDITIONS NOIR ET BLANC INC.

Prenez avis que LES ÉDITIONS NOIR ET BLANC INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 7 février 1980.

Le secrétaire-trésorier,
6079-o ROGER LENOIR.

ELKAY ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie ELKAY ENTERPRISES LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 18 mars 1980.

Les procureurs de la compagnie,
PASCAL, GARONCE, COHEN
6029-o & DEVINE.

LES PLACEMENTS EMBEE LTÉE
EMBEE INVESTMENTS LTD.

Prenez avis que LES PLACEMENTS EMBEE LTÉE — EMBEE INVESTMENTS LTD., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières dans le but de demander l'abandon de sa charte.

Montréal, le 11 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
6077-o LAPOINTE ROSENSTEIN.

L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉLEVEUR MODERNE LTÉE — MODERN BREEDER'S EQUIPMENT LTD.

Prenez avis que la compagnie L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉLEVEUR MODERNE LTÉE — MODERN BREEDER'S EQUIPMENT LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Hyacinthe, le dix-huit mars 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6073-o MORIER & MORIER, *notaires*.

HENRY L. HANSON CO. OF CANADA LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, HENRY L. HANSON CO. OF CANADA LTD., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1979.

Les procureurs de la compagnie,
6074-o PHILLIPS & VINEBERG.

LEAD INVESTMENT CORP.

Avis est donné que LEAD INVESTMENT CORP. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6075-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

LOISIRS POPULAIRES LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie LOISIRS POPULAIRES LIMITÉE s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'ob-

tenir la permission d'abandonner sa charte.

Repentigny, le 20 mars 1980.

Le procureur de la compagnie,
6076-o ME A. BOISVERT, *notaire.*

RESTAURANT MARINA PIZZA INC.
et sa version
MARINA PIZZA RESTAURANT INC.

Prenez avis que la compagnie RESTAURANT MARINA PIZZA INC. et sa version MARINA PIZZA RESTAURANT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6021-o LECOMPTE, BERNIER & ROUSSEAU.

MINOTAUR FILM PRODUCTIONS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie MINOTAUR FILM PRODUCTIONS INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Westmount, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 27 février 1980.

Le secrétaire,
6080-o JOSEPH KOENIG.

MOTEL ROBINSON INC.

Avis est, par les présentes, donné que MOTEL ROBINSON INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour demander la permission d'abandonner sa charte.

Trois-Rivières, le 17 mars 1980.

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD, NORMAND &
6119-o ST-PIERRE.

OFFICE DE LA FAMILLE DU DIOCÈSE DE JOLIETTE INC.

Prenez avis que la compagnie OFFICE DE LA FAMILLE DU DIOCÈSE DE JOLIETTE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.

Joliette, le 16 janvier 1980.

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, BOURDUAS, GABOURY,
6120-o LACOSTE & THIFFAULT.

OPTRONIC INC.

Prenez avis que la compagnie OPTRONIC INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 24 mars 1980.

Le procureur de la compagnie,
6130-o MARC-ANDRÉ LABRECQUE, *notaire.*

PARADISE DRESS LTÉE

Prenez avis que la compagnie, PARADISE DRESS LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 6 mars 1980.

Le procureur de la compagnie,
6038-o GARY ABRAMS, *avocat.*

PLANIVET INC.

Prenez avis que la compagnie PLANIVET INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 26 mars 1980.

Le procureur de la compagnie,
6144-o ME PIERRE BLAIS, *notaire.*

POLYVAL LTÉE

Prenez avis que la compagnie POLYVAL LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 19 mars 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MALTAIS, DUPLESSIS, BERNIER
6031-o ET ASSOCIÉS.

TOTAL SERVICE INC.
SERVICE TOTAL INC.

Conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies, TOTAL SERVICE INC. — SERVICE TOTAL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 17 mars 1980.

Le secrétaire adjoint,
6078-o P.D. WALSH.

TRANSPORT CÔTE-SUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que TRANSPORT CÔTE-SUD INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 29 février 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MES VÉZINA, POULIOT,
6131-o L'ÉCUYER ET MORIN.

VIENS MACHINE SHOP AND REPAIR LTD.

Prenez avis que la compagnie VIENS MACHINE SHOP AND REPAIR LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
MONETTE, CLERK, BARAKETT, LÉVESQUE,
6132-o BOURQUE ET PEDNEAULT.

WALLACE FOOTWEAR LTD.

Prenez avis que WALLACE FOOTWEAR LTD., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

St. Louis, Missouri, le 27 février 1980.

Le secrétaire,
6081-o D.W. PASS.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Boris Garmaise

Succession de Garmaise, Boris, en son vivant de 5510, Avonmore, app. 6, Montréal, QC, décédé le 1er octobre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 6121-o

Succession J.-Rolland Séguin

Succession de Séguin, J.-Rolland, en son vivant de 3, parc Samuel-Holland, QC, décédé le 15 juillet 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 6065-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Union Nationale

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement par le chef de l'Union Nationale, de monsieur Jean-Marc Bédard au poste de représentant officiel de l'Association Conseil U.N. Notre-Dame-de-Grâce, par madame Denise Brie, 5888, boulevard Hamel, Sainte-Foy (Chauveau), G2G 1C7.

Montréal, le 24 mars 1980.

La secrétaire,
6122-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Union Nationale

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du parti, du représentant officiel de l'Union Nationale, monsieur Léopold Fournier par Me Reynald Brochu, 515, Grande-Allée ouest, app. 101, Québec (Québec).

Montréal, le 24 mars 1980.

La secrétaire,
6133-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti Démocrate-Créditiste

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti Démocrate-Créditiste, monsieur Gérard Perron, pour les périodes du 1er décembre 1979 au 31 janvier 1980 et du 1er février au 31 mars 1980.

1. Frais d'administration	4 760,80 $
2. Frais de diffusion du programme politique	50,00
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	12 074,78
Total:	16 885,58 $

Le directeur général,
6066-o PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Parti libéral

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, des représentants officiels suivants:

Brôme-Missisquoi
M. Pierre-Marie Dion est remplacé par:
M. Roger Chapman
206, rue Rolland
Cowansville
G2K 2P4

Jeanne-Mance
M. Aimé Brisson est remplacé par:
M. Cosmo Maciocia
7340, rue Valdombre
Saint-Léonard
H1S 1X4

Saint-Laurent
M. Jules Rouleau est remplacé par:
Mme Louise Grothé
1345, rue Montpellier
Ville Saint-Laurent
H4L 4R5

Montréal, le 19 mars 1980.

La secrétaire,
6025-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti québécois

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Philippe Bernard, pour la période du 1er mars 1980 au 31 mars 1980.

1. Frais d'administration	—
2. Frais de diffusion du programme politique	42 320,48 $
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total:	42 320,48 $

Le directeur général,
6026-o PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DU RICHELIEU

(*Loi sur les sociétés coopératives agricoles*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Société coopérative agricole «LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DU RICHELIEU», tenue à Sorel, dans le district électoral de Richelieu, le 20 février 1980, il a été résolu de liquider la société et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs Dollard Cournoyer, Gilles Arpin et M. Rhéal Chartrand soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6123-o ADRIEN RIOUX.

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Alexis-de-Montcalm», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Esprit», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Sainte-Julienne» et «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Sainte-Marie-Salomé», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Montcalm, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MONTCALM», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les cinq (5) corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
GHISLAINE MELANÇON, DENISE ROBERT,
CAROLE LASALLE, MME ACHILLE DALPÉ,
5919-13-4-o JEAN-PAUL GAUDET.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Edouard», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Isidore», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Michel-Archange», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington», «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Philippe» et «la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Rémi», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans les comtés municipaux de Napierville et Laprairie, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE NAPIERVILLE ET LAPRAIRIE», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les sept (7) corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
RÉAL POUPART, DENIS BROSSEAU,
ROBERT COUPAL, MAURICE FORTIN,
JEAN-LOUIS ST-MARSEILLE,
5920-13-4-o GASTON LAHAIE, LÉO GIROUX.

Corporations de fonds de sécurité — Loi sur les

CORPORATION DE FONDS DE SÉCURITÉ DE LA FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que, conformément à la Loi sur les corporations de fonds de sécurité (1979, chapitre 53), a été constituée une corporation de fonds de sécurité sous le nom de «Corporation de fonds de sécurité de la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins». Le siège social de cette corporation est situé dans la ville de Montréal.

Québec, le 18 mars 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
6012-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Cadastre: canton d'Ascot; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: canton d'Ascot.

Avis est, par la présente, donné que le lot 3A-6, rang VII est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Ascot

Cadastre: canton d'Ascot; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: canton d'Ascot.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 13A-83, rang VIII est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Casgrain

Cadastre: canton de Casgrain; division d'enregistrement: L'Islet; municipalité: ville de Saint-Pamphile.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 33F-31 rang A est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Charlesbourg.

Avis est, par la présente, donné que deux parties du lot 1048-1 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Charlesbourg

Cadastre: paroisse de Charlesbourg; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Charlesbourg.

Avis est, par la présente, donné que deux parties du lot 1048-2 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 27 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Denholm

Cadastre: canton de Denholm; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: canton de Denholm.

Avis est, par la présente, donné que le lot 24c, rang B est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Doncaster

Cadastre: canton de Doncaster; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: Lantier.

Avis est, par la présente, donné que les lots 42-10 à 42-12, rang XI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Labarre

Cadastre: canton de Labarre; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean Est; municipalité: ville d'Alma.

Avis est, par la présente, donné que les lots 1a-41, 1a-43 ainsi qu'une partie des lots 1a-33, 1a-40 et 1a-42 rang Saguenay sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Labarre

Cadastre: canton de Labarre; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean Est; municipalité: ville d'Alma.

Avis est, par la présente, donné que les lots 2a-129, 2a-137 ainsi qu'une partie des lots 2a-124 à 2a-128, 2a-130 et 2a-136 rang Saguenay sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de L'Assomption

Cadastre: paroisse de L'Assomption; division d'enregistrement: L'Assomption; municipalité: paroisse de L'Assomption.

Avis est, par la présente, donné que le lot 13-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est, par la présente, donné que les lots 156-42, 156-49, 156-60 et 156-61 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Rémigny

Cadastre: canton de Rémigny; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: Rémigny.

Avis est, par la présente, donné que le lot 5 rang A est ajouté et qu'une partie du lot 49 rang X est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 15 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: village de Val-David.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie des lots 29b-50 et 29b-51 rang X, canton de Morin est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Sainte-Agathe.

Avis est, par la présente, donné que le lot 23-10 ainsi qu'une partie du lot 23-6 et de la partie restante du lot 23-9, rang V canton de Beresford sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Sainte-Agathe.

Avis est, par la présente, donné que le lot 23-4 ainsi qu'une partie des lots 23-1 et 23-3 rang V canton de Beresford sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Augustin

Cadastre: paroisse de Saint-Augustin; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Avis est, par la présente, donné que les lot 520-1-5-1-1, 520-1-5-1-2, 520-1-5-11-1 et 520-1-5-11-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Hubert

Cadastre: paroisse de Saint-Hubert; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Saint-Hubert.

Avis est, par la présente, donné que les lots 41-9 à 41-59, 41-62 à 41-76 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Cadastre: paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: ville de Terrebonne.

Avis est, par la présente, donné que les lots 127-27 à 127-30 ainsi qu'une partie du lot 127-69 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 22 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis

Cadastre: paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: ville de Dégelis.

Avis est, par la présente, donné que le lot 40-36 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ville de Sorel

Cadastre: ville de Sorel; division d'enregistrement: Richelieu; municipalité: cité de Sorel.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 1593-142 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6014-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Transports

Le chemin ci-après désigné ne sera plus à l'avenir, entretenu par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Bonaventure:

Dans la municipalité de Restigouche canton:

Une section désaffectée de l'ancienne route 6 (132) vis-à-vis les lots P.-18B et P.-19 du 1er Rang de Matapédia, sur une longueur approximative de 91 mètres.

Québec, le 11 mars 1980.

Le ministre des Transports,
6085-o DENIS DE BELLEVAL.

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTE

Proclamation

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) annonce le dépôt, par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) fixe à la date de publication de la présente proclamation, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 du Code civil deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) rappelle que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur une entité cadastrale, désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168 précité et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) informe qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 13 mars 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 682-80.

Conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), il a été préparé, sous la direction du ministre de l'Énergie et des Ressources, des plans de parties de territoire, comprenant les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans.

Conformément à l'article 2 de la même loi, les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre de l'Énergie et des Ressources sont dans les archives de son bureau.

Cette proclamation est également conforme à la section II du chapitre VI du titre dix-huitième du Code civil, intitulée «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent» et comprenant les articles 2166 à 2176*c* inclusivement; notamment:

— en vertu des articles 2166 et 2167, une copie de ces plans corrects accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi ont été déposées par le ministre de l'Énergie et des

Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

— en vertu de l'article 2169, par proclamation, est annoncé le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, est fixé le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire.

Québec, le 13 mars 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 148

6084-o

Annexe A

Cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, comprenant le bloc 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, à Longueuil.

Cadastre du canton de Pérodeau, comprenant le bloc 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, à Mont-Laurier.

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) annonce le dépôt, par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) fixe à la date de publication de la présente proclamation, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 du Code civil deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) rappelle que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur une entité cadastrale, désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168 précité et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) informe qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 13 mars 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 681-80.

Conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1), il a été préparé, sous la direction du ministre de l'Énergie et des Ressources, des plans de parties de territoire, comprenant les lots et les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans.

Conformément à l'article 2 de la même loi, les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre de l'Énergie et des Ressources sont dans les archives de son bureau.

Cette proclamation est également conforme à la section II du chapitre VI du titre dix-huitième du Code civil, intitulée «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent» et comprenant les articles 2166 à 2176*c* inclusivement; notamment:

— en vertu des articles 2166 et 2167, une copie de ces plans corrects accompagnée d'une copie de ces livres de renvoi ont été déposées par le ministre de l'Énergie et des Ressources aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

— en vertu de l'article 2169, par proclamation, est annoncé le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, est fixé le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire.

Québec, le 13 mars 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 147

6084

Annexe A

Cadastre du canton de Pérodeau, comprenant le lot 127, rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, à Mont-Laurier.

Cadastre du canton de Villars, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

Cadastre du canton de Clérion, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, à Rouyn.

Cadastre du canton de Normanville, comprenant les blocs 3 et 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a

été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Guérin, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie.

Cadastre du canton d'Archambault, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

Cadastre du village de Pointe-Claire, comprenant le bloc 4, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre de la cité de Montréal (quartier Sainte-Anne), comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, à Sainte-Martine.

Cadastre de la paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet no 1, à Bécancour.

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant les blocs 18, 19, et 24, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre de la paroisse de Sainte-Anne, comprenant le bloc 5, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 23 et 24, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal.

Cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, à Saint-Hyacinthe.

Cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, à Longueuil.

Cadastre du canton de Natashquan, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles.

Cadastre du canton de Joly, comprenant les lots 1 à 18, rang S, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, à Mont-Laurier.

Cadastre du canton de Mitchell, comprenant le bloc C, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau à Maniwaki.

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Village des Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, comté de Lotbinière, a été émis en vertu du Décret numéro 730-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de L'Assomption

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de L'Assomption, comté de L'Assomption, a été émis en vertu du Décret numéro 731-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Québec

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Québec, comté de Québec, a été émis en vertu du Décret numéro 732-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière, a été émis en vertu du Décret numéro 733-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-François-du-Lac

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-du-Lac, comté de Yamaska, a été émis en vertu du Décret numéro 734-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, comté de Champlain, a été émis en vertu du Décret numéro 735-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Joachim

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Joachim, comté de Montmorency 1, a été émis en vertu du Décret numéro 736-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Marcel

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Marcel, comté de Richelieu, a été émis en vertu du Décret numéro 737-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Marthe

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil, a été émis en vertu du Décret numéro 738-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 739-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Val-Alain

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la municipalité de Val-Alain, comté de Lotbinière, a été émis en vertu du Décret numéro 740-80 adopté par le cabinet des ministres le 13 mars 1980. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*

Le président,
6134-o PIERRE LUC BLAIN.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Duchesne, Laurent, 75 ouest, boul. Dorchester, app. 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590 ouest, St-Cyrille, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Pronovost, Adrien, 2120 est, Sherbrooke, app. 606, Montréal (Québec) H2K 1C3	28-08-77	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Ptack, Herbert, 3535, Queen Mary Rd., Apt. 318, Montréal (Québec)	09-12-77	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup (Québec)	11-06-75	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Aronovitch, Michael, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 203 nord, avenue Ballantyne, Montréal-Ouest (Québec) H2X 2C3	01-12-70	
Beaudry, Jean-Marie, 32, croissant d'Avaugour, Duvernay, Laval (Québec) H7G 1S5	22-03-80	
Bérard, Michel J., 1440 ouest, rue Ste-Catherine, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724, Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont (Québec) H2V 4P1	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W.W., 2, Westmount Square, Apt. 804, Westmount (Québec) H3Z 2S4	15-01-71	
Feeney, Neil, 27, Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Genest, Armand, 30 est, boul. St-Joseph, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gold, Michael M., 5785, côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Huard, Gilles, 5200 est, Bélanger, Montréal (Québec) H3T 1C9	09-12-77	
Korenberg, Lela C., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont (Québec) H2V 3A2	30-11-79	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 ouest, Bedbrook Avenue, Montréal (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, côte des Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
Macdonald, Allison D., 3550, côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J, Gordon, 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez (Québec) H3Z 1A7	14-10-76	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman, 4141 ouest, rue Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, rue Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	23-09-78	
Wood, Davis John, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2T2	18-02-78	
Gordon, Lionel, 6235 A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72	
Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2E9	04-09-77	
Mayman, Abe, 5845, côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	29-08-76	
Scarlat, Alexandru Ion, 2250, Guy, app. 3302, Montréal (Québec)	07-05-78	
Scott, Benjamin H., 5146, Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71	
Vines, Normand M., 5675, côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-01-71	
Région de Québec		
Samson, J,-W., 4, parc Samuel-Holland, app. 1404, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de l'Outaouais		
Besner, Claude, 218, rue Commerciale, Maniwaki (Québec) J9P1P5	05-01-80	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B2	04-11-78	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2	17-08-74	
Auerbach, Michael, 612, boul. St-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3K3	29-10-78	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Beique-Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	04-03-79	
Beaulieu, Mario, 3333, Queen Mary Rd, app. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74	
Beauséjour, Guy, 3766, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74	
Bérard, Daniel, 1275, boul. Jules-Poitras, app. 210, St-Laurent, Montréal (Québec) H4N 1Y4	29-11-78	
Bartos, Josef, 3535 Queen Mary Rd, app. 318, Montréal (Québec) H3V 1H8	08-03-79	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74	
Bieniecki, Irena, 531, Rockland Ave., Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, Queen Mary Rd, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74	
Botosansky, Casimir, 4770, Kent Ave., Montréal (Québec) H3W 1H2	29-10-78	
Bourcier, René, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec)	22-12-78	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71	
Brien, André, 2121, Salabarry, app. 15, Montréal (Québec) H3M 1K8	04-11-78	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	04-11-78	
Brien, Rodolphe, 88, St-Pierre, Rigaud (Québec) J0P 1P0	29-10-78	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	03-12-76	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	12-02-71	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemant, Sorel (Québec) J3P 2X3	04-11-78	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal (Québec) H3G 1W1	22-11-78	
Caplan, Herbert, 3535, Queen Mary Rd, app. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73	
Charbonneau, Bruno-J.-T., 790, Juges-Denis, Joliette (Québec) J6E 6L5	05-01-79	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z7	29-10-78	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1A2	10-10-75	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou (Québec) H1M 1W9	04-11-76	
Coen, Irving Isaac, 43, Donegani Ave., Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74	
Cohen, Robert Harold, 5153, Coolbrook Ave., Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76	
Couture, Jean-Paul, 55, Church Ave., Apt. 36, Verdun (Québec) H9S 2A3	17-08-74	
Decarie, Rémi, 245, Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
De Grandmont, Madeleine, 5870 est, Sherbrooke, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74	
De La Fuente, Ayala, Lucion, 1000 A ouest, Jean-Talon, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	29-10-78	
Deniger, Albert, 433 ouest, boul. St-Joseph, app. 11, Outremont (Québec) H2V 2P3	04-11-78	
Dibaï, Nasser, 1650, a. Cédar, Montréal (Québec) H3G 1A4	11-06-78	
Dorfman, Sheldon, 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	01-01-78	
Dorion, B.J., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	17-05-78	
Dorion E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	02-12-78	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	13-11-77	
Dufresne, Roger, 3333, Queen Mary Rd, app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74	
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73	
Duquette, Pierre, 2900, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4	29-10-78	
Durand, Claude F., 3333, Queen Mary Rd., app. 430, Montréal (Québec) H3V 1A2	29-10-78	
Duval, André, 3333, Queen Mary Rd., app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	06-05-78	
Eidinger, Martin, 3550, côte des Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	20-01-77	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1L1	16-02-71	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	29-10-78	
Faith, Robert W., 1538 ouest, Sherbrooke, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74	
Finklestein, Charles, 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 406, Montréal (Québec) H3G 1P9	15-11-78	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Fitch, Stephen G. J., B.F.C., clinique dentaire, St-Jean, St-Jean (Québec)	05-11-78	
Flam, David J., 4495 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74	
Fleury, Alain-Paul, 4475, De Lanaudière (Montréal) (Québec) H2J 3P3	20-05-78	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	29-10-78	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1Z6	15-11-78	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau (Laval) (Québec) J7G 2E6	17-08-74	
Franklin, Gérald, 4078, Gage Rd., Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72	
Gagnon, Pierre, 415 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74	
Gagnon, Roger W., 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 316, Montréal (Québec) H3G 1P9	29-10-78	
Galperin, Samuel, 5450, côte des Neiges, app. 318, Montréal (Québec) H3T 1Y6	29-10-78	
Gauthier, Robert, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	20-05-78	
Gendron, Roland, 900 ouest, Sherbrooke, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73	
Geoffrion, Paul, 468, Trenton Ave., Mt-Royal (Québec) H3P 2A2	17-08-74	
Girard, Roger, 3180, ch. Chambly, Longueuil, J4L 1N6	07-01-79	
Gitnick, P.J., 1414, Drummond, app. 1112, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-01-77	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount (Québec) H3Z 1X3	31-03-78	
Goldberg, Perry V., 4465 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	22-11-78	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	29-10-78	
Griffiths, Victor Brian, 6600, Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74	
Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	20-05-78	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal (Québec) H3G 1W1	22-11-78	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Dental Clinic app., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	29-10-78	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Henry, Donald Ward, 227, Kenaston Ave., Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71	
Hershenfield, Earl, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	25-06-78	
Hershon, Samuel, 4850, côte des Neiges, app. 1206, Montréal (Québec) H3V 1G5	22-11-78	
Houde, Maurice, 3333, ch. Queen Mary, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Huot, Jean, 3 nord, Canal, C.P. 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75	
Israelovitch, Samuel, 5885, côte des Neiges, app. 302, Montréal (Québec) H3S 2T2	10-11-77	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal (Québec) H3V 1H8	29-07-78	
Jenne, Ross E., 90, Morgan Rd., Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76	
Jones, Ronald G., 3550, côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74	
Karayannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal (Québec) H3H 2M8	28-06-78	
Katz, Isaac, 3550, côte des Neiges, app. 490, Montréal (Québec)	22-11-78	
Kennedy, Duncan-J., 6717, Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74	
Kent, Léonard E., 4695 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71	
Képron, Donald, 3550, côte des Neiges, app. 310, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-02-79	
Kimura, Akira, 1538 ouest, Sherbrooke, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74	
Kleinman, Ezra, 4415 ouest, boul. Notre-Dame, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74	
Konigsberg, Sidney, 5885, côte des Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	13-01-77	
Kopylov, Oleg S., 3535, Queen Mary, app. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 1W8	03-12-78	
Lachapelle, Louise, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-05-79	
Lafleur, Roland, 3580, avenue Balzac, Brossard (Québec) J4Z 2G7	06-06-74	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	15-11-78	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75	
Lajoie, J. Gaston, 5305, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal (Québec) H4J 1H6	15-11-78	
Lamarche, Roger, 6119, Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30 est, boul. St-Joseph, app. 901, Montréal (Québec) H2T 1G9	04-11-78	
Lapointe, Bernard, 4956, Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2K9	29-10-78	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, Van Horne Ave., Montréal (Québec) H3S 1S1	29-10-78	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal (Québec) H3P 2C8	21-06-74	
Larue, Georges A., 4326, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2J 2K8	29-10-78	
Lax, Samuel, 433 ouest, boul. St-Joseph, Outremont (Québec) H2V 2P3	05-11-78	
Leclerc, Yvon, 10880, Meunier, Montréal (Québec) H3L 2Z6	04-11-78	
Lefebvre, Pierre I., 1570, boul. Provencher, app. 300, Brossard (Québec) J4W 1Z2	02-02-71	
Lefort, Guy, 42 est, rue Principale, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75	
Légaré, Jean-Claude, 1851 est, Sherbrooke, app. 702, Montréal (Québec) H2K 4L5	25-05-79	
Legault, J. Victor, 5757, Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	22-12-78	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74	
Lerner, Earl, 5, Valois, Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9S 5H3	17-08-74	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal (Québec) H3R 2E8	29-10-78	
Lévesque, Robert, C.F.B., clinique dentaire, St-Hubert, Chambly (Québec)	31-10-78	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, Decelles Avenue, app. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, McGill University, P.O. Box 6070, Montréal (Québec) H3A 2B2	04-01-78	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E6	29-10-78	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74	
Macfie, Robert A., 1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3B 1H9	15-11-78	
Maliska, Jean, 1440 ouest, Ste-Catherine, app. 600, Montréal (Québec) H3G 1R8	29-10-78	
Maranda, Laurent, 233, côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2B2	29-10-78	
Marchand, Jacques-P., 5836 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H4A 1X3	29-10-78	
Martin, Laurent, 3333, ch. Queen Mary, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal (Québec) H4J 1S9	05-11-78	
Masson, Jean-Pierre, 3170 est, Jarry, Montréal (Québec) H1Z 2C9	07-03-79	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal (Québec) H2C 2C4	29-10-78	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal (Québec) H3W 2W3	29-10-78	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	03-04-77	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	12-05-77	
Miller, Louis, 4635, Van Horne Avenue, app. 102, Montréal (Québec) H3W 1H8	29-10-78	
Miller, Seymour S., 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74	
Miller, Stephen, 6600, Trans Canada Highway, app. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74	
Moll, Albert Edward, 3550, côte des Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Moran, C.-Léo, 1509 ouest, Sherbrooke, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75	
Morin, Jean-D., 3802, Monselet, Montréal (Québec) H1H 2B6	06-06-74	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Moscovitch, D., 4141 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount, H3Z 1B8	14-12-78	
Muhlstock, David Henry, 5757, avenue Decelles, app. 404, Montréal (Québec) H3S 2C3	05-11-78	
Munro, David John, 3550, côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73	
Munroff, Frédérick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71	
Nadeau, J.-Roland, 3550, côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	07-03-79	
Nadler, Norman, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 3477, avenue Marlowe, Montréal (Québec) H4A 3L8	03-01-71	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R4	29-10-78	
Nyeste, Zoltan Benedek, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	29-10-78	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74	
Oliver, Howard T., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	29-10-78	
Pariseau, Benoit G., 134, avenue Trenton, Mont-Royal (Québec) H3P 1Z4	29-10-78	
Patenaud, Camille, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	22-12-78	
Payette, Martin-J., 40 ouest, rue Prieur, Montréal (Québec) H3L 1P8	03-12-78	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75	
Pinchuk, Marvin, 4144 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount (Québec) H3Z 1B8	18-11-77	
Poch, Lewis Neville, 1, Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71	
Prosteman, Léonard, 6000, côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74	
Raymond, Georges, 124 est, St-Germain, Rimouski G5L 1A7	10-12-78	
Reich, Eric, 7005, Kildare Road, app. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal (Québec) H3C 3J7	29-10-78	
Robinson, Wilfrid R., 3410, Benny Ave., Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74	
Robitaille, Raymond, 1550 ouest, Maisonneuve, Montréal (Québec)	29-10-78	
Rosen, Harry, 3545, côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1A6	22-11-78	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal H3B 1V1	17-01-74	
Sanders, William, 3640, University St., Montréal H3A 2B2	29-10-78	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, Lake Avenue, Dorval (Québec) H9S 2J2	04-11-78	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal H3G 1W1	17-08-74	
Shevell, Melvyn, 6000, côte des Neiges, app. 200, Montréal H3S 1Z8	13-04-74	
Shore, Edward, 6600, Trans-Canada, Pointe-Claire H9R 4S2	29-10-78	
Silbert, Henryk, 3902, Van Horne Avenue, Montréal (Québec) H3S 1R8	22-11-78	
Silbert, Richard, 5858, côte des Neiges, app. 606, Montréal (Québec) H3S 1Z1	24-09-78	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal H3G 1W1	26-05-74	
Solomon, David, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 450, Westmount (Québec) H3Z 1B8	22-11-78	
Solomon, N. Peter, 1255, University, Montréal H3B 3B4	29-10-78	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc H4W 2T5	19-11-75	
Stutman, Marvin, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount H3Z 1B8	25-06-78	
Stutman, Peter, 3535, Queen Mary, Apt. 301, Montréal H3V 1A8	14-10-78	
Sqiston, Walter, 4695 ouest, rue Sherbrooke, Westmount H3Z 1G2	17-08-74	
Sylvestre, Viateur, 1699 est, Rachel, Montréal (Québec) H2J 2K6	20-05-78	
Taylor, Donald, 4495 ouest, Sherbrooke., Westmount (Québec)	13-10-79	
Tellier, Yves, 3333, Queen Mary Rd., app. 490, Montréal (Québec) H3V 1A2	01-11-78	
Tremblay, Vincent, 4602, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3W 1P5	29-10-78	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T0	05-03-77	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert, Chambly (Québec) J4R 1K1	04-11-78	
Valiquette, Jacques, 3746, côte des Neiges, Montréal (Québec)	05-01-79	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec)	18-03-78	
Van Vliet, Jonathan E., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	23-09-78	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1A6	08-02-71	
Vinet, Luc, 807 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1K5	03-05-74	
Wainberg, Allen, 5845, côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3S 1Z4	30-05-74	
Weinstock, Melvyn, 1650, Cedar Avenue, suite Dental, Montréal (Québec) H3G 1A4	15-11-78	
Werbitt, Marvin, 4141 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	25-06-78	
Weschsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec)	17-08-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Wood, David John, 4119 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Williams, Gordon, 2425 Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 2K9	04-01-79	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	04-11-78	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7	29-10-77	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy (Québec)	04-01-78	
Bernard, Christian, Université Laval, Québec G1K 7P4	29-09-77	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec G1S 1L6	31-01-71	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy G1V 2K1	29-10-78	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery G1S 1G4	17-08-74	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy G1K 7P4	20-12-78	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, Québec G1K 7P4	29-04-78	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	29-04-78	
Gravel, René, 10, Voyer, Beauport (Québec) G1E 2J2	29-11-78	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	17-08-74	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec G1R 2M7	09-06-74	
Jean, Paul, 2395 chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1T 1R5	08-03-79	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec G1R 2M4	06-06-75	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval (Québec)	30-06-77	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, Québec	22-11-78	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec G1R 2M5	29-10-78	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4	29-04-78	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10 est, McQuaig, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn (Québec) J9X 4N7	28-12-79	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine (Québec) J8T 4K3	21-07-76	
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	07-11-75	
Légaré, Pierre-B. 209, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 1W2	04-01-80	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 6N5	28-12-79	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E2	17-08-74	
Laplante, Yves, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E5	18-02-77	
Tremblay, Victor, 207 est, Racine, app. 405, Chicoutimi	09-01-79	
Région de Trois-Rivières		
Charest, Armand-J., 1404, avenue du Collège, Plessisville (Québec) G6L 1Z4	01-11-78	
Chatillon, Hermann, 163, Panet, Nicolet (Québec) J0G 1E0	15-11-78	
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières G9A 4J4	17-08-74	
Dugal, Paul-L., 459A, Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71	
Lalonde, Paul, 441, Lindsay, Drummondville J2B 1G9	24-08-78	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud G9P 1N4	05-05-74	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Chirurgiens-dentistes		
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142 est, King, Sherbrooke J1G 1A4	19-03-78	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont (Québec) H2V 3J4	24-02-80	
Morency, Guillaume, 3706, boulevard Concorde, Laval (Québec) H7E 2C9	22-02-78	
Podlog, Charles, 531, Abercon, ville Mont-Royal (Québec) H3R 2B5	15-03-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Région du Saguenay, Lac-St-Jean		
Tremblay, Jean-Marie, case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
Région du Nord-Ouest		
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

6135-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL — CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES J. OCTAVE ROUSSIN;

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 4e jour de décembre 1979 à l'établissement public: «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES J. OCTAVE ROUSSIN», modifiant les lettres patentes émises le 10 août 1977 et changeant son nom en celui de «CENTRE D'ACCUEIL — CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES J. OCTAVE ROUSSIN;.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
HUBERT GAUDRY.

6012-o 1476-6323

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire d'Amos

(Siège social: ville d'Amos, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marcel Lavallée, directeur général, au centre administratif, 412, 3e Avenue est, Amos, comté d'Abitibi, QC, jusqu'à 19 h 45, le lundi 21 avril 1980, pour l'achat de 309 000 $ d'obligations de la commission scolaire d'Amos datées du 20 mai 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 309 000 $

Année	Capital
20 mai 1981	16 000 $
20 mai 1982	18 000
20 mai 1983	21 000
20 mai 1984	23 000
20 mai 1985	27 000
20 mai 1985	204 000 (à renouveler)

La commission scolaire d'Amos, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux

commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire d'Amos s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 31 mai 1976 (21 août 1978) — 135 000 $ dépenses d'immobilisations 1976-77; 17 septembre 1979 (19 février 1980) — 174 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 21 avril 1980, à 19 h 45, au centre administratif, 412, 3e Avenue est, Amos, comté d'Abitibi, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Amos, le 25 mars 1980.

Le directeur général,
MARCEL LAVALLÉE.

Centre administratif
412, 3e Avenue est
Amos
comté d'Abitibi, QC, J9T 1G2
téléphone: 732-6527, code 819

6099-o

Commission scolaire de Barraute Senneterre

(Siège social: ville de Senneterre, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Michel Séguin, directeur général, au centre administratif, 361, 4e Rue, Senneterre, comté d'Abitibi-Est, QC, jusqu'à 21 heures, le lundi 21 avril 1980, pour l'achat de 225 000 $ d'obligations de la commission scolaire de Barraute Senneterre datées du 20 mai 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 225 000 $

Année	Capital
20 mai 1981	12 000 $
20 mai 1982	13 000
20 mai 1983	15 000
20 mai 1984	17 000
20 mai 1985	20 000
20 mai 1985	148 000 (à renouveler)

La commission scolaire de Barraute Senneterre, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Barraute Senneterre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20

mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 18 février 1980 — 225 000 $ dépenses d'immobilisations 1975-76 à 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 21 avril 1980, à 21 heures, au centre administratif, 361, 4e Rue, Senneterre, comté d'Abitibi-Est, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Senneterre, le 24 mars 1980.

Le directeur général,
MICHEL SÉGUIN.

Centre administratif
361, 4e Rue
Senneterre
comté d'Abitibi-Est, QC, J0Y 2M0
téléphone: 737-2382, code 819 6100-o

Commission scolaire régionale Carignan

(Siège social: cité de Sorel, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Capistran, directeur général, au centre administratif, 41, avenue l'Hôtel-Dieu, Sorel, comté de Richelieu, QC, jusqu'à 16 h 30, le lundi 21 avril 1980, et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Bernard Gariépy, 2800, boulevard des Erables, ville de Tracy, comté de Richelieu, QC, pour l'achat de 350 000 $ d'obligations de la commission scolaire régionale Carignan datées du 20 mai 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 350 000 $

Année	Capital
20 mai 1981	18 000 $
20 mai 1982	21 000
20 mai 1983	24 000
20 mai 1984	27 000
20 mai 1985	30 000
20 mai 1985	230 000 (à renouveler)

La commission scolaire régionale Carignan, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Carignan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 21 janvier 1980 — 350 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 21 avril 1980, à 20 heures, à l'école Bernard Gariépy, 2800, boulevard des Erables, ville de Tracy, comté de Richelieu, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Sorel, le 25 mars 1980.

Le directeur général,
CLAUDE CAPISTRAN.

Centre administratif
41, avenue l'Hôtel-Dieu
Sorel
comté de Richelieu, QC J3P 1L1
téléphone: 742-6611, code 514 6101-o

Commission scolaire Des Ilets

(Siège social: ville de Charlesbourg, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Paul Eugène Roger, directeur général, au centre administratif, 5275, rue de

Violettes, ville de Charlesbourg, (secteur Orsainville), QC, jusqu'à 16 h 30, le mardi 22 avril 1980, et par après jusqu'à 19 h 30, à la salle de l'école Saint-Pierre, 5250, des Sauges, ville de Charlesbourg, QC, pour l'achat de 2 422 000 $ d'obligations de la commission scolaire Des Ilets datées du 20 mai 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 2 422 000 $

Année	Capital
20 mai 1981	129 000 $
20 mai 1982	142 000
20 mai 1983	153 000
20 mai 1984	169 000
20 mai 1985	158 000
20 mai 1986	121 000
20 mai 1986	1 550 000 (à renouveler)

La commission scolaire Des Ilets, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Des Ilets s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 10 septembre 1963 — 44 900 $; 12 septembre 1963 — 44 900 $; 11 décembre 1973 — 1 600 $; 11 décembre 1973 — 1 600 $; 10 septembre 1974 — 1 888 000 $; 12 novembre 1974 — 114 000 $; 28 janvier 1975 — 87 000 $ renouvellements d'emprunt; 23 octobre 1979 — 240 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 22 avril 1980, à 19 h 30, à la salle de l'école Saint-Pierre, 5250, des Sauges, ville de Charlesbourg, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Charlesbourg, le 24 mars 1980.

Le directeur général,
PAUL-EUGÈNE ROGER.

Centre administratif
5275, rue des Violettes
ville de Charlesbourg (secteur Orsainville)
Québec, G1G 5L5
téléphone: 626-2762 ou
626-2336, code 418 6102-o

Ville d'Hudson

(Comté de Vaudreuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Hudson» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 200 000 $ d'obligations de la ville d'Hudson datées du 20 mai 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 22 avril 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 200 000 $

Année	Capital
20 mai 1981	2 000 $
20 mai 1982	2 500
20 mai 1983	3 000
20 mai 1984	3 500
20 mai 1985	3 500
20 mai 1985	185 500 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Hudson s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 113 — 200 000 $ — voirie et construction de terrains de stationnement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 22 avril 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 avril 1980 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 481, rue Principale, ville d'Hudson, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Hudson, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 26 mars 1980.

Le greffier,
MADAME LOUISE VILLANDRÉ.

Hôtel de ville
481, rue Principale
ville d'Hudson
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC, J0P 1H0
téléphone: 458-5340, code 514 6145-o

Commission scolaire de La Mitis

(Siège social: ville de Mont-Joli, QC)

Avis est par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Yves Banville, directeur général, au centre administratif, 45, avenue de la Grotte, Mont-Joli, comté de Rimouski, QC, jusqu'à 20 heures, le lundi 21 avril 1980, pour l'achat de 189 000 $ d'obligations de la commission scolaire de La Mitis datées du 20 mai 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 189 000 $

Année	Capital
20 mai 1981	18 000 $
20 mai 1982	20 000
20 mai 1983	22 000
20 mai 1984	25 000
20 mai 1985	12 000
20 mai 1985	92 000 (à renouveler)

La commission scolaire de La Mitis, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de La Mitis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 6 septembre 1963 — 51 000 $ renouvellement d'emprunt; 25 février 1980 — 138 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 21 avril 1980 à 20 heures, au centre administratif, 45, avenue de la Grotte, Mont-Joli, comté de Rimouski, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Mont-Joli, le 24 mars 1980.

Le directeur général,
YVES BANVILLE.

Centre administratif
45, avenue de la Grotte
Mont-Joli
comté de Rimouski, QC, G5H 1W4
téléphone: 775-7259, code 418 6103-o

Paroisse de La Présentation

(Comté de Saint-Hyacinthe)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de La Présentation» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 225 500 $ d'obligations de la paroisse de La Présentation datées du 20 mai 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 22 avril 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 225 500 $

Année	Capital
20 mai 1981	3 000 $
20 mai 1982	3 000
20 mai 1983	3 000
20 mai 1984	4 000
20 mai 1985	4 000
20 mai 1985	208 500 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de La Présentation s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 282 — 35 000 $; 289 — 9 500 $; 290 — 120 000 $; 294 — 21 000 $; 297 — 40 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 22 avril 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 avril 1980 à 20 heures 30, à la salle municipale, 772, rue Principale, La Présentation, comté de Saint-Hyacinthe, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de La Présentation, comté de Saint-Hyacinthe, le 26 mars 1980.

Le secrétaire-trésorier,
J. JACQUES GIASSON.

Bureau municipal
468, rue Grands-Etangs
La Présentation
comté de Saint-Hyacinthe, QC, J0H 1B0
téléphone: 796-3264, code 514 6146-o

Commission scolaire Morilac

(Siège social: ville de Windsor, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Guy Létourneau, directeur général, au centre administratif, 65, 1re Avenue, Windsor, comté de Johnson, QC, jusqu'à 18 heures, le mardi 22 avril 1980, pour l'achat de 154 500 $ d'obligations de la commission scolaire Morilac datées du 20 mai 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 154 500 $

Année	Capital
20 mai 1981	10 500 $
20 mai 1982	11 000
20 mai 1983	13 000
20 mai 1984	14 000
20 mai 1985	16 000
20 mai 1985	90 000 (à renouveler)

La commission scolaire Morilac, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Morilac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 13 mai 1954 — 19 500 $ renouvellement d'emprunt; 25 septembre 1979 — 135 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes par le comité exécutif à une séance qui sera tenue à 18 heures, le mardi 22 avril 1980, au centre administratif, 65, 1re Avenue, Windsor, comté de Johnson, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Windsor, le 25 mars 1980.

Le directeur général,
GUY LÉTOURNEAU.

Centre administratif
65, 1re Avenue
Windsor
comté de Johnson, QC, J1S 2A4
téléphone: 845-2761, code 819 6104-o

Ville de Normandin

(Comté de Lac-Saint-Jean-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Normandin» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 469 500 $ d'obligations de la ville de Normandin datées du 20 mai 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 21 avril 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 20 mai 1980.

Tableau d'amortissement — 469 500 $

Année	Capital
20 mai 1981	13 500 $
20 mai 1982	15 000
20 mai 1983	16 000
20 mai 1984	19 000
20 mai 1985	21 000
20 mai 1985	385 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Normandin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 20 mai 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 113 — 253 000 $ renouvellement d'emprunt; 158 — 69 500 $ voirie; 159 — 30 500 $ aqueduc, égouts; 163 — 13 000 $ frais de refinancement; 193 — 103 500 $ aqueduc, égouts, voirie etc..

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 21 avril 1980.

Le Conseil considérera les soumissions à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 avril 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1048, rue Saint-Cyrille, ville de Normandin, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Normandin, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, le 24 mars 1980.

Le secrétaire-trésorier,
FLORIAN GIRARD.

Hôtel de ville
1048, rue Saint-Cyrille
case postale 520
ville de Normandin
comté de Lac-Saint-Jean-Ouest,
QC, G0W 2E0
téléphone: 274-2004, code 418 6105-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES ALLERGOLOGUES ET IMMUNOLOGUES DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 19 février 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «ASSOCIATION DES ALLERGOLOGUES ET IMMUNOLOGUES DU QUÉBEC», avec siège social situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6039-o 1641-5093

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE MARCHANDISES SÈCHES EN GROS DE MONTRÉAL

(*Loi sur les syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE MARCHANDISES SÈCHES EN GROS DE MONTRÉAL», changeant son siège social de Montréal à 7705 est, boulevard Gouin, Montréal, et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

Le directeur,
6082-o HUBERT GAUDRY.
1319-7736

LA FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 8 janvier 1980, il a autorisé le changement de nom de la «FÉDÉRATION DE L'U.P.A. D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE», dont la constitution, sous le nom originaire de «LA FÉDÉRATION DE L'U.C.C. DU NORD-OUEST», a été autorisée le 29 juillet 1969, et dont le siège social est situé à Rouyn, en celui de «LA FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TEMISCAMINGUE», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, Lois refondues du Québec, chapitre S-40.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6032-o 1308-1641

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE BUANDERIES DE VERDUN

(*Loi sur les syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 30 juillet 1979, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT DES EMPLOYES DE BUANDERIES DE VERDUN F.C.A.I.», dont la constitution a été autorisé le 21 août 1975, avec siège social situé à 4815 est, boulevard Gouin, Montréal, en celui de «SYNDICAT DES EMPLOYES DE BUANDERIES DE VERDUN», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, Loi refondues du Québec, chapitre S-40.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6106-o 1364-2533

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS ET DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP

(*Loi sur les syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 12 février 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP», avec siège social situé à Rivière-du-Loup, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6033-o 1641-0938

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 500-05-006178-790

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre ÉDOUARD GOULET, résidant et domicilié au 6568, des Écores, Montréal, province de Québec, défendeur, et DENISE ST-AMOUR GOULET, résidant et domiciliée au 6568, des Écores, Montréal, province de Québec, mis en cause.

«Les lots numéros six cent quatre-vingt-quatorze, six cent quatre vingt-seize et six cent quatre-vingt-dix-sept (nos 694, 696 et 697), du cadastre de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, avec bâtisses ci-dessus construites portant le no 128, rue Saint-Laurent, à Valleyfield.»

La mise à prix est fixée à 23 215,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif du district de Beauharnois, 180, rue Salaberry, à Valleyfield, le VINGT-HUITIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 mars 1980. 6040-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-000261-79
Shérif no 89

DENIS DUMAS, GÉRALD R. SCOTT, RÉJEAN TREMBLAY, faisant affaires sous la raison sociale Dumas, Scott, Tremblay, ayant une place d'affaires au 160, de la rue Cowie, à Granby, district de Bedford, demanderesse, contre DOMAINE DE L'ESTRIE ST-LAURENT INC., corps légalement constitué, ayant une place d'affaires à Stukely-Sud, district de Bedford, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division de Shefford, mis en cause.

«Un lot vague situé à Stukely-Sud, comté de Shefford, connu et désigné comme faisant partie du lot cent cinquante-quatre (ptie 154) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely, mesurant trois cent vingt pieds à l'est, deux cent soixante-huit pieds au sud et en suivant un rayon de soixante degrés deux cent quarante pieds à l'ouest et trois cents pieds au nord, et ayant une superficie de quatre-vingt-trois mille pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et est borné comme suit: à l'ouest par une autre partie du lot 154, à l'arrière au sud par le lot 240, de l'autre côté à l'est par le lot 155 et en avant au nord par une autre partie du lot 154;

Ceci comprend le droit de passage dans toutes les rues projetées, avec d'autres ayants droit, pour leur permettre d'aller dudit lot au chemin public.

1. Un lot vacant faisant partie du lot numéro cent cinquante-quatre (ptie 154) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely, ayant une superficie totale de quarante-huit mille cent quarante pieds carrés, mesures anglaises, et borné comme suit: d'un côté, au nord-est, par une partie dudit lot réservée par S.R.J. Consultants Inc. pour un parc, au sud, par un ruisseau, à l'ouest, par le lac et, de l'autre côté, à l'est, par un chemin privé.

2. Un autre lot vacant faisant aussi partie dudit lot numéro cent cinquante-quatre (ptie 154) desdits plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely, ayant une superficie totale de cinquante-deux mille sept cent quarante pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au nord, par le ruisseau séparant la partie ci-dessus décrite au paragraphe 1 de celle décrite au paragraphe 2, au sud, par la partie dudit lot no 154, ci-après décrite au paragraphe 3, d'un côté, à l'ouest, par le lac et, de l'autre côté, à l'est, par une rue ou chemin privé.

3. Une autre partie dudit lot numéro cent cinquante-quatre (ptie 154) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely, ayant une superficie totale de cinquante-quatre mille neuf cents pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, et bornée comme suit: au nord, par la partie dudit lot no 154 ci-dessus décrite au paragraphe 3, au sud, par un chemin privé, d'un côté, à l'ouest, par un ruisseau et, de l'autre côté, à l'est, par ledit chemin privé.

4. Un autre lot faisant partie dudit lot numéro cent cinquante-quatre (ptie 154) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Stukely, ayant une superficie totale de quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingts pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: au nord, par le lac, au sud, par un chemin privé, d'un côté, à l'est par le ruisseau séparant le lot ci-dessus décrit au paragraphe 3 de celui présentement décrit au paragraphe 4 et, de l'autre côté, à l'ouest, par une autre partie dudit lot no 154, propriété de la venderesse ou représentants.

Avec droit de passage avec tous autres y ayant droit dans tous les chemins privés pour communiquer du chemin public aux lots présentement rétrocédés;

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 1 030,00 $, soit vingt-cinq pour cent (25%) du montant de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout, pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Waterloo, le VINGTIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
district de Bedford,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Palais de justice
Cour provinciale
Granby, le 18 mars 1980. 6107-o

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Drummond
No 405-02-000508-77

L.P. THERRIEN INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 451, rue Saint-Pierre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, QC, demanderesse, contre LES SERVICES DE LAVAGE J.R.R. DRUMMOND INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 574, rue Saint-Georges, Drummondville, QC, et JEAN-PIERRE HENEAULT, domicilié au 2648, boulevard Mercure, Saint-Nicéphore, QC, défendeurs.

«Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Wickham comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-six (226-21).

Avec bâtisses dessus construites, portant la désignation civique 2648, boulevard Mercure, Saint-Nicéphore, comté de Drummond, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 2 622,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le VENDREDI SEIZIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Drummondville le 25 mars 1980. 6147-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000205-79
Dossier du shérif
No 18-000007-80

LA CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU, demanderesse, contre JEAN-NOËL GAGNON, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble situé à Ragueneau, composé d'un terrain connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire cinquante-deux, rang Un, (52-6, rg 1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Ragueneau, division d'enregistrement de Saguenay.

Avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 947, route 138, Ragueneau.

La mise à prix est fixée à 3 950,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI TREIZIÈME jour du mois de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 19 mars 1980. 6063-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001920-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, QC, demanderesse, contre TOUCHE ROSS LIMITÉE, ès qualités de syndic à la faillite de Carole Laurin, ayant sa place d'affaires au 490, boulevard Saint-Joseph, Hull, QC, et RHÉAUME GIRARD, résidant et domicilié au 40, Saint-Jacques, Hull, QC, *et Al*, défendeurs.

«Un immeuble connu et désigné comme étant composé de la partie sud-est du lot numéro six cent vingt-six et la partie nord des lots numéros quatre cent quatre-vingt-dix-sept, quatre cent quatre-vingt-dix-huit, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, le tout de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246-626 ptie S.-E. et 246-497, 246-498, 246-499 ptie N.) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Un (Q. 1) de la cité de Hull, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, appartenant à Carole Laurin et étant en la possession de Touche Ross Limitée, ès qualités de syndic à la faillite, et plus particulièrement décrit comme suit, à savoir: mesurant quatre-vingt-dix pieds et neuf dixièmes (90,9 pi) au nord, douze pieds (12,0 pi) et trente-quatre pieds (34,0 pi) à l'est et à l'ouest, et quatre-vingt-neuf pieds (89,0 pi) au sud, le tout, borné comme suit: au nord par les lots 246-551, 246-552 et 246-553, à l'est par le lot 246-645 (rue Fortier) au sud par partie des lots 246-497, 246-498, et 246-499, à l'ouest par le lot 246-496 et partie du lot 246-626, contenant en superficie mille quatre-vingt-sept pieds carrés (1 087,0 pi^2).

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances portant le numéro civique 25, de la rue Fortier, Hull, QC.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille cent soixante-huit dollars et soixante-quinze centins (3 168,75 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de douze mille six cent soixante-quinze dollars (12 675,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, chambre 0,217, Hull, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 17 mars 1980. 6023-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-000771-78

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre GILBERT LANGEVIN, résidant et domicilié au R.R. 2, Bois-Franc, Maniwaki, QC, partie défenderesse.

«Un immeuble situé à Deschênes, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot treize de la subdivision officielle du lot originaire quinze A (15A-13), du rang Un, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Hull, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingt-un pieds (81 pi) de profondeur, dans sa limite est et quatre-vingt-quatre pieds et trois pouces (84 pi 3 po) de profondeur dans sa limite ouest.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro civique 26, rue Osgoode, Deschênes, QC.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de mille quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq centins (1 081,25 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatre mille trois cent vingt-cinq dollars (4 325,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 18 mars 1980. 6022-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-24-13-000829-75

GINETTE BOYER FRAPPIER, domiciliée et résidant au 717, de la rue Georges, à Buckingham, district de Hull, requérante, contre BENOÎT FRAPPIER, résidant à Hull, district de Hull, intimé.

«Un emplacement appartenant à l'intimé Benoit Frappier et situé sur les bords du lac Perch, canton de Masham, connu et désigné comme étant partie du lot dix (ptie 10), rang Cinq (R. 5), canton de Masham, mesurant ladite partie du lot cent pieds (100 pi) de largeur le long du lac ou au sud, deux cent vingt pieds (220 pi) de profondeur dans sa limite est, cent pieds de largeur en arrière (100 pi) ou au nord, et deux cent dix pieds (210 pi) de profondeur dans sa limite ouest et borné comme suit: au sud par le lac Perch, du côté est par une autre partie dudit lot 10, propriété de M. E. Robert ou représentants; du côté nord par une autre partie dudit lot 10, propriété de M. E. Robert ou représentants, et du côté ouest par la ligne de division entre les lots 10 et 11, et ainsi situé: commençant au point de jonction entre la ligne de division du lot 10 et du lot 11, et le lac Perch, du côté nord dudit lac, mesurer une distance de cent pieds (100 pi) le long du lac en ligne droite jusqu'à un autre point, puis de ce point à angle droit approximativement et en direction nord mesurer une distance de deux cent vingt pieds (220 pi) jusqu'à un autre point; puis de ce point en direction ouest mesurer une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'à la ligne de division entre les lots 10 et 11, puis le long de la ligne de division mesurer une distance de deux cent dix pieds (210 pi) jusqu'au point de commencement.

Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances ainsi que le contenu.

Ledit lot bénéficiant d'un droit de passage tel que mentionné dans un acte de vente enregistré sous le no 106-425.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de sept cent quarante-trois dollars et soixante-quinze centins (743,75 $) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de deux mille neuf cent soixante-quinze dollars (2 975,00 $) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, Notre-Dame, Maniwaki, QC, le TRENTIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 19 mars 1980. 6091-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000517-79

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1, complexe Desjardins, suite 1422, C.P. 34, Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre NIKOLAUS W. WOLF, avocat, domicilié et résidant au 322, Waverley, Ottawa, province d'Ontario *et Al.*, défendeurs.

«Un immeuble sis à Gatineau (Templeton-Est), QC, comté de Papineau, division d'enregistrement de Hull, connu et désigné comme étant partie du lot neuf A deux (9A-2 ptie), rang Un (R. 1), au cadastre officiel du canton de Templeton, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses limites nord et sud, par toute la profondeur qu'il y a entre la rue Notre-Dame (ancienne route 8 Hull — Montréal) et la ligne des eaux hautes de la baie McLaurin, dans les limites est et ouest, mesures anglaises, plus ou moins et borné comme suit: au nord, par ladite rue Notre-Dame; à l'est et à l'ouest, par autres parties du même lot, respectivement propriété de J. Eucher Campeau, ou représentants; et au sud, par ladite baie McLaurin.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Le tout tel qu'existant et aussi décrit dans des titres, dûment enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Hull, sous les numéros 136-614, 166-382, 181-627, et 186-516 respectivement.

Sujet à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble, telles celles d'utilités publiques en faveur de Bell Canada et de l'Hydro-Québec, et notamment à une servitude d'inondation en faveur de l'Hydro-Québec, dûment enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Hull, sous le numéro 158-475.

Cet immeuble porte le numéro civique 1146, de la rue Notre-Dame, de la ville de Gatineau.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de deux mille six cent trente-sept dollars et cinquante centins (2 637,50 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de dix mille cinq cent cinquante dollars (10 550,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le QUATORZIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 18 mars 1980. 6024-o

Mingan

Bref d'exécution *de Terris*

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000384-793

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Montréal et une succursale à Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre HÔTELS CÔTE NORD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires à Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sept-Îles, mis en cause.

Description de l'immeuble

Auberge des Cascades à Port-Cartier

Un immeuble situé à Port-Cartier, connu et désigné comme étant le lot ou bloc G — huit (bloc G-8) au cadastre officiel du canton de Babel, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, hôtel érigé, sans exception ni réserve aucune.

Ledit lot de terre de forme irrégulière, borné au sud par le lot G-6 (rue) à l'ouest et au nord par une partie non subdivisée au bloc G, à l'est et au nord-est par le lot G-7 (rue), mesurant quatre cent trois pieds et huit dixièmes (403,8 pi) suivant un arc de courbe de mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre dixièmes (1 399,4 pi) de rayon dans la ligne sud, trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) dans la ligne ouest, trois cent seize pieds et cinq dixièmes (316,5 pi) dans la ligne nord, cent soixante-sept pieds et quatre dixièmes (167,4 pi) suivant un arc de courbe de trois cent cinquante et un

pieds et trois dixièmes (351,3 pi) de rayon dans la ligne est et deux cent douze pieds et deux dixièmes (212,2 pi) dans la ligne nord-est et contenant en superficie cent trente quatre mille huit cent quarante-sept pieds carrés (134 847 pi²) le tout, mesures anglaises.

Ainsi que tout les meubles, équipements et autres biens mobiliers se trouvant sur les lieux à titre d'immeubles par destination.

Le montant que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à 268 000 125,00 $, payable soit en argent ou soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du palais de justice de Baie-Comeau, le SEIZIÈME jour du mois de MAI 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Sept-Îles, le 19 mars 1980.

L'huissier,
DENYS LOCAS.

TRUCHON & TRUCHON, *huissiers*
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
962-4966 ou 962-4973 6064-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
No 300-02-000245-79

COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Sainte-Pamphile, comté de L'Islet, demanderesse, contre MARCEL DUBE, domicilié et résidant à Sainte-Perpétue, comté de L'Islet, défendeur.

«La moitié nord-est du lot de terre désigné sous le numéro dix-neuf (19) au cadastre officiel pour le rang Sept du canton de Garneau, comté de L'Islet, contenant environ cinquante acres de superficie, bornée au nord-ouest et au sud-est par les fronteaux du rang, au nord-est par le lot dix-huit appartenant à André Thériault et au sud-ouest par le résidu du lot 19 appartenant à la couronne, avec bâtisses et dépendances et tout le roulant de ferme qui s'y trouve, sauf le ménage de maison et les accessoires d'un tracteur appartenant à Armand Thibaudeau.

À distraire les lots suivants:

Un emplacement de terrain mesurant quatre-vingt-dix pieds de largeur de l'est à l'ouest sur cent quatre-vingts pieds de profondeur du nord au sud, et connu ledit emplacement comme faisant partie de la moitié nord-est du lot de terre désigné sous le numéro dix-neuf (19) au cadastre officiel pour le rang Sept du canton de Garneau. Ce que vendu l'est avec la maison dessus construite et ce que vendu est borné au sud par le chemin Saint-Isidore, à l'est, à l'ouest et au nord par le terrain du vendeur; le tout tel que piqueté par les parties.

Deux lisières de terrain, montrées sur un plan par les lettres «A-B-C-D-A» et «E-F-G-H-E», sises et situées en la municipalité de Sainte-Félicité, connues et désignées comme étant deux parties du lot dix-neuf (pties lot 19) du rang Sept (VII) du cadastre du canton de Garneau, division d'enregistrement de L'Islet:

Pties lot 19, rang VII

a) Cette première partie du lot 19 du rang Sept, de figure rectangulaire, et montrée par les lettres «A-B-C-D-A», mesure une longueur de quatre-vingt-dix sept pieds (97 pi), mesurée le long de la nouvelle emprise ou une ligne parallèle et distante de quarante pieds (40 pi) au nord-ouest de la ligne centrale du chemin rang Saint-Isidore, par une largeur de vingt pieds (20 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, bornée vers le nord-ouest par le résidu du lot 19, propriété du comparant, vers le nord-est par le lot 18, propriété d'André Thériault, vers le sud-est par l'emprise du chemin rang Saint-Isidore actuel et vers le sud-ouest par une partie du lot 19, propriété de Roger Tremblay, superficie 1 940 pi² ou 0,045 acre, mesures anglaises.

b) Cette deuxième partie du lot 19 du rang Sept, de figure irrégulière, et montrée par les lettres «E-F-G-H-E», mesure une longueur de deux cent trente-sept pieds et cinq dixièmes (237,5 pi) mesurée le long de la nouvelle emprise ou une ligne parallèle et distante de quarante pieds (40 pi) au nord-ouest de la ligne centrale du chemin rang Saint-Isidore, par une largeur de vingt pieds (20 pi) dans sa ligne nord-est, puis vingt pieds et cinq dixièmes (20,5 pi) dans sa ligne sud-ouest, bornée vers le nord-ouest par le résidu du lot 19, propriété du comparant, vers le nord-est par une partie du lot 19, propriété de Roger Tremblay, vers le sud-est par l'emprise du chemin rang Saint-Isidore actuel et vers le sud-ouest par une partie du lot 19 du rang Sept, propriété de Clément Dubé, superficie: 4 810 pi² ou 0,110 acre, mesures anglaises.

Ces deux lisières de terrain contiennent en superficie totale six mille sept cent cinquante pieds carrés, équivalant

à cent cinquante-cinq millièmes d'acres, mesures anglaises.»

La mise à prix est fixée à 525,00 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de L'Islet, au 14, rue de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, province de Québec, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montmagny, le 19 mars 1980. 6083-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013493-794

JEAN-GUY ANGELILO, demeurant et résidant au 26, route 17 à Pointe-Fortune, district judiciaire de Beauharnois, demandeur, contre JACQUES GAREAU, demeurant et résidant au 1930, chemin du Tremblay, à Longueuil, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur chemin du Tremblay, en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-six (56-810) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 1930, dudit chemin du Tremblay, Longueuil.

Le tout sujet aux servitudes en faveur de la compagnie Bell Canada et Commission hydroélectrique (no 444538).»

La mise à prix est fixée à 8 500,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 mars 1980. 6043-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-004897-786

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, dit district, demanderesse, contre PATRICK ROCK, résidant et domicilié au 4820, Broadway ouest, Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement donnant sur l'avenue Broadway ouest à Montréal, mesurant trente-sept pieds six pouces de largeur sur cent pieds de profondeur (37 pi 6 po × 100 pi) comprenant:

a) La subdivision numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf du lot originaire numéro cent quarante-deux (142-599) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur cent pieds de profondeur (25 pi × 100 pi) et

b) La moitié sud-est de la subdivision numéro six cent dudit lot originaire numéro cent quarante-deux (142-½ S.-E. 600) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant douze pieds six pouces de largeur sur cent pieds de profondeur (12 pi 6 po × 100 pi); cette partie est bornée de front au nord-est par l'avenue Broadway ouest, à l'arrière au sud-ouest par la subdivision numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dudit lot originaire, du côté sud-est par la subdivision numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mentionnée ci-dessus au paragraphe A et du côté nord-ouest par le reste de la subdivision numéro six cent. Toutes les dimensions ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Y compris le bâtiment y érigé portant les numéros 4800 et 4822, avenue Broadway ouest, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Sous réserve de la servitude de vue réciproque au profit

et à la charge de la propriété adjacente au nord-ouest, servitude établie par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 845041. Dans l'état où se trouve actuellement ladite propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 11 800,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 janvier 1980. 6108-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-022116-782

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ SAVARD, résidant et domicilié au 12247, Ranger, app. 102, Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement situé à ville de Laval (Chomedey), connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (ptie no 155) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, division d'enregistrement de Laval. Cet emplacement peut se décrire comme suit: un morceau de terrain de forme trapézoïdale, borné en front vers le sud-est par le boulevard Robert-Cléroux (sans numéro cadastral), d'un côté vers le sud-ouest en arrière vers le nord-ouest et d'un autre côté vers le nord-est par des parties du lot originaire no 155 non subdivisé. La ligne sud-ouest de cet emplacement est parallèle à et située à une distance de cent trente-deux pieds (132 pi) de la ligne de division entre les lots 155 et 156. Mesurant quatre-vingts pieds et soixante-dix-huit centièmes (80,78 pi) en front dans sa ligne sud-est, deux cent soixante-dix-sept pieds (277 pi) dans sa ligne sud-ouest, soixante pieds (60 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux cent vingt-trois pieds (223 pi) dans sa ligne nord-est. Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 127 A, Petit-Bois, Laval (Sainte-Dorothée). Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 3 630,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 mars 1980. 6044-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009719-798

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre b-1, article 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS LATENDRESSE INC., a/s M.J.M. Filion, officier, 1584, rang du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Longueuil, ayant front sur la rue Belcourt, et composé des lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, comme étant:

a) Le lot numéro cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-147);

b) Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-huit (78-208-2). Tel que le tout se

trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment la maison d'habitation dessus érigée, portant le numéro 2864, de la rue Belcourt, sans aucune exception. Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 39 500,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 mars 1980. 6045-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013468-796

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la banque Canadienne Nationale et la banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre DIANE GARIÉPY, domiciliée et résidant au 9965, avenue de l'Esplanade, Montréal, province de Québec, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«La moitié indivise d'un emplacement ayant front sur l'avenue Esplanade, à Montréal, composé comme suit:

a) Du lot numéro cinq cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-huit (268-501) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet;

b) du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro cinq cent de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante-huit (268-500-2) desdits plan et livre de renvoi officiels. Avec la maison y érigée portant les numéros 9965 et 9967, de ladite avenue Esplanade et dont le mur nord-ouest est mitoyen. Avec droit de passage en commun dans la ruelle. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 6 143,75 $, soit 25% de la moitié de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1980. 6046-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017842-780

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre JEAN ABIYOUSSEF, résidant et domicilié au 314, Lahaie, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un immeuble situé rue Lahaie, Pont-Viau, ville de Laval, connu et désigné sous le numéro soixante et onze de la resubdivision du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-1-1-71) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Avec la maison dessus érigée portant le numéro civique 314, rue Lahaie, Pont-Viau, ville de Laval, dont le mur sud-est est mitoyen. Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, et plus spécialement avec et sujet à la servitude de vue enregistrée au bureau d'enregistrement de Laval, sous le numéro 127642.»

La mise à prix est fixée à 4 707,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 mars 1980. 6047-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000329-79
No 500-05-002095-808

BOCCAM INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à parc Industriel, ville Saint-Georges, Beauce, demanderesse, contre MARCEL MC CRAW, 6360, Bois-de-Coulonge, ville d'Anjou, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Le lot 434, subdivision 485, du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, ville d'Anjou, QC, de figure irrégulière, borné en front vers le sud-est par le lot 434-166 (avenue Bois-de-Coulonge), vers le sud-ouest par le lot 434-159-1, vers le nord-ouest par le lot 434-159-4 et vers le nord-est par le lot 434-155 (avenue Bois-de-Coulonge); mesurant soixante-treize pieds et trente-trois centièmes de pied (73,33 pi, soit 22,35 m) le long d'un arc de cercle de quatre cent soixante-six pieds (466,0 pi, soit 142,04 m) de rayon en front, cent deux pieds et cinquante-trois centièmes de pied (102,53 pi, soit 31,25 m) vers le sud-ouest, soixante-douze pieds et soixante-quinze centièmes de pied (72,75 pi, soit 22,17 m) vers le nord-ouest et quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (98,8 pi, soit 30,11 m) vers le nord-est; contenant en superficie sept mille deux cent quatre-vingt-six pieds carrés, mesures anglaises (7286 pi², soit 676,87 m²). Avec bâtisses dessus construites (6360, Bois-de-Coulonge), circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 29 025,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, à Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 mars 1980. 6048-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008146-795

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-HUBERT, corps politique légalement constitué et régi par la Loi sur les caisses populaires et de dépôts, demanderesse, contre WILLIAM SCOTT, constable, résidant et domicilié au 617, de l'École, Greenfield-Park, district de Montréal, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur l'avenue de l'École, en la ville de Greenfield-Park, connu et désigné comme étant la subdivision cent seize du lot originaire numéro deux cent seize (216-116) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. Avec une maison dessus érigée et portant le numéro civique 617, avenue de l'École, le mur sud-ouest étant mitoyen. Sujet à une servitude en faveur de Hydro-Québec et Bell Canada, comme créée dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 344756.»

La mise à prix est fixée à 8 350,00 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le NEUVIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 mars 1980. 6049-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011412-796

CAISSE POPULAIRE NOTRE DAME DU SACRÉ COEUR DE LASALLE, syndicat coopératif légalement constitué, en vertu et suivant la Loi sur les syndicats coopératifs de la province de Québec, ayant son siège social au 7625, rue Édouard, à LaSalle, district de Montréal, demanderesse, contre OVILA LAMARRE, domicilié et résidant

au 5935, boulevard Monk, en les ville et district de Montréal, et DAME RITA REID, épouse commune en biens de Ovila Lamarre, de la même adresse, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé sur le boulevard Monk, en la ville de Montréal connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire trois mille neuf cent douze (3912-127) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-deux pieds, mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 5935-37, boulevard Monk, Montréal.»

La mise à prix est fixée à 4 625,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 29 février 1980. 6050-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005213-796

LA CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE, société coopérative régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 555, boulevard Crémazie est, des ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL LAROSE, médecin, résidant et domicilié au 2182, rue Rockland, des ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un immeuble situé à Chambly, sur le boulevard Brassard, connu et désigné comme étant le lot numéro huit de la resubdivision du lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-15-8) des plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly. Avec les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 560, 562 et 564 dudit boulevard Brassard. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 16 275,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 29 février 1980. 6051-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005212-798

LA CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE, société coopérative régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 555, boulevard Crémazie est, des ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL LAROSE, médecin, résidant et domicilié au 2182, rue Rockland, des ville et district de Montréal, défendeur et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un immeuble situé sur le boulevard Brassard, à Chambly, et composé:

a) Du lot numéro neuf de la resubdivision du lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-15-9) des plan et livre de renvoi officiels du village du Bassin de Chambly;

b) du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre (104-14-1) desdits plan et livre de renvoi officiels; avec une maison y érigée portant les numéros 552, 554 et 556, dudit boulevard Brassard, à Chambly.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 16 275,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 29 février 1980. 6052-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-028820-798

BERNARD CARON, avocat, membre inscrit au Barreau de la province de Québec et à la section de Montréal, ayant acquitté toutes ses cotisations pour l'année courante et exerçant sa profession au 4150, boulevard Saint-Martin ouest, en la cité de Laval, district de Montréal, demandeur, contre RICHARD ROY, domicilié et résidant au 817, 8e Avenue, en la cité de Laval, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«114, place Sainte-Claire, Sainte-Rose

Un emplacement ayant front sur la rue place Sainte-Claire, en la cité de Sainte-Rose, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la resubdivision numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-six (86-21-2) du cadastre officiel du village de Sainte-Rose. Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro 114, place Sainte-Claire, Sainte-Rose.»

La mise à prix est fixée à 11 247,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«1020, 2e (Fabreville)

Un emplacement situé à Fabreville, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-trois (163-259) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose.»

La mise à prix est fixée à 9 950,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«4765, boulevard Frénette (Fabreville)

Un emplacement ayant front sur le boulevard Frénette, en la ville de Laval, Fabreville, division d'enregistrement de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-sept de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-dix (170-187), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose. Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle en construction portant le numéro civique 4765, dudit boulevard Frénette. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans aucune exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 9 990,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«817, 8e Avenue (Fabreville)

Un emplacement ayant front sur la 8e Avenue, dans la ville de Laval, quartier Fabreville, connu et désigné comme étant une partie du lot cent soixante-dix (ptie 170) de la paroisse de Sainte-Rose, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par les lots 195, 194 et 192 de la subdivision du lot originaire 170, sur cent vingt pieds (120 pi), vers le sud-est, par le lot 191 de la subdivision du lot originaire 170, sur soixante-quinze pieds (75 pi); vers le sud-ouest, par le lot 182 de la subdivision du lot originaire 170 (rue) étant la 8e Avenue, sur cent vingt pieds (120 pi); et vers le nord-ouest par le lot 149 de la subdivision du lot originaire 170, sur soixante-quinze pieds (75 pi); tous ces lots étant de la paroisse de Sainte-Rose. Avec la bâtisse y dessus érigée portant le numéro civique 817, 8e Avenue. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte.»

La mise à prix est fixée à 3 700,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 janvier 1980. 6053-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019490-786

COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST, FRANCIS AUGUSTIN NORMAN, demandeurs, contre LORNE MURRAY HALLIDAY, ANDRÉ LAFLAMME, défendeurs, et LE CABARET LA PALAIS D'OR INC et LE CABARET MILORD INC. et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Stanley en la ville de Montréal, mesurant 70 pieds de largeur par 116 pieds et 6 pouces de profondeur et ayant une superficie de 8 145 pieds carrés et composé des subdivisions neuf, dix, et onze du lot originaire mille cinq cent quatre (1504-9, 10, -11) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Montréal, (quartier Saint-Antoine). Toutes les mesures sont approximatives et en mesures anglaises. Avec droit de passage en commun avec d'autres dans les ruelles connues comme étant les subdivisions un, cinq et douze du lot originaire 10500-04 et de la partie nord du lot originaire 10500-05 auxdits plan et livre de renvoi officiels. Tel que l'immeuble se trouve avec tous ses droits, dépendances et appartenances sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 47 462,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TREIZIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 février 1980. 6054-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005430-796

LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ROBERGE & LAMBERT INC., demanderesse, contre LA CIE NICO LTÉE, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Brunswick en la ville de Pointe-Claire, connu et désigné comme étant composé de:

a) Lot numéro trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-31) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 195 et 197, rue Brunswick, en la ville de Pointe-Claire. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 187 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 février 1980. 6055-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011200-765

EQUILEASE LTD., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1255, boulevard Laird, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre SINYOR SPINNERS OF CANADA LTD., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 185, Louvain ouest, Montréal, district de Montréal, et SOLOMON SINYOR, de 185, Louvain ouest, Montréal, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain de forme irrégulière, ayant front sur la rue Paton, ville Saint-Laurent (district de Montréal), et composé de la subdivision trente-deux du lot quatre cent quatre-vingt (480-32) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant cinquante pieds de

front le long de la rue Paton, trente-trois pieds et cinq dixièmes à l'arrière le long de la ligne est de division par cent treize pieds et deux dixièmes de profondeur dans les deux lignes, nord et sud, de division, mesure anglaise et plus ou moins. Ceci comprend le bâtiment y érigé portant le numéro 2320 de la rue Paton dont le mur au sud est mitoyen. Dans l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 11 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 février 1980. 6109-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020117-782

HELLENIC CANADIAN TRUST, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et principale place d'affaires au 852, rue Jean-Talon ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LISE TOURVILLE, domiciliée et résidant au 11950A, rue des Enclaves, en les ville et district de Montréal, *et AL.*, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Description de l'immeuble

«Un emplacement donnant sur la rue des Enclaves à Montréal, comprenant:

a) Le lot de subdivision numéro seize du lot originaire numéro trois cent onze (311-16) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; ledit lot mesure trente-quatre pieds (34 pi) de largeur sur cent dix-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (118,85 pi) de profondeur sur sa ligne nord-ouest et cent dix-neuf pieds et vingt-cinq centièmes (119,25 pi) sur sa ligne sud-est, ce qui donne une superficie de quatre mille quarante-sept pieds carrés et sept dixièmes (4 047,7 pi^2);

b) Le lot de subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro trois cent onze (311-17) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; ledit lot mesure soixante-dix pieds et quinze centièmes (70,15 pi) de largeur sur sa ligne nord-est et soixante et onze pieds (71 pi) de largeur sur sa ligne sud-ouest sur cent dix-sept pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (117,85 pi) de profondeur sur sa ligne nord-ouest et cent dix-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (118,85 pi) sur sa ligne sud-est, ce qui donne une superficie de huit mille trois cent quarante-huit pieds carrés et six dixièmes (8 348,6 pi^2).

Y compris les bâtiments y érigés portant les numéros 11980A, 11980, rue des Enclaves et 1620, 1626 et 1628, rue de Salaberry à Montréal.

Le tout en mesures anglaises, et plus ou moins.»;

La mise à prix est fixée à 13 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 février 1980. 6110-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015231-796

LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires au 1010, Sherbrooke ouest, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES HOTTI, gentilhomme, résidant et domicilié au 1, place Calais, dans la cité de Candiac, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur place Calais, en la ville de Candiac, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision huit cent cinquante-cinq du lot originaire trois cent quatre-vingt-douze (392-855) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe, ayant une superficie totale de huit mille quatre cent quatorze pieds carrés (8 414 pi^2) mesures anglaises. Avec la maison dessus érigée portant le numéro 1, de

ladite place Calais. Sujet aux servitudes en faveur des compagnies d'utilités publiques et notamment celle en faveur de Bell Canada *et al.*, enregistrée à Laprairie, sous le numéro 129711. Sujet également à une autre servitude perpétuelle à l'effet de limiter le genre de construction permis sur ledit emplacement et aussi de réglementer l'usage et l'entretien dudit lot et de la bâtisse à y être érigée, tel que détaillé dans l'acte enregistré à Laprairie, sous le numéro 136190.»

La mise à prix est fixée à 11 870,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le NEUVIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 février 1980. 6056-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013308-794

LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAME MARGARET PATRICIA McINTYRE, épouse séparée de biens de David Lindsay Warner, domiciliée et résidant au 4225, rue Provost, cité de Lachine, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«L'immeuble de la défenderesse, dame Margaret Patricia McIntyre:

Un certain emplacement ayant front sur la rue Provost, en la cité de Lachine, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-seize du lot originaire numéro cent cinquante-deux (152-76) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine.

Avec la bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 4225, de ladite rue Provost. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les circonstances et dépendances y attachées.»

La mise à prix est fixée à 8 450,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 février 1980. 6057-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004510-793
No 500-05-002443-800

L'ASSURANCE VIE DESJARDINS, demanderesse, contre LES CONSTRUCTIONS JACQUES THIBODEAU INC. et JACQUES THIBODEAU, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Dorchester, en la cité de Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-48) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-aux-Trembles. Avec bâtisses dessus construites (12680 et 12690, rue Dorchester, Pointe-aux-Trembles), circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 89 150,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10,56, le TREIZIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 mars 1980. 6058-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002438-784

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou sa place d'affaires au 118, boulevard Labelle, Sainte-Rose, Laval, district de Montréal, demanderesse, contre GERALD DOYLE & EDITH DOYLE, tous deux domiciliés et résidant au 4665, rue Nadeau, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un certain terrain ayant front sur la rue Nadeau, ville de Saint-Hubert, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot sept cent treize de la subdivision officielle du lot originaire cent soixante-deux (162-713) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert. Ceci comprend le bâtiment y érigé portant le numéro 4665, de la rue Nadeau. Le tout tel qu'il existe présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 375,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1980. 6111-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-024649-795

LES ASSOCIES — SERVICES FINANCIERS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MIROSLAV JAKEVLEVIC, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé sur la 50e Avenue, à Pointe-aux-Trembles, mesurant cinquante-sept pieds et six pouces en largeur par quatre-vingt-huit pieds en profondeur et composé de:

a) La partie sud-est de la subdivision deux cent trente-neuf du lot originaire deux cent neuf (209-P. S.-E. 239) au cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, mesurant vingt pieds en largeur par ladite profondeur et bornée en front, au nord-est, par ladite avenue, en arrière, au sud-ouest, par une ruelle étant la subdivision 285 dudit lot, d'un côté, au nord-ouest, par le résidu de ladite subdivision 239 et de l'autre côté, au sud-est par la subdivision 240 dudit lot 209;

b) La subdivision deux cent quarante dudit lot originaire deux cent neuf (209-240) au susdit cadastre, mesurant vingt-cinq pieds en largeur par la profondeur susdite;

c) La partie nord-ouest de la subdivision deux cent quarante et un dudit lot originaire deux cent neuf (209-P.N.-O. 241) au cadastre susdit, mesurant douze pieds et six pouces en largeur par la susdite profondeur et bornée en front, au nord-est, par ladite avenue, en arrière, au sud-ouest, par ladite ruelle, d'un côté au nord-ouest, par la subdivision 240 décrite ci-dessus et de l'autre côté, au sud-est, par le résidu de ladite subdivision 241. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison érigée dessus ayant le numéro civique 1860, sur la 50e Avenue, à Pointe-aux-Trembles.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits et servitudes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 6 812,50 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TREIZIÈME jour de MAI 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 mars 1980. 6062-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-00045-80
No 500-05-002617-809

PLOMBERIE JACQUES THIBAULT INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1267, rue Cardinal, à Mascouche, district de Joliette, demanderesse, contre HABITATIONS FLEUR DE LYS INC. corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1055, Dover Drive, à Chomedey, Laval, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné sous le numéro cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-quatorze (374-53) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, avec bâtisse y érigée portant le numéro 2329, rue des Abeilles, Vimont.»

La mise à prix est fixée à 8 215,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un emplacement connu et désigné sous le numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-quatorze (374-52) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, avec bâtisse y érigée et portant le numéro 2331, rue des Abeilles, Vimont.»

La mise à prix est fixée à 8 215,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SIXIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 mars 1980. 6059-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-051808-793

ROSANELLI CONSTRUCTION CO. INC., demanderesse, contre PLACEMENTS JOMA LTÉE, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble situé sur la rue Papineau, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq du lot originaire mille cent quarante et un (1141-5) sur le plan officiel et livre de renvoi du quartier Sainte-Marie.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 3465, 3467 et 3469, rue Papineau.»

La mise à prix est fixée à 18 575,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TREIZIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 mars 1980. 6060-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012296-743

RICHARD H. WEEKS, administrateur, de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, et résidant au 135, avenue Vanguard, appartement 60, demandeur, contre BURTON W. GRANT, gentilhomme, d'adresse inconnue, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement donnant sur l'avenue Maitland (autrefois l'avenue Columbia) à Pointe-Claire, de configuration irrégulière, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-cinq (55-217) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire; ledit lot mesure

cinquante-huit pieds de largeur en front sur l'avenue Maitland (autrefois l'avenue Columbia), soixante-deux pieds et cinq dixièmes de largeur à l'arrière sur quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de profondeur sur sa ligne sud et quatre-vingt-dix-huit pieds et quarante-six centièmes sur sa ligne nord, en mesures anglaises et plus ou moins. Y compris le bâtiment y érigé portant le numéro 100, avenue Maitland (autrefois avenue Columbia). Avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui s'y rapportent et sous réserve d'une servitude de passage en faveur de La Compagnie de téléphone Bell du Canada et d'Hydro-Québec, établie en vertu d'un acte de servitude passé devant Me André Poirier, notaire, le treize mars mil neuf cent cinquante-quatre, dont copie a été enregistrée à Montréal, sous le numéro 1063998. Le vendeur déclare que le réservoir d'eau chaude est un réservoir loué et l'acheteur le reconnaît.»

La mise à prix est fixée à 6 300,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 3 mars 1980. 6112-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-002307-796
S-6114

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires aux Galeries Sainte-Anne, Giffard, district de Québec, demanderesse, contre RÉJEAN LAPRISE, résidant et domicilié au 1590, de Léry, Québec, district de Québec, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision 587-172 du cadastre officiel de Saint-Roch Nord, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 7 875,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec le QUINZIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6136-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000831-805
S-6117

CAISSE POPULAIRE DE COURVILLE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à 4, rue Vachon, Beauport, demanderesse, contre LES PELOUSES DUCHESNAY INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 90, rue Pichette, Beauport, et MONSIEUR ALAIN JUCHEREAU DUCHESNAY, domicilié et résidant à 90, rue Pichette, Beauport, défendeurs.

«Un immeuble connu et désigné comme étant formé de la resubdivision deux de la subdivision cinquante-sept du lot originaire huit cent vingt et un (821-57-2) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et notamment la maison portant le numéro civique 90, rue Pichette, Beauport.»

La mise à prix est fixée à 7 000,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATORZIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6137-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000832-803
S-6112

FRENETTE ET FRÈRES LTEE, corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires au 376, route Nationale, Portneuf, comté de Portneuf, demanderesse, contre CLAUDE NOËL, 27, Vieux-Chemin, Cap-Santé, comté de Portneuf, QC, défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Portneuf, Cap-Santé, comté de Portneuf, QC, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot cent trente-quatre (134-P) de cadastre officiel de la paroisse de Cap-Santé, division d'enregistrement de Portneuf, borné au nord-est par le chemin public, Vieux-Chemin, d'une longueur de 70 pieds, au nord-ouest par Vauquelin Frenette (133-P) et par Jacques Godin (131-P) d'une longueur de 65 pi et à l'est, sud-est par Raymond Hamelin (134-P) d'une longueur d'environ 260 pi, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant autrefois le numéro civique 25 et aujourd'hui le numéro civique 27, Vieux-Chemin, Cap-Santé comté de Portneuf, QC.»

La mise à prix est fixée à 5 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, le TREIZIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6138-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-003843-799
S-5916

LA VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires dans les ville et district de Québec, demanderesse, contre GILLES BERNARD et RICHARD MARTIN, défendeurs.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent-dix (110) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant le numéro civique 1344 1/2, Dorchester nord, Québec.»

La mise à prix est fixée à 6 625,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le TREIZIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6139-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000066-808
S-6095

PAUL-ÉMILE SAINT-HILAIRE, résidant et domicilié à 32, des Lilas, Sainte-Anne-de-Beaupré, QC, demanderesse, contre ROLAND OUELLET, résidant et domicilié à 1825, 27e Rue, Québec, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cinq cent vingt-huit, du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-cinq (585-528) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch Nord, division d'enregistrement de Québec.

Avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 825,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis Québec, le QUATORZIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6140-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-003977-795
S-6113

LA SOCIÈTE CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Ottawa et une succursale d'affaires en la cité de Sainte-Foy, Québec, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE LAROCQUE, domicilié au 35, rue Renaud, Saint-Emile et RAYMOND MARCOUX ès qualités de syndic à la faillite de Jean-Claude Larocque, 425 boulevard Charest est, Québec, partie défenderesse et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, mis en cause.

«La subdivision trente du lot originaire mille cent quarante et un (1141-30) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La subdivision soixante-quinze du lot originaire mille cent quarante et un-un (1141-1-75) du susdit cadastre.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et sujet à la servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada, suivant enregistrement numéro 778807».

La mise à prix est fixée à 4 125,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUINZIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6141-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-003973-794
S-6050

LE TRUST GENERAL DU CANADA, ès qualités de fiduciaire, corporation ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires à Sillery, district de Québec demanderesse, contre LE CENTRE DU CAMION NORD-EST INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, défenderesse.

«1) Un terrain situé à Saint-Apollinaire, côté nord-ouest du chemin de desserte, connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro quarante-neuf (49-2) et une partie du lot numéro quarante-neuf (ptie 49) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Apollinaire, comté et division d'enregistrement de Lotbinière, mesurant ledit terrain deux arpents de front par la profon-

deur qu'il y a à partir du chemin de desserte de la route Trans-Canada au sud-est jusqu'à la ligne séparative des terres de la paroisse de St-Apollinaire et de St-Antoine, au nord-ouest; borné comme suit; vers le nord-ouest par les terres de St-Antoine de Tilly, au nord-est par une partie du lot numéro 48 étant la propriété de M. Robert Côté, au sud-est par le chemin de desserte, et au sud-ouest par une partie du lot no 50 étant la propriété de M. Robert Paquin.

Sauf et à distraire du susdit terrain, l'emplacement appartenant à Rosaire Côté Inc., ou représentants, connu et désigné comme étant une partie du lot quarante-neuf (49 ptie) du susdit cadastre, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et borné vers le nord-ouest et le sud-ouest par la partie présentement hypothéquée, vers le nord-est par une partie du lot numéro 48 appartenant à M. Robert Côté et vers le sud-est par le chemin de desserte, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances suivant acte enregistré le 2 février 1976 sous le numéro 122,368 et un immeuble situé à Saint-Apollinaire connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire numéro quarante-neuf (49-3) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Apollinaire, comté et division d'enregistrement de Lotbinière. Avec bâtisse dessus construite.»

La mise à prix est fixée à 7 762,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«La subdivision trois du lot originaire numéro quarante-neuf (49-3) au cadastre officiel pour la paroisse de St-Apollinaire, comté et division d'enregistrement de Lotbinière, contenant en superficie trente et un mille six cent quatre-vingt-onze pieds carrés (31,691 pi²) mesures anglaises; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 687,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

«A) Ptie de lot 51

Une partie du lot numéro cinquante et un (ptie 51) aux plan et livre de renvoi officiel de la paroisse de Saint-Apollinaire, comté et division d'enregistrement de Lotbinière, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots numéros cinquante partie, cinquante et un—deux, et cinquante et un—un (ptie 50, 51-2, et 51-1) vers l'est par le lot numéro 51-2, vers le sud-est par le lot 51 ptie (chemin public) (voirie provinciale) vers le sud-ouest par les lots 51-1, 51-2, et 52 ptie, vers l'ouest par le lot 51-2 et vers le nord par le cadastre de la paroisse de Saint-Antoine, mesurant successivement deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et huit dixièmes (2 899,8 pi) vers le nord-est, six pieds et trois dixième (6,3 pi) vers le sud-est, mille neuf cent deux pieds et un dixième (1 902,1 pi) vers le sud-ouest, quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi) vers l'est, cinq cent cinquante pieds (550 pi) vers le nord-est, quatre cent un pieds et cinq dixièmes (401,5 pi) vers l'ouest, mille trois cent trente-six pieds (1 336 pi), vers le nord-est quatre cent soixante-dix-neuf pieds et quatre dixièmes (479,4 pi) vers le sud-est, trois mille deux cent quinze pieds et deux dixièmes (3 215.2 pi) vers le sud-ouest, quarante-deux pieds et quatre dixièmes (42,4 pi) et cent vingt et un pied et trois dixièmes (121,3 pi) deux cent soixante dix-huit pieds et cinq dixièmes (278,5 pi) et deux cent trente-neuf pieds et un dixième (239,1 pi) vers le nord, contenant en superficie un million deux cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés (1 221 290 pi²), mesures anglaises.

Une partie du lot 52

Une partie du lot numéro cinquante-deux (ptie 52) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-Apollinaire, comté et division d'enregistrement de Lotbinière, de figure trapézoïdale,

Bornée vers le nord-est par partie du lot numéro cinquante et un (ptie 51), vers le sud-est par partie du lot no 52 (chemin public) (voirie provinciale), vers le sud-ouest par partie du lot 51 et vers le nord-ouest par le cadastre de la paroisse de St-Antoine mesurant trois mille deux cent quinze pieds et deux dixièmes (3 215,2 pi) vers le nord-est, deux cent cinquante-deux pieds et un dixième (252,1 pi) vers le sud-est trois mille trois cent un pieds et trois dixièmes (3,301,3 pi) vers le sud-ouest et deux cent quatre-vingt-onze pieds (291 pi) vers le nord; contenant en superficie sept cent soixante-dix-neuf mille six cent trente pieds carrés (779 630 pi²), mesures anglaises.»

La mise à prix est fixée à 2 712,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, comté de Lotbinière, le HUITIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 avril 1980. 6142-o

Roberval

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
B.S.A. 160-18-000006-80
C.S.A. 160-05-000033-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques 1970 S.R.C. chapitre B-1, article 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MARTIAL MAILLOUX, résidant et domicilié au 1436, rue Saint-Cyrille, à Normandin, province de Québec, et DAME CELINE LEMIEUX, résidant et domiciliée à la même adresse que celle précitée, parties défenderesses, et LE REGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Hébertville, QC, partie mise en cause.

Désignation

«Un terrain ou emplacement situé à Hébertville-Station, comté de Lac-Saint-Jean, faisant partie du lot numéro sept A (ptie lot no 7-A) du rang Deux ouest (rg 2 O.) au cadastre officiel du canton de Labarre, mesurant environ cent soixante pieds (160 pi) de largeur ou du nord au sud sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur ou de l'est à l'ouest et borné comme suit: vers l'est à la rue Sainte-Anne; vers le sud au terrain de Denis Munger; vers l'ouest au résidu dudit lot propriété de monsieur André Bois et vers le nord à la rue Saint-Jean-Baptiste, le tout plus ou moins mesures anglaises.

Le tout avec bâtisses dessus construites (circonstances et dépendances).»

La mise à prix est fixée à la somme de 5 785,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GERMAIN NAUD.
C.P. 7, Alma,
Lac-Saint-Jean, G8B 5V5

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 21 mars 1980. 6092-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure de Montréal — (division des divorces)
District de Roberval
No 500-12-059351-76-1
Shérif: 155-18-000001-80

DAME LOUISETTE DESMEULES, domiciliée et résidant au 1425, rue Ouimet, app. 22, Saint-Laurent, district de Montréal, demanderesse, contre MARJORIC (MAJORIQUE) MUNGER, domicilié et résidant au 1557, rue Principale, cité de Granby, district de Bedford, défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, mis en cause.

«Un emplacement situé en la paroisse de Roberval, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, étant la redivision numéro un de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (82-2-1) aux plan et livre de renvoi officiels du rang B du cadastre du canton de Roberval.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars (1 484,00 $), soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, district de Roberval, le HUITIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint, district de Roberval,
LÉON-MAURICE LAVOIE.

Bureau du shérif
Palais de justice
Roberval, le 18 mars 1980. 6015-o

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Roberval
B.S.A. 160-18-000007-80
C.P.A. 160-02-000768-79

SERVICES FINANCIERS AVCO LTÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 419, rue Collard ouest, Alma, district de Roberval, QC, demanderesse, contre NICOL TREMBLAY, domicilié et résidant au 324, R.R. 2, Delisle, district de Roberval, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, à Hébertville, Notre-Dame-d'Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean district de Roberval, QC, mis en cause.

Désignation

«Un terrain ou emplacement situé en la ville d'Alma, plus précisément au numéro civique 324, route rurale 2, à Delisle, faisant partie du lot trois non subdivisé (ptie lot 3 N.-S.), du rang Un (1), au cadastre officiel du canton Delisle, mesurant cent pieds de tous les côtés, et compris dans les bornes suivantes, savoir: au nord et à l'ouest, au reste du lot dont il fait partie, propriété de Jean-Baptiste Fortin, représentant A. Larouche; à l'est, à la route régionale; et au sud, au reste du lot dont il fait partie, propriété de Raymond Maltais ou représentants.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet ledit immeuble aux servitudes des actives et passives, apparentes ou non apparentes pouvant l'affecter.»

La mise à prix est fixée à la somme de 2 917,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble, telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité.

Pour être vendu en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est à Hébertville, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GERMAIN NAUD.
C.P. 7, Alma, G8B 5V5

Bureau du shérif
Cour provinciale
Alma, le 21 mars 1980. 6093-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000181-79

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ROSAIRE FONTAINE, de la ville de Richmond, district de Saint-François, partie défenderesse, et ME RICHARD THIBAULT, ès qualités de régistrateur de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

«Un certain emplacement étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Melbourne, comme étant une partie du lot numéro cinquante-deux (ptie 52), borné à l'est par la rivière Saint-François, au nord par un chemin connu sous le nom de «Ferry Road», au sud et sud-est par un ruisseau passant à travers ledit lot de la rue Main à la rivière Saint-François et de l'autre côté à l'ouest par une ligne droite parallèle à la rue Main située à une distance de trente-cinq pieds (35 pi) de ladite rue, cettedite ligne s'étendant dudit Ferry Road audit ruisseau et étant d'une longueur de cinquante-cinq pieds (55 pi). La distance dudit Ferry Road audit ruisseau étant le long de la borne est, de soixante-quinze pieds (75 pi), mesurée le long de la rivière Saint-François lorsque cette dernière est haute. Avec la maison et les bâtisses dessus construites et y appartenant.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à 375,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 14 mars 1980. 6016-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de St-François
No 450-05-000994-79

CAISSE POPULAIRE SAINTE-JEANNE D'ARC DE SHERBROOKE, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au numéro civique 1011, rue Galt ouest, à Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François, partie demanderesse, contre REAL COURNOYER, ébéniste, domicilié et résidant à R.R. 2, à Saint-Denis-de-Brompton, district judiciaire de Saint-François, et GUY BERGERON, mouleur, domicilié et résidant à R.R. 1, Katevale, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-sept de la subdivision du lot originaire trente-six A (36A-47) dans le rang Huit (rg 8) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Brompton. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à 1 633,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MERCREDI SEPTIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 14 mars 1980. 6017-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-002447-79

LA COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA, corps légalement constitué, ayant une place d'affaires au 102, de la rue Principale nord, à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-PAUL BÉDARD, et DOREEN BÉDARD, tous deux domiciliés et résidant à R.R. 3, chemin Valley, Richmond, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Un terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Cleveland comme faisant partie du lot douze B (ptie 12B) du Treizième Rang (XIII) et décrit plus en détail comme suit: en partant d'un point situé à deux cent soixante-dix pieds et six pouces (270 pi 6 po) de la ligne de division entre les lots 12B et 13B desdits canton et rang et à mille trente-trois pieds (1 033 pi) de la ligne de division entre les lots 12B et 12C; de là à angle droit en direction sud-est sur une distance de cent soixante-dix pieds (170 pi); de là à angle droit en direction sud-ouest sur une distance de deux cents pieds (200 pi); de là à angle droit en direction nord-ouest sur une distance de cent soixante-dix pieds (170 pi); de là à angle droit en direction nord-est sur une distance de deux cent pieds (200 pi) jusqu'au point de départ. Ce terrain est borné des quatre côtés par le résidu du lot 12B. Le tout comprend les bâtiments y érigés et inhérents.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à 788,75 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le JEUDI HUITIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 19 mars 1980. 6113-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001500-788

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre b-1, article 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes, dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre DOMAINE JOIE DE VIVRE INC., et JEAN-GUY BEAUCHAMP, 86, Petit-Chicot, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«1. Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-neuf (139-21) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi) de largeur par cent treize pieds (113,0 pi) de profondeur et ayant une superficie de huit mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (8 475 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, dont une maison portant les numéros civiques 49 et 49A, 22e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, province de Québec.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 10 330,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

«2. Un immeuble situé sur le rang sud du Petit-Chicot, en la ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent quatorze (partie 414) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, mesurant environ deux cent quarante pieds (240,0 pi) en front sur le Petit-Chicot sud, par environ quatre cent quatre-vingts pieds (480,0 pi) en profondeur.

Ladite partie de lot est bornée comme suit: en front vers le nord, audit rang sud du Petit-Chicot; en arrière, vers le sud et d'un côté vers l'ouest, à d'autres parties dudit lot numéro 414 appartenant à Maurice Rosen ou représentants; et d'autre côté, vers l'est par une partie du lot 414 dudit cadastre. La ligne nord-est dudit emplacement est située à cent quarante pieds (140,0 pi) à l'ouest de la ligne de division des lots 414 et 415. Toutes les mesures sont des mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, plus particulièrement une maison portant le numéro civique 86, Petit-Chicot sud, ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement.»

La mise à prix est fixée à 11 002,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le NEUVIÈME jour de MAI 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 mars 1980. 6094-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003083-780

MUNICIPALITE DE BELLEFEUILLE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 999, de l'Eglise, Bellefeuille, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CORADON HOLDINGS LIMITED, d'adresse inconnue, partie défenderesse.

Une lisière de terrain située dans la paroisse de Saint-Jérôme, formant une partie du lot cinq cent quatre-vingt-onze (partie 591) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, mesurant cent quatre-vingts pieds (180,0 pi) de largeur, en front le long de la ligne ouest, étant la route Sainte-Camille, et en arrière, par une profondeur de sept cent vingt pieds (720,0 pi) dans ses lignes nord et sud, le tout mesures anglaises et plus ou moins; et borné à l'ouest par ladite route, au sud par la

ligne de division entre les lots numéros 591 et 592, et au nord et à l'est par parties dudit lot 591 appartenant à Léo Lachapelle ou représentants.

La mise à prix est fixée à 587,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 20 mars 1980. 6041-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000673-792

PAUL-ÉMILE PAQUETTE, faisant affaires sous le nom de Paul-Émile Paquette, au 814, 19e Avenue sud, à Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie défenderesse, contre JACQUES HEBERT, domicilié et demeurant au 1015, rue Robert, à Bellefeuille, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la municipalité de Bellefeuille, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent dix-neuf (519-10) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, mesurant cent vingt-cinq pieds (125,0 pi) par cent pieds (100,0 pi) et ayant une superficie totale de douze mille cinq cents pieds carrés (12 500 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 1015, rue Robert, Bellefeuille, QC.

La mise à prix est fixée à 6 562,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 20 mars 1980. 6042-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000615-790

SHELL CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 75, Wynford Drive, Don Mills, Ontario, partie demanderesse, contre GILLES LAPOINTE, domicilié et demeurant au 103, rue Principale, hôtel Concorde, Sainte-Agathe, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«La moitié indivise d'un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, et composé de:

a) D'une partie du lot numéro cent cinquante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135 ptie 157) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Mesurant dans sa ligne nord, vingt-huit pieds (28 pi) en suivant un arc de cercle concave d'un rayon de mille quatre cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (1 462,4 pi); au nord-est, quatre-vingt-deux pieds et soixante et un centièmes de pied (82,61 pi); au sud-est, vingt-sept pieds (27 pi); et au sud-ouest, quatre-vingt-dix pieds et un centième de pied (90,01 pi).

Contenant en superficie deux mille trois cent vingt-neuf pieds carrés (2 329 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée au nord par l'autre partie du lot 137-57 étant le chemin Oka; au nord-est par une partie du lot 135-158; au sud-est par une partie du lot 135-161, et au sud-ouest par une partie du lot 136-4;

b) D'une partie du lot numéro cent cinquante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135 ptie 158) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Mesurant dans sa ligne nord, vingt-sept pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (27,86 pi) en suivant un arc de cercle concave d'un rayon de mille quatre cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (1 462,4 pi); au nord-est, soixante-quinze pieds et soixante-seize centièmes de pied (75,76 pi); au sud-est, vingt-sept pieds (27 pi) et au sud-ouest, quatre-vingt-deux pieds et soixante et un centiè-

mes de pied (82,61 pi).

Contenant en superficie deux mille cent trente-sept pieds carrés (2 137 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée au nord par l'autre partie du lot 135-158, étant le chemin d'Oka; au nord-est, par une partie du lot 135-159; au sud-est, par une partie du lot 135-151; et au sud-ouest par une partie du lot 135-157;

c) D'une partie du lot numéro cent cinquante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-159) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Mesurant dans sa ligne nord, vingt-huit pieds et soixante-seize centièmes de pied (28,76 pi) en suivant un arc de cercle concave d'un rayon de mille quatre cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (1 462,4 pi); au nord-est, soixante-neuf pieds et dix-neuf centièmes de pied (69,19 pi); au sud-est, vingt-huit pieds (28 pi); et au sud-ouest, soixante-quinze pieds et soixante-seize centièmes de pied (75,76 pi).

Contenant en superficie deux mille vingt-huit pieds carrés (2 028 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée dans sa ligne nord, par l'autre partie 139-159, étant le chemin d'Oka; vers le nord-est, par une partie du lot 135-160; au sud-est par une partie du lot 135-161; et vers le sud-ouest, par une partie du lot 135-158;

d) D'une partie du lot numéro cent soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-160) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Mesurant dans sa ligne nord, trente-deux pieds et sept dixièmes de pied (32,7 pi) en suivant un arc de cercle concave d'un rayon de mille quatre cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (1 462,4 pi); au nord-est, soixante-deux pieds et quarante-sept centièmes de pied (62,47 pi); au sud-est trente-deux pieds (32 pi); et au sud-ouest soixante-neuf pieds et dix-neuf centièmes de pied (69,19 pi).

Contenant en superficie deux mille cent cinq pieds carrés (2 105 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée dans la ligne nord, par l'autre partie du lot 135-160, étant le chemin Oka; vers le nord-est par une partie du lot 135-579, étant la 18e Avenue, vers le sud-est par une partie du lot 135-161; et vers le sud-ouest par une partie du lot 135-159;

e) Du lot numéro cent soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-161) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Mesurant dans sa ligne nord-est et sud-ouest, vingt-cinq pieds (25 pi); et dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cent quatorze pieds (114 pi).

Contenant en superficie deux mille huit cent cinquante pieds carrés (2 850 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

f) Du lot numéro cent soixante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-162) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest, vingt-cinq pieds (25′); et dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cent quatorze pieds (114′).

Contenant en superficie deux mille huit cent cinquante pieds carrés (2 850 pi²), le tout plus ou moins selon la mesure anglaise.»

La mise à prix est fixée à 851,25 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, QC, le NEUVIÈME jour de MAI 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 21 mars 1980. 6095-o

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté de Pontiac

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, C. Robillard, secrétaire-trésorier de la Corporation municipale du comté de Pontiac, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, à l'édifice du comté, Campbell's Bay, QC, le JEUDI, HUITIÈME jour de MAI 1980 à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et frais dus aux municipalités ci-après mentionnées à moins que lesdites taxes et frais encourus, ne soient payées avant le jour fixé pour la vente. Les frais seront additionnés la journée de la vente.

Prenez avis que la liste ci-haut contient une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus, conformément à une autorisation à cet effet émise par la Commission municipale de Québec en date du 29 novembre 1977.

Municipalité du canton de l'Île-des-Allumettes

Nom	*Lot no*	*Rang*	*Superficie*	*Taxes foncières*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*	*Description*
Wasserman, Yossef	P. 53, P. 54	2	40 acres	54,34 $		31,74 $	86,08 $	

Quarante acres (40) seulement de la partie ouest du lot cinquante-trois (53) dans le rang II selon le plan du cadastre officiel du canton de l'Île-des-Allumettes, comté de Pontiac, province de Québec, Canada.

Wasserman, Yossef	P. 54	2	19 acres	27,16		20,86	48,02	

Dix-neuf acres (19) seulement appartenant au lot cinquante-quatre (54) dans le rang II étant situé à l'ouest dudit lot 54 rang II selon le plan du cadastre officiel du canton de l'Île-des-Allumettes, comté de Pontiac, province de Québec, Canada.

Municipalité du village de Chapeau

Sullivan, M.J.	P. 39	Rue St-Patrick	5 808 pi²	524,40 $	47,61 $	238,80 $	810,81 $	

La moitié nord du lot trente-neuf (½ N. 39) selon le plan officiel et le livre de renvoi du village de Chapeau, comté de Pontiac, province de Québec, Canada, bornée au nord par la rue St-Patrick dudit village; à l'est par le lot trente-huit (38); à l'ouest par le lot quarante (40) et finalement au sud par l'autre moitié dudit lot trente-neuf (39).

Labelle, Hector	22A	4	19 600 pi² ...	26,52 $		20,61 $	47,13 $
Rochon, Royal	4.....	7	100 acres	20,70		18,28	38,98
Landers, Mme Lorenzo ...	25.....	C.....	0,54 acres ...	101,48		50,59	152,07
Lafond, Louis	18.....	6	100 acres	46,83		28,73	75,56
Pong, Wong Ting	42.....	C.....	0,55 acres ...	121,89		58,76	180,65
Lachapelle, Mme Émilia ..	Ptie 29 H .	8	2 853 pi²	26,52		20,61	47,13

Terrain vacant. Borné au nord par Conrad Sabourin; au sud par la paroisse St-Rock du lac Cayamant; à l'ouest par le lac Cayamant; et à l'est par le chemin public.

Village de Campbell's Bay

Vallée, Octave	Ptie 138 ...		8 400 pi²	779,97 $	417,19 $	429,00 $	1 626,16 $	

Toute cette partie rectangulaire du lot cent trente-huit (P. 138) des plans et livre de renvoi officiels dans et pour le village de Campbell's Bay, dit comté et province, soixante-dix pieds de large du nord-est au sud-ouest par profondeur de cent vingt pieds du sud-est au nord-ouest, sise au nord-ouest du chemin public actuel conduisant de Campbell's Bay au village d'Otter Lake, la limite nord-est de telle partie étant parallèle à et à une distance de trente-trois pieds au sud-ouest de la prolongation vers le nord-ouest de la ligne centrale de cet autre chemin public appelé le chemin Moorhead séparant le lot 137 dudit village de Campbell's Bay du lot 23-A, du rang Quatre du canton de Litchfield, partie vendue bornée devant par ledit chemin allant vers Otter Lake, et d'autres parts par le résidu dudit lot 138, restant propriété de Théodore Morin, dite partie avec toutes les bâtisses dessus érigées, y mises là par présent acquéreur.

Municipalité du canton de Dorion

Nom	*Lot no*	*Rang*	*Superficie*	*Taxes foncières*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*	*Description*
Vallée, Octave	Ptie 219		3 600 pi²	826,99 $	405,95 $	441,53 $	1 674,47 $	

Toute cette partie ou parcelle de terre étant située dans le village de Campbell's Bay, dans le comté de Pontiac et province de Québec, connue et désignée comme partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) selon les plans officiels et livre de renvoi dudit village de Campbell's Bay. Ladite partie mesurant trente pieds (30′) de largeur par cent vingt pieds (120′) de profondeur et bornée comme suit: au sud par une partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) propriété de Clifford Lawn, *et al.*, à l'ouest par la rue Front; au nord par le lot numéro deux cent vingt (220) et à l'est par partie du lot numéro deux cent onze (ptie 211).

Municipalité de Chichester

Brunette, Mme Joseph (Succession)	27	3	82 acres	108,87 $	150,78 $	113,86 $	373,51 $	
Brunette, Mme Joseph (Succession)	26	3	83 acres	223,47	309,58	223,22	756,27	
Brunette, Mme Joseph (Succession)	43	6	79 acres	42,98	59,47	50,98	153,43	
Brunette, Mme Joseph (Succession)	41B 42B	6	154 acres	100,28	138,87	105,66	344,81	
Fleury, M. Oney	Ptie 21A	1	26 250 pi²	106,80	12,77	57,83	177,40	

Toute la parcelle de terrain étant située dans le canton de Chichester, dans le comté de Pontiac, dans la province de Québec, Canada, connue et désignée comme une partie du lot vingt et un «A» (21A) dans le rang I selon le cadastre officiel du canton de Chichester, parcelle ayant la forme d'un carré mesurant cent cinquante pieds en largeur (150′) de l'est à l'ouest, par cent cinquante pieds (150′) en profondeur, du nord au sud et bornée comme suit:

Au nord, par une partie du même lot vingt et un «A» (21A) propriété de Allan Venasse; à l'ouest par le chemin public joignant la route no 8 à la rivière Outaouais et divisant les lots vingt et un et vingt-deux, dans ledit rang I; à l'est par une autre partie dudit lot vingt et un «A» (21A) étant la propriété du vendeur et au sud par une partie dudit lot vingt et un (21A).

Fleury, M. Oney	P. 26	3		238,20	110,49	149,48	498,17	

Ces taxes sont pour la maison seulement qui est érigée sur ce terrain.

Lisk, Frank Edward	P. 17	1	6 600 pi²	296,15	354,41	270,22	920,78	

Toute cette parcelle irrégulière de terrain faisant partie du lot dix-sept (17) dans le rang I, selon le cadastre officiel du canton de Chichester dans le district de Pontiac, dans la province de Québec, Canada, située sur le bord de la rivière Outaouais, et mesurant comme suit: cent pieds (100′) du côté ouest à partir d'un point de l'eau haute de ladite rivière et allant vers le nord à partir de cedit point le long d'une ligne imaginaire et parallèlement jusqu'à une distance constante de soixante-six pieds (66′) à l'est de la ligne divisant les lots dix-sept et dix-huit (17 et 18) du même rang et canton. Soixante-six pieds (66′) à l'extrémité nord mesuré en allant vers l'est, à un angle droit et allant jusqu'à la borne ouest. Plus ou moins cent pieds (100′), sur le côté est en direction sud sur une cour parallèle avec la borne de l'ouest, soixante-six pieds (66′) à l'est de cette dernière borne jusqu'à la rivière Outaouais.

Et finalement soixante-six pieds (66′) sur le côté sud suivant la rivière Outaouais à partir de l'extrémité sud de la borne à l'est, au point d'origine allant dans la direction nord-ouest. Y comprenant tout immeuble qui soit érigé et aussi le droit de passage, à partir dudit lot à la route no 8.

Vaillancourt, M. Jack	P. 9H, P. 9I	1	1 1/2 acre	202,43 $	228,56 $	182,40 $	613,39 $	

Toute cette certaine parcelle de terrain formant une partie des lots neuf «H» et neuf «I» (9H, 9I) dans le rang I selon le cadastre officiel du canton de Chichester, dans le district de Pontiac, dans la province de Québec, Canada, laquelle mesure deux cent huit pieds (208′) de largeur de l'est à l'ouest et quatre cents pieds (400′) de profondeur de la rivière Outaouais à une autre partie desdits lots vendus à John Giroux et enregistrés sous le numéro 69712.

Commençant à un point d'intersection de la limite sud et ouest de la partie desdits lots vendus audit John Giroux et enregistrés sous le numéro 69712. Se dirigeant ensuite vers l'est le long de la limite sud de ladite propriété dudit John Giroux à une distance de deux cent huit pieds (208′). Se dirigeant ensuite pour une distance de quatre cents pieds (400′) dans la direction sud à un angle droit. Se dirigeant ensuite vers l'ouest le long de la rivière Outaouais pour une distance de deux cent huit pieds (208′), à une clôture de ligne existante. Se dirigeant ensuite vers le nord le long d'une clôture de ligne existante approximativement quatre cents pieds (400′), au point d'origine.

Municipalité du canton de Clarendon

Nom	*Lot no*	*Rang*	*Superficie*	*Taxes foncières*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*	*Description*
Hodgins, Harold et Cecil ..	P. 28B	3	15 530 pi² ...	127,43 $	54,71 $	82,86 $	265,00 $	

Toute cette partie ou parcelle de terre située dans le canton de Clarendon, comté de Pontiac, province de Québec formant partie du lot numéro vingt-huit B (ptie 28B) rang Trois du plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Clarendon et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un certain point sur le côté sud du chemin public et traversant ledit lot à une distance de deux cent cinquante-cinq pieds (255′) mesurant vers l'est au long du côté sud dudit chemin public de la ligne entre les cantons de Clarendon et Litchfield; de là vers l'est au long du côté sud dudit chemin public une distance de deux cents pieds (200′); de là vers le sud une distance de cinquante pieds (50′); de là vers le sud-ouest une distance de cent quinze pieds (115′); de là vers l'ouest une distance de cent onze pieds (111′); de là vers le nord une distance de cent soixante-quatre (164′) au point de début; les distances étant de mesures anglaises plus ou moins, et ladite partie étant bornée comme suit: au nord par ledit chemin public; à l'est, sud et ouest par d'autres parties dudit lot numéro vingt-huit B, la propriété de Kenneth E. Hobbs; avec la maison d'habitation et grainerie, hangar et garage y dessus érigés, circonstances et dépendances.

Municipalité du canton de Grand-Calumet

Reynolds, Mme Sheila A. .	S.-E. ½ 32.	9	32 acres	10,23 $		14,09 $	24,32 $	

Toute cette partie ou parcelle de terre située dans le canton du Grand-Calumet dans le comté de Pontiac et province de Québec. Connue et désignée comme étant la moitié sud-est du lot numéro trente-deux (S.-E. ½ 32) dans le rang 9 selon le plan officiel et livre de renvoi dudit canton du Grand-Calumet mesurant quatre cent douze pieds (412′) de largeur plus ou moins du sud-est au nord-ouest par une profondeur de trois mille neuf cent soixante pieds (3 960′) plus ou moins, sur trente-deux (32) acres de terre, plus ou moins et bornée comme suit: au nord-est par le chemin de concession entre les Huitième et Neuvième Rangs dudit canton; au sud-est par le lot numéro 31 dans ledit Neuvième Rang, la propriété du vendeur; et au sud-ouest par la rivière Outaouais et au nord-ouest par la moitié nord-ouest dudit lot no 32, la propriété de M. et Mme R.J. Murhead, le tout avec les bâtisses, circonstances et dépendances.

Lemay, Gérald	Ptie 9A ...	4	1,08 acre	149,75		69,90	219,65	

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro neuf «A» (ptie 9A) du rang Quatre (R. IV) selon les plans et livres de renvoi officiels du canton de Grand-Calumet, comté de Pontiac, province de Québec, ladite partie étant située du côté ouest du chemin public et mesure deux cent vingt-cinq pieds (225′) de largeur du nord au sud par deux cent dix pieds (210′) de profondeur de l'est à l'ouest. La limite sud de la propriété donnée par les présentes est parallèle et à une distance de deux cent dix pieds (210′) mesuré dans une direction nord, le long de la limite. À l'est dudit chemin public, à partir de la ligne des divisions entre les lots 9A et 8, dudit rang IV. Les distances sont en mesures anglaises et la propriété est bornée comme suit: à l'est par le chemin public entre les rangs Trois et Quatre dudit canton; sud, à l'ouest et au nord par d'autres parties dudit lot numéro neuf «A» (9A), avec circonstances et dépendances.

Dufault, M. Cléo	Ptie S.-O. Lot 9	2		120,24		58,10	178,34	

Cette partie quadrilatérale dans l'angle sud-ouest du lot neuf du rang Deux de la réserve du canton de l'Île-du-Grand-Calumet, cent quatre-vingt-dix pieds de large de l'ouest à l'est par trois cent cinquante pieds de profondeur du sud ou nord, partant sud à la rivière des Outaouais. Bornée: sud par dite rivière, là partant de la lisière prise par le Département des ressources hydrauliques de la province de Québec; d'un côté ouest, touchant au lot 1-a, R. sud, et autrement à autres parties du même lot, Théobert Dufault représentant ledit Ovila Dufault, le tout avec bâtisses y érigées.

Meilleur, M. Albert	Ptie 14D ..	1	2,5 acres	210,56 $		94,22 $	304,78 $	

Une certaine parcelle de terrain, de forme irrégulière, étant et formant partie du lot connu et désigné comme étant le lot numéro quatorze-D (ptie 14-D), du 1er Rang, selon les plans et livres de renvoi officiels pour le canton de l'Île-du-Grand-Calumet, ladite partie de lot ayant une largeur de 285 pieds de front sur le chemin public connu sous le nom de chemin de Tancredia, et commençant au coin sud-ouest de la propriété d'Édouard Ouellette ou ayants droit, faisant partie dudit lot 14-D et ensuite, dans une direction nord le long de la clôture qui sépare la propriété dudit Ouellette d'avec la propriété présentement vendue pour une distance de 150 pieds, plus ou moins; ensuite, dans une direction ouest, le long de la clôture qui sépare la propriété d'un certain Aurèle Meilleur ou ses ayants droit d'avec la propriété présentement vendue pour une distance de 45 pieds; ensuite dans une direction nord, le long de la même clôture bordant la propriété dudit Aurèle Meilleur pour une distance de 150 pieds jusqu'à l'autre côté d'un certain ravin, qui traverse ledit lot 14-D; ensuite dans une direction sud-ouest, le long de l'extrémité nord dudit ravin pour une distance de 264 pieds, plus ou moins, ensuite, dans une direction sud, le long de la clôture séparant la propriété présentement vendue d'une autre partie dudit lot 14-D, demeurant la propriété du vendeur, une distance de deux cents pieds, plus ou moins jusqu'au côté nord dudit chemin public; ensuite, dans une direction est, le long du côté nord dudit chemin public pour une distance de 285 pieds jusqu'au point de commencement, le tout avec toutes les dépendances et circonstances y appartenant et dont le vendeur déclare céder et l'acquéreur acquérir dans sa condition actuelle et dont il a déjà la possession. No d'enregistrement: 65497, 6 décembre 1957 et 72464, 26 juillet 1962.

Nom	Lot no	Rang	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total	Description
Sullivan, M. Elwood	Ptie 8	4	48 000 pi² ...	9,34 $		13,74 $	23,08 $	

Borné à l'est par un chemin public, au nord par le lot 9A desdits canton et rang, à l'ouest et au sud par la partie nord d'un ravin, tel que piqueté, ladite partie ayant les dimensions suivantes: commençant à l'intersection des lots 9A et 8, à l'ouest dudit chemin public et allant dans une direction sud une distance de 160', de ce point allant vers l'ouest et suivant la ligne entre les lots 9A et 8, une distance de 300', le tout avec les bâtisses, circonstances et dépendances. No d'enregistrement: 85674, 22 juillet 1970.

Municipalité de Litchfield

Sloan, M. Benedict	11A	6		60,30 $		84,12 $	94,42 $	

Municipalité des cantons de Leslie, Clapham et Huddersfield

Collins, M. Christopher ...	Lot 17	3 (Leslie)	28,74 $	79,91 $	53,46 $	162,11 $	
Collins, M. Christopher ...	Lot 18	3 (Leslie)	23,68	79,91	51,44	155,03	
Collins, M. Christopher ...	Lot 19	3 (Leslie)	23,68	79,91	51,44	155,03	
Collins, M. Christopher ...	Ptie 24	3 (Leslie)	15,02	56,41	38,57	110,00	

Borné au nord par le lot 24, rang 4, au sud par le lot 24, rang 2, à l'est par le lot 23, rang 3, et à l'ouest par le lot 25, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 25	3 (Leslie)	15,02	56,42	38,58	110,02	

Borné au nord par le lot 25, rang 4, au sud par le lac de la Ferme, à l'est par le lot 24, rang 3, à l'ouest par le lot 26, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 26	3 (Leslie)	15,02	56,42	38,58	110,02	

Borné au nord par le lot 26, rang 4, au sud par le lac de la Ferme, à l'est par le lot 25, rang 3 et à l'ouest par le lot 27, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 27	3 (Leslie)	17,92	62,70	42,25	122,87	

Borné au nord par le lot 27, rang 4, au sud par le lac de la Ferme, à l'est par le lot 26, rang 3 et à l'ouest par le lot 28, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 28	3 (Leslie)	15,60	58,07	39,47	113,14	

Borné au nord par le lot 28, rang 4, au sud par le lac de la Ferme, à l'est par le lot 27, rang 3 et à l'ouest par le lot 29, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 29	3 (Leslie)	14,99	53,31	37,32	105,62	

Borné au nord par le lot 29, rang 4, au sud par le lac de la Ferme, à l'est par le lot 28, rang 3 et à l'ouest le lot 30, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 30	3 (Leslie)	32,34	59,65	46,80	138,79	

Borné au nord par le lot 30, rang 4, au sud par le lac de la Ferme, à l'est par le lot 29, rang 3 et à l'ouest par le lot 31, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 31A ..	3 (Leslie)	127,05	101,95	101,60	330,60	

Borné au nord par le lot 31B, rang 3, au sud par le lot 31, rang 2 et le lac de la Ferme, à l'est par le lot 30, rang 3 et à l'ouest par le lot 32, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 31B ..	3 (Leslie)	63,52	101,96	76,19	241,67	

Borné au nord par le lot 31, rang 4, au sud par le lot 31A, rang 3, à l'est par le lot 30, rang 3, à l'ouest par le lot 32, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 34	3 (Leslie)	12,03	48,66	34,28	94,97	

Borné au nord par le lot 34, rang 4, au sud par le lot 34, rang 2, à l'est par le lot 32, rang 3 et à l'ouest par le lot 35, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Collins, M. Christopher ...	Ptie 35	3 (Leslie)	12.03	48,66	34,28	94,97	

Borné au nord par le lot 35, rang 4, au sud par le lac Hughes, à l'est par le lot 34, rang 3, à l'ouest par le lot 36, rang 3, à l'exception des portions déjà vendues.

Nom	Lot no	Rang	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total	Description
Collins, M. Christopher ...	Ptie 32B ..	3 (Leslie)		99,33 $	283,92 $	163,30 $	546,55 $	
Les bâtisses seulement situées sur le lot ptie 32B, rang 3.								
Collins, M. Christopher ...	Ptie 32A ..	3 (Leslie)		63,52	101,96	76,19	241,67	
Borné au nord par le lot 32B, rang 3, au sud par le lot 32, rang 2, à l'est par le lot 31, rang 3 et à l'ouest par le lot 33, rang 3 à l'exception des portions déjà vendues.								
Hardely Holdings Ltd.	Ptie 34	3 (Leslie)	15 000 pi² ...	84,41		43,76	128,17	
Une propriété connue et décrite comme faisant partie du lot 34, rang 3, canton de Leslie, étant située sur le côté ouest du lac Hughes et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point de l'ouest du lac Hughes, point situé à une distance de 100 pieds mesuré vers le nord et perpendiculairement de la limite sud dudit lot 34; ensuite dans une direction sud-ouest une distance de 200 pieds à un point du lot 34, lequel point est à une distance de 50 pieds mesuré vers le nord et perpendiculaire de la limite sud dudit lot 34; ensuite dans une direction nord et perpendiculaire à la limite sud dudit lot 34 une distance de 50 pieds; ensuite dans une direction nord-est une distance approximative de 200 pieds de la limite sud du lot 34; ensuite dans une direction sud et le long du point de l'eau haute du lac Hughes une distance de 100 pieds du point du commencement, le terrain ici vendu borné à l'est par le lac Hughes et des autres côtés par d'autres parties du lot 34.								
Lacasse, M. John Henry ..	39-2	2 (Leslie)		104,97	134,61	105,83	345,41	
Lacasse, M. John Henry ..	40-8	2 (Leslie)		12,13	20,98	23,24	56,35	
Lacasse, M. John Henry ..	40-9	2 (Leslie)		16,67	20,98	25,06	62,71	
Champagne, M. Philippe ..	38-Sub. 30	2 (Leslie)		17,14		16,86	34,00	
Waite, M. William	Ptie 21, Ptie 22	1 (Leslie)		17,14	25,59	27,09	59,82	
Toute cette partie de terrain étant connue et faisant partie des lots 21 et 22, rang 1, canton de Leslie et décrite comme suit: commençant à un point situé à une distance de 735 pieds du point d'intersection des lots 22 et 23, rang 1, Leslie, et la grève nord du lac Clark, et continuant dans la direction de l'est le long de la grève nord du lac Clark sur une distance de 200 pieds; et tournant à gauche sur une direction nord jusqu'au chemin municipal; et tournant à gauche dans une direction sud jusqu'au point du début; et borné comme suit: au nord par le chemin municipal, au sud par le lac Clark, et à l'est et l'ouest par d'autres parties du lot 22, rang 1, canton de Leslie.								
Mayhew, M. Lloyd	Ptie 37A, Ptie 37B	5 (Leslie)	8 acres	48,61	62,28	54,36	165,25	
Cette partie rectangulaire composée de parties des lots trente-sept B et trente-sept A du rang 5, des plans et livres de renvoi officiels dans et pour le canton de Leslie, comté de Pontiac, province de Québec, Canada, mesurant cinq cent cinquante pieds de large de l'ouest à l'est par six cent cinquante-cinq pieds de profondeur du nord au sud, bornée: devant nord par le chemin public entre ledit canton de Leslie et le canton de Clapham; d'un côté ouest par le lot 38, R.V. de Leslie, et autrement soit arrière sud par le résidu des mêmes lots restant propriété du vendeur, terrain vague sans aucune bâtisses dessus érigées.								
Dahlgreen, Mme Lester ...	28.....	B (Leslie)	22 651 pi² ...	60,26		34,10	94,36	
Bâtisse seulement.								
Milner, M. Ernest J.	25.....	B (Leslie)	26 571 pi² ...	43,01		27,20	70,21	
D'Angelo, M. Albert	Ptie de 18 .	A (Leslie)	24 150 pi² ...	17,14	54,76	38,76	110,66	
Toute cette propriété connue et désignée comme étant partie du lot dix-huit (18), rang A, canton de Leslie, mesurant cent cinq (105') pieds de largeur par deux cent trente (230') de profondeur, plus ou moins, en mesures anglaises, le tout borné comme suit: au nord par le lac Leslie, à l'est par une partie de ce même lot, propriété de Wilbert Lionel Brown ou représentants, au sud par une partie de ce même lot, propriété de Pat Macrillo, à l'ouest par une partie de ce même lot, propriété de Roland Proulx. La propriété présentement vendue est traversée par un chemin de vingt (20) pieds de largeur, qui, par les présentes, est créé en tant que servitude perpétuelle en faveur du résidu de ce même lot dix-huit (18).								
Municipalité de Pontiac (Quyon)								
Lapierre, M. Donat	Ptie 342 ...	Rue Clarendon	8 712 pi²	66,44 $	48,37 $	55,92 $	170,73 $	
Cette partie du lot 342 qui demeure compte tenu des actes enregistrés au bureau de Pontiac sous les numéros 61637, 62103, 62153, 64251, 64654, 64856 et 64935.								

Municipalité de Pontiac (Eardley)

Nom	Lot no	Rang	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total	Description
Lindsay, Sharon	14-1	6	131 120 pi²	143,70 $	254,26 $	169,18 $	567,14 $	
Lepage, M. Jean	Ptie 7A	5	3 600 pi²	100,21	119,93	98,06	318,20	

Toute cette propriété connue et désignée comme étant partie du lot sept «A» (ptie 7A), rang V, canton d'Eardley, comté de Gatineau, ainsi qu'une parcelle de terrain bornée comme suit: au sud par la propriété du C.P.R., à l'ouest et au sud-est par le «King's Highway», au nord et sud par une autre partie du lot 7A; mesurant en direction nord-est, soixante pieds (60′) longeant le «King's Highway», mesurant soixante pieds (60′) vers le nord-ouest par le droit de passage du C.P.R. Avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

O'Donnell, M. Paul	5-6	4	43 590 pi²	25,61	12,06	25,07	62,74	
Arial, M. John	5-9	4	43 590 pi²	25,61	57,31	43,17	126,09	
Lok, M. Hendrick Siepko	3-9	2	43 750 pi²	42,78	34,22	40,80	117,80	
Thornton, M. Francis	5-15 et 5-16	4	2 929 pi² 41 892 pi²	35,29	12,15	28,98	76,42	
Thornton, M. Francis	5-17	4	42 310 pi²	35,02	12,28	28,92	76,22	
Morin, M. Raymond	5B-4	6	43 560 pi²	25,61		20,24	45,85	

Municipalité de Pontiac (Onslow-Nord)

Dorsey, M. René	Ptie 17 C	13	7 300 pi²	434,03 $		183,61 $	617,64 $	

Un lot de terre étant partie du lot 17C, dans le Treizième Rang au plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Onslow, plus particulièrement désigné comme suit:

Commençant à un point situé sur la ligne des plus hautes eaux du lac des Loups au coin nord-est de cet autre morceau dudit lot vendu à Patrick Connors par acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Pontiac sous le numéro 41451; de ce point de commencement vers le nord-ouest le long de la ligne des plus hautes eaux dudit lac, une distance de cent soixante-quinze pieds (175′) plus ou moins jusqu'à un autre morceau dudit lot réservé par Francis Patrick Sheehan pour grève; de là vers le sud-ouest toute la distance qu'il y a jusqu'au chemin public une distance de cent soixante-quinze (175′) plus ou moins; d'où vers le nord-est toute la distance qu'il y a jusqu'au point de commencement, le tout borné comme suit:

Vers le nord-est par le lac des Loups; vers le nord-ouest par cette autre partie dudit lot 17C, réservé par Francis Patrick Sheehan; vers le sud-est par le chemin public et vers le sud-est par partie du même lot, propriété de Patrick Connors pour une autre partie. Le tout tel qu'il se trouve actuellement avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances.

Forget, Germaine	Ptie 17C	13	10 900 pi²	179,03		81,61	260,64	

Une partie du lot 17C dans le Treizième Rang selon le plan officiel et le livre de référence pour le canton d'Onslow et plus particulièrement décrit et limité comme suit: au nord-est du lac des Loups et mesurant cent (100) pieds; au sud-est par une autre partie du même lot étant la propriété de M. Arthur Lavoie; au sud-ouest par un chemin et mesurant 73½ pi et au nord-ouest par une autre partie du même lot étant la propriété de Mme S. Davidson ou ses représentants et le tout plus particulièrement décrit dans l'acte d'acquisition du vendeur enregistré au Bureau d'enregistrement de Pontiac sous le numéro 78983.

Quyon Molyldenite Co. Ltd.	Ptie 10A	7	37 acres	62,30	13,09	40,16	115,55	

La partie sud de la demi-nord du lot original 10, rang Sept (7), canton d'Onslow, connu officiellement comme le lot 10A dans le rang Sept (7) et mesurant environ 37 acres.

Municipalité de Pontiac (Onslow-Sud)

Black, M. Percy Stewart	Ptie 22C	4	5 000 pi²	464,37 $		195,75 $	660,12 $	

Toute cette parcelle de terrain située dans le canton d'Onslow, dans le comté de Pontiac, province de Québec, formant une partie du lot 22C dans le Quatrième Rang selon le plan officiel et le livre de référence de cedit canton d'Onslow, laquelle partie dudit lot est sous forme de rectangle mesurant 50′ de largeur du nord au sud et 100′ de profondeur de l'est à l'ouest; la limite est, étant parallèle à et à une distance perpendiculaire de 300′ mesurés à l'ouest de la ligne de division entre les lots 23C dans le Quatrième Rang et la limite sud étant d'une distance perpendiculaire de 250 pieds mesurés vers le nord à partir des berges de la rivière Outaouais.

Scott, M. Fernand	Ptie 6, no 17 1		6 960 pi²	60,61	96,15	72,70	229,46	

Un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro six (ptie 6) rang un (R. I), canton d'Onslow, et spécialement connu comme étant la subdivision non officielle numéro dix-sept dudit lot six, mesurant soixante-huit (68′) dans sa ligne est, quatre-

Nom	Lot no	Rang	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total	Description

vingts pieds (80') dans sa ligne nord, quatre-vingt-quinze pieds (95') dans sa ligne sud et quatre-vingt-dix pieds (90') dans sa ligne ouest, le tout plus ou moins, borné comme suit: vers le nord par le chemin; vers le sud par la subdivision non officielle 16 dudit lot 6; vers l'ouest par la subdivision non officielle numéro 8 dudit lot 6 et vers l'est par le chemin, le tout apparaissant sur une plan déposé chez le notaire François A. Binet, le 6 juillet 1955, sous le no 28318 de ses minutes, avec toutes les droits de passage pour personnes, animaux et véhicules pour se rendre à la voie publique et à la Baie de Pontiac. Avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, y compris le contenu, la chaloupe et les lumières extérieures.

Paquette, M. Bernard	6-44	1	59 739 pi²	39,14 $	43,97 $	43,24 $	126,35 $	
Robertson, M. Joseph Murray	6-41	1	60 000 pi²	19,07		17,63	36,70	
Robertson, M. Joseph Murray	6-38	1	60 169 pi²	19,07		17,63	36,70	
Robertson, M. Joseph Murray	6-1	1	62 145 pi²	19,37		17,75	37,12	
Robertson, M. Joseph Murray	6-2	1	63 000 pi²	19,37		17,75	37,12	
Robertson, M. Joseph Murray	6-3	1	63 000 pi²	19,37		17,75	37,12	
Robertson, M. Joseph Murray	6-4	1	63 000 pi²	19,37		17,75	37,12	
Robertson, M. Joseph Murray	6-5	1	63 000 pi²	19,37		17,75	37,12	
Robertson, M. Joseph Murray	6-7	1	63 000 pi²	19,37		17,75	37,12	
Robertson, M. Joseph Murray	6-75	1	19 985 pi²	19,07	116,59	64,26	199,92	

Municipalité du village de Portage-du-Fort

Delorme, Succession de Stephen Antonia	Ptie 51		348,60 $	130,63 $	201,69 $	680,92 $	

Toute cette parcelle ou partie de terrain située dans le village de Portage-du-Fort, dans le comté de Pontiac, dans ladite province, et désignée comme la portion sud du terrain connue et désignée selon le plan officiel et livre de renvoi pour ledit village de Portage-du-Fort comme étant le lot numéro cinquante et un (51) dudit village de Portage-du-Fort, ladite partie de terrain présentement vendue est de trente-deux pieds de largeur par quatre-vingt-neuf pieds de profondeur plus ou moins, et est bornée comme suit: au sud partiellement par le lot lot numéro cinquante (50) dudit village, la propriété d'Alexander Cameron et partiellement par le lot numéro quarante-neuf dudit village, la propriété de Thomas Richardson; à l'est par la rue Main dudit village et au nord par la balance de la portion dudit lot numéro cinquante dudit village; et à l'ouest par le lot numéro cinquante-deux dudit village, la propriété de John Beamish. Le tout avec les bâtisses y érigées ainsi que les circonstances et dépendances.

Spencer, Succession de Mme Rose	Ptie 187	13,74		15,50	29,24	

Toutes ces parties ou parcelles de terrain situées dans le village de Portage-du-Fort, comté de Pontiac, connues et désignées comme étant les lots numéros cent quatre-vingt-sept et cent quatre-vingt-huit (187 et 188) selon le plan officiel et livre de renvoi dudit village de Portage-du-Fort, le tout avec dépendances et circonstances.

Murdock, M. Terrance	Ptie 79	204,62 $	5,03 $	93,86 $	303,51 $	

Toute cette partie ou parcelle de terrain connue et désignée comme une partie du lot soixante-dix-neuf (ptie 79), selon le cadastre officiel du village de Portage-du-Fort, et étant plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point étant la jonction de la ligne d'eau haute de la rivière Outaouais et la ligne de division entre la présente propriété vendue et la propriété appartenant à la Corporation du village de Portage-du-Fort, étant la ligne C-D du plan préparé par Marcel Ste-Marie, arpenteur, le 29e jour de mai 1972 (fiche N-3224); et, dans une direction nord-est, le long de la ligne de division, une distance de deux cents pieds (200') à un point; ensuite, à un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) à ladite ligne de division, dans une direction sud à ladite rivière de l'Outaouais; ensuite, dans une direction nord-ouest, le long de ladite rivière Outaouais (devant) au point de commencement; telle partie triangulaire étant bornée au nord-ouest, par ladite rivière de l'Outaouais et sur tous les autres côtés, par une autre partie dudit lot. Le tout mesuré en mesures anglaises plus ou moins; sujet à toutes les servitudes passives ou actives affectant ou en faveur de ladite propriété.

Druce, M. Robert	141-39	37,11		24,84	61,95	

Municipalité du village de Shawville

Nom	*Lot no*	*Rang*	*Superficie*	*Taxes foncières*	*Taxes scolaires*	*Frais*	*Total*	*Description*
Welch, M. Louis	16-14		6 534 pi²	331,69 $		142,68 $	474,37 $	

Municipalité de Sheen, Esher et Malakoff

Tallon, M. Patrick	Ptie de lots 56A, 57A, 58A	3	60 acres ...	118,61 $	174,94 $	127,42 $	420,97 $	

Premièrement: Toute cette parcelle ou partie de terrain connue et désignée comme partie du lot cinquante-six «A» (ptie 56-A), dans le Troisième Rang (R. III), selon le cadastre officiel et le livre de renvoi pour le canton de Sheen, mesurant mille deux cent quarante-huit pieds (1 248'), dans ses limites sud-ouest et nord-est par toute la largeur dudit lot; les coins sud et est de telle partie étant à une distance de huit cent trente-deux pieds (832') dans une direction sud-est du chemin public entre les rangs Trois et Deux, dudit canton; telle partie étant bornée comme suit: au nord-est, par partie du lot 57-A, même rang et canton; au sud-ouest, par partie du lot 55, même rang et canton, et sur tous les autres côtés par une autre partie dudit lot;

Deuxièmement: Toute cette parcelle ou partie de terrain connue et désignée comme étant partie du lot cinquante-sept «A», (ptie 57-A), dans le Troisième Rang (R. III), selon le cadastre officiel et le livre de renvoi pour le canton de Sheen, mesurant mille deux cent quarante-huit pieds (1 2448') dans ses limites sud-ouest et nord-est par toute la largeur dudit lot; les coins sud et est de telle partie étant à une distance de huit cent trente-deux pieds (832') dans une direction sud-est du chemin public entre les rangs Trois et Deux, dudit canton; telle partie étant bornée comme suit: au nord-est, par partie du lot 58-A, même rang et canton; au sud-ouest, par partie du lot 56-A, même rang et canton; et sur tous les autres côtés, par une partie du même lot;

Troisièmement: Toute cette parcelle ou partie de terrain connue et désignée comme partie du lot cinquante-huit «A», (ptie 58-A), dans le Troisième Rang (R. III), selon le cadastre officiel et le livre de renvoi pour le canton de Sheen, mesurant mille deux cent quarante-huit (1 248') dans ses limites sud-ouest et nord-est par toute la largeur dudit lot; les coins sud et est de telle partie étant à une distance de huit cent trente-deux pieds (832') dans une direction sud-est du chemin public entre les rangs Trois et Deux dudit canton; telle partie étant bornée comme suit: au nord-est, par une partie du lot 59-A, même rang et canton; au sud-ouest, par une partie du lot 57-A, même rang et canton, et sur tous les autres côtés, par une partie du même lot;

Le tout contenant soixante (60) acres en superficie; le tout en mesures anglaises plus ou moins; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances; avec et sujet aux servitudes actives ou passives, affectant ou en faveur de ladite propriété.

Sweeney, Succession de J.B.	Ptie 40A ..	2	8 712 pi²	7,15	43,29	30,18	80,62	

Une parcelle du lot 40A, rang 2, dans la municipalité de Sheen, commençant à un point sur le côté sud-ouest du chemin principal à une distance de 290 pieds de l'extrémité du coin nord-ouest de la partie dudit lot 40A propriété de Christopher Gleason, ensuite allant le long du chemin principal dans une direction nord-ouest une distance de 66 pieds, ensuite à angles droits audit chemin dans une direction sud-ouest une distance de 132 pieds, ensuite à angles droits et parallèle audit chemin dans une direction sud-est une distance de 66 pieds, ensuite à angles droits allant dans une direction nord-est une distance de 132 pieds, jusqu'au point de commencement.

Municipalité de l'Île-aux-Allumettes-Est

Volz, Ursula	47.....	Île 34 ...	8,88 acres ...	38,56 $	32,01 $	38,23 $	108,80 $	
Delaney, M. Michael	22-2	Île 34 ...	8,46 acres ...	54,17	32,91	44,83	131,91	

Soumise par la Commission scolaire protestante du Pontiac

Municipalité de Bristol

Weber, Mlle Lillian et Weber, Mlle Lois	10-Ptie 21 . 10A-22	1		253,29 $	113,34 $	156,65 $	523,28 $	

Premièrement: Un immeuble situé dans le canton de Bristol, comté de Pontiac, connu et désigné comme étant le lot subdivisé numéro vingt-deux du lot originaire dix «A» (10A-22), rang Premier, selon les plans et livre de renvoi officiels pour le canton de Bristol.

Nom	Lot no	Rang	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total	Description

Deuxièmement: Le sud ou moitié de sud-ouest du lot de subdivision vingt et un dudit lot, numéro dix «A» (S.-O. 1/2 10A-21) mesurant vingt-cinq pieds de large sur l'avenue White par cent pieds de profondeur et borné comme suit: vers l'est par une partie du no de subdivision 10 «A»-4; vers le sud par la propriété décrite premièrement ci-haut; vers le nord par la moitié nord-est dudit numéro de subdivision vingt et un (10A-21).

Les immeubles décrits ci-haut constituent un certain emplacement ayant soixante-quinze pieds de façade vers l'est de l'avenue White du village de Norway Bay et une profondeur de cent pieds. Avec les bâtisses y érigées dessus, circonstances et dépendances.

Sujet de la moitié sud dudit lot de subdivision 10A-21 à une servitude de maintenir un tuyau d'eau souterrain, comme décrit et créé dans l'acte de vente mentionné, ci-après du lot des subdivisions 10A-3 et 10A-4 du Premier Rang comme terrain dominant.

Municipalité de Mansfield et Pontefract

Arnold, M. Gilbert Edgar .	Ptie 21 et Ptie 22	1		166,70 $	268,84 $	184,22 $	619,76 $	

La demie de l'intérêt non divisé dans la partie sud des lots numéros vingt et un et vingt-deux dans le rang Premier (pties 21 et 22) du plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Mansfield, comme étant les lots 21 et 22 à l'exception des parties vendues à Rodolphe Lavigne par acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division Pontiac, volume 43, et sous le numéro 50017, étant les parties desdits lots entre la rivière Fort-Coulonge et les terrains de «Pacific Junction Railway».

Ledit immeuble peut aussi être décrit comme suit: borné au nord par une partie desdits lots étant le chemin du «Pacific Junction Railway», à l'ouest par le bord des rivières Outaouais et Fort-Coulonge, au sud par le bord de la rivière Outaouais, et à l'est par la partie du lot 20 dudit rang, le tout avec dépendances et circonstances et améliorations qui y sont faites.

Municipalité de Thorne

Léger, M. Edmond	Ptie 15A et Ptie 16A	2		15,66 $	21,86 $	25,01 $	62,53 $	

Toute cette portion ou parcelle de terre située dans le canton de Thorne, comté de Pontiac, province de Québec, formant les parties du lot numéro quinze A et seize A (ptie 15A et ptie 16A) dans le rang Deux, au plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Thorne, mesurant quarante-cinq (45) pieds de large de nord-est à sud-ouest par deux cent cinquante (250) pieds de profondeur de sud-est à nord-ouest, et plus particulièrement décrit comme suit: commençant d'un certain point du côté nord-ouest grande route Shawville — Otter Lake, au coin sud-est ou en angle de la propriété de Mme Margaret Alexander; de là nord-ouest et sur les limites sud-ouest des propriétés de Mme Margaret Alexander et Percy Armitage ou représentants une distance de deux cent cinquante (250) pieds; de là sud-ouest et parrallèle à la ligne de division des lots numéros quinze A et seize A, une distance de quarante-cinq (45) pieds, de là sud-est et parrallèle au sud-ouest limites des propriétés de Mme Margaret Alexander et Percy Armitage ou représentants une distance de deux cent cinquante (250') pieds au côté nord-ouest de ladite grande route Shawville — Otter Lake; de là nord-est de ladite grande route une distance de quarante-cinq (45) pieds au point de début; les distances en mesures anglaises et cette propriété dite vendue est bornée comme suit: sur le sud-est par ladite grande route; sur le nord-est par des parties desdits lots numéros 15A et 16A, les propriétés de Mme Margaret Alexander et Percy Armitage ou représentants; sur le nord-ouest par la partie dudit lot numéro seize A, la propriété du vendeur; avec les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Campbell's Bay, QC, le 13 mars 1980.

Le secrétaire-trésorier,
C. ROBILLARD.

5993-13-2-o

Ville de Saint-Hyacinthe

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Hyacinthe, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal de la ville de Saint-Hyacinthe, située au 750, de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour du mois d'AVRIL mil neuf cent quatre-vingt, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales dues, plus les intérêts et les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient acquittés avant la vente.

La vente de ces immeubles sera faite avec les bâtisses dessus érigées, avec et sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées à ces immeubles.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Cadastre de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Nom du propriétaire	*Lot*
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-80
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-79
Trudeau, Mme Karen Mathewson	1102-217
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-97
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-99
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-139
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-105
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-103
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-100
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-166
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-165
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-164
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-163
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-104
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-105
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-159
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-160
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-161
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-162
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-97
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-96
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-158
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-157
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-156
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-155
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-94
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-95
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-180
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-181
Les Immeubles Bon Air Ltée	1104-182
Les Résidences Jardins Douville Inc.	1110-98
Guertin, Jean-Marie	1102-10-1
St-Pierre, Normand	101-126
Vallières, Yves	98-35
Mercier, Michel	98-123
Mercier, Michel	98-148
Mercier, Michel	98-150
Morin, Jean-Guy	108-127
Constantin, Jean-Louis	98-15
Samson, Jacques	100-75
Jodoin, Mme Doris	

Partie du lot 1196, bornée en front par le boulevard Pinard, en arrière et des deux côtés par d'autres parties du lot 1196; mesurant 65 pieds anglais en front par 110 pieds anglais en profondeur.

Cadastre de la cité de Saint-Hyacinthe

Succession J. Édouard Morin	341-1

Cadastre de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Nom du propriétaire	*Lot*
Mann, Guy	65-58
Neveu, Pierre	192-122
Construction Gendreau Inc.	60-16-1
Bélanger, Raymond	200-10
Rochefort, Mlle Rollande	200-3
Perreault, Maurice	319-157

Saint-Hyacinthe, le 9 mars 1980.

Le greffier,
RICHARD BOUSQUET.

5994-13-2-o

Municipalité du comté de Sherbrooke

Avis public, est par la présente, donné par le soussigné, Gilles Moreau, secrétaire-trésorier du Conseil de comté de Sherbrooke, que le JEUDI DOUZIÈME jour du mois de JUIN 1980, à DIX heures, à l'hôtel de ville de Sherbrooke, seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions du Code municipal, les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires et autres redevances payables aux municipalités ci-après nommées, à moins que lesdites taxes, redevances et les frais encourus ne soient payés avant la vente.

La municipalité du comté de Sherbrooke a obtenu la permission de faire une énumération abrégée des numéros cadastraux, conformément à l'article 730 du Code municipal de la province de Québec, par l'autorisation accordée par la Commission municipale du Québec, le 30 janvier 1980.

Canton d'Ascot

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Beaudette, Josée	16D-8 16D-4	III	Ascot	28 481 pi²	B	59,57 $		59,57 $
Couperus, Dietrich	11D-85	III	Ascot	45 707 pi²	V	57,71		57,71
Gagné, Denise	13A-120	VIII	Ascot	9 297 pi²	B	2 716,58	849,57	3 566,15
Landry, Placide Jean-Marc	13C-32	VII	Ascot	13 200 pi²	V	15,13		15,13
Landry, Placide Jean-Marc	13C-33	VII	Ascot	21 600 pi²	V	21,38		21,38
Landry, Placide Jean-Marc	13C-34	VII	Ascot	8 500 pi²	V	11,89		11,89
Péloquin, André, et Rhéault, Marcel	7C ptie	IV	Ascot	24 750 pi²	V	18,02		18,02

Borné au nord par la partie du lot 7C, rang IV, à l'est par partie du lot 7C, rang IV, au sud par partie du lot 7C, rang IV, à l'ouest par l'ancienne branche de la rivière aux Saumons.

Rousseau, Benoît	14E-17-1 ptie 14E-25 ptie	VII	Ascot	8 442 pi²	V	2 744,13	23,27	2 767,40

Borné au nord par le lot 14E-26, rang VII, à l'est par la rue Belvédère, au sud par le lot 14E-30, rang VII, à l'ouest par le lot 14E-30 et 14E ptie, rang VII.

Rousseau, Benoît	14E-26 ptie	VII	Ascot	4 057 pi²	V	1 376,76	11,16	1 387,92

Borné au nord par le lot 14E-27, rang VII, à l'est par la rue Belvédère, au sud par le lot 14E-25, rang VII, à l'ouest par la partie du lot 14E, rang VII.

Ascot-Corner

Succ. J.A. Archambault	23B, 24B	II	Ascot	78 408 pi²	V	6,50		6,50
Auger (Tardif), Yvette	21C ptie	IV	Stoke	72 750 pi²	V	12,59		12,59

Borné au nord par la prop. Ernest Bresse, à l'est par le chemin des Sables, au sud par 21C ptie, à l'ouest par 21C ptie.

Belzile, Maurice	27A-14	II	Ascot	9 431 pi²	V	7,94		7,94
Bérard, Yvon	25A-42	III	Ascot	40 875 pi²	V	25,15	73,13	98,28
Bouchard Goulet, Johanne	25C-1	XI	Eaton	27 988 pi²	B	160,83	210,36	371,19
Bouchard Goulet, Johanne	25B-12	XI	Eaton	44 341 pi²	V	9,63	24,33	33,96
Bouchard Goulet, Johanne	25B-11 ptie	XI	Eaton	66 170 pi²	V	16,93	42,28	59,21

Borné au nord par le chemin public 25B N.-S. et les lots 25B-5 et 25B-6, à l'est par le lot 25B-7, au sud par le lot 25B-13, à l'ouest par le lot 25C.

Bouchard Goulet, Johanne	24C-11 ptie	XI	Eaton	48 446 pi²	V	5,04	26,45	31,49

Borné au nord par le lot 24C ptie, à l'est par les lots 24C-11 et 24C-16, au sud par les lots 25C-15 et 24C-12, à l'ouest par les lots 24C-7 et 24C-11.

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Bouchard Goulet, Johanne	24C-7 ptie 24C-12 25B-7, -10	XI	Eaton	98 909 pi²	V	21,29 $	54,05 $	75,34 $
Bornes du 24C-7 ptie à l'est par 24C-10 et 24C-11, au sud-est par 24C-7 ptie, au sud-ouest par 24C-15 et 24C-14, au nord-ouest par 25B-10.								
Bresse, Ernest	21C ptie	IV	Stoke	20 000 pi²	B	148,96	59,35	208,31
Borné au nord par le lot 21B, au sud et à l'ouest par partie du lot 21C, à l'est par le chemin public (des Sables).								
Couture, Léonide	24C-17	XI	Eaton	288 485 pi²	V	30,00	48,16	78,16
Couture, Léonide	25B-14 ptie	XI	Eaton	86 002 pi²	B	274,26	202,99	477,25
Borné au nord-ouest et au nord-est par le lot 25B-14 ptie, au sud-est par le lot 25B-2, au sud-ouest par le lot 25B-3.								
Couture, Léonide	25B-15½ sud 24C-13½ sud 24C-14½ sud	XI	Eaton	31 455 pi²	V	10,67	13,46	24,13
Les bornes du 25B-15 sont les suivantes: au nord par le résidu du lot 25B-15, à l'est par partie du lot 24C-14, au sud et à l'ouest par partie du lot 25B-14. Les bornes du lot 24C-13 sont les suivantes: au nord par la moitié nord du lot 24C-13, au sud par partie du lot 24C-17, à l'est par partie du lot 24C-12, à l'ouest par partie du lot 24C-14. Les bornes du lot 24C-14 sont les suivantes: à l'est par partie du lot 24C-13, au sud par partie du lot 24C-17, à l'ouest par partie du lot 25B-15 et au nord par le résidu du lot 24C-14.								
Cyr, Yvan	sur 25D ptie	II	Ascot		B	68,42	258,91	327,33
Duranleau, Alain et Gaétane	sur 21C-2	IV	Stoke		B	226,51		226,51
Goulet, Emilien	25B-3	XI	Eaton	10 000 pi²	B	200,53	355,80	556,33
Goulet, Emilien	25B-14 ptie	XI	Eaton	9 000 pi²	V	0,94	1,60	2,54
Borné au sud-est par le lot 25B-12, au sud-ouest par le lot 25B-3, au nord-ouest et au nord-est par partie du lot 25B-14.								
Goulet, Lucien	24C-11 ptie	XI	Eaton	10 000 pi²	V	1,04	11,47	12,51
Borné au nord par le lot 24C N.-S., à l'est par le lot 24A, au sud par le lot 24C-16, à l'ouest par partie du lot 24C-11.								
Goulet, Lucien	24C-10	XI	Eaton	10 000 pi²	V	1,04	1,73	2,77
Lacroix, Alfred	26A-92	III	Ascot	7 500 pi²	V	6,45	1,73	8,18
Lacroix, Alfred	26A-93	III	Ascot	7 500 pi²	V	6,45	1,73	8,18
Larivière, Urbain	26A-49	III	Ascot	7 500 pi²	B	276,44	332,74	609,18
Laventure, Rosaire	26A 26C ptie	IX	Eaton	96,9 acres	B	136,46	—	136,46
Le lot 26C, rang IX, sauf et à distraire partie dudit lot antérieurement vendu à la Commission scolaire d'Ascot-Corner, enregistré à Cookshire sous le numéro 50105, reg. B, vol. 53; étant un emplacement de 100 pi par 118 pi.								
Marquis, Lionel	25 ptie	X	Eaton	335 000 pi²	B	174,55	—	174,55
Borné à l'ouest par la ligne ouest du lot 25, au sud par le chemin public conduisant à Cookshire, au nord et à l'est par le résidu du lot 25.								
Moreau, Lucien	28D ptie 28G ptie 28F ptie 28H ptie	VI	Stoke	90,6 acres	B	162,69	—	162,69
Borné au nord-ouest par le lot 27D, au nord-est par le lot 28C, au sud-ouest par le résidu du lot 28D.								
Nadeau, Constant	26A-90	II	Ascot	15 004 pi²	V	130,16	5,89	136,05
Pagé, Gaétan	26A-39 27A-40	III	Ascot	15 000 pi²	B	128,47	—	128,47
Provencher, Bertrand	26A-78	III	Ascot	7 862 pi²	V	4,22	12,31	16,53

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Tessier, Gérard	22B ptie	IV	Stoke	52 acres	B	—	399,23 $	399,23 $
Borné au nord par partie du lot 22B, à l'ouest par partie du lot 22B, à l'est par le chemin public des Sables, au sud-est par partie du lot 22C.								
Simard, France	27B-12 27H-3 27-1-1-2	I	Ascot	17 580 pi²	B	679,48 $	399,48	1 078,96
Succ. Thompson, Alfred	4F	II	Westb.	43 560 pi²	V	13,63	3,66	17,29
Vallières, Roland	23B-1	IV	Stoke	156 380 pi²	V	11,27	—	11,27
Vincent, Yves Lise	21C-12	III	Ascot	20 005 pi²	V	6,76	3,56	10,32
			Deauville					
Labrecque, Charles	430 ptie 431 ptie 519 ptie		Orford	8 581 pi²	B	464,11 $	— $	464,11 $
Le lot 519 ptie est borné comme suit: au nord par le lot 520, à l'est par partie du lot 431, au sud par le lac, à l'ouest par le lac. Le lot 430 ptie est borné comme suit: au nord par partie du lot 430, à l'est par le lot 428, au sud par partie du lot 430, à l'ouest par partie du lot 430. Le lot 431 ptie est borné comme suit: au nord par le lot 430 ptie à l'est par le lot 428, au sud par partie du lot 519, à l'ouest par partie du lot 519.								
Lescault, Bertrand	517 ptie		Orford	13 006 pi²	B	509,76	—	509,76
Borné au nord par le boulevard Bourque, à l'est les lots 517-110 ptie, 517-83, 517-82, au sud par le lot 517-79, à l'ouest par partie du lot 517.								
Lescault, Bertrand	517-78, -79		Orford	13 334 pi²	V	65,14	—	65,14
Le lot 517-78 est borné comme suit: au nord par partie du lot 517, à l'est par le lot 517-79, au sud par la rue Hébert, à l'ouest par le lot 517-77. Le lot 517-79 est borné comme suit: au nord par partie du lot 517, à l'est par les lots 517-80 et 517-81, au sud par la rue Hébert, à l'ouest par le lot 517-78.								
Nicol, Raymond	552-10 ptie 552-9 ptie		Orford	3 715 pi²	B	177,90	—	177,90
Le lot 552-10 ptie et 552-9 ptie est borné comme suit: au nord par la voie ferrée, à l'est par le lac, au sud par le lot 552-9 ptie, à l'ouest par la voie ferrée.								
Nicol, Raymond	552-9 ptie		Orford	1 200 pi²	B	122,81	—	122,81
Borné à l'est par le lac, à l'ouest par la rue Beaulieu, au nord par partie du lot 552-9, au sud par partie du lot 552-8.								
Nicol, Raymond	552-10 ptie		Orford	2 000 pi²	B	29,19	—	29,19
Borné au nord par la voie ferrée et le lac, à l'est par le lac, au sud par partie du lot 552-9, à l'ouest par la voie ferrée.								
Salvail, François, Patrick et Hélène	597-19		Orford	34 375 pi²	B	797,14	—	797,14
Talbot (Cusson), Pauline	558		Orford	19 600 pi²	B	315,16	—	315,16
			Fleurimont					
Archambault, Réjean	24-364	VIII	Ascot	35,100 pi²	V	5,25 $	6,88 $	12,12 $
Audy, Raymond	27C-4	IX	Ascot	21 600 pi²	V	197,83	46,65	244,48
Audy, Raymond	27C-4 ptie	IX	Ascot	32 458 pi²	V	33,58	16,53	50,11
Sauf et excepté la partie dudit lot appartenant déjà à l'acquéreur suivant acte de vente enregistré à Sherbrooke le 16-7-71, no 176419.								
Bisson, Paul	20A-69	IV	Ascot	7 000 pi²	V	1 184,03	14,40	1 198,43

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-333	VIII	Ascot	6 514 pi²	V	2,94 $	—	2,94 $
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-334	VIII	Ascot	6 600 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-335	VIII	Ascot	6 290 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-336	VIII	Ascot	6 284 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-337	VIII	Ascot	6 278 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-338	VIII	Ascot	6 271 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-339	VIII	Ascot	6 265 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-340	VIII	Ascot	6 259 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-342	VIII	Ascot	6 246 pi²	V	1,44	—	1,44
Bleau, Robert et Clouette, Rhéal ..	24-349	VIII	Ascot	6 514 pi²	V	1,44	—	1,44
Campeau, René	21F-74	IV	Ascot	6 000 pi²	V	992,13	12,27	1 004,40
Champoux, Claude	21B-143	IV	Ascot	8 173 pi²	V	1 707,19	4,21	1 711,40
Chicoine, Denis	20C-132	IV	Ascot	7 500 pi²	V	984,40	15,41	999,81
Chicoine, Denis	20C-133	IV	Ascot	6 700 pi²	V	879,55	13,31	892,86
Domaine N. Raby	19D-62 Pt	IV	Ascot	6 914 pi²	V	932,32	—	932,32
Borné au nord par partie du lot 2A-59, à l'est par le lot 19D-62-1, au sud par le lot 19D-44 rue des Pinsons, à l'ouest par le lot 19D-22.								
Domaine N.Raby	19D-74	IV	Ascot	6 431 pi²	V	984,82	0,13	984,95
Domaine N.Raby	19D-75	IV	Ascot	6 798 pi²	V	1 014,14	0,13	1 014,27
Domaine N.Raby	19D-76	IV	Ascot	7 076 pi²	V	1 036,31	0,20	1 036,51
Domaine N.Raby	19D-78	IV	Ascot	7 146 pi²	V	1 122,60	0,20	1 122,80
Domaine N.Raby	20A-135	IV	Ascot	6 480 pi²	V	814,29	—	814,29
Domaine N.Raby	20A-144	IV	Ascot	6 588 pi²	V	827,88	—	827,88
Domaine N.Raby	20A-149	IV	Ascot	6 480 pi²	V	814,29	5,75	820,04
Domaine N.Raby	20A-190	IV	Ascot	6 616 pi²	V	829,72	15,80	845,52
Domaine N.Raby	20A-259	IV	Ascot	3 996 pi²	V	502,95	2,40	505,35
Domaine N.Raby	20A-260	IV	Ascot	3 996 pi²	V	502,72	5,32	508,04
Domaine N.Raby	20A-261	IV	Ascot	3 996 pi²	V	502,72	5,32	508,04
Domaine N.Raby	20A-262	IV	Ascot	3 996 pi²	V	502,72	5,32	508,04
Domaine N.Raby	20A-263	IV	Ascot	3 996 pi²	V	502,72	5,32	508,04
Domaine N.Raby	20A-264	IV	Ascot	3 996 pi²	V	502,72	5,32	508,04
Domaine N.Raby	20A-265	IV	Ascot	3 996 pi²	V	498,46	2,40	500,86
Domaine N.Raby	20A-266	IV	Ascot	3 996 pi²	V	498,46	2,40	500,86
Domaine N.Raby	20A-267	IV	Ascot	3 996 pi²	V	498,46	4,67	503,13
Domaine N.Raby	20A-268	IV	Ascot	3 996 pi²	V	498,46	4,67	503,13
Domaine N.Raby	20A-271	IV	Ascot	4 050 pi²	V	510,40	4,71	515,11
Domaine N.Raby	20A-272	IV	Ascot	4 050 pi²	V	510,40	4,71	515,11
Domaine N.Raby	20A-273	IV	Ascot	4 050 pi²	V	506,39	4,71	511,10
Domaine N.Raby	20A-274	IV	Ascot	4 050 pi²	V	506,39	4,71	511,10
Domaine N.Raby	20A-275	IV	Ascot	4 050 pi²	V	506,05	4,71	510,76
Domaine N.Raby	20A-276	IV	Ascot	4 050 pi²	V	510,43	4,71	515,14
Domaine N.Raby	20C-339	IV	Ascot	7 099 pi²	V	787,66	—	787,66
Giguère, Renald	21B-63	IV	Ascot	10 147 pi²	B	1 942,94	711,88	2 654,82
Lacerte, Réal	20A-48	V	Ascot	7 000 pi²	V	852,53	—	852,53
Lacerte, Réal	20A-47	V	Ascot	7 000 pi²	B	854,03	—	854,03
Larochelle, Normand	19B-73	V	Ascot	6 800 pi²	B	419,08	70,56	489,64
Lecours, Rosaire	21C-50	IV	Ascot	6 000 pi²	B	1 019,39	54,83	1 074,22
Lecours, Rosaire	21C-51	IV	Ascot	6 000 pi²	V	783,61	3,11	786,72
Les Invest. J.M. Deslauriers	24-274	VIII	Ascot	6 138 pi²	V	54,11	0,04	54,15
Les Produits Blanchet Inc.	24-147	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	50,90	3,26	54,16

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Les Produits Blanchet Inc.	24-148	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	49,40 $	3,26 $	52,66 $
Les Produits Blanchet Inc.	24-149	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	49,40	3,26	52,66
Les Produits Blanchet Inc.	24-150	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	49,40	3,26	52,66
Les Produits Blanchet Inc.	24-151	VIII	Ascot	6 138 pi ²	V	49,00	3,26	52,26
Les Produits Blanchet Inc.	24-152	VIII	Ascot	6 138 pi²	V	49,00	3,26	52,26
Les Produits Blanchet Inc.	24-153	VIII	Ascot	6 138 pi ²	V	52,13	3,26	55,39
Les Produits Blanchet Inc.	24-154	VIII	Ascot	6 138 pi ²	V	52,13	3,26	55,39
Les Produits Blanchet Inc.	24-155	VIII	Ascot	6 188 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-156	VIII	Ascot	6 188 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-157	VIII	Ascot	6 188 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-158	VIII	Ascot	6 188 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-159	VIII	Ascot	6 138 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-160	VIII	Ascot	6 138 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-161	VIII	Ascot	6 682 pi²	V	0,67	3,57	4,24
Les Produits Blanchet Inc.	24-162	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	51,40	3,57	54,97
Les Produits Blanchet Inc.	24-163	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	51,40	3,57	54,97
Les Produits Blanchet Inc.	24-164	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	51,40	3,57	54,97
Les Produits Blanchet Inc.	24-165	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	51,40	3,57	54,97
Les Produits Blanchet Inc.	24-166	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	51,40	3,57	54,97
Les Produits Blanchet Inc.	24-167	VIII	Ascot	7 920 pi²	V	63,26	4,36	67,62
Les Produits Blanchet Inc.	24-168	VIII	Ascot	7 820 pi²	V	62,46	4,36	66,82
Les Produits Blanchet Inc.	24-169	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	0,67	3,57	4,24
Les Produits Blanchet Inc.	24-170	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	0,67	3,57	4,24
Les Produits Blanchet Inc.	24-171	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	0,67	3,57	4,24
Les Produits Blanchet Inc.	24-172	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	0,67	3,57	4,24
Les Produits Blanchet Inc.	24-173	VIII	Ascot	6 435 pi²	V	0,67	3,57	4,24
Les Produits Blanchet Inc.	24-174	VIII	Ascot	10 897 pi²	V	1,17	7,40	8,57
Les Produits Blanchet Inc.	24-175	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-176	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-177	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-178	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-179	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-180	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-181	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-182	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-183	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-184	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-185	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-186	VIII	Ascot	6 187 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-187	VIII	Ascot	6 203 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-188	VIII	Ascot	6 194 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-189	VIII	Ascot	6 184 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-190	VIII	Ascot	6 178 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-191	VIII	Ascot	6 172 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-192	VIII	Ascot	6 156 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-193	VIII	Ascot	6 160 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-194	VIII	Ascot	6 153 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-195	VIII	Ascot	6 144 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-196	VIII	Ascot	6 134 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-197	VIII	Ascot	6 128 pi²	V	0,63	3,26	3,89

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Les Produits Blanchet Inc.	24-198	VIII	Ascot	6 122 pi²	V	0,63 $	3,26 $	3,89 $
Les Produits Blanchet Inc.	24-199	VIII	Ascot	6 115 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-200	VIII	Ascot	6 109 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-201	VIII	Ascot	6 103 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-202	VIII	Ascot	6 093 pi²	V	0,63	3,26	3,89
Les Produits Blanchet Inc.	24-203	VIII	Ascot	6 084 pi²	V	49,40	3,25	52,65
Les Produits Blanchet inc.	24-205	VIII	Ascot	6 072 pi²	V	81,54	3,25	84,79
Les Produits Blanchet Inc	24-204	VIII	Ascot	6 078 pi²	V	81,54	3,25	84,79
Les Produits Blanchet Inc.	24-206	VIII	Ascot	6 577 pi²	V	87,85	3,56	91,41
Marcoux, Gérard	20A-136	IV	Ascot	6 480 pi²	V	804,83	—	804,83
Martel, Carmen	19A-74	V	Ascot	7 414 pi²	V	1 418,72	18,04	1 436,76
Mathieu, Fernand	27A-2	VI	Ascot	7 850 pi²	V	87,14		87,14
Mosher, Vernon	20C-46	IV	Ascot	7 525 pi²	V	1 039,48		1 039,48
Paradis, Émile	19A-71	V	Ascot	7 033 pi²	V	1 100,70	2,54	1 103,24
Riendeau, Georges	21F-86	IV	Ascot	9 650 pi²	V	1 072,25	19,73	1 091,98
Roy, Jean-Claude	26F-21	VI	Ascot	13 000 pi²	V	33,10		33,10
Talbot, Bruno	20C-87							
	20C-86 ptie	IV	Ascot	9 000 pi²	V	1 815,55	29,55	1 845,10
Borné au nord par le lot 20C-60, rue Lehoux, à l'est par le lot 20C-87, au sud par partie du lot 20B, à l'ouest par le lot 20C-86-1.								
Beaudoin, Gérard	19B-60	IV	Ascot	8 125 pi²	V	4,36	9,65	14,01
Caron, Horace	21B-66-2	IV	Ascot	2 249 pi²	V	89,44	12,21	101,65
Pellerin, Richard	23D-388	VII	Ascot	7 957 pi²	V	689,66	235,10	924,76
Richer, Ghislain	23B-81	V	Ascot	45 012 pi²	B	2 997,00		
						4 022,49	2 382,85	9 402,34
Côté, Gaston	22D-2	V	Ascot	19 739 pi²	V		885,13	885,13
Lemieux, Gilles	19B-100	V	Ascot	11 250 pi²	B	568,53	289,47	858,00
Lemieux, Gilles	19B-101	V	Ascot	14 986 pi²	V	459,61	15,67	475,28
Gabriel Dubreuil Inc.	19C-75	IV	Ascot	6 503 pi²	V	696,42	165,81	862,23
Gabriel Dubreuil Inc.	23D-347	VII	Ascot	6 000 pi²	V	6,42	4,14	10,56
Gabriel Dubreuil Inc.	23D-348	VII	Ascot	6 178 pi²	V	6,64	4,14	10,78
Gabriel Dubreuil Inc.	23D-384	VII	Ascot	11 768 pi²	V	273,14	8,82	281,96
Gabriel Dubreuil Inc.	23D-385	VII	Ascot	20 328 pi²	V	378,00	11,42	389,42
Serres et Pépinières Fleurimont	22D ptie	V	Ascot	6,9 acres	V		805,24	805,24
Borné à l'ouest par le chemin public, au nord-ouest par partie du lot 22D, à l'est et au sud-est par partie du lot 22D.								
Grenier, Marie-Paul	27C	IX	Ascot	4 200 pi²	V	13,55		13,55
			Canton d'Orford					
Rouse E., Victor	838-46	XIV	Orford	20 566 pi²	B		169,43 $	169,43 $
			Rock Forest					
Aberman, Jack et Zave H.	224-49		Orford	21,83 acres	B	61 610,90		61 610,90
	227-2							
	227-1 ptie							
Lot 227-1 ptie est borné comme suit: à l'est par le lot 224-49, au sud par le boul. Bourque, à l'ouest par le lot 227-1-1, rue Hautbois.								

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Bellavance, Jean-Marie	4A-8, 4B-15 ptie	XIV	Ascot	8 513 pi²	B		75,02 $	75,02 $
Borné au sud par parties des lots 4A et 4B, à l'ouest par le chemin public, au nord par une ligne parallèle et distante de 50 pieds au nord de la ligne nord de la propriété de Benoit Robert, à l'est par une ligne distante de 242 pieds à l'est de la ligne est du chemin public.								
Bérard, Michel	244-5		Orford	7 380 pi²	B		99,98	99,98
Bergeron, Gérald	311-60		Orford	7 125 pi²	B	123,17 $	310,17	433,34
Bergeron, Louis	169-181-1-1		Orford	26 193 pi²	B	378,13	1 112,04	1 490,17
Bernard Jean, M. et Mme	612-20,-21,-22		Orford	13 750 pi²	B	258,28	355,05	613,33
Bibeau, René	225-5		Orford	7 100 pi²	V		27,64	27,64
Bibeau, René	225-54		Orford	7 500 pi²	V	—	27,64	27,64
Bilodeau, Jean-Denis	172-40-295		Orford	6 000 pi²	V	7,69	22,83	30,52
Bilodeau, Jean-Denis	172-40-296		Orford	6 000 pi²	V	5,69	22,83	28,52
Bilodeau, Jean-Denis	226-23		Orford	6 240 pi²	V	5,79	21,80	27,59
Bolduc Denis Inc.	169-204		Orford	7 121 pi²	V	1 414,82	55,92	
							7,53	1,478,27
Breton, Ernest	167-5-2		Orford	9 840 pi²	B	213,06	236,85	449,91
Breton, Robert	9J-29 9J-30	X	Ascot	16 000 pi²	B	—	548,97	548,97
Brouillard, Aurèle	226-51		Orford	7 815 pi²	V	13,22	24,05	37,27
Brouillard, Aurèle	226-50		Orford	8 212 pi²	V	17,04	25,72	42,76
Brouillard, Aurèle	172-40-265		Orford	6 000 pi²	V	11,80	22,83	34,63
Cantin, Gaston	613 ptie		Orford	5 000 pi²	B	117,34	310,01	427,35
Borné au nord-ouest, au nord-est et au sud-ouest par partie du lot 613 appartenant à Léo Bergeron ou représ., au sud-est par la route numéro 1.								
Caron, Fernand	11B-107	X	Ascot	6 000 pi²	V	6,85	14,40	21,25
Champagne, Robert	8F ptie	X	Ascot	8 712 pi²	B	90,84	116,78	207,62
Borné au nord, à l'est et au sud par le résidu dudit lot 8F, à l'ouest par le chemin public.								
Cie Dev. Rock Forest Ltée	171-137-2		Orford	6 003 pi²	V	192,13	38,47	
							3,48	234,08
Cie Dev. Rock Forest Ltée	171-139		Orford	6 526 pi²	V	506,01	3,48	
							42,02	551,51
Cie Dev. Rock Forest Ltée	171-140		Orford	6 520 pi²	V	207,32	42,02	
							3,48	252,82
Cie Dev. Rock Forest Ltée	171-141		Orford	6 514 pi²	V	207,32	42,02	
							3,48	252,82
Cie Dev. Rock Forest Ltée	171-137-2		Orford	6 003 pi²	V	192,16	4,36	196,52
Entr. Général R. Lamontagne Inc.	319-111		Orford	7 475 pi²	V	1 421,89	67,85	
							4,07	1 493,81
Côté Paul-Émile	6B-4	XII	Ascot	9 600 pi²	B	362,65	—	362,65
Delafontaine, Maurice	218-107		Orford	3 500 pi²	B	—	285,48	
							11,62	297,10
Desnoyers, Paul-Émile	166-28 166-29 ptie		Orford	26 404 pi²	B	482,90	367,85	850,75
Borné au nord par le lot 166-5 et partie du lot 166-4, à l'est par partie du lot 166-29, au sud par le lot 166-34 rue, à l'ouest par le lot 166-28.								
Denis Arcadius	612-37, -38, -39		Orford	28 711 pi²	B	635,57	464,08	1 099,65
Dugrenier, Jean-Guy	411-11 411-12		Orford	47,182 pi²	B	34,17	140,86	175,03
Gagné, Fernand	171-56-1 171-55-2		Orford	4 488 pi²	B	359,18	146,11	505,29
Gagné, Jacques	9-92	XII	Ascot	10 855 pi²	V	199,52	144,98	344,50
Gauch, Éric	225-79		Orford	7 500 pi²	V	888,01	55,41	943,42

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Gingues, J.-Paul	172-40-173		Orford	6 000 pi²	V	—	32,19 $	32,19 $
Gingues, J.-Paul	172-40-190		Orford	8 482 pi²	V	—	23,15	23,15
Gingues, J.-Paul	172-40-191		Orford	8 450 pi²	V	—	10,85	10,85
Gingues, J.-Paul	172-40-210 172-40-211		Orford	12 714 pi²	V	—	19,42	19,42
Gingues, J.-Paul	172-40-96		Orford	6 000 pi²	V	—	9,70	9,70
Gingues, J.-Paul	172-40-97		Orford	6 000 pi²	V	—	9,70	9,70
Glaude, Richard	310-4		Orford	20 000 pi²	B	103,94 $	373,95	477,89
Goupil, Yvon	10C ptie	XI	Ascot	10 450 pi²	B	—	183,48	183,48
Borné au nord par le terrain d'Émile Turgeon, à l'est par le terrain d'Émile Turgeon, au sud par la moitié du terrain appartenant à André Létourneau ou représ., à l'ouest par le chemin public.								
Grand-Maison, Robert	169-5		Orford	35 256 pi²	B	—	120,19	120,19
Grand-Maison, Robert	170-7 170-8		Orford	33 687 pi²	B	—	302,53	302,53
Guérin, Richard	218-136 218-137		Orford	6 600 pi²	B	—	13,61	13,61
Lambert, André et Turgeon, Richard	418 ptie		Orford	146 798 pi²	B		308,07	308,07
Borné au nord par partie du lot 418, à l'est par le boul. Bourque, au sud par partie du lot 418, à l'ouest par les lots 510 et 512.								
Lambert, Mario et Perreault, Nicole	7A-23	XII	Ascot	19 500 pi²	B		213,35	213,35
Lavallée, Claude	320-29 320-28 ptie		Orford	11 250 pi²	V	2 923,00	85,67	3 008,67
Borné au nord par le boul. Bourassa, à l'est par le résidu du lot 320-28, au sud par le lot 320 n.s., à l'ouest par le lot 320-29.								
Lavoie (Ouimet), Mme Cécile	175-2-2		Orford	5 350 pi²	B	171,74	284,55	456,29
Leclerc, Pierre, Marcel	1A-4 ptie	XII	Ascot	38,74 acres	B	42,43	109,63	152,06
Borné au nord par le lot 1B, à l'est par la loi 1C rang XI, au sud par la limite sud de Rock-Forest, à l'ouest par le boul. Université et partie du lot 1A-4 appartenant à Gilles Richard.								
Lessard, Mme Gérard	2F-35 2F-36 ptie	XIV	Ascot	3 700 pi²	V	3,32	13,25	16,57
Borné au nord par partie du lot 2F, à l'est par le lot 2F-37, au sud par partie du lot 2F-36 et partie du lot 2F-35, à l'ouest par partie du lot 2F.								
Longpré, Jean-Paul	221-163 221-164		Orford	14 900 pi²	B	387,55	203,52	591,07
Massy Michel	169-242		Orford	8 267 pi²	B	178,52	145,41	323,93
Mercier André	222-110		Orford	7 098 pi²	B	492,38	126,05	618,43
Motel Inter-Cité-Sherbrooke Inc.	165 ptie 165-69		Orford	318 409 pi²	B	2 982,99		2 982,99
Borné au nord-ouest par le boul. Bourque, au sud-ouest par le lot 165-48, au sud par le lot 166-109, au nord-est par le lot 165-69.								
Nadeau, Gilles	515-25 516-68		Orford	87 236 pi²	V	133,89	132,34	266,23
Nicol, Raymond	595-56		Orford	95 000 pi²	B		115,09	115,09
Nicol, Raymond	596 ptie, 596-1		Orford	34 560 pi²	B		167,81	167,81
Borné au nord par partie du lot 595, à l'est par le résidu du lot 596, au sud par le lot 596-1, à l'ouest par le boul. Bourque								
Nicol, Raymond	595 ptie		Orford	12 000 pi²	B		164,02	164,02
Borné au nord par partie du lot 595 appartenant à Robert Bissonnette ou représ., à l'est par le chemin public, au sud par rue projetée, à l'oust par partie du lot 595.								

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Pelland, Jean et Perreault, Christine	235-4		Orford	6 800 pi²	B		342,93 $	342,93 $
Rouleau, Gaston	7D ptie	XII	Ascot	7,71 acres	B	146,90	860,58	1 007,48
Borné au nord par le lot 7D rang XII, à l'est par le lot 7G rang XI, au sud par le lot 7C rang XII, à l'ouest par le lot 7D rang XII.								
Roy, Gilbert	172-35-1		Orford	4 602 pi²	B	94,57	126,02	220,59
St-Martin, Roger, et Ouellette, Christiane	1123-103		Orford	5 000 pi²	B	49,67	11,63	61,30
St-Martin, Roger et Ouellette, Christiane	1123-103		Orford	5 000 pi²	B	49,67	210,58	260,25
Verdo, Jean	419-38 ptie		Orford	39 372 pi²	V	294,17	238,90	533,07
Borné au nord par le lot 419-38-1, à l'est par le lot 419-4 et 419-1, au sud par le chemin St-Roch, à l'ouest par le boul. Bourque.								
Zakaïb, Roger	178 ptie		Orford	7 646 pi²	B	129,47	154,68	284,15
Borné au nord par partie du lot 178, rue Montpetit, à l'est par le résidu du lot 178, au sud par la rivière Magog, à l'ouest par le résidu du lot 178.								
St-Elie-d'Orford								
Bergeron, Guy	293-6 ptie		Orford	14 573 pi²	B	428,97 $		428,97 $
Borné au nord par le lot 293-63, à l'est par le lot 293-7, au sud par la route 220, à l'ouest par le lot 293-5.								
Bouffard, Clément	292-28		Orford	8 000 pi²	B	615,52		615,52
Bourassa, Dubé Micheline	590 ptie	IX	Orford	99 acres	B	328,92	143,99	472,91
Borné au nord par le lot 589 ptie, à l'est par le rang IX sud, au sud par le lot 591 ptie, à l'ouest par les lots 637-1 et 637-2.								
Breton, Robert	698-1-4 ptie		Orford	156 350 pi²	V		39,19	39,19
Brochu, Benoit	456-8	VIII	Orford	24 262 pi²	B	474,63		474,63
Cloutier, Yvan et Lise	248-1-1	VI	Orford	1,9 acre	B	194,12	39,18	233,30
Charest, Gaétan	453-20-1		Orford	8 062 pi²	B	182,81	4,85	187,66
Danaher, Kevin	667-1 ptie		Orford	59,4 acres	B	80,82		80,82
Borné au nord par la route 220, à l'est par le lot 667-2, au sud par le lot 669-1, à l'ouest par le lot 666-2.								
Danaher, Mme Kevin	667-2 668-1		Orford	243,6 acres	B	385,64		385,64
Doucet, Marcel	636-2 ptie		Orford	250 000 pi²	B	283,29		283,29
Borné au nord par le lot 636-1, à l'est par le lot 589 ptie, au sud par le lot 637-1, à l'ouest par le rang IX sud.								
Douville, Lucie et Rhéault, Nicole	456-4	VIII	Orford	106 634 pi²	V	18,05		18,05
Ducharme, Gaétan et Lise	393-1-1		Orford	15 000 pi²	B	521,52	133,16	654,68
Ferland, Ronald	370-2 ptie	VII	Orford	7 500 pi²	B	25,24		25,24
Borné au nord par le lot 367, à l'est par le rang VII nord, au sud par le lot 373, à l'ouest par le lot 447.								
Fontaine, René	292-44		Orford	10 469 pi²	B	448,38		448,38
Fontaine, René	292-43		Orford	16 914 pi²	B	1 097,89		1 097,89
Fontaine, René	292-42-2		Orford	3 674 pi²	V	193,94		193,94
Fortier, Renaud et Roy, Lucie	292-23		Orford	8 600 pi²	B	1 029,82	177,58	1 207,40

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Gagné, Roger	344-1 ptie	VII	Orford	55 acres	V	154,71 $	60,82 $	215,53 $
Borné au nord par les lots 342 et 341, à l'est par le lot 247, au sud par le lot 346, à l'ouest par le rang VII nord.								
Gagné, Roger	344-1-1	VII	Orford	40 000 pi²	B	283,78	164,55	448,33
Gaulin, Robert	632-14		Orford	76 032 pi²	B	169,08		169,08
	632-13							
Gestion J. Daigneault Inc.	664-2 ptie		Orford	172.7 acres	V	201,65	194,53	396,18
	665-1 ptie							
Borné au nord par le lot 661-2, à l'est par le lot 665-1, au sud par le lot 667-2, à l'ouest par le lot 664-1; pour le lot 664-2 ptie. Borné au nord par le lot 661-2, à l'est par les lots 665-2-1 et 665-2, au sud par le lot 668-1, à l'ouest par le lot 664-2; pour le lot 665-1 ptie.								
Grimard, Réjean	581 ptie		Orford	146 798 pi²	B	434,96	364,38	799,34
	580 ptie							
Borné au nord par la route 220, à l'est par le lot 580, au sud par le lot 582, à l'ouest par le lot 583.								
Laboissière, Roger	292-209		Orford	7 410 pi²	B	422,11	159,89	582,00
Lacasse, Yvon	735-5 ptie		Orford	21 886,8 pi²	V	11,72	4,30	16,02
Borné au nord par le lot 735 ptie, à l'est par le lot 734-4, au sud par la route 220, à l'ouest par le lot 734.								
Les Immeubles Bertrand Lescault	661-2-4	XI	Orford	90 000 pi²	B	850,7	39,79	890,53
Lévesque, Paul	441-3 ptie		Orford	15 000 pi²	B	10,53	7,59	18,12
Borné au nord par le lot 441-2, à l'est par le rang VIII nord, au sud par le lot 442, à l'ouest par le rang IX nord.								
Marier, Denis	468 n.s. ptie	VIII	Orford	4 165 pi²	B	229,18	36,04	265,22
Borné au nord par le lot 468-3-1, à l'est par le lot 468-4, au sud par le lot 469, à l'ouest par le rang VIII sud.								
Mecatti, Giampiero	292-45		Orford	8 490 pi²	V	1 197,81		1 197,81
Mongeau, Donat	638-1 ptie		Orford	105,9 acres	B	396,97		396,97
Borné au nord par le lot 637-2, à l'est par le lot 591, au sud par le lot 638-2, à l'ouest par le lot 638-1-1 et le rang XI sud.								
Nash, Stanley	668-2-1-1		Orford	7,4 acres	B	299,44	157,22	456,66
Pelletier, Roger	668-2-28		Orford	82 720 pi²	B	307,59	61,25	368,84
Pinard, Wilfrid	742-2 ptie		Orford		B	62,79		62,79
Terrain 742-2 ptie borné comme suit: au nord par les lots 739, 740, 741, à l'est par le rang XIII, au sud par le lot 743, à l'ouest par le lot 821.								
Pinard, Wilfrid	742-2 ptie		Orford	182 581 pi²	B	91,49		91,49
Borné au nord par les lots 739, 740, 741, à l'est par le rang XIII, au sud par le lot 743, à l'ouest par le lot 821.								
Pomerleau, Roland	404 ptie		Orford	46,9 acres	V	77,55	70,98	148,53
Borné au nord par les lots 401-2 et 402-2, à l'est par le lot 308, au sud par le lot 405-1, à l'ouest par le rang VII sud.								
Provost, Roger	359 ptie	VII	Orford	30 683 pi²	B	315,64	277,29	592,93
Borné au nord par le rang St-Joseph, à l'est par le lot 360-2, au sud par le lot 361, à l'ouest par le rang VII nord.								
Richardson, Fred	294-1-45		Orford	21 316 pi²	B	216,34		216,34
Talon François	571-2 ptie	IX	Orford	90 000 pi²	B	325,63		325,63
Borné au nord par le lot 571-1, à l'est par le rang IX nord, au sud par le lot 572-1, à l'ouest par le lot 626-2.								

Propriétaire	*No de lot*	*Rang*	*Canton*	*Superficie*	*Bâti Vacant*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Total*
Thibault, Ronald	293-61		Orford	7 500 pi²	V	18,93 $	7,78 $	26,71 $
Thibault, Ronald	293-60		Orford	7 500 pi²	B	524,00		524,00
Thibault, Ronald	293-9 ptie 293-8 ptie		Orford	29 100 pi²	B	411,86		411,86
Borné au nord par le lot 293-60, à l'est par la rue Croteau, au sud par la route 220, à l'ouest par le lot 293-8; pour le lot 293-9. Borné au nord par le lot 293-61, à l'est par le lot 293-9, au sud par la route 220, à l'ouest par le lot 293-7; pour le lot 293-8.								
Vallée, Richard	667-1 ptie		Orford	56,2 acres	B	291,37		291,37
Borné au nord par la route 220, à l'est par le lot 667-2, au sud par le lot 669-1, à l'ouest par le lot 666-2.								
Vermette, Guy	589-½ ptie sud	IX	Orford	92,2 acres	B	241,77	98,93	340,70
Borné au nord par le lot 588, à l'est par le rang IX, au sud par le lot 590, à l'ouest par les lots 636-1 et 636-2.								

Rock-Forest, le 24 mars 1980.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES MOREAU.

6124-14-2-o

Errata

AMEUBLEMENT AMERICAN LTÉE
AMERICAN FURNITURE CO. LTD.

Prenez note que dans l'avis de changement de nom paru le 26 janvier 1980, à la page 848 du numéro 4 de la *Gazette officielle du Québec*, et l'erratum paru le 23 février 1980, à la page 2121 du numéro 8 de la *Gazette officielle*, le nouveau nom de la compagnie aurait dû se lire comme suit: AMEUBLEMENT AMERICAN LTEE — AMERICAN FURNITURE CO. LTD.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6012-o 1116-2344

LES TEXTILES BAKER INC.
BAKER TEXTILES INC.

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale de «LES TEXTILES BAKER INC.— BAKER TEXTILES INC.», paru le 1er mars 1980, à la page 3584 du numéro 9 de la *Gazette officielle du Québec*, la nouvelle dénomination sociale aurait dû se lire ainsi: «LES TEXTILES BAKER INC. — BAKER TEXTILES INC.» et l'ancienne dénomination sociale aurait dû se lire ainsi: «BAKER TEXTILES INC.».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6012-o 1108-9117

Municipalité du comté de Deux-Montagnes

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 4444 de l'édition numéro 12 du 22 mars 1980. Sous la colonne numéro de lot, à la onzième description concernant la corporation Im-Val Inc. nous aurions dû lire: «167-110, 167-111, 167-114, 167-115» au lieu de: «167-110, 167-11, 167-114, 167-115».

6011-o

705-05-000 1283-780

GENELCAN REALTY LIMITED, contre DENNIS W. EMERY *ET AL*.

Dans l'avis de vente qui aura lieu dans la cause précitée, on lisait «Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert à Sainte-Julienne, district de Joliette, le VENDREDI, VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1980 à onze heures, quand il aurait fallu y lire: le MARDI, VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1980 à onze heures».

Joliette, le 24 mars 1980.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

6143-o

Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000 1283-780

GENELCAN REALTY LIMITED, contre DENNIS W. EMERY *ET AL*.

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 4243 de l'édition numéro 11 du 15 mars 1980. À la quatrième ligne de la description, nous aurions dû lire: «11-1-65, rang II» au lieu de: «11-1-65, rang 11».

6011-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION CO-OP HABITAT BIENVILLE (*Dissolution éventuelle*) 4844
COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS AGRICOLES DE LEJEUNE (*Formation*) 4844
COOPÉRATIVE D'HABITATION LA BELLE SAISON DE NEUFCHÂTEL (*Formation*) 4844
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE TOURBILLON» DE NEUFCHÂTEL (*Formation*) 4844
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS ST-LAURENT (LA) (*Formation*) 4844

AVIS DIVERS

ENTRAIDE DIOCÉSAINE DE CHICOUTIMI (L') (*L.P.*) 4844
ST-CHARLES-DE-GRONDINES, VILLAGE (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 4845
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 4845
SOEURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE-VIERGE, PROVINCE DE DRUMMONDVILLE (LES) (*L.P.*) .. 4845
SOEURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE, PROVINCE DE SAINT-GRÉGOIRE (LES) (*L.P.*) ... 4845
SOEURS DE L'ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE, PROVINCE DE TROIS-RIVIÈRES (LES) (*L.P.*) 4845

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE MIRON (LA) (*Dissolution éventuelle*) 4846

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

ACKAD, MOHSEN 4846
BÉLANGER, JULIENNE 4846
BOURQUE, ANNE 4846
BOURQUE, SUZANNE 4846
CANUEL, MAURICE 4846
CHOY, CHUCK JIM 4846
CÔTÉ, MARCO 4846
COTTON, JEANNINE LILIANE 4847
FRYSZMAN, SAMUEL JOSEPH 4847
GAGNON, MARIE EXÉNAIDE SIMONE 4847
GAUTHIER McLEAN, DESNEIGES 4847
GERVAIS, ANDRÉE 4847
JOSEPH WILFRID ROSAIRE (DIT PARENT) 4847
KOLOKYTHAS, MICHAEL 4847
MARCOTTE, GHISLAINE 4847
MARIE LUCILLE 4847
MOORE, RITA 4848
MOYNER, JOSEPH LÉOPOLD TILLES 4848
SABOURIN, FLORESTINE 4848
TRUCHON, JOSEPH ARTHUR MAURIL 4848
TRUDEL, MARIE BRIGITE ROLLANDE 4848
ZBODULJA, MAVRO 4848
ZIWANI, BAHGAT AZIZ 4848

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. CLÉMENT DOYER (*Assignation*) 4848

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER 4814
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ 4816
— DÉCHETS 4839
— LOCATION 4830
— PRODUITS NOMMÉS 4820
— TAXI 4811

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — *suite*

Page

— TRANSPORT EN VRAC 4833
— VOYAGEUR 4810
DÉCISIONS RENDUES (*Errata*) 4843
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 4773
— QUÉBEC 4793
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) 4808

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AMERICAN FURNITURE CO. LTD. (*Erratum*) 4927
AMEUBLEMENT AMERICAN LTÉE (*Erratum*) 4927
ATELIER DU VILBREQUIN A.F. INC. (L') 4747
BAKER TEXTILES INC. (*Erratum*) 4927
BOUTIQUE LE SAINT GERMAIN INC. 4747
CHIBOUGAMAU EXPRESS, LIMITÉE 4747
CHIBOU-VRAC INC. 4747
CRANKSHAFT GRINDER INC. 4747
FRUITERIE MILANO INC. 4747
HONDA CITY LTD. 4747
MILANO FRUIT STORE INC. 4747
MOTOSPORT PLUS INC. 4747
TEXTILES BAKER INC. (LES) (*Erratum*) 4927
ZAZI CHAUSSURES INC. 4747

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

COFSKY (B.) ASSOCIÉS INC. 4747
CUMULET LIMITED 4747
DÉLICIEUSE LIMITÉE (LA) 4747
DERO ENTERPRISES LTD. 4747
EVAN PANTS INCORPORATED 4747
GRUE CLEVELAND LTÉE 4747
HARCOURT MANUFACTURING & SALES COMPANY 4747
INDUSTRIES DESORMEAU INC. 4748
LORRAIN (MARIE) LIMITÉE 4748
MAGUIRE ELECTRIC LIMITED 4748
MANSEAU, COURTIER EN IMMEUBLE INC. 4748
MATHYS (J.F.) ET ASSOCIÉS INC. 4748
MEUBLES GASTON AUCLAIR INC. 4748
PERRIN CANADA LTÉE 4748
PLACE RIVIERA (ST-JOSEPH) LTÉE 4748
PROJETS M. LANDRY INC. (LES) 4748
PUBLICITÉ BOURBONNAIS & ASSOCIÉS INC. 4748
RELIABLE ENGRAVING INC. 4748
SOCRA INC. 4748
TRANSPORT R. ROCHON INC. 4748

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

ALIEN THUNDER PRODUCTIONS LTD. 4748
ASSOCIATION DES SCOUTS DU DISTRICT DE ST-HYACINTHE INC. (L') 4748
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DES APPALACHES 4748
ASSOCIATION MONT-TYROL DE ST-HIPPOLYTE INC. 4749
ATELIERS AUDIO-VISUELS DU QUÉBEC (LES) 4749
ATELIERS T.A.Q. INC. 4749
BARD (ANDRÉ) LTÉE 4749
BOUTIQUE LE SAINT GERMAIN INC. 4749
CENTRE DES LOISIRS DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC INC. 4749

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) — *suite*

Page

CENTRE D'EXPOSITION POINT DE VUE 4749
CLUB D'ATHLÉTISME STE-THÉRÈSE 4749
CLUB DE L'ÂGE D'OR CORDIALITÉ DE CHAMBORD 4749
CLUB L'ESCALE LORRAINVILLE INC. 4749
COMITÉ DES CITOYENS DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR 4749
COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE VAL BOISÉ INC. 4749
COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTINE LTÉE 4749
CONSTRUCTION FILIATRAULT INC. 4749
CORPORATION DE PROMOTION D'HABITATIONS DE HULL 4749
DOMAINE DES LOISIRS PLOURDE INC. 4749
ÉDITIONS DU RICHELIEU LIMITÉE (LES) 4749
ELEVEN & TWELVE ISLAND CLUB INC. 4749
FONDATIONS LAVAL INC. (LES) 4749
GUILDO, MORNEAU ET ASSOCIÉS, INC. 4749
HÉBERT, LE HOUILLIER & ASSOCIÉS INC. 4749
INDUSTRIES ABÉNAKIS INC. (LES) 4749
INDUSTRIES V.F. LIMITÉE 4750
INDUSTRIES VENTILAIR INC. (LES) 4750
INSTITUT DE PSYCHOTHÉRAPIE DU QUÉBEC 4750
KNIGHT GRAPHICS LTD. 4750
LALU INC. 4750
LAURENTIDE TRANSPORT INC. 4750
LOISIRS ST-STANISLAS-DE-KOSTKA INC. (LES) 4750
LYNN INC. 4750
MARCHÉ PROVIDERO INC. 4750
MOUVEMENT D'ANIMATION POUR LE REDRESSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC 4750
NORDBEC CONSTRUCTION INC. 4750
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-GERMAIN DE KAMOURASKA 4750
PIANOS LESAGE LTÉE (LES) 4750
R.R. ALUMINIUM LTÉE 4750
RESTAURANT ALHAMBRA LTÉE 4750
RESTAURANTS AYLMER LTÉE 4750
SERVICE DES LOISIRS SAINT-PIERRE-CLAVER, INC. 4750
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HENRI IV INC. 4750
SOSACO 4750
TRUDEAU (J.P.) INC. 4750
VENTE D'EXPLOSIFS (1970) LTÉE 4750

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

AMÉNAGEMENTS LOIS GOLD INC. (LES) 4849
APPARTEMENTS LES GLANEUSES INC. (LES) 4849
ASSOCIATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES DE STE-JULIE INC. (L') 4849
ATELIERS DES SOURDS (MONTRÉAL) INC. 4849
AWARD TOOL CO. LTD. 4849
BÉTON PRÉPARÉ DE MONTMAGNY INC. 4849
BÉTON PRÉPARÉ DORCHESTER INC. 4849
BÉTON PRÉPARÉ K.R.T. INC. 4850
BÉTON PRÉPARÉ RIMOUSKI INC. 4850
BONALY LIMITED 4850
CARROUSEL STORES INC. 4850
CHOLON RESTAURANT LTD. 4850
CONSTRUCTION ENSAR INC. 4850
CONSTRUCTIONS LOIS GOLD INC. (LES) 4850
CONSTRUCTIONS SAINT-JEAN LIMITÉE (LES) 4850
CONSULTANTS CORDES LTÉE 4851
CORPORATION H.E. LANGER 4851
DARL INVESTMENT CORP. 4851
DORCHESTER READY-MIX INC. 4849

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE — *suite*

	Page
ÉDITIONS NOIR ET BLANC INC. (LES)	4851
ELKAY ENTERPRISES LTD.	4851
EMBEE INVESTMENTS LTD.	4851
ENSAR CONSTRUCTION INC.	4850
ÉQUIPEMENT DE L'ÉLEVEUR MODERNE LTÉE-MODERN BREEDER'S EQUIPMENT LTD. (L')	4851
HANSON (HENRY L.) CO. OF CANADA LTD.	4851
K.R.T. READY-MIX INC.	4850
LEAD INVESTMENT CORP.	4851
LOISIRS POPULAIRES LIMITÉE	4851
MAGASINS CARROUSEL INC.	4850
MARINA PIZZA RESTAURANT INC.	4852
MINOTAUR FILM PRODUCTIONS INC.	4852
MONTMAGNY READY-MIX INC.	4849
MOTEL ROBINSON INC.	4852
OFFICE DE LA FAMILLE DU DIOCÈSE DE JOLIETTE INC.	4852
OPTRONIC INC.	4852
PARADISE DRESS LTÉE	4852
PLACEMENTS EMBEE LTÉE (LES)	4851
PLANIVET INC.	4852
POLYVAL LTÉE	4852
RESTAURANT CHOLON LTÉE	4850
RESTAURANT MARINA PIZZA INC.	4852
RIMOUSKI READY-MIX INC.	4850
ST. JOHNS CONSTRUCTIONS LIMITED	4850
SERVICE TOTAL INC.	4852
TOTAL SERVICE INC.	4852
TRANSPORT CÔTE-SUD INC.	4853
VIENS MACHINE SHOP AND REPAIR LTD.	4853
WALLACE FOOTWEAR LTD.	4853

DISSOLUTION (Article 28)

ALUMINIUM ÉMOND, LAFONTAINE INC.	4751
CALAGAMO INC.	4751
CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE PARO INC.	4751
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU RETOUR AUX SOURCES INC.	4751
CONSTRUCTIONS MARQUIS LTÉE (LES)	4751
ÉQUIPEMENTS DUBERGER INC. (LES)	4751
IMMEUBLES YORK INC. (LES)	4751
PETITS PLACEMENTS INC. (LES)	4751
RANDILL CONSTRUCTION CO. LTD.	4751
REVUE NON MARIAGE INC.	4751
SINGER SHOE COMPANY LIMITED	4751

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ALIMENTS CARNAVAL INC. (LES)	4751
AMUSEMENTS PIERYVON INC. (LES)	4751
ASSOCIATION DE CHASSE, PÊCHE ET VILLÉGIATURE DU TAWACHICHE INC.	4751
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE SHERBROOKE INC.	4752
ASSOCIATION SPORTIVE ST-CHARLES DE MONTRÉAL INC.	4752
AUTOMOBILES LOGAN INC.	4752
BBR QUÉBEC (1980) INC.	4752
BASES UNIVERSELLES LAURENTIDES INC.	4752
BAU-VAL INC.	4752
BIJOUTERIE MARCEL FAUBERT INC.	4752
BROUILLARD (BERNARD) LTÉE	4752
CANTIN & FILS LIMITÉE	4752
CARANABEC INC.	4752

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

	Page
CENTRE RÉSIDENTIEL DE L'ESTRIE INC. (LE)	4752
CHANTECLAIR REALTY CO. LTD.	4752
CLIP INC.	4752
CLOUGH (ANDY) & GEORGE ZINMAN INC.	4752
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-FRANÇOIS DE SALES DE LAVAL	4752
CLUB DE SKI DE FOND DE MARIA INC.	4752
CLUB DES FAMILLES DE DEMAIN INC. (LE)	4752
CLUBS DE STYLE KEMPO CHINOIS INC. (LES)	4752
COMPAGNIE D'ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE LACOBRAN LTÉE (LA)	4752
CONADAD INC.	4752
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU PLEIN AIR (LA)	4753
CONSTRUCTION ET FONDATIONS J.M.G. SIMARD INC.	4753
CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA BAIE-DES-HA HA	4753
CORPORATION D'IMMEUBLES ARGYLE	4753
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT	4753
CORPORATION PUPLI-COM INC.	4753
CRÉATIONS DELIRE INC.	4753
CROISIÈRES MARIE-CLARISSE INC. (LES)	4753
DUMOUCHEL ET THURBER INC.	4753
ENTREPRENEUR DE COUTURE J.C.L. INC.	4753
ENTREPRISES BEAUCEVILLE LTÉE	4753
ENTREPRISES CHARRON ET FRÈRES INC. (LES)	4753
ENTREPRISES CLAUDAN INC.	4753
ENTREPRISES D'ADMINISTRATION HENRI BIARD INC. (LES)	4753
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ GAUTHIER & ROSS INC. (LES)	4753
ENTREPRISES EVERETT LTÉE (LES)	4753
ENTREPRISES VIGNEAULT & FRÈRES LTÉE (LES)	4753
ÉVALUATECH INC.	4753
EXCAVATION MARSOLAIS INC.	4753
EXTERMINATION LASALLE INC.	4753
FABROSE SOCCER CLUB	4753
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SPORT AUTOMOBILE	4754
GARAGE ÉMILE LABBÉ INC.	4754
GAUTHIER (MAURICE) LTÉE	4754
GESTION GENTILLY INC.	4754
GESTION LAMA INC.	4754
GEWURZ HOLDINGS LTD.	4754
GIROUX (LOUIS) & ASSOCIÉS (1975) LIMITÉE	4754
H & S GROUP INC.	4754
H. I. M. INVESTMENTS INC.	4754
HARMONIE DE GRANBY, INC.	4754
IMMEUBLES 1001 ST-DENIS INC. (LES)	4754
IMPREGILO CANADA LTÉE	4754
JADU INC.	4754
JEVLAM INC.	4754
LABELLE (JEAN E.) INC.	4754
LACAILLE & LAROSE INC.	4754
LESSARD (MARCEL) & ASSOCIÉS (1980) INC.	4754
LOG PLUS INC.	4754
MACHINERIE B.D.M. INC.	4754
MARCHÉ H. BOURRET INC.	4754
MARCHÉ L. TARDY INC.	4754
MAROLOTO INC.	4754
MENUISERIE MAURICE BERNIER INC.	4755
1135 DRUMMOND CORPORATION	4755
MINERAIS MIDWAY LTÉE	4755
MINES D'ARGENT ABCOURT INC. (LES)	4755
OPTIQUE LÉVIS LTÉE	4755

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

Page

PIÈCES D'AUTO LAPARE INC. 4755
PLACEMENTS ANDRÉ LECOMPTE INC. 4755
PLISSAGE L.M.C. LTÉE 4755
PRODUITS AGROB INC. (LES) 4755
PROMOTEURS ROGI INC. (LES) 4755
PROPHARM INC. 4755
QUINCAILLERIE A. POULIOT LTÉE 4755
QUINCAILLERIE LE BRICOLEUR INC. 4755
ST. LAWRENCE FREIGHTING CORP. LIMITED 4755
SAMOCO INC. 4755
SAVARD (G.H.R.) INC. 4755
SERVICE CENTICO INC. 4755
SILLONS BEAUREGARD INC. (LES) 4755
SKINNARLAND (E.) ET ASSOCIÉS LTÉE 4755
SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE PLASTIQUE ET RECONSTRUCTIVE DU QUÉBEC (LA) 4755
SOCIÉTÉ POWERTRON (1965) LTÉE 4755
SPORTS NÉRON INC. 4756
SYSTÈMES INTÉRIEURS F.L. INC. (LES) 4756
TABAGIE ROLAND INC. 4756
TELBEC INC. 4756
TELLIER (JEAN) ET ASSOCIÉS LTÉE 4756
TELLIER (PAUL) ASSURANCES INC. 4756
TERRE D'EN HAUT INC. (LA) 4756
THERRITEC INC. 4756
TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY DE SALON DE JONQUIÈRE INC. 4756
TRANSMISSION YVON MÉNARD INC. 4756
TRANSPORT JEAN-GUY FORTIN LTÉE 4756
TURCOTTE (RENÉ) & FRÈRES LTÉE 4756
UNION DES CENTRES DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (U.C.P.A.Q.) INC. 4756

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE LANGELIER INC. (L') 4756
BOIS-FONTAINE INC. 4756
CONSTRUCTIONS J.P.R. LALIBERTÉ INC. 4757
MOBERCAR INC. 4757
PLOMBERIE CARILLON INC. 4757
RAVICK INC. 4757
SABRICE LIMITED 4757
SABRICE LIMITÉE 4757

LETTRES PATENTES

AGENCE DE VARIÉTÉS MUSICALES A ET D INC. (L') 4757
AUBERGE DES TROIS SOLEILS INC. 4757
BOUTIQUE FRANCE-MODE INC. 4757
COIN DU MEUBLE DE WATERLOO INC. (LE) 4757
COMPOSITION BROMONT INC. 4757
CONSULTANTS EN ADMINISTRATION GARUFI & ASSOCIÉS INC. (LES) 4757
CRISTAL CANABEL INC. 4757
ENTREPRISES MARCEL HÉLIE INC. (LES) 4757
ENTREPRISES ROSAIRE CHOQUETTE INC. (LES) 4757
ÉPICERIE LANEUVILLE LTÉE 4758
FERME PITTET INC. (LA) 4758
FERMES MOREL INC. (LES) 4758
FESTIVAL WESTERN DE MIRABEL INC. 4758
FRUITS ET LÉGUMES MARTEL INC. (LES) 4758
GARAGE PAUL E. DUBOIS ET FILS INC. 4758
GARUFI & ASSOCIATES MANAGEMENT CONSULTANTS INC. 4757

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES — *suite*

	Page
GOLF DE PRINCEVILLE INC.	4758
ISOLATION S.X. (QUÉBEC) INC.	4758
MAÇONNERIE A.G. LTÉE	4758
MARTIN (JEAN-YVES) & ASSOCIÉS INC.	4758
MUSIQUE SIMCO INC.	4758
OPTIQUE DU NORD-OUEST INC.	4758
OUELLETTE (R.P.) & ASSOCIÉS INC.	4758
PRODUCTIONS DOMINIQUE GIRARD INC. (LES)	4758
PRODUCTIONS DU SUROIT INC. (LES)	4758
PROMOTIONS SPORT-QUÉBEC, INC. (LES)	4758
PUSHPA & ASSOCIATES INC.	4758
PUSHPA ET ASSOCIÉS INC.	4758
RESTAURANT DE MAILLY INC.	4758
RESTAURANT LES 7 FRÈRES INC.	4758
RESTAURANT PIZZÉRIA 77 INC.	4758
RYJE INC.	4758
SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE GIMBEC LTÉE	4759
TABAGIE CHAMBLY INC. (LA)	4759
TRAITEUR AU BON GOÛT INC.	4759
TURCOTTE (J.L.D. & S.) INC.	4759
VOTRE ÉBÉNISTE R.C. INC.	4759

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ASSOCIATION À VOTRE SANTÉ INC.	4759
BOUTIQUES SADEC LTÉE (LES)	4759
BUMEDA STEEL MANUFACTURING LTD.	4759
CARREFOUR BROMONT INC.	4759
CARREFOUR DU PÊCHEUR INC.	4759
CEGELEC ALSTHOM INC.	4759
CEGELEC CANADA INC.	4759
CENTRE DES LOISIRS DE LAMOTTE INC. (LE)	4759
CHARTER CREDIT CORPORATION CHESGO CORP.	4759
CHESGO INC.	4759
CONSTRUCTIONS SIMARD-BEAUDRY INC.	4760
CONSTRUCTIONS SIMARD-BEAUDRY (1977) INC.	4760
COUPAL (LÉO) INC.	4760
CRÈMERIE ST-FIDÈLE INC.	4760
D.C. INDUSTRIAL DRIVES LTD.	4760
D.C. INDUSTRIAL LTD.	4760
D.C. INDUSTRIELLE LTÉE	4760
DELANO ENTERPRISES CORP.	4760
EDDY'S SPORTSWEAR MFG. CO. LTD.	4760
ENTREPRISES GIKENNO INC. (LES)	4760
FALCO INC.	4760
FORGET PÉTROLEUM INC.	4760
FORT INVESTMENTS LTD.	4760
GESTION SECCAR INC.	4760
HABITAT DEVELOPMENTS LIMITED	4760
IMPORTATIONS M.D.R. INC.	4760
INVESTISSEMENTS JIB LTÉE (LES)	4760
LABORATOIRE MÉDICAL SADEC LTÉE	4759
LAMOUR HOSIERY MFG. INC. (THE)	4760
LIBRAIRIE DE L'OS INC.	4760
PLACEMENTS PRADON INC. (LES)	4759
PLACEMENTS R. ET C. TURCOTTE INC. (LES)	4760
PRODUITS MANUFACTURÉS BUMEDA LIMITÉE (LES)	4759
RESTAURANT GIORGIO (MONTRÉAL) INC.	4760
RÔTISSERIE PARISIENNE INC.	4760

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

Page

SALAISON FAMILIALE DE MONTRÉAL INC. 4760
SALESIAN SEMINARY OF SHERBROOKE 4760
SÉMINAIRE SALÉSIEN DE BOUCHERVILLE (LE) 4760
SÉMINAIRE SALÉSIEN DE SHERBROOKE (LE) 4760
SERVICES BATTERIES ÉLECTRIQUES LTÉE 4761
SERVILEX INC. 4761
SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC. 4760
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS D'ART AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC. 4761
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE GATINEAU LIMITÉE 4761
THAU (S.) INC. 4761
THAU'S LAMP MFG. CO. LTD. 4761

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

ALIMENTATION LÉGARÉ LA PÉRADE INC. 4761
AQUEDUC BELLEVUE INC. 4761
ARMOIRES DE CUISINE ROUGEMONT INC. (LES) 4761
ATELIER R.M.S. INC. 4761
ATELIER TURLAP INC. (L') 4761
AUX AMOUREUX DU CUIR INC. 4761
BARBEAU & L'ÉCUYER (1980) INC. 4761
BERPIC INC. 4761
BESTAN INC. 4761
BOIS H. NADEAU INC. 4762
BOLDUC (J.) ÉLECTRIQUE INC. 4762
BOUTIQUE LYSE-RENÉE INC. 4762
CABINET JEAN GRÉGOIRE ET ASSOCIÉS INC. 4762
CARON, GUINDON ET ASSOCIÉS INC. 4762
CARREFOUR BROMONT (1980) INC. 4762
CASCADES DU BRAS INC. (LES) 4762
CENTRE DE LIQUIDATION TERREBONNE INC. 4762
CENTRE DE PEINTURE ET DÉBOSSELAGE SAVARD INC. 4762
CENTRE D'ÉLECTRONIQUE ÉDUCATIVE QUÉBÉCOIS INC. 4762
CENTRE D'ÉQUITATION LA CAVALE INC. 4762
CONSULTANTS AGRICOLES DE L'ESTRIE (LES) 4762
CORPORATION DE GESTION MINIÈRE DEUX-MONTAGNES 4762
CRÉATIVIDÉE INC. 4762
DÉCALQUE ET SÉRIGRAPHIE APRIL INC. 4762
DESCOURT INC. 4762
DESMARAIS (JEAN-RENÉ) INC. 4762
DU PIGNON INC. 4762
DUROCHER (NELSON) COURTIER INC. 4762
ÉBÉNISTERIE PÉROTEK INC. 4762
EMBALLAGES J.F. DANDENAULT INC. (LES) 4762
ENTREPRISES DA-CARD (LES) 4763
ENTREPRISES GILET STOP INC. (LES) 4763
ENTREPRISES J.M.M. CHARETTE INC. (LES) 4763
ÉVÉNEMENT INC. (L') 4763
FERME CASTÉRAN INC. (LA) 4763
FERME CHARLES CATTILAZ & FILS INC. (LA) 4763
FERME DANIEL SANSOUCY INC. 4763
FERME G. ROMPRÉ INC. 4763
FERME GUSTAVE MICHON & FILS INC. 4763
FERME LEMIEUX & FILS INC. 4763
FERME MAÎTRE INC. 4763
FERME MÉLANIE INC. 4763
FERME NORMAND SAURETTE INC. 4763

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

FERME P.R.P. INC. 4763
FERMES PIERRE NOREAU INC. (LES) 4763
FONDATIONS NORDICA INC. 4763
GAIMAC INC. 4763
GESTION DUSSAULT, ALLAIRE INC. 4763
GESTION P.N.J. INC. 4763
GESTION S.B.L. INC. 4763
HABITATIONS JEAN LAMY INC. (LES) 4763
IMMEUBLES VAL-PIERRE INC. (LES) 4764
INTER-VISION (MONTRÉAL) INC. 4764
INTER-VISION (QUÉBEC) INC. 4764
JARDINS CÔTÉ INC. (LES) 4764
LANGLOIS (C.F.) ET FRÈRES INC. 4764
1641-6661 QUÉBEC INC. 4764
1641-8386 QUÉBEC INC. 4764
1641-8592 QUÉBEC INC. 4764
1641-8600 QUÉBEC INC. 4764
1641-8618 QUÉBEC INC. 4764
1641-8626 QUÉBEC INC. 4764
1641-8667 QUÉBEC INC. 4764
1642-4988 QUÉBEC INC. 4764
1642-5365 QUÉBEC INC. 4764
1642-5373 QUÉBEC INC. 4764
1642-6058 QUÉBEC INC. 4764
1642-6066 QUÉBEC INC. 4764
1642-6223 QUÉBEC INC. 4764
1642-6488 QUÉBEC INC. 4764
1642-6629 QUÉBEC INC. 4764
1642-6637 QUÉBEC INC. 4764
MONTRÉAL AUTO EXPERT INC. 4764
N.D. INFORMATIQUE INC. 4765
OXYGÈNE SOREL-TRACY INC. 4765
PATIORAMA INC. 4765
PELLERIN (HENRI) INC. 4765
PLACEMENTS MAJADA INC. 4765
POMPES COUTURE INC. (LES) 4765
RESTAURANTS LEE & TANG INC. (LES) 4765
RIVAGE GASPÉSIEN INC. 4765
RUCHER FORTIER INC. (LE) 4765
SEIGNEURIE BAILLARGEON FRÈRE & FILS INC. 4765
SERRES DU QUATRE TEMPS INC. 4765
SERVICE C.L. DE PROTECTION DE L'OUÏE INC. 4765
SOCIÉTÉ DE GESTION MÉDICALE DU QUÉBEC INC. 4765
STUDIO PRIMO TÊTE INC. 4765
SURPLUS BERGERON & VOYER INC. 4765
TÉLÉ-MÉDIC (SAGUENAY) INC. 4765
TÉLÉ-MÉDIC (VALLEYFIELD) INC. 4765
TRANSPORT VAILLANCOURT & POULIN INC. 4765
TRANSPORTS GUILLARD INC. 4765
TWO MOUNTAINS MINING MANAGEMENT CORPORATION 4762
USINAGE D'AMOS INC. 4765

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AGENCE DE PUBLICITÉ PROVINCIALE INC. 4766
ALLROB INC. 4766
C.K.P.B. RADIO LTD. 4766
CHASSÉ, SIROIS & ASSOCIÉS INC. 4766
COMPAGNIE DE MÉTAL CERVIN LTÉE (LA) 4766

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite* Page

DEUFEL HOLDINGS LTD. ... 4766
GROUPE L.G.P. INC. (LE) ... 4766
HÔTELLERIES DE LAPLACE D'ARMES INC. (LES) ... 4766
MANOIR BEAUHARNOIS INC. ... 4766
PLACEMENTS DEUFEL LTÉE ... 4766
PLACEMENTS J.R.D. LIMITÉE ... 4766
PRODUITS GERBEX INC. ... 4766
PROVINCIAL ADVERTISING AGENCY INC. ... 4766
RADIO C.K.P.B. LTÉE ... 4766
SOCIÉTÉ DE GESTION DELNA INC. ... 4766
SOCIÉTÉ DE GESTION P.R. INC. (LA) ... 4766
TARGAU CONSTRUCTION INC. ... 4766

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

ARTISANS DU TROISIÈME ÂGE DU QUÉBEC-MÉTROPOLITAIN (LES) ... 4767
ASSOCIATION DES BONNES GENS SOURDS (L') ... 4767
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR DE LAC-MÉGANTIC INC. ... 4767
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALET DU LAC BUCKELL ... 4767
ASSOCIATION DES RESPONSABLES EN SÉCURITÉ ET EN COMMUNICATIONS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC. ... 4767
ASSOCIATION POUR LES ENFANTS DE LA MAÎTRISE DU CHAPITRE DE QUÉBEC (L') ... 4767
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK D'EAUX VIVES ... 4767
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOTAGE LONG PARCOURS ... 4767
ATELIER D'ART RELIGIEUX DE L'AGAPÈ INC. ... 4767
ATELIERS DES 6-12 ANS DE STE-MARIE INC. ... 4767
AU COMPTOIR DU VILLAGE INC. ... 4767
BALFOUR LODGE (MONTRÉAL) FOUNDATION LTD. ... 4769
CAFÉ-RENCONTRE MAURICIE INC. ... 4767
CENTRE D'AIDE DU PLATEAU DE QUÉBEC ... 4767
CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN CONSOMMATION (C.R.I.C.) PORT-CARTIER (LE) ... 4767
CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE TOURISME DE LA RÉGION DES LAURENTIDES ... 4767
CIRCULART INC. ... 4768
CITÉ DE L'ESPÉRANCE (LA) ... 4768
CLUB DE BALLE MOLLE FÉMININ TIC TAC TOC ... 4768
CLUB DE BOXE DE DRUMMONDVILLE ... 4768
CLUB DE GYMNASTIQUE CHINOOK ... 4768
CLUB DE GYMNASTIQUE VIAGYM INC. ... 4768
CLUB DE SKI DE FONDS LE MONTAGNARD ST-ANSELME INC. ... 4768
CLUB DE SKI NAUTIQUE DU LAC HÉNEAULT (LE) ... 4768
CLUB DE SOCCER ST-AUGUSTIN ... 4768
CLUB DE TIR AU PISTOLET DE SEPT-ÎLES INC. (LE) ... 4768
CLUB DE VOLLEY-BALL DE TROIS-RIVIÈRES «LES TRIFLUVIENNES» ... 4768
CLUB DE VOLLEY-BALL SOULANGES ... 4768
CLUB DES AMIS DU VIEUX MOULIN DE POINTE-CLAIRE ... 4768
CLUB LES SAUT-HAUT INC. ... 4768
CLUB LIONS DE RIVIÈRE OUELLE/ST-PACÔME INC. ... 4768
COMITÉ ADMINISTRATIF DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE INC. ... 4768
COMITÉ DE L'HABITATION DES RETRAITÉS DE N.D.G. INC. ... 4768
COMITÉ DE LOGEMENT DE LAVAL ... 4768
COMITÉ DE RÉFLEXION POLITIQUE U.L. ... 4768
CORPORATION DES MISSIONNAIRES DU SACRÉ-COEUR DE SANTO DOMINGO ... 4768
CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LA CLIQUE ALOUETTE DU PATRO LAVAL DE QUÉBEC ... 4769
EXPÉRIENCE NATURELLE DE VIE DE L'ORDRE DU LOTUS (E.N.V.O.L.) INC. ... 4769
FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC, SECTION DE MONTRÉAL, INC. ... 4769
FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC, SECTION DE QUÉBEC, INC. ... 4769
FONDATION LOGE BALFOUR (MONTRÉAL) LTÉE ... 4769

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

GALA DES PERSONNALITÉS DES JOURNALISTES DU GRAND CHÂTEAUGUAY INC. 4769
GARDERIE MAISON MALKA 4769
GRANDE ESCOUSSE (LA) 4769
GROUPE D'ÉTUDES COMMUNAUTAIRES DE CLARKE CITY (GEC) 4769
LIGUE DE HOCKEY LOISIRS ADULTE BAIE-DES-CHALEURS INC. 4769
PARENTS-SECOURS ST-HUBERT 4769
PARENTS-SECOURS ST-MICHEL INC. 4769
PERSONALITY GALA OF THE JOURNALISTS OF GREATER CHÂTEAUGUAY INC. 4769
PRODUCTIONS ENCHANTÉES LTÉE (LES) 4769
QUÉBEC 1534-1984 4769
RÉSIDENCES DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL (LES) 4769
REVIVRE, ASSOCIATION DE FAMILLES MONOPARENTALES DE LACHINE 4769
REVUE L'ENTRELLES INC. (LA) 4769
RUCHE DE GUYENNE (LA) 4769
SOCIÉTÉ D'HABITATION ALPHONSE DESJARDINS (LA) 4770
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES MILLE-ÎLES (LA) 4770
SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE CHAMBLY-CARIGNAN (LA) 4770
TÉLÉ-URGENCE NATIONALE INC. 4770
THÉÂTRE CHOU-CLAC INC. 4770

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS

BEK MANAGEMENT SERVICES LTD. 4770
BENTLEY LABORATORIES, INC. 4770
CASTOR HOLDINGS LTD. 4771
DIAMOND SHAMROCK ALBERTA GAS LTD. 4771
HOLDING CASTOR LTÉE (LE) 4771
MACKENZIE & FEINMANN LIMITED 4771
MACKENZIE & FEINMANN LIMITÉE 4771
PROVOST APPARTMENTS INCORPORÉE 4771
ROL MANAGEMENT SERVICES LTD. 4771
SELLS-FLOTO, INC. 4771
SMITH CANADIAN PEAT, INC. 4771
STEPHENS ENERGY LTD. 4771
SUMMER HOLDINGS LIMITED 4771

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

GARMAISE, BORIS 4853
SÉGUIN, J.-ROLLAND 4853

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

PARTI DE L'UNION NATIONALE (*Remplacement du représentant officiel de la province*) 4853
PARTI DE L'UNION NATIONALE (*Remplacement du représentant officiel de Notre-Dame-de-Grâce*) 4853
PARTI DÉMOCRATE-CRÉDITISTE (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour les périodes du 1er décembre 1979 au 31 janvier 1980 et du 1er février 1980 au 31 mars 1980*) 4854
PARTI LIBÉRAL (*Remplacement de représentants officiels*) 4854
PARTI QUÉBÉCOIS (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er mars 1980 au 31 mars 1980*) 4854

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DU RICHELIEU (LA) 4854

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Page

ASSURANCES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MONTCALM (*Demande de fusion*) 4855
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE NAPIERVILLE ET LAPRAIRIE (*Demande de fusion*) 4855

CORPORATIONS DE FONDS DE SÉCURITÉ — LOI SUR LES

CORPORATION DE FONDS DE SÉCURITÉ DE LA FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS (*Constitution*) 4855

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 4856
ASCOT, CANTON 4856
CASGRAIN, CANTON 4856
CHARLESBOURG, PAROISSE 4856
CHARLESBOURG, PAROISSE 4856
DENHOLM, CANTON 4856
DONCASTER, CANTON 4856
LABARRE, CANTON 4856
LABARRE, CANTON 4856
L'ASSOMPTION, PAROISSE 4857
ORFORD, CANTON 4857
RÉMIGNY, CANTON 4857
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 4857
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 4857
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 4857
SAINT-AUGUSTIN, PAROISSE 4857
SAINT-HUBERT, PAROISSE 4857
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 4857
SAINTE-ROSE-DU-DÉGELIS, PAROISSE 4858
SOREL, VILLE 4858

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 4858

PROCLAMATION(S)

Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire 4858
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire 4859

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT, VILLAGE 4860
L'ASSOMPTION, PAROISSE 4860
QUÉBEC, VILLE 4860
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, PAROISSE 4861
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, PAROISSE 4861
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BATISCAN, PAROISSE 4861
SAINT-JOACHIM, PAROISSE 4861
SAINT-MARCEL, PAROISSE 4861
SAINTE-MARTHE, VILLAGE 4861
SAINTE-VICTOIRE-D'ARTHABASKA, PAROISSE 4861
VAL-ALAIN, MUNICIPALITÉ 4861

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 4862

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) Page

SHERBROOKE WELFARE AGENCY INC. (THE) 4770
UNION DES PAROISSIENS DE ST-ANTOINE DE CHICOUTIMI INC. (L') 4770

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL — CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES J. OCTAVE ROUSSIN; (*L.P.S.*) 4870

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

AMOS, COMMISSION SCOLAIRE 4870
BARRAUTE SENNETERRE, COMMISSION SCOLAIRE 4871
CARIGNAN, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE 4872
DES ILETS, COMMISSION SCOLAIRE 4872
HUDSON, VILLE 4873
LA MITIS, COMMISSION SCOLAIRE 4874
LA PRÉSENTATION, PAROISSE 4875
MORILAC, COMMISSION SCOLAIRE 4875
NORMANDIN, VILLE 4876

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES ALLERGOLOGUES ET IMMUNOLOGUES DU QUÉBEC (*Constitution*) 4877
ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE MARCHANDISES SÈCHES EN GROS DE MONTRÉAL (*Siège social*) .. 4877
FÉDÉRATION DE L'UPA D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (LA) (*Changement de nom*) 4877
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE BUANDERIES DE VERDUN (*Changement de nom*) 4877
SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERS ET DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP (*Constitution*) 4877

VENTE(S) PAR SHÉRIF

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GOULET *ET AL.* 4878

BEDFORD

DUMAS *ET AL.* c. DOMAINE DE L'ESTRIE ST-LAURENT INC. 4878

DRUMMOND

THERRIEN (L.P.) INC. c. LES SERVICES DE LAVAGE J.R.R. DRUMMOND INC. *ET AL.* 4879

HAUTERIVE

CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU (LA) c. GAGNON 4880

HULL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. TOUCHE ROSS LIMITÉE *ès qualités* (FAILLITE DE CAROLE LAURIN) *ET AL.* 4880
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LANGEVIN 4881
BOYER FRAPPIER c. FRAPPIER 4881
FIDUCIE DU QUÉBEC c. WOLF *ET AL.* 4882

JOLIETTE

GENELCAN REALTY LIMITED c. EMERY *ET AL.* (*Erratum*) 4927

MINGAN

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. HÔTELS CÔTE NORD INC. 4882

MONTMAGNY

COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD c. DUBÉ 4883

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

MONTRÉAL

ANGELILO c. GAREAU 4884
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. ROCK 4884
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. SAVARD 4885
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES CONSTRUCTIONS LATENDRESSE INC. 4885
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GARIÉPY 4886
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. ABIYOUSSEF 4886
BOCCAM INC. c. MC CRAW 4887
CAISSE POPULAIRE DE ST-HUBERT (LA) c. SCOTT 4887
CAISSE POPULAIRE NOTRE DAME DU SACRÉ COEUR DE LASALLE c. LAMARRE *ET AL.* 4887
CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE (LA) c. LAROSE 4888
CAISSE POPULAIRE ST-ALPHONSE D'YOUVILLE (LA) c. LAROSE 4888
CARON c. ROY 4889
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST *ET AL.* c. HALLIDAY *ET AL.* 4890
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES ROBERGE & LAMBERT INC. (LES) c. LA CIE NICO LTÉE 4890
EQUILEASE LTD. c. SINYOR SPINNERS OF CANADA LTD. *ET AL.* 4890
HELLENIC CANADIAN TRUST c. TOURVILLE *ET AL.* 4891
LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE c. HOTTI 4891
LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE c. McINTYRE 4892
L'ASSURANCE VIE DESJARDINS c. LES CONSTRUCTIONS JACQUES THIBODEAU INC. *ET AL.* 4892
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. DOYLE *ET AL.* 4893
LES ASSOCIÉS-SERVICES FINANCIERS LIMITÉE c. JAKEVLEVIC 4893
PLOMBERIE JACQUES THIBAULT INC. c. HABITATIONS FLEUR DE LYS INC. 4894
ROSANELLI CONSTRUCTION CO. INC. c. PLACEMENTS JOMA LTÉE 4894
WEEKS c. GRANT 4894

QUÉBEC

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. LAPRISE 4895
CAISSE POPULAIRE DE COURVILLE c. LES PELOUSES DUCHESNAY INC. *ET AL.* 4895
FRENETTE ET FRÈRES LTÉE c. NOËL 4896
QUÉBEC, VILLE c. BERNARD *ET AL.* 4896
SAINT-HILAIRE c. OUELLET 4897
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. LAROCQUE *ET AL.* 4897
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA (LE) c. LE CENTRE DU CAMION NORD-EST INC. 4897

ROBERVAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAILLOUX *ET AL.* 4899
DESMEULES c. MUNGER 4899
SERVICES FINANCIERS AVCO LTÉE c. TREMBLAY 4900

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. FONTAINE *ET AL.* 4900
CAISSE POPULAIRE SAINTE-JEANNE D'ARC DE SHERBROOKE c. COURNOYER *ET AL.* 4901
COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA (LA) c. BÉDARD *ET AL.* 4901

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DOMAINE JOIE DE VIVRE INC. *ET AL.* 4902
BELLEFEUILLE, MUNICIPALITÉ c. CORADON HOLDINGS LIMITED 4902
PAQUETTE c. HÉBERT 4903
SHELL CANADA LIMITÉE c. LAPOINTE 4903

VENTE(S) POUR TAXES

DEUX-MONTAGNES, COMTÉ (*Erratum*) 4927
PONTIAC, COMTÉ 4905
SAINT-HYACINTHE, VILLE 4913
SHERBROOKE, COMTÉ 4916

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 4844

AVIS DIVERS 4844

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES 4846

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 4846

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 4848

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 4772

COMPAGNIES, LOI SUR LES 4747–4849

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 4770

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 4853

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 4853

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 4854

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 4855

PROCLAMATION(S) 4858

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 4860

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, LOI SUR LA 4862

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 4770

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES 4870

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 4870

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 4877

VENTE(S) PAR SHÉRIF 4878

VENTE(S) POUR TAXES 4905

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777